



MAIRIE DE BORDEAUX

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
17 DECEMBRE 2007 A 15 H 00**

La Séance est ouverte sous la Présidence de

M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, si vous voulez bien vous installer pour que nous puissions commencer nos travaux.

J'ai plaisir à accueillir dans nos tribunes les étudiants de terminale BEP Métiers de la Comptabilité du Lycée Professionnel des Chartrons qui sont accompagnés de leur professeur Madame Nathalie VIGNE. Bienvenue à eux.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Je vais demander à Mme PALVADEAU de bien vouloir rejoindre la tribune pour assurer le secrétariat de notre séance.

Je ne vois pas de procès-verbal à soumettre à l'approbation du Conseil, donc nous allons entamer tout de suite la discussion budgétaire.

M. Le Maire

D -20070616

Budget primitif pour l'exercice 2008. Adoption

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2008 de la Ville de Bordeaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994,
VU la loi 96-142 du 21 février 1996,
VU les articles L 2311-1 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du
Code général des Collectivités Territoriales

VU L'instruction budgétaire et comptable du 1^{er} août 1996

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du Budget de la Ville de Bordeaux pour l'année 2008 présenté par son Maire,
Monsieur Alain JUPPE

Le dit Budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de	413.461.882,70 Euros
Dont :	
405.214.845,32 Euros	Pour la Ville
8.247.037,38 Euros	Pour la Régie des Sports et Loisirs

En dépenses à la somme de	413.461.882,70 Euros
Dont :	
405.214.845,32 Euros	Pour la Ville
8.247.037,38 Euros	Pour la Régie des Sports et Loisirs

ARTICLE 2 :

D'adopter le Budget par chapitre selon le détail suivant :

■ VILLE DE BORDEAUX

Section de fonctionnement

Dépenses – Chapitres :

011	Charges à caractère général	61.750.379,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	155.496.002,75
014	Atténuation de produits (sauf 762 ICNE)	500.000,00
65	Autres charges de gestion courante	56.988.413,51
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	131.716,00
66	Charges financières (sauf 6611ICNE)	8.259.369,96
67	Charges exceptionnelles	250.000,38
68	Dotations aux amortissements et provisions	130.000,00
023	Virement à la section d'investissement	30.837.073,46
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	8.889.358,53

Recettes – Chapitres :

013	Atténuation de charges (sauf 6611 ICNE)	630.000,00
70	Produits des services	13.635.329,64
73	Impôts et taxes	215.516.970,36
74	Dotations et participations	85.490.808,00
75	Autres produits de gestion courante	6.852.604,00
76	Produits financiers (sauf 762 ICNE)	232.900,42
77	Produits exceptionnels	541.300,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	332.401,43

Section d'investissement

Dépenses – Chapitres :

16	Remboursement d'emprunts	25.627.130,04
20	Immobilisations incorporelles	3.140.630,00
204	Subventions d'équipement versées	1.876.846,00
21	Immobilisations corporelles	8.107.870,00
23	Immobilisations en cours	42.895.654,00
27	Autres immobilisations financières	2.000,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	332.401,43

Recettes – Chapitres :

10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8.500.000,00
13	Subventions d'investissement	4.500.000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25.200.000,00
27	Autres immobilisations financières	996.799,48
021	Virement de la section de fonctionnement	30.837.073,46
024	Produits des cessions	3.059.300,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	8.889.358,53

■ REGIE DES SPORTS ET LOISIRS

Section d'exploitation

Dépenses – Chapitres :

011	Charges à caractère général	1.800.000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.500.000,00
66	Charges financières	283.438,42
023	Virement à la section d'investissement	2.078,12
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1.529.721,36

Recettes – Chapitres :

70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2.000.000,00
74	Subventions d'exploitation	3.115.237,90

Section d'investissement

Dépenses – Chapitres :

16	Emprunts et dettes assimilées	1.087.299,48
20	Immobilisations incorporelles	10.000,00
21	Immobilisations corporelles	184.500,00
23	Immobilisations en cours	250.000,00
27	Autres immobilisations financières	1.600.000,00

Recettes – Chapitres :

27	Autres immobilisations financières	1.600.000,00
021	Virement de la section d'exploitation	2.078,12
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1.529.721,36

M. LE MAIRE. -

Je vais demander à Monsieur l'Adjoint chargé des Finances Jean-Paul JAUFFRET, de nous présenter le Budget Primitif pour l'exercice 2008.

M. JAUFFRET. -

Mesdames, Messieurs, comme l'a souhaité Monsieur le Maire, les principaux chapitres du budget vous seront présentés sur écran.

Je traiterai de l'aspect financier de ce budget. Les Adjointes présenteront les points essentiels de leur délégation.

Il est, ce budget, dans la continuité des précédents, continuité positive à notre sens :

Diminution de la dette.

Stabilité des taux.

Augmentation des Investissements.

Sur cette première image vous voyez l'ensemble du cadrage budgétaire :

Recettes de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Epargne brute

Epargne disponible

Recettes d'Investissements

Je vais petit à petit les évoquer.

Voici les Recettes :

Les Recettes de Fonctionnement sont en augmentation de 3,47% pour un montant, vous le voyez ici, de 322,71 ME.

Les Compensations : 30 ME environ

Les Dotations de solidarité : 7,94 ME

D.G.F. : 60 ME

Produit fiscal : il représente à peu près la moitié de nos recettes, soit 49,91%.

Vous remarquerez que le produit fiscal progresse de 5,06%. Il comprend le 1,8% d'augmentation des bases décidé par le gouvernement, et 3,26% dus au dynamisme de notre ville.

Vous avez également le détail des grands postes de recettes.

Les Taux :

Comme déjà dit, les taux n'augmentent pas, comme c'est le cas depuis des années. De toute façon, pour des raisons administratives ils ne seront votés qu'en mars.

Par contre, vous constaterez sur ce tableau que nos collectivités voisines n'ont pas la même politique fiscale que la nôtre.

On retiendra la désinvolture avec laquelle le Président de la Région, candidat à la Mairie de Bordeaux, traite les contribuables de sa collectivité : +73% d'augmentation des taux depuis 1995, contre 3,44% pour Bordeaux.

Mais l'augmentation des taux ne lui suffit pas. En effet, le Conseil Régional qui depuis peu gère une partie de la taxe intérieure des produits pétroliers va également l'augmenter au maximum. Les carburants étant particulièrement bon marché en ce moment il faut bien leur donner un petit coup de pouce...

Il ne suit même pas l'exemple de sa célèbre consœur Madame ROYAL, qui a décidé, elle, dans sa région, de ne pas augmenter cette taxe pour défendre le pouvoir d'achat de ses concitoyens.

Mais nos collègues socialistes régionaux qui se font les chantres de la défense du pouvoir d'achat n'hésitent pas, quand ils sont aux commandes, à le renier.

Abattements :

Pour trouver une parade nos collègues socialistes font remarquer que nos taux sont élevés. Depuis des années nous disons et redisons que compte tenu des forts abattements pratiqués par la Ville de Bordeaux, les taux de la taxe d'habitation bordelaise sont dans la moyenne des villes de notre catégorie. Les trois tableaux que nous vous présentons le démontrent.

- Vous voyez que pour une situation de zéro personne à charge :

Bordeaux se situe à 535 euros, dans un peloton très serré, d'ailleurs,

Toulouse : 506 euros

Lyon : 515

Montpellier : 524 euros

Saint-Etienne : 531 euros

Toulon : 548 euros

donc au milieu de la strate, évidemment très au-dessus de Lille, Marseille et Nantes.

- Deuxième tableau : 1 personne à charge :

Bordeaux est 6^{ème} sur ce tableau, là aussi tout à fait au milieu de la strate.

- Troisième tableau : 3 personnes à charge :

Mêmes éléments, Bordeaux est toujours au milieu des villes de sa catégorie.

De plus, sur 139.540 rôles à Bordeaux, en augmentation de 8,56% depuis 2002, signe fort du dynamisme de notre ville, 53% des Bordelais bénéficient de réduction de la taxe d'habitation, ou en sont exonérés. En sont exonérés : 14%.

Une récente étude de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière indique que la taxe foncière à Bordeaux avait eu la plus faible augmentation de 2002 à 2005 comparée à des villes analogues, ce qui permettait à un quotidien bordelais du 5 décembre 2007 de titrer à propos de notre fiscalité : « Les Bordelais plutôt chanceux ».

On ne peut pas ne pas rappeler le mauvais coup réalisé par le Conseil Général envers les contribuables bordelais en 2004 : en modifiant sa politique d'abattement, la part de la

Séance du lundi 17 décembre 2007

taxe d'habitation prélevée par ce Conseil sur les Bordelais a progressé de 24%, soit 3 ME de plus payés par an.

Je rappelle enfin que depuis la mise en place de la taxe professionnelle unique en 2001 par la Communauté Urbaine, la taxe professionnelle à Bordeaux a diminué de 6,50%.

Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de Fonctionnement se montent, comme vous le voyez, à 281 ME. Elles progressent de 5,22%. Cela est dû en partie à l'augmentation des dépenses de personnel : +6,79%, liée en particulier à la mise en service de nouveaux équipements : par exemple la piscine du Grand Parc inaugurée la semaine dernière, et aux différentes mesures catégorielles prises en 2007.

En ce qui concerne les subventions, il est de bon ton, en particulier pour la culture, de dire qu'elles n'augmentent pas. Or, de 2001 à 2008 la progression des subventions culturelles aura été de 129%, hors Arc en Rêve, alors que la subvention de l'Opéra est restée stable pendant une longue période.

Les crèches : +70% pendant la même période.

La Jeunesse : +93%.

Passons à la dette : son annuité n'augmentera que très légèrement malgré l'augmentation significative des taux.

Quant à la dette elle-même, elle sera ramenée fin décembre 2008, comme vous le voyez sur ce tableau, à 190 ME, soit depuis 1995 une diminution de 76 ME qui sont allés aux Bordelais plutôt qu'aux banquiers, sans gêner Monsieur le Maire dans ses réalisations et ses projets d'amélioration de notre ville.

Ce montant de la dette nous situe très au-dessous de la moyenne nationale.

L'investissement :

L'investissement, comme vous le voyez sur ce tableau, continue sa progression. De 41 ME en 2000, il atteindra 57 ME en 2008.

Le pourcentage de réalisation des investissements aura été en 2007 de 120% du budget.

Ces investissements, depuis des années, ne concernent pas, loin s'en faut, uniquement l'aspect extérieur de notre ville, comme des esprits chagrins voudraient le faire croire.

Je cite :

Bien sûr le tramway avec ses effets positifs sur son parcours.

La modernisation des éclairages publics.

La rénovation et la restructuration de nos écoles : 6 à 7 ME par an y sont consacrés depuis 12 ans.

Rénovation et construction de crèches.

Construction avec la Ville de Mérignac des Cuisines Centrales, le SIVU.

Aménagement du centre historique qui se poursuit.

Mise en chantier de l'Auditorium.

Création du fameux Jardin Botanique, le premier en France depuis 20 ans.

Remise en état du Musée d'Histoire Naturelle.

Entretien nécessaire du stade Chaban-Delmas, car le stade Chaban-Delmas va avoir 70 ans.

Réalisation de la ZAC des Chartrons.

Nouvel achat de 500 vélos. Bordeaux reçoit « La Marianne d'Or » célébrant la première ville de France dans le domaine du développement de l'utilisation du vélo.

Véhicules électriques. Une association californienne vient de décerner un prix à Alain JUPPE pour l'activité remarquable de la Ville de Bordeaux en matière de développement des véhicules électriques. Des réalisations bordelaises reconnues Outre-atlantique, on peut en être fiers.

Voilà une énumération, certes, non exhaustive, mais qui montre que Bordeaux se transforme non pas uniquement en surface mais également en profondeur.

Enfin je voudrais attirer votre attention sur le fait que Bordeaux, financièrement, n'est pas une ville facile à gérer. Pourquoi ?

D'abord compte tenu de sa notoriété, de son Histoire, de son patrimoine très riche, ce que personne ne conteste, notre ville doit faire face à d'énormes dépenses d'entretien pour être digne du classement de l'UNESCO au Patrimoine Mondial.

Ensuite, parce que Bordeaux est une ville très étendue par rapport à sa population.

Savez-vous que la superficie de Bordeaux est exactement la moitié de la superficie de Paris intra muros pour dix fois moins d'habitants ?

Que Bordeaux ne représente qu'un tiers des habitants de la Communauté Urbaine, alors qu'elle en est le pôle d'attraction, ainsi d'ailleurs que du Département et de la Région ?

Ce sont donc les 230.000 habitants de Bordeaux qui doivent supporter de lourdes charges pour pouvoir accueillir tous ses voisins et assurer son développement.

Aussi lorsque par électoralisme primaire – voyez à qui je m'adresse – certains disent que Bordeaux est trop gâtée financièrement par la Communauté Urbaine, ils ont tout faux. Sachez que la Dotation de Solidarité Communautaire de la Communauté Urbaine pour Bordeaux calculée en fonction de paramètres probablement discutables est parmi les plus faibles par habitant.

Les contributions s'échelonnent de 89 euros par habitant pour Bassens à 22,80 euros pour Bouliac, Bordeaux étant à la 22^{ème} place sur 27 communes de la Communauté Urbaine avec une redevance de 35 euros par habitant.

Voilà Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ma 13^{ème} et dernière présentation du budget de la ville. J'espère qu'elle lui portera bonheur.

En guise d'adieu, permettez-moi trois réflexions personnelles.

D'abord de dire à nos concitoyens que les élus qui sont si souvent critiqués s'efforcent, quelle que soit leur sensibilité politique, de faire des propositions pour améliorer la vie quotidienne, mais qu'il est bien difficile à ces dits élus de frayer un chemin à l'intérêt général. Ce chemin risque à tout moment d'être submergé par une multitudes d'intérêts particuliers.

Non, la vie d'un élu n'est pas un long fleuve tranquille.

Je dirai à l'opposition que j'ai été étonné, étant il y a 13 ans un vieillard débutant, qu'elle vote toujours contre le budget, comme elle le fera d'ailleurs ce soir. Je m'y suis habitué depuis. Mais en diminuant la dette, en n'augmentant pas les impôts et en augmentant les investissements tout en permettant à Monsieur le Maire de transformer la ville, j'avais pensé que c'était un programme plutôt positif. Mais il paraît que ces votes contre font partie du jeu politique.

Peut-être s'il avait été proposé d'augmenter les impôts, d'augmenter la dette et de diminuer l'investissement, l'aurait-elle voté.

Tant que je suis encore dans le budget je voudrais remercier mes compagnons de route Jean-Pierre LAULOM, Christophe LEURET et leurs équipes qui m'ont porté pendant ces années avec efficacité, compétence, et j'ose le dire, avec affection.

Enfin, dans quelques décennies, quand mes arrière-petits enfants se promèneront dans Bordeaux avec leurs parents et qu'ils leur demanderont : qui a fait cette ville si belle ? Qui a eu l'idée de ces magnifiques fêtes au bord de la rivière ? Ils leur répondront : à une époque il y a eu à Bordeaux un Maire formidable qui s'appelait Alain JUPPE. C'est lui qui a fait tout ça. Votre arrière grand-père - c'est-à-dire moi - nous disait souvent combien il avait été fier d'avoir fait partie de son équipe.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Monsieur l'Adjoint, ou si vous me permettez de sortir des dénominations officielles, cher Jean-Paul, merci de ce que vous venez de dire. Merci surtout du travail que vous avez fait depuis deux mandatures à mes côtés.

Cela a été pour moi une très grande sécurité de vous savoir à ce poste, parce que vous êtes un homme droit, honnête cela va de soi, courageux, travailleur, et tous les résultats que vous avez évoqués à l'instant c'est d'abord le résultat de votre travail personnel. Je suis heureux que le Conseil Municipal vous en ait rendu un vibrant hommage en vous applaudissant chaleureusement.

Mais la vie est longue. Nous avons encore beaucoup de choses à faire ensemble. Merci.

Je vais demander maintenant aux adjoints compétents de présenter brièvement les grandes priorités de l'action de la ville dans leurs champs de compétences.

Nous allons, plutôt qu'une énumération par ordre du tableau, essayez de regrouper les questions par grands thèmes.

Je voudrais d'abord que nous abordions tout ce qui concerne Bordeaux au cœur de son agglomération, Bordeaux métropole, Bordeaux capitale incontestée et incontestable de l'Aquitaine par son rayonnement et son attractivité.

Nous allons donc commencer par ce qui marquera l'année 2008 en matière de développement urbain, Michel DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pourrions tout d'abord évoquer les grands projets d'urbanisme.

Je commencerai par le secteur de Bordeaux-Nord et les Berges du Lac.

Vous savez que le dossier est maintenant bouclé et que la ZAC va pouvoir se développer dès l'année 2008. C'est une ZAC de 1500 logements, avec une volonté de développer à cet endroit un éco-quartier du développement durable. La participation de la ville sera très importante, en particulier pour la réalisation de structures publiques. On le verra dans une délibération qui va suivre.

Donc un nouveau quartier qui marquera le secteur de Bordeaux-Nord et qui sera à l'image de votre volonté, c'est-à-dire développer des quartiers où il fait bon vivre, et des quartiers où l'écologie ait toute sa place.

Nous évoquerons aussi les Aubiers. Nous menons une étude sur les Aubiers. Ce quartier pendant de nombreuses années a malheureusement été considéré comme un peu excentré du centre ville. L'opération de la ZAC Ravesies-Nord le long des allées Boutaut permet déjà de créer un lien avec ce quartier populaire où on y vit bien.

J'ai participé à un concours d'architecte, et c'est un jeune architecte qui vit aux Aubiers qui a participé à ce concours pour la réalisation d'un espace commercial de vente des logements de la Berge du Lac. Nous allons réaliser une étude qui nous permettra de définir le devenir des 7 ha de RFF-SNCF qui se trouvent dans ce secteur. Ces 7 ha et leur aménagement permettront de relier le quartier du Grand Parc, le quartier des Chartrons d'une certaine manière, au secteur des Aubiers.

Sur la rive droite le Parc des Angéliques va nettement évoluer en 2008 parce que les premières plantations auront lieu. On oublie souvent que ce parc n'est pas seulement une proposition intellectuelle, mais bien une réalité. Un grand parc de près de 90 ha se réalisera au fil du temps, et les premières plantations auront lieu en février 2008.

Sur Bastide-Niel, enfin l'opération va sortir au niveau administratif en tant que ZAC. C'est une ZAC de 150 ha. C'est, il ne faut pas l'oublier, la taille du secteur sauvegardé.

Une ZAC qui sera aussi un éco-quartier. Toutes les études et la concertation démarrent pour la création de la ZAC, mais aussi une étude sur la définition d'un éco-quartier – vous aurez sûrement l'occasion, Monsieur le Maire, de l'évoquer – c'est-à-dire :

Comment fonctionne un éco-quartier ?

De quoi est fait un éco-quartier ?

Grâce à cette étude l'aménageur et ceux qui vont construire dans cette ZAC pourront s'appuyer sur cette étude pour réaliser des opérations performantes qui nous permettront de faire référence en France et en Europe.

Sur le secteur Deschamps, là aussi nous sommes en étude pré-opérationnelle. C'est un secteur situé entre le Pont de Pierre et le Pont Saint-Jean qui nous permettrait de réaliser, puisqu'il fait environ 50 ha, près de 600 logements. Il faut tenir compte des travaux que doivent réaliser SNCF et RFF sous les voies SNCF.

A ce sujet, mes chers collègues, il faudra se mobiliser tous ensemble pour qu'aussi bien l'Etat, mais surtout la Région, le Département et la Communauté Urbaine réalisent ces trois franchissements qui sont essentiels au lien entre le quartier Deschamps, le quartier de la Benauges et le bas-Floirac.

Sur le secteur de la Benauges, justement, l'étude de renouvellement urbain est maintenant prête. Elle a été présentée aux habitants. Il nous faudra en 2008 prendre des décisions car la suppression du bouchon ferroviaire va entraîner l'augmentation d'un grand nombre de passages de trains. Il faudra donc tenir compte de cette réalité pour aménager le quartier de telle manière que ces nuisances soient supportables pour les habitants de ce secteur ; et l'étude urbaine qui sera présentée une nouvelle fois aux habitants nous permettra de choisir des orientations pour maintenir le cadre de vie des habitants.

Sur le secteur Sud, l'opération de renouvellement Saint-Jean, vous la connaissez. Un certain nombre d'entre-vous s'inquiétaient sur cette opération se demandant si nous allions arriver à repositionner l'ensemble des logements qui ont été rasés. Certains sont en train d'être construits sur place. Vous avez pu remarquer que l'architecture est de très grande qualité, en particulier le long de la rue Eugène Le Roy. Nous avons là une opération complètement bouclée puisque les 444 logements sont repositionnés dans la ville auprès de la résidence Saint-Jean, ou du moins dans la commune de Bordeaux pour 90% de ces logements.

Sur l'îlot d'Armagnac, nous en avons parlé récemment lors d'un Conseil de quartier. Nous avons là une opération menée par Gironde Habitat de réalisation de logements sociaux. C'est aussi le logement pour les roulants, c'est-à-dire les conducteurs de trains qui logeront dans l'îlot d'Armagnac.

C'est aussi une opération assez exceptionnelle en ce qui concerne le développement durable. Nous voulons réaliser du logement qui permettra de faire référence très rapidement sur ces logiques d'économie d'énergie et de développement durable.

Toujours concernant le secteur Saint-Jean / Belcier, il est vrai que certains s'étaient inquiétés de la volonté de la ville de mener une étude d'urbanisme avec un Cabinet de très grande qualité : Trotel-Garcia-Trotel(?). Nous pouvons constater aujourd'hui que lors du comité de pilotage, aussi bien le Président de la Communauté Urbaine que le Maire de Bègles ont donné acte au Maire de Bordeaux de ses propositions sur le secteur Belcier. Les propositions, non seulement étaient performantes, mais elles étaient aussi un peu innovantes dans la réalisation de bureaux à la place des Abattoirs au plus près de la Gare Saint-Jean. Certains s'en étaient inquiétés. C'était tout à fait normal.

Je dois dire que ce comité de pilotage, particulièrement l'étude Ernst & Young, a permis de démontrer que nos propositions en ce qui concerne les réalisations de bureaux, de tertiaire, étaient tout à fait acceptées par l'ensemble des participants à ce comité de pilotage.

Le secteur Saint-Jean / Belcier est un secteur en devenir, mais cette étude nous permettra de l'aménager au fil du temps dans un cadre de qualité, mais surtout dans un cadre rationnel.

Pour évoquer les secteurs du centre et de la rive gauche : l'étude Mériadeck.

Mériadeck, tout dépend de la manière dont on perçoit cet espace. Certains trouvent cet espace comme vraiment typique des années 70, beaucoup de béton et peu d'habitants. En réalité quand on connaît bien ce quartier, lorsqu'on discute avec ses habitants, on se rend compte qu'ils sont très heureux parce qu'ils sont au plus près de chez eux de toutes les activités sportives et culturelles, des parkings et des supermarchés.

Il nous fallait aussi donner un petit coup de rénovation à ce quartier. Une étude va se dérouler durant cette année qui avancera toute une série de propositions, en particulier réaménager les espaces qui se situent au niveau de la rue en rez-de-chaussée de telle manière par exemple que des commerces puissent se créer à la place de certains espaces aujourd'hui à l'abandon, ou des parkings qui pourraient être réorganisés. C'est-à-dire redonner un peu de vie aux rues de Mériadeck et réhabiliter les espaces qui se trouvent sur la dalle.

C'est donc une étude très importante qui nous permettra dans les années 2008, 2009, 2010, de réaliser là aussi des aménagements qui permettront de redynamiser ce secteur.

L'îlot Dupaty est moins connu. C'est un îlot qui se trouve dans le quartier des Chartrons composé de friches qui au fil du temps ont mal évolué.

Un espace vert a été créé en collaboration avec les habitants, et toute une série d'espaces sont aujourd'hui disponibles pour réaliser une opération d'aménagements qui permettra de faire évoluer l'espace vert, de donner du droit à construire pour réaliser du logement.

Cette opération se fera sûrement, nous l'espérons, avec les habitants de ce secteur. Vous savez qu'ils sont regroupés dans une association qu'ils appellent l'Association H-Nord. Ils proposent de travailler à la réalisation d'un éco-quartier sur cette friche.

Evidemment l'opération est difficile car nous devons passer bien souvent par des appels d'offres. Nous essayons de trouver les moyens qui nous permettraient de travailler à une réalisation le plus tôt possible.

Voilà, mes chers collègues, je pense avoir dit l'essentiel sur les grandes opérations d'aménagements.

Je voudrais juste vous donner quelques informations en ce qui concerne le logement.

Certains se sont inquiétés de notre retard en ce qui concerne le logement social. C'est vrai que nous avons dû très rapidement rattraper le passage des 15% d'obligation de logements sociaux à 20%. Nous avons pris toute une série de décisions, en particulier une aide à la surcharge foncière.

Le budget attribué pour 2008, vous le voyez dans les documents, est de l'ordre de 300.000 euros. Ça veut dire que tout bailleur social : Domofrance, Aquitanis, Gironde Habitat, qui viendra nous voir porteur d'un projet sera à peu près certain, si l'opération est de qualité, de trouver un financement très spécifique pour des opérations qui ne sont pas dans des secteurs périphériques mais dans des secteurs de centre ville, et qui évidemment sont des opérations plus coûteuses.

Pour finir sur le logement social, vous savez que nous avons pris une décision qui sera votée sûrement au PLU de janvier pour qu'à partir de maintenant, pour toute construction de 2500 m² Shon et à partir de 28 logements, 25% de logements sociaux soient obligatoires dans toute opération privée. Je ne parle pas d'opérations publiques, je parle

d'opérations privées. C'est-à-dire que tout promoteur qui voudra intervenir dans la ville à partir de janvier devra réaliser sur une opération de plus de 28 logements, 25% de logements sociaux.

Sachez que nous avons déjà mis en place cette demande. Elle n'est pas obligatoire, mais nous arrivons à l'obtenir grâce à la négociation.

Monsieur le Maire, je pense avoir fait le tour de nos grands projets d'urbanisme. Ce que je constate tout de même c'est que sous votre impulsion et depuis 95 le projet urbain est devenu une réalité.

A l'époque on parlait peu de développement durable, pourtant vous aviez parlé de recentrer la ville sur elle-même, de la dynamiser, et surtout d'éviter l'étalement urbain, d'éviter ce qui nous coûte très cher en réseaux, comme par exemple le réseau de bus et son déficit, et puis de faire de la ville une véritable locomotive régionale.

Nous voyons aujourd'hui que le projet urbain est devenu une réalité. Nous voyons cette ville complètement transformée. Il nous faut donner un coup de collier supplémentaire durant cette année 2008 pour que le projet urbain trouve là aussi une nouvelle dimension.

M. LE MAIRE. -

Merci Michel DUCHENE pour ce survol rapide.

Tout le monde s'accorde à constater que le visage urbain de Bordeaux s'est métamorphosé au cours de la décennie qui vient de s'écouler. Je voudrais insister sur le fait que ce qui est devant nous est sans doute encore plus important que ce que nous avons déjà réalisé avec ces deux grands territoires de développement et d'aménagement qu'a évoqués Michel DUCHENE :

- au Nord, de part et d'autre du pont Bacalan / Bastide, la Berge du Lac, les Bassins à Flots,

- sur la rive droite le débouché du pont, le passage d'un système de transport en site propre - tramway je l'espère - la ZAC Bastide Niel,

- en amont du Pont de Pierre le secteur Deschamps et le long des berges le Parc aux Angéliques, le parc DESVIGNE.

- Deuxième grand territoire, au Sud, autour de la gare.

Le dernier comité de pilotage qui s'est tenu à la CUB sur ce projet nous a permis de mieux cerner les enjeux. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, l'étude confiée au Cabinet Ernest & Young a validé l'idée que Bordeaux pouvait accueillir à cet endroit un grand centre d'affaires européen de 200 à 250.000 m² d'activités et d'emplois, un gisement de l'ordre de 10 à 15.000 emplois. La demande est là, prête à s'investir.

Il nous faut donc faire avancer ce dossier. C'est un dossier complexe qui exigera vraisemblablement l'agrandissement de la gare, puisque la gare Saint-Jean va se retrouver au cœur d'un réseau de TGV qui mettra Bordeaux non seulement à 2 h de Paris, mais un jour à 1 h de Toulouse, à 1 h 30 de Bilbao et à 3 h 30 de Madrid. Il faut donc anticiper sur les 20 millions de passagers qu'on nous annonce dans cette gare.

La priorité c'est vraisemblablement de choisir, en accord avec la CUB, un chef de projet qui pourra se consacrer totalement à plein temps à cette opération.

Je me réjouis que le bureau de la Communauté Urbaine ait pu fixer un nouveau calendrier pour toutes ces opérations : pour la berge du lac, pour la ZAC Bastide-Niel qui devrait voir le jour au milieu de 2008 une fois que la concertation actuellement en cours aura été bouclée.

Je voudrais dire que ces opérations vont contribuer à l'attractivité de Bordeaux, à son dynamisme économique ; nous avons besoin de nouveaux quartiers pour de nouvelles activités et de nouveaux logements.

C'est aussi un moyen d'affirmer notre volonté d'exemplarité environnementale. Je voyais ce matin dans le journal un grand article sur l'étalement urbain. La meilleure réponse à l'étalement urbain qui va à l'encontre des exigences du développement durable, c'est de renforcer l'urbanisation de la ville centre et des centres villes de la Communauté Urbaine.

Dans ce domaine nous avons sans doute beaucoup à faire. Notre déplacement à Fribourg a été de ce point de vue extrêmement instructif.

La délégation que je conduisais avec plusieurs collègues de ce Conseil Municipal a été très chaleureusement accueillie par le Maire de Fribourg M. SALOMON. Nous avons eu beaucoup d'entretiens utiles et nous avons fait sur le terrain des visites très instructives.

Nous avons par exemple visité une usine de fabrication de panneaux solaires, Solar Fabrik, qui montre que l'Allemagne a su comprendre avant nous tout le parti économique qu'il y avait à tirer du développement durable. 300 salariés travaillent dans cette usine à fabriquer des panneaux photovoltaïques.

Ce qui nous a aussi beaucoup frappé les uns et les autres, c'est que lorsque nous avons interrogé à la fois les dirigeants de l'usine, mais aussi plusieurs responsables des opérations d'aménagement en leur demandant quel était en Allemagne le surcoût d'un bâtiment à énergie passive par rapport à un bâtiment traditionnel, la réponse a toujours été la même : de l'ordre de 5%, là où en France on nous répond entre 15 et 20%. Vous voyez la marge de progression que nous avons à conquérir si ces opérations se généralisent, si les effets de séries et de marchés se font enfin sentir.

Ensuite nous avons visité deux grands quartiers : le quartier de Rieselfeld et le quartier Vauban dans lesquels la municipalité travaille depuis 15 ans maintenant. C'est dire là aussi le retard français dans ce domaine.

Ces quartiers sont pleins d'enseignements. Je l'ai dit. Il y a des points positifs et des points négatifs. Parmi les points négatifs : une mixité sociale qui n'est pas exemplaire, loin de là. Une mixité des fonctions qui ne l'est pas non plus. Dans ces deux quartiers on nous a beaucoup parlé d'emplois, en réalité il s'agit souvent d'emplois de commerces de proximité et rien de plus. Et puis une aménité de vie qui varie. Là où le quartier Vauban est extrêmement chaleureux et sympathique malgré les rigueurs du climat, l'autre l'est un petit moins.

De l'autre côté, beaucoup de points positifs. D'abord une prise en compte de l'efficacité énergétique tout à fait exemplaire. Il y a vraiment là des maisons à énergie passive, ou à énergie positive, c'est-à-dire des maisons qui pour se chauffer ou pour chauffer leur eau sanitaire n'utilisent aucune énergie extérieure à ce qui se passe dans la maison elle-même, soit grâce à des panneaux photovoltaïques, soit grâce à l'isolation, à l'orientation et à toutes les techniques de l'énergie passive.

Deuxième point très positif, les circulations douces. Dans le quartier Vauban en particulier les voitures sont stockées dans des parkings à la périphérie du quartier. On n'entre pas en

voiture dans le quartier. Et même si le climat était rigoureux nous avons vu plein d'enfants de ce quartier qui jouaient dans la rue sans avoir l'obsession de l'insécurité routière qu'on a trop souvent dans nos quartiers bordelais.

Enfin troisième point très positif, très important, dont nous devons nous inspirer, c'est l'implication des habitants dans la conception et dans l'animation de leur quartier. Dès le départ on a parfois recours aux habitants eux-mêmes pour construire des immeubles, ou ensuite pour animer des cours urbaines qui nous ont beaucoup frappés et qui donnent lieu à une animation de proximité tout à fait positive.

Voilà pourquoi ce voyage a été je pense extrêmement instructif, extrêmement positif, extrêmement enrichissant. Nous essaierons d'en tirer le meilleur parti possible.

Bordeaux métropole, c'est aussi une ville attractive par ses espaces verts. Je vais demander à Mme VIGNE de nous faire rapidement le point des grands projets 2008 et années suivantes.

MME VIGNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le plan vert est effectivement le document qui fait la politique des espaces verts et qui a permis d'accompagner le projet urbain que vous venez d'expliciter.

Je voudrais signaler tout de suite un chiffre qui me paraît très révélateur de la volonté que vous avez eue, Monsieur le Maire, de donner aux espaces verts la possibilité d'ouvrir ainsi de nombreux hectares dans notre Ville de Bordeaux.

En 2001 il y avait une certaine réputation de dire que Bordeaux était une ville minérale. Eh bien nous avons mis en place dans le cadre du plan vert un certain nombre d'ouvertures d'espaces verts à hauteur de 40 ha pour la création d'espaces depuis la mise en œuvre du plan vert, et 52 ha ont été réhabilités.

Pour 2008 nous allons poursuivre activement cette politique d'espaces verts.

Nous allons ouvrir – Michel DUCHENE en a parlé il y a quelques instants – le Parc aux Angéliques. 2 ha seront créés dès le début de l'année 2008.

Le Parc des Berges, au droit de Saint-Michel, 5 ha d'espaces verts seront également mis en œuvre.

Bordeaux a également considérablement végétalisé ses voies et ses rues. Je ne parle pas des plantations faites à l'initiative de la Communauté Urbaine, mais nous avons planté l'année dernière et nous allons replanter également cette année plus de 700 arbres, indépendamment de la réhabilitation et de la création d'espaces verts.

Le plan vert c'est également la poursuite de l'ouverture d'une offre d'espaces verts dans les quartiers.

Nous allons étendre le Jardin de ta Sœur dans le secteur de Dupaty.

Nous allons ouvrir un jardin Paul Antin dans le Sud de la ville.

Nous allons continuer à poursuivre une politique de jardins partagés avec les jardins familiaux. Nous allons ouvrir plusieurs parcelles aux Aubiers.

Nous allons continuer à travailler avec les jardins familiaux au Jardin Botanique et ouvrir un espace place des Martyrs de la Résistance.

Le plan vert c'est également la mise en œuvre de nouvelles pratiques et de nouvelles politiques de gestion raisonnée, vous le savez. Nous avons ouvert en 2007 un site pilote au Parc Bordelais et d'autres sites vont ouvrir en 2008..

Les espaces verts vont accroître leur politique de gestion de l'eau et faire en sorte que la consommation des espaces verts soit plus préservatrice de cette ressource précieuse. En 2008 ce sera la moitié de la consommation d'eau par rapport à ce qui était consommé en 2005.

C'est donc un projet très important qui va continuer à être mis en œuvre dans le cadre de la politique des espaces verts, étant précisé aussi que nous allons avec le Jardin Botanique permettre de montrer un éco-site tout à fait remarquable.

J'invite chacun d'entre-vous à venir demain à l'ouverture des serres du Jardin Botanique qui sont réalisées dans des conditions remarquables et qui sont dignes d'intérêt. Ce sera un lieu de rencontres pour permettre de démontrer le savoir-faire des jardiniers de la Ville de Bordeaux pour les bonnes pratiques soucieuses de la protection de notre environnement.

Voilà ce que cette année 2008 sera en matière de politique des espaces verts qui axera principalement son action sur la charte d'écologie urbaine, puisque les espaces verts ont en ce domaine un savoir-faire très important que vous pourrez également voir s'accomplir de façon très active dans le cadre de la Maison du Jardinier au Parc Rivière.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais préciser.

M. LE MAIRE. -

Merci Mme VIGNE.

Bordeaux a retrouvé aussi un grand dynamisme économique, notamment dans ses grandes zones d'entreprises : la zone franche urbaine, la zone de Bordeaux Nord qui est aujourd'hui très densifiée, ainsi que la zone du Lac.

M. BRON.

M. BRON. -

Monsieur le Maire, au moment où nous discutons de ce budget 2008 il est intéressant de situer Bordeaux dans le concert de la compétition économique et dans la dynamique qu'elle connaît.

C'est ainsi que dans les 6 derniers mois il s'est créé à Bordeaux près de 1000 entreprises. Il en ait également pas mal qui ont disparu, mais cela fait un solde positif de 263 entreprises qui en 6 mois démontrent que notre ville est toujours aussi attractive.

Je voudrais rappeler également un petit chiffre qui permet de mieux fixer les esprits en disant tout simplement qu'en l'espace de ces 6 dernières années 5800 nouveaux emplois ont été créés sur la Ville de Bordeaux.

Mais également l'attractivité de Bordeaux a permis la réalisation de « Programme en blanc », tel que notamment on peut le voir d'ores et déjà à Ravesies et pour lequel, je pense, vous serez convié prochainement Monsieur le Maire à une inauguration.

La pépinière qui a été créée également va permettre dans les mois et les années à venir d'accueillir au sein de la ville de nouveaux artisans et commerçants, puisque près de 5000 m² seront réservés au retour des artisans en centre ville.

Alors que le projet urbain et les circuits du tram dont il est question aujourd'hui préoccupent beaucoup de gens, vous me permettrez de rappeler, puisque nous venons de parler de création d'entreprises, que 42% des entreprises qui ont été créées à Bordeaux l'ont été dans le cadre du couloir du tram. Cela démontre bien l'intérêt à la fois de cette réalisation et du programme que vous aviez imaginé au départ.

Sur la ZAC Ravesies c'est le programme Lazard qui va se confirmer et se poursuivre avec 6000 m² de bureaux nouveaux.

Egalement sur la même ZAC c'est l'accueil :

- du groupe ICADE qui va venir s'installer là et qui créera 3200 m² nouveaux,
- de la société In Extenso qui réalisera, elle, un programme de près de 2800 m².

Il est encore trop tôt pour en parler dans le détail, mais sur la partie Sud de cette ZAC c'est également, à l'aune de deux ou trois mois qui sont devant nous, 5000 m² pour lesquels il suffit de finaliser à l'heure actuelle un choix de partenaires, qui développeront encore l'accueil des surfaces de bureaux.

Sur l'autre rive, à la Bastide, la construction de l'îlot B, d'une surface de 12000 m² sera lancée et permettra à la ville de retenir un opérateur pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises tertiaires.

Sur Bordeaux-Nord c'est parti, c'est l'extension de cette zone qui - excusez l'expression - est « pleine comme un œuf », qui dispose dans sa partie nord de 17 ha supplémentaires, qui a d'ores et déjà commencé à accueillir les premières entreprises, y compris celles qui ont été délocalisées sur le propre territoire bordelais.

Et enfin sur les extensions à venir, le projet d'urbanisme de demain, notamment dans le périmètre des Bassins à Flot, verra l'arrivée d'une dizaine de milliers de mètres carrés pour accueillir des entreprises.

Là-dessus il faut bien comprendre que ce développement va se faire tel que vous le souhaitez, Monsieur le Maire, c'est-à-dire dans le cadre d'une ville de demain dans laquelle on peut à la fois sur un seul et même emplacement travailler, se loger, se détendre et même se distraire, et donc par voie de conséquence il ne faudra pas voir dans les projets qui sont les nôtres une typologie telle que nous l'avions connue jusqu'à aujourd'hui.

Parallèlement à cela la ville poursuivra son travail d'écoute et d'accompagnement, vous l'avez voulu également, en créant le Conseil des Entrepreneurs. C'est ainsi qu'en 2008 ce même Conseil des Entrepreneurs mettra en place des groupes de travail et de réflexion pour objectiver des propositions nouvelles.

Vous avez ainsi voulu ce travail de proximité, de contact, de dialogue avec les forces vives de l'économie. Et je crois que la satisfaction est aujourd'hui réciproque.

Nous poursuivrons les contacts que nous avons avec les associations de commerçants, aussi bien ceux de la périphérie que ceux du centre ville, en souhaitant - nous sommes sur le bon chemin - qu'il y ait là-dessus une harmonisation complète de manière à ce que la ville elle-même puisse parler d'une seule et même voix et bénéficier des fonds d'intervention structurels pour le développement de ses commerces.

Enfin Bordeaux doit, encore davantage qu'elle ne l'a fait par le passé, assurer sa promotion. Pour ce faire elle se doit de participer aux grands événements : MIPIM, MAPIC, SIMI au plan national et quelquefois même international. C'est extrêmement efficace puisque nous avons des opérateurs et des investisseurs qui sont venus, qui ont investi et qui ont pris des risques après les contacts que nous avons pris sur place.

Je ne dirai rien, bien évidemment, d'un projet qui est véritablement le vôtre, Monsieur le Maire, celui de Saint-Jean / Belcier, de ce centre international d'affaires. Simplement je crois que peu de nos auditeurs, ou quelquefois peu d'électeurs prennent la mesure de l'ambition que vous semblez afficher là derrière, qui non seulement va permettre à Bordeaux de jouer dans le concert de l'agglomération, mais également dans le concert européen.

Je voudrais terminer de la façon suivante. Pour 2008, Monsieur le Maire, je crois que la meilleure façon de savoir où l'on va est justement de savoir d'où l'on vient, et qu'à cet égard dans les progrès que nous avons faits, les chiffres pourront en attester, nous pouvons être confiants.

M. LE MAIRE. -

Merci. Vous avez évoqué la situation du commerce de centre ville. Je ne peux laisser passer ce débat sans souhaiter que la situation sociale à TBC - Tram, Bus de la Communauté Urbaine - ne s'apaise. Ce qui s'est passé le week-end dernier est difficilement supportable. Les premières victimes en sont évidemment les Bordelaises, les Bordelais et les habitants de l'agglomération qui souhaitaient venir faire leurs courses au centre ville, également les commerçants dont c'est le week-end le plus actif de l'année.

Je souhaite qu'on négocie à condition qu'on le fasse sur des bases raisonnables et réalistes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui dans les revendications qui ont été mises sur la table par certains syndicats.

Il reste encore quelques jours. J'espère que les mêmes causes ne produiront pas les mêmes effets et que le week-end prochain on n'assistera pas à une situation aussi déplorable que celle que nous avons connue samedi et dimanche derniers.

Le tourisme est un gisement encore insuffisamment exploité dans notre ville. Il est plein de promesses extraordinaires. M. DELAUX va nous en parler.

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, incontestablement l'année qui s'achève fera date dans le tourisme à Bordeaux. Les chiffres qui seront à notre disposition dans quelques jours en attesteront.

Nous retiendrons quelques faits majeurs : un grand Vinexpo, une superbe Fête du Fleuve, une très belle Coupe du Monde de Rugby, mais surtout notre classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Tout cela dans un contexte de rayonnement grandissant de notre ville au niveau international.

Bien sûr 2008 et les années qui suivront devront confirmer cette très bonne santé du tourisme à Bordeaux. Tout d'abord en organisant selon la volonté du Maire, l'exploitation maximum des potentialités du label UNESCO par un travail incessant sur notre patrimoine dans sa présentation, sa valorisation et aussi sa promotion.

2008 sera également l'occasion de fêter 10 ans de Fête du Vin qui avait sonné le réveil de Bordeaux. A cette occasion-là nous souhaitons lui donner un nouveau visage et accueillir comme il se doit la Ville de Saint-Pétersbourg.

Mais forts d'une ville métamorphosée nous devons encore et surtout assurer notre travail de promotion en France, en Europe et dans le monde.

Quand nous rencontrons des touristes asiatiques ou russes dans les rues de Bordeaux ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat du travail que nous faisons toute la filière réunie et l'Office du Tourisme en coordination pour faire que notre ville soit une grande destination touristique européenne. Elle en a les vertus, elle en a les possibilités.

Le tourisme d'affaires, bien entendu, avec notre Palais des Congrès, mais aussi avec une relance de notre « Convention Bureau » qui doit en être le bras armé. Nous comptons beaucoup sur l'impulsion de son nouveau président et d'une nouvelle équipe.

Nous allons également travailler en 2008 sur le redémarrage de notre tourisme de croisière parce que nos quais sont achevés et qu'une nouvelle organisation d'accueil des bateaux à Bordeaux a été mise en place. Nous avons pour cela de très bons espoirs.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer notre travail en direction d'un tourisme de proximité et familial avec le développement de labels sur lesquels notre ville est pionnière. Je pense au label Famille Plus, dont je vous ai déjà parlé, au label Tourisme et Handicaps. Vous avez dû recevoir ces jours derniers une petite brochure présentant nos trois circuits destinés aux handicapés. Nous avons la fierté de présenter ces circuits. Nous sommes la première grande ville de France à les avoir mis en œuvre de cette manière.

Mais nous travaillons aussi sur d'autres formes de tourisme, comme le tourisme à pied, ou le cyclotourisme à Bordeaux. C'est un moyen de déplacement aussi pour les touristes.

Monsieur le Maire, je crois que progressivement le tourisme trouve sa juste place dans notre économie de métropole régionale. Son potentiel de développement, vous l'avez dit, est grand, très grand, en particulier au regard de l'intérêt que suscite notre ville dans les milieux professionnels.

Le tourisme est un investissement judicieux. Nous devons tous rester mobilisés autour de cet enjeu.

M. LE MAIRE. -

Merci. L'Europe nous a également accompagné dans la mise en œuvre de notre projet urbain.

Mme JORDA-DEDIEU.

MME JORDA-DEDIEU. -

L'année 2008 va tout d'abord voir la clôture du programme d'initiative communautaire URBAN 2-Unicités qui a débuté en 2001, qui a été mené de façon intercommunale entre Bordeaux, Cenon et Floirac.

Ce programme de 10 millions d'euros de FEDER a accompagné plus de 100 projets sur le cœur de l'Agglomération bordelaise, dont 45 menés avec des associations. 260 emplois directs ont été créés.

Le cofinancement a été en moyenne de 34%.

Mais l'année 2008 devrait être également celle du début d'un nouveau projet territorial accompagné par l'Union Européenne jusqu'en 2013.

Le fort lobbying réalisé pendant ces trois dernières années par les villes européennes, en particulier par Bordeaux et son expérience URBAN, tant au niveau européen que national ou régional, a permis d'inscrire dans les programmes européens régionaux approuvés par la Commission Européenne, un volet financier destiné au développement durable des quartiers urbains sensibles.

A ce titre, la candidature de Bordeaux à l'appel à projets, que nous avons tous approuvée par délibération le 4 juin 2007, est actuellement dans la dernière étape de l'instruction. Les résultats vont être imminents.

Le projet déposé a le nom du futur pont, Bacalan-Bastide, pour souligner simplement l'importance de développer toujours plus de liens entre nos deux rives.

Nous l'avons défendu fin novembre devant un très large jury. Ce projet concerne 5 de nos quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville : Bastide-Benauge, Bacalan, le Lac, le Grand-Parc et Chartrons-Saint-Louis.

Il a associé tout au long de ses différentes phases de conception, diagnostic du territoire, objectifs, stratégie, programmes opérationnels, un très grand nombre de partenaires tant publics, institutionnels, que privés, associatifs, dans le monde de l'entreprise, des acteurs de quartier, dont des centres d'animation, des centres sociaux. 75 personnes ont d'un bout à l'autre de ce projet été impliquées et portent ce projet très global.

Nous avons prévu un programme financier - équivalent au PIC URBAN, programme que nous avons su mettre en œuvre pendant les 6 dernières années, soit 30 ME toutes maîtrises d'ouvrages confondues - sur les 7 ans à venir avec un soutien du FEDER de 8,4 ME.

Il sera destiné à accompagner toute action, quel qu'en soit le maître d'ouvrage, apportant au territoire concerné compétitivité, attractivité et innovation, tout en renforçant la cohésion sociale dans les quartiers dans les principes du développement durable.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais dire aussi à Mme JORDA-DEDIEU toute notre reconnaissance, parce que la façon dont elle a démêlé les fils – qui ne sont pas des fils d'Ariane – des procédures européennes a été très efficace. Cela nous a permis de travailler en confiance avec les services de la Commission Européenne et de bâtir beaucoup de bons projets qui ne se résument pas à la mise en eau du « Miroir d'eau », contrairement à ce que j'ai entendu sur certaines antennes dans la bouche de responsables politiques dont le principal objectif est de dénigrer notre ville, même quand ils sont députés européens.

... C'est curieux comme M. RESPAUD a réagi au quart de tour... Il a tout de suite compris ce à quoi je faisais allusion et je l'en remercie beaucoup...

Donc Bordeaux s'est affirmée comme une grande métropole au cœur de son agglomération. Bordeaux a aussi renforcé son rayonnement international, européen et national, d'abord par sa politique de relations internationales.

Je vais demander à M. VALADE de nous dire quelles seront les principales actions de l'an prochain.

M. VALADE. -

Bien volontiers Monsieur, le Maire. Trois axes essentiels :

Conforter l'image nationale et internationale de la ville,

poursuivre nos actions de coopération et de solidarité avec soit des villes, soit des territoires qui sont plus ou moins liés avec nous,

Et enfin associer autant que faire se peut les forces vives, certes, de la ville, mais aussi les habitants au travers tout particulièrement des associations que nous associons systématiquement à nos différentes actions à l'extérieur.

En matière de rayonnement, bien entendu, l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO a été un élément essentiel. Stephan DELAUX l'a déjà évoqué après vous, Monsieur le Maire. Il est bien évident que la qualité de nos partenariats avec les différentes villes est essentielle pour que cette image rayonne toujours davantage.

Je vais prendre quelques exemples.

Lorsque vous allez à Los Angeles pour voir ce qui s'y passe, certes c'est une façon de conforter une ville jumelle, mais c'est également une façon de voir sur place comment le Maire de Los Angeles et le Gouverneur de Californie ont résolu, ou tenté de résoudre des problèmes qui sont identiques à ceux que nous connaissons.

Lorsque le Maire de Riga nous accueille, lorsque la Présidente de la Lettonie non seulement nous accueille mais également accepte d'écrire un livre en français magnifiant ces poèmes exceptionnels que sont les *Daïnas* qui permettent de mieux comprendre l'âme lettone, il est évident que la ville est dans son rôle.

En effet, ce livre a été écrit, certes, par Madame Vike Freiberga, mais il a été édité par un éditeur aquitain.

Lorsque nous allons à Munich, lorsque nous allons à Fribourg, même si Fribourg n'est pas jumelée avec Bordeaux, il est bien évident que nous y allons pour essayer de trouver des correspondances, pour essayer de trouver des solutions aux questions que nous nous posons tous.

L'an passé et il y a peu de semaines, nous avons organisé à Bordeaux les Deuxièmes Rencontres de Coopération Décentralisée entre les collectivités territoriales chinoises et françaises. Je crois que c'est la meilleure traduction de ce qui peut se passer entre des responsables qui partagent à la fois les mêmes angoisses et les mêmes espérances.

Pendant deux jours Chinois et Français ont énoncé quels étaient leurs problèmes, ont également exprimé les solutions qu'ils souhaitent apporter à ces problèmes et nous avons pu ainsi confronter nos positions. Je pense que cette opération de coopération décentralisée entre les collectivités est tout à fait exemplaire. D'ailleurs cela a été reconnu tant au niveau national qu'au niveau international.

Je dois dire à ce propos, Monsieur le Maire, puisque nous sommes en discussion budgétaire, que cette opération de coopération décentralisée franco-chinoise est strictement équilibrée. C'est dire que les recettes qui ont été les nôtres, ont compensé, Monsieur le Ministre des Finances, rigoureusement les dépenses.

Naturellement nous avons bénéficié de soutiens non négligeables : le soutien de la Ville de Bordeaux, mais aussi le soutien de la Région, le soutien massif du Ministère des Affaires Etrangères français, également la contribution de nos amis Chinois, ainsi que celle d'entreprises qui travaillent sur le territoire chinois et ayant des implantations françaises très importantes, ont considéré qu'il était important d'apporter leur soutien financier à nos opérations.

En 2008 nous allons poursuivre dans les trois directions que j'ai indiquées, c'est-à-dire l'image de la ville, coopération de solidarité et association des habitants.

Nous aurons l'occasion de le faire à propos de quelques événements.

Tout d'abord la célébration du 30^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux-Porto. Nos amis de Porto sont très intéressés à la présence de Bordeaux à cette occasion. Et la colonie portugaise qui est à Bordeaux, ne reste pas indifférente à ces relations.

Ensuite nous participerons à la célébration du 800^{ème} anniversaire de la fondation de la Ville de Munich.

Au 20^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux-Casablanca.

L'an prochain au 400^{ème} anniversaire de la Ville de Québec, notamment à partir de juillet 2008. Ce dernier événement constitue pour nous une priorité qui justifie une contribution importante de la Ville de Bordeaux.

En effet, outre le fait que l'on va célébrer le 400^{ème} anniversaire de la Ville de Québec, il est bien évident que Bordeaux étant jumelée avec Québec cela donne encore plus de relief par rapport à nous.

Enfin, le 150^{ème} anniversaire des relations franco-japonaises fera l'objet de manifestations au niveau national, par conséquent entre les deux nations, et le jumelage de Bordeaux avec Fukuoka ne nous laissera pas à l'écart de tout cela.

Voilà globalement ce que nous faisons.

Et je le redis, car cela répond à une question qui est sans cesse posée à l'occasion de l'évocation des relations internationales, l'association des forces vives de la ville, l'association des habitants est réalisée du mieux que nous pouvons.

En effet, chaque fois qu'on envisage une opération vers nos villes jumelles ou vers l'étranger nous faisons un appel d'offres très large, et tout ceux qui souhaitent s'associer à cela ont la possibilité de le faire. Naturellement il est bien difficile de demander aux 240.000 habitants de la ville de s'associer à la célébration du jumelage entre Bordeaux et Casablanca, mais cependant un appel d'offres très large est lancé chaque fois que nous avons des opérations dans le cadre, Monsieur le Maire, d'un budget qui me paraît relativement modeste au regard de l'image internationale de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je signalerai au Conseil, pour bien montrer que ces relations internationales peuvent avoir des retombées très positives, la multiplication par deux du nombre de liaisons directes, non pas entre Québec qui n'a pas vraiment d'aéroport international, mais entre Montréal et Bordeaux.

C'est donc là aussi un gisement touristique très important qui nous profite, ainsi que des relations d'entreprises très intéressantes.

Développement culturel, rayonnement culturel, mercredi avec le Président de la Région, le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, M. Richard COCONNIER qui est notre chef de projet et Madame VIKE-FREIBERGA, la Présidente de Lettonie qui préside notre comité de parrainage, nous serons entendus par le jury qui va pré-sélectionner les deux ou trois villes pour le titre de Capitale Culturelle Européenne.

M. DUCASSOU.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, au-delà du projet dont vous avez parlé il y a un instant qui est ô combien important pour la Ville de Bordeaux et son devenir culturel, pour 2008 le développement culturel, qui représente en gros 18% du budget municipal, s'inscrit dans la poursuite de la politique culturelle que nous vous avons présentée lors du dernier Conseil Municipal et qui vise à faire de la culture un catalyseur du vivre ensemble, un facteur d'enrichissement de nos concitoyens.

Dans cet esprit pour 2008 les établissements culturels poursuivront leurs actions de proximité, qu'il s'agisse sur la rive droite des actions conduites par le Conservatoire de Bordeaux, qu'il s'agisse de l'élargissement des horaires des bibliothèques de quartier, mais ce seront également une série d'études qui seront lancées pour la réalisation d'une nouvelle médiathèque dans l'îlot Armagnac à Belcier, pour la réalisation de la bibliothèque de Saint-Augustin, pour la réalisation également d'un équipement culturel dans le futur quartier des Berges du Lac.

Mais les établissements culturels accompagnent aussi de la même manière nos concitoyens par des actions d'éducation et de formation, notamment à partir de leurs ressources numériques et informatiques.

Comme cela a été souligné il y a un mois, la politique culturelle de la Ville de Bordeaux contribue aussi dans son développement au rayonnement international de notre ville, notamment en partenariat avec CultureFrance qui lui permet d'aider des acteurs culturels bordelais à s'exporter.

Il en est ainsi, comme Jacques VALADE le rappelait il y a un instant, d'un certain nombre d'opérations de jumelages et d'anniversaires de ces jumelages en 2008, notamment le 400^{ème} anniversaire de Québec, complétant ainsi les échanges culturels avec les 19.000 partenaires de Bordeaux.

Dans la même dynamique notre ville en 2008 animera la saison culturelle européenne dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne. Les établissements culturels intensifieront leurs actions vers l'international qu'il s'agisse de l'Ecole des Beaux-Arts avec le Brésil, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, ou le Conservatoire National de Région qui poursuivra ses échanges avec les Conservatoires de Saragosse et de Québec.

Ce rayonnement de notre ville s'appuie aussi sur des équipements structurants et la richesse de la vie culturelle de la ville. Les travaux de construction de l'Auditorium vont reprendre en 2008. Ceux des studios de danse du Conservatoire se poursuivront pour une ouverture en 2009. De même la requalification de la Bibliothèque de Mériadeck.

Le projet de rénovation et de modernisation du Muséum d'Histoire Naturelle va nécessiter mi-2008 le déménagement des collections et la construction de réserves.

Enfin l'immeuble du Chai aux Farines qui vient d'être acquis par la ville pour la relocalisation des archives fera durant l'année l'objet d'études afin d'intégrer les exigences de haute qualité environnementale, ce qui fera de ce type de dossier un projet pilote.

La ville poursuivra également et intensifiera avec les autres collectivités son soutien à l'association qui anime la candidature de Bordeaux, dont vous avez parlé il y a un instant, comme Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Elle poursuivra également sa politique de renforcement des événements qui rythment la vie culturelle bordelaise à l'image du soutien apporté au Festival Chahut, qui est l'ancien Festival du Conte de Saint-Michel, ou de l'évolution du Concours International de Quatuors à Cordes qui bénéficiera d'une lisibilité renforcée.

Une attention particulière sera portée aux lieux de création et de diffusion bordelais. L'année 2008 verra se concrétiser l'étude relative aux quatre principaux lieux associatifs bordelais.

Grâce à la création d'une enveloppe spécifique dénommée « Fonds d'Innovation Culturelle » incluse dans une réserve budgétaire, une attention toute particulière sera apportée aux projets de création portés par les acteurs culturels bordelais : Les Arts Vivants, les collectifs d'artistes comme Pola, Zébra 3, feront l'objet d'un soutien réaffirmé, tout comme les ateliers d'artistes qui, en 2007 ont accueilli plus de 150 d'entre eux.

Au total une enveloppe de près de 3,73 ME, en augmentation de plus de 9% par rapport à l'an dernier, sera destinée au soutien des acteurs privés culturels bordelais.

Voilà, Monsieur le Maire, pour 2008, les actions qui pourront être conduites dans le domaine de la culture.

M. LE MAIRE. -

Merci. Notre projet, nous venons de le voir, est un projet à vocation internationale, mais c'est d'abord et avant tout un projet social et un projet humain au service des habitants de chacun de nos quartiers.

Ce sont ces questions que je souhaiterais maintenant voir évoquées dans la perspective de 2008 et des années qui vont suivre.

Mme Véronique FAYET.

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, merci de nous donner l'occasion d'expliquer ce qui a été fait par différents adjoints sur la question du développement social, de la solidarité et de la fraternité.

Un chiffre tout d'abord, un seul, celui de la subvention municipale au CCAS qui était un peu inférieure à 4 ME en 2001 et qui sera dans le budget 2008 pratiquement à 6 ME. Donc c'est une augmentation de 50% de la subvention au CCAS.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier Jean-Paul JAUFFRET de l'intérêt dont il a toujours fait preuve pour le CCAS et d'une manière générale pour toutes les questions sociales. Cela a été un vrai bonheur de travailler avec Jean-Paul.

Les chiffres ne font pas tout en matière de développement social, loin de là. Ce qui importe surtout c'est de travailler avec l'ensemble des adjoints, avec l'ensemble des directions sous forme de développement intégré, comme le dit souvent l'Europe, ou de manière transversale, comme on le dit aussi volontiers.

Par exemple, l'extension des jardins familiaux aux Aubiers, dont a parlé Elisabeth VIGNE à l'instant, c'est une authentique action de développement social qui est très attendue par les habitants des Aubiers, mais bien évidemment c'est sur le budget des espaces verts et non pas sur le budget social.

De même toutes les actions culturelles qui sont portées et accompagnées par la Direction du Développement Social et Urbain, notamment dans le cadre des CUCS, émergent pour l'essentiel sur des budgets culture soit au sein de la Ville, soit au sein de différents services de l'Etat.

Je citerai aussi pour exemple la Bibliothèque Associative des Chartrons qui est en train de naître par la volonté des acteurs du quartier et des habitants, qui est soutenue par différents services de la ville et donc qui ne vient pas forcément grossir le budget de l'action sociale.

Je vous citerai quelques projets 2008, juste pour donner de exemples du type d'actions que nous menons, encore une fois en partenariat avec les autres directions de la ville et avec le Conseil Général ou d'autres intervenants :

Une nouvelle action d'auto-réhabilitation. Vous vous souvenez que nous avons obtenu l'année dernière le premier prix d'innovation sociale pour cette action d'auto-réhabilitation dans le quartier Saint-Jean. Nous allons en 2008 démarrer un deuxième site dans le quartier des Chartrons qui est particulièrement attendu, site qui sera particulièrement utile.

Dans le domaine de l'accueil des personnes très marginales le Centre Communal d'Actions Sociales a mené plusieurs actions qui vont se concrétiser cette année, des actions qui vont permettre de sortir de l'urgence. Parce qu'on nous parle beaucoup de l'urgence quand il fait froid, et c'est bien naturel, mais ce qui nous importe depuis des années c'est de trouver des solutions sur mesure qui permettent de sortir de l'urgence.

Nous aurons donc l'ouverture qui se fait en ce moment de la Maison Relais, sur la rive droite, qui va permettre d'accueillir des personnes en grande difficulté, souffrant parfois de légers handicaps psychiques qui vont trouver là un lieu de résidence pérenne avec un accompagnement spécifique.

Nous avons aussi pris en location près de Clairienne l'immeuble quai Richelieu qui avait un peu défrayé la chronique l'année dernière. Nous y accueillons depuis une semaine des Roms, là aussi qui avaient posé beaucoup de questions il y a quelques mois.

Nous avons trouvé une façon de travailler très intéressante avec plusieurs associations, avec Médecins du Monde, et le CCAS prend en charge l'accueil de ces familles.

Je dois dire que là-dessus on se trouve un peu seuls, parce que tous ceux qui soi-disant devaient faire quelque chose ne sont plus là quand il faut vraiment rentrer dans des locaux et dans des logements.

C'est aussi à Leydet l'ouverture des lits « Halte Soins Santé ». Une très belle opération expérimentée depuis des années avec des bénévoles de Médecins du Monde, qui maintenant devient pérenne et permet d'accueillir au sein du foyer Leydet des personnes âgées en mauvaise santé, donc extrêmement fragiles.

Sur le plan de l'emploi je voudrais aussi donner un autre exemple porté par le PLIE qui accueille environ 1000 demandeurs d'emploi de longue durée chaque année.

Le PLIE a porté sur les fonds baptismaux en 2007 un groupement d'employeurs. J'entends souvent parler d'un groupement d'employeurs sur l'artisanat qui serait le premier à Bordeaux. Je revendique le groupement d'employeurs sur les métiers sanitaires et sociaux comme le premier de Bordeaux porté par le PLIE. Il va être opérationnel et efficace en 2008 avec un confort de travail pour les employeurs qui sont pour l'essentiel de grosses cliniques privées, ou maisons de retraite de notre territoire, et des emplois stables à la clé pour un certain nombre de demandeurs d'emplois.

Donc c'est un dispositif gagnant-gagnant, à la fois pour les employeurs et pour les demandeurs d'emploi. C'est porté par le PLIE dont je salue le travail à cette occasion.

Enfin dernier exemple qui est tiré du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, avec là aussi, c'est le deuxième chiffre que je donne, un budget qui a augmenté de 45% depuis 2001. Ce n'est pas négligeable. Une action renforcée autour de la médiation.

Nous avons vraiment l'ambition de faire de Bordeaux une ville apaisée, une ville où on va remplacer le conflit, la violence, par la médiation. Il y a beaucoup d'actions de médiation qui se font dans les écoles, dans les collèges ; on a un médiateur municipal, etc...

En 2008 on va donner un second souffle à l'action de médiation citoyenne qui existe déjà depuis plusieurs années, par le recrutement d'un coordonnateur qui va permettre de développer un peu plus ce travail de médiation pour une ville apaisée.

Un mot de conclusion sur notre méthode de travail, pour ne pas être trop longue dans l'énumération de nos nouveaux projets.

Notre méthode de travail c'est de faire avec les gens. La politique sociale se décide avec les acteurs. Nous la décidons ensemble. Ça se concrétise au sein du Conseil de Développement Social qui était une action emblématique du deuxième projet social.

Ce Conseil de Développement Social a beaucoup travaillé durant l'année 2007 sur le travail de réflexion, de construction de projets avec les partenaires de l'action sociale, tous les acteurs associatifs et un certain nombre d'habitants et de bénéficiaires de l'action sociale.

2008 sera l'année de mise en œuvre de ces projets. L'année opérationnelle, l'année de passage à l'acte avec les acteurs et les habitants.

Je crois qu'il faut se féliciter de ce travail de partenariat avec le Conseil Général, la CAF, l'Etat, mais aussi avec tous les acteurs de terrain.

Enfin, au sein du Conseil de Développement Social cette année nous allons travailler tout particulièrement sur l'analyse des besoins sociaux. Car si les statistiques ne disent pas tout en matière de besoins sociaux, elles nous disent quand même des choses, donc nous allons essayer d'affiner la politique municipale à travers un travail plus fin d'analyse des besoins sociaux que fera le Conseil de Développement Social en 2008.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais ajouter sous la rubrique emploi, ou insertion dans l'emploi, l'anticipation dont la ville a fait preuve en matière de micro-crédits. On en parle beaucoup aujourd'hui. Eh bien avec la Caisse Locale de Développement Social nous avons un instrument qui nous a permis de favoriser la création de plusieurs dizaines d'emplois, de plusieurs dizaines d'entreprises. Nous allons, bien sûr, amplifier son travail.

L'éducation, ensuite. Il faut être vraiment un simple touriste bordelais pour oser affirmer que notre action a consisté à blanchir les murs de la ville. Lorsqu'on connaît Bordeaux et que l'on va dans ses quartiers on sait l'attention que nous avons apportée à nos enfants.

Les enfants passent la moitié de leur vie, ou presque, en tout cas de leur semaine, à l'école. Donc le travail en profondeur réalisé depuis 1995 pour mettre à niveau notre patrimoine scolaire va être amplifié en 2008, comme va nous l'expliquer Jean-Marc GAÜZERE.

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les documents qui vous ont été fournis vous ont permis de constater que les actions en faveur de l'éducation concentrent 46% des crédits inscrits au titre de la politique de vie sociale.

Ceci illustre une fois encore le caractère ambitieux et essentiel que revêt la politique municipale d'Alain JUPPE dans ce domaine, et ce depuis maintenant deux mandatures.

Cette politique s'inscrit dans une double dimension. D'abord une dimension d'aménagement et de modernisation du patrimoine scolaire avec un souci de continuité et de volontarisme qui évite tout à-coup ou changement brusque dans les orientations des budgets.

C'est ainsi que le programme prévisionnel d'investissements décidé a été respecté. Les grands chantiers en cours ou à venir tels que Montaud, Barbey, Beck, Ferdinand Buisson, Henri IV, Francin, Paul Berthelot, Albert Thomas, les opérations sur les ZAC de la Berge du Lac, des Chartrons, des Bassins à Flots, accompagnent les opérations de renouvellement urbain dont Michel DUCHENE vous a parlé.

De 2002 à 2007, 22 classes maternelles et élémentaires ont été ouvertes par l'Inspection d'Académie. Elles constituent véritablement le vrai thermomètre de notre dynamisme démographique et de l'attractivité de notre ville.

Et je dois ici souligner la qualité des relations que nous entretenons avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie et ses services.

Mais la réalisation d'opérations de restructuration ou d'extension d'établissements sans l'inscription en parallèle, vous en conviendrez, de crédits conséquents pour les programmes d'entretien et de maintenance de nos écoles serait un leurre. Là aussi des

programmes de mise aux normes, de réfection de classes, de menuiserie, de confort thermique et acoustique, de sécurité, sont poursuivis avec la même ampleur permettant, comme vous le savez, de conduire plus d'une centaine d'opérations chaque année, ou plutôt chaque vacances scolaires.

A côté de cette dimension patrimoniale, si j'ose dire, il y a cette dimension humaine que Monsieur le Maire vient de rappeler. C'est l'essentiel, car au-delà des murs et des façades, ce que semble ignorer le simple passant ou le touriste occasionnel c'est qu'il y a bien des hommes, des femmes et des enfants qui vivent au sein de nos établissements, participant ainsi à l'éducation de nos enfants.

Cela se traduit d'abord par l'accompagnement et les services rendus par les agents municipaux mis à disposition dans les écoles.

La politique engagée en 2002, et qui sera poursuivie, de renforcement de l'encadrement de proximité, d'augmentation des effectifs, notamment pour l'interclasse, de clarification des missions, de rédaction de fiches de postes détaillées, de formation continue, de prise en compte de locaux spécifiques pour nos agents dans tous les projets de restructuration d'écoles, de résorption progressive des emplois précaires, constitue un engagement sans précédent conduit en partenariat, en synergie avec les services de Claude BOCCHIO, et aussi, je dois le saluer, en partenariat étroit, constructif et apaisé avec les partenaires sociaux.

Je peux vous assurer que les enseignants en poste dans nos écoles apprécient cet accompagnement de qualité.

Je voudrais ici rendre hommage aux 750 agents qui remplissent leurs missions auprès des enseignants, des enfants et de leur famille avec compétence et dévouement. Nous pouvons en être fiers.

Votre action, Monsieur le Maire, est encore plus importante.

Cette dimension humaine trouve aussi son illustration dans la diversité et les niveaux élevés des services et des moyens d'actions éducatives proposés par la ville aux enseignants et aux enfants.

Notre action à ce niveau doit s'intégrer systématiquement dans une double vision : une vision généraliste qui consiste à proposer à chaque enfant, à chaque enseignant, un cadre homogène proposant les mêmes possibilités d'agir, les mêmes opportunités sur tout le territoire de la ville.

Mais il y a aussi une dimension spécifique qui nous oblige naturellement à prendre en compte aussi les situations spécifiques de certaines écoles.

C'est dans ce cadre que se réinscrivent à nouveau les principales orientations du budget 2008.

Le nouveau schéma directeur Informatique va être poursuivi, et nous continuerons l'expérimentation faite cette année de la mise en place de tableaux blancs numériques, comme l'a voulu Alain JUPPE.

La convention éducative sera centrée sur le progrès concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Certaines dotations seront également revalorisées pour répondre à des orientations éducatives proposées par la ville ou à un besoin affirmé par les enseignants.

Les écoles privées sous contrat contribuent aussi au service public de l'éducation. Dans le cadre d'une convention quinquennale, une revalorisation du montant du forfait communal sera engagée pour atteindre en 2012 le coût moyen d'un élève de l'enseignement public, conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004.

Les actions relatives à la vie étudiante seront poursuivies dans le cadre d'un partenariat extrêmement important avec la grande Université de Bordeaux.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, résumés à grands traits les principaux choix qui ont conduit la définition des orientations et des moyens du budget 2008.

Je voulais ici remercier tout particulièrement les collaborateurs du service de l'Education, du directeur aux conseillères de secteurs, aux agents techniques de la Ville et à tous les services satellites qui ont œuvré pour nos écoles.

Je veux exprimer aujourd'hui l'honneur et la fierté de contribuer avec humilité mais enthousiasme et conviction au titre de la délégation que vous m'avez confiée, Monsieur le Maire, au développement de nos communautés éducatives.

Et je voudrais ici vous inviter à partager avec moi cette phrase du philosophe Alain :

« Il n'y a de progrès pour tout écolier au monde ni en ce qu'il entend, ni en ce qu'il voit, mais en ce qu'il fait ».

M. LE MAIRE. -

Bravo !

Développement sportif. Troisième piscine de la mandature inaugurée samedi, un superbe établissement, pour le plus grand bonheur des habitants du Grand-Parc.

M. QUANCARD.

M. QUANCARD. -

Monsieur le Maire, l'axe majeur de notre politique sportive est directement lié à notre conviction que la bonne pratique sportive est un élément essentiel de notre projet humain par sa contribution à la cohésion sociale de nos quartiers et à la qualité de vie de tous les Bordelais, ceci grâce d'une part à sa dimension ludique et éducative pour nos jeunes, mais également à sa dimension loisirs, voire pratiques compétitives, pour nos adultes et nos seniors.

Basé sur ces convictions, notre objectif a été et reste donc de proposer à tous les Bordelais une offre de pratiques sportives représentative des diversités actuelles, autrement dit, allant des sports classiques à de nouveaux sports émergents, mais également équilibrée géographiquement autant que possible.

Pour atteindre cet objectif nous avons, ici à Bordeaux une grande chance, bien spécifique à notre ville, de pouvoir nous appuyer sur un réseau associatif exceptionnel à la fois constitué d'éléments de proximité, je veux parler de nos maisons de quartier et de nos centres d'animations, et ceux-ci représentent 25.000 adhérents, et également des associations du monde sportif classique, soit à Bordeaux : 220 clubs à pratiques

spécifiques qui entourent une dizaine de grands clubs omnisports, soit encore 15 à 20.000 adhérents. Le tout est complété là où c'est nécessaire par nos moyens propres, en particulier piscines et équipements gérés.

Notre action consiste à donner à ces différents relais associatifs partageant notre objectif les moyens nécessaires à l'atteindre. C'est-à-dire deux grands ensembles de moyens.

Premièrement, une mise à disposition d'infrastructures adaptées aux pratiques actuelles, en bon état et aux normes nécessaires, géographiquement cohérentes avec la formidable évolution de notre ville.

Deuxièmement, des aides financières en complément de leurs ressources propres, destinées à pérenniser leur action, à accroître leur qualité d'accueil et d'encadrement et à susciter des développements qui accompagnent soit l'évolution de nos quartiers, soit l'émergence de nouvelles pratiques, je pense par exemple aux sports de glisse, aux sports de rue, aux sports de combat.

C'est donc dans cette continuité stratégique que notre budget 2008 s'inscrit. Sans vouloir le détailler, je renvoie pour cela aux documents, je voudrais simplement souligner quelques points qui le marquent.

D'abord au niveau des infrastructures :

Je vous rappelle ici que notre ville dispose d'un considérable patrimoine sportif qui d'ailleurs, comme l'a dit Monsieur le Maire, s'est accru depuis 10 ans assez sensiblement : 4 city-stades, 2 gymnases, 3 piscines, entre-autres, on s'est amélioré ; je citerai notamment la création de 7 terrains de grands jeux en synthétique qui ont le mérite d'allier au développement durable, celui du temps d'utilisation.

Concernant les infrastructures plus particulièrement en 2008 :

L'ouverture du nouveau gymnase des Chartrons pour un quartier en grand développement.

Les nouveaux espaces sportifs des quais, c'est-à-dire entre le pont Saint-Jean et le pont de Pierre qui vont donner de nouvelles perspectives à tous nos quartiers sud. Avec en particulier l'intégration de toutes ces pratiques modernes comme les sports dits de sable : Beach-Volley, etc...

Des rénovations d'importance aux stades Galin et Maginot, et au gymnase Maître Jean.

Et surtout la rénovation du stade Chaban-Delmas. Elle va s'échelonner sur plusieurs années. Je dois ici souligner le poids que représente cette rénovation sur nos budgets. Jean-Paul JAUFFRET a rappelé tout à l'heure comment les charges de centralité pouvaient nous contraindre. Vraiment cette opération nécessaire est contraignante aussi pour la ville.

Quant au niveau des aides aux clubs, je voudrais simplement souligner quelques points.

D'abord le soutien à la structure de concertation Bordeaux Sports créée par les principales associations sportives de Bordeaux, en particulier pour aboutir dans son projet d'aménagement du temps scolaire et sportif en convention avec l'Education Nationale qui devrait être signée prochainement.

Ensuite le maintien de notre aide annuelle aux associations sportives, ainsi que la part spécifique apportée aux maisons de quartier pour leurs pratiques sportives.

Un soutien plus particulier à l'ASPTT pour l'accompagner dans sa mutation de club corporatif et sa pérennisation sur son site comme grand club bordelais.

Un soutien sensiblement accru aux clubs de nos quartiers les moins favorisés. Je pense en particulier à l'effort que nous ferons cette année pour la Bastidienne, pour le BAC à Bacalan, le CMBL aux Aubiers.

Et enfin un appui à de nouveaux projets de clubs ou de sections qui rentrent dans cette logique partagée avec la ville de proposer de nouvelles actions. Je citerai par exemple le travail fait avec les Girondins Rugby 13 sur la Bastide, Impact Aquitaine pour créer à Bacalan une activité de sport de combat, une nouvelle section de foot au Grand-Parc, etc.

Un dernier mot pour terminer sur les événements sportifs en confirmant qu'à défaut de pouvoir revivre un grand événement comme la Coupe du Monde de Rugby, nous continuerons à soutenir quelques manifestations bien inscrites dans notre ville, de grande qualité, comme le semi-marathon... enfin toutes celles que vous connaissez.

Et j'espère une demi-finale du Top 14 pour garder un aspect rugbystique.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'adjoint. Je voudrais remercier Joël QUANCARD d'être parmi nous malgré le deuil personnel qui le frappe et lui exprimer à cette occasion, j'en suis sûr, toute notre sympathie.

Sur le développement sportif une information pour notre Conseil. Nous avons finalisé notre accord avec la Poste sur le terrain de l'ASPTT à Caudéran. Donc nous allons pouvoir réaliser une belle opération de rénovation de ces équipements de qualité avec des terrains de tennis et un terrain de grands jeux.

Deuxièmement, je rappelle que j'avais pris l'engagement d'engager une réflexion sur l'éventualité de la création d'un Office Municipal des Sports. Il serait utile que ce groupe de travail se mette en place.

Enfin je souhaite qu'on commence déjà à réfléchir à la réutilisation du Palais des Sports. L'Auditorium de musique devrait ouvrir en 2009, donc je pense qu'il n'est pas trop tôt encore pour que nous travaillions à la réaffectation de ce bâtiment au sport. Puisque c'est sa vocation initiale, ça devra être demain sa vocation.

La jeunesse, Mme PARCELIER. Voilà un beau défi.

MME PARCELIER. -

En 2008 notre politique jeunesse va se poursuivre et se renforcer dans certains domaines.

Je voudrais juste souligner quatre domaines.

Premièrement celui qui nous demande un effort financier important qui est le développement de places d'accueil des 3 à 11 ans les mercredis et vacances scolaires.

Nous allons les augmenter en 2008 de 200 places, ce qui va porter à 2675 notre capacité d'accueil pour les 3 à 11 ans les mercredis et vacances scolaires.

Je rappelle qu'en 2000 nous avons 500 places réparties dans trois centres extérieurs. Nous avons progressivement proposé des places en proximité dans les quartiers. Aujourd'hui nous sommes à 2675 et donc près de 2700 fin 2008.

Nous continuerons pendant les deux années qui suivent, 200 places par an.

Deuxièmement, nous continuons à soutenir dans leurs fonctions d'animation de proximité nos maisons de quartier et nos centres d'animations. Nous les aidons à appliquer la convention collective le mieux possible. Donc là aussi accompagnement financier important pour ces structures de quartier.

Troisièmement, la poursuite de notre démarche engagée en 2004 de faciliter la participation des jeunes à la vie locale.

Nous avons mis en place un Conseil des Jeunes, des forums jeunes dans les quartiers, un prix que nous appelons « Agissez » pour qu'ils concrétisent leurs projets. Tout ceci nous le renforçons en 2008 en accentuant notre accompagnement pour que ces actions, ces espaces soient le plus efficaces possibles en termes de projets.

Quatrièmement, comme chaque année concernant la qualité, l'état de nos structures de proximité, nous allons mener en 2008 des études pour envisager des rénovations, voire des réhabilitations pour un certain nombre de structures.

Nous allons aussi faire la deuxième tranche du centre d'animation Saint-Pierre.

Finir l'espace Lagrange.

Et aussi, comme je l'ai dit, mener des études de réhabilitation pour un certain nombre d'entre-elles.

Voilà pour ce qui concerne l'action jeunesse.

Je voudrais aussi signaler le Pôle Associatif qui a ouvert à l'Athénée. En 2008 son action, là encore, va être renforcée. Nous allons accentuer la qualité de l'accueil, du conseil et de l'orientation qui sont proposés aux associations en mettant en place des formations avec nos partenaires pour les acteurs de la vie associative.

Voilà pour l'essentiel, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme BRUNET, elle, s'occupe des seniors et de la petite enfance, c'est-à-dire de la solidarité entre les générations.

MME BRUNET. -

Avec ce budget, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous continuons à favoriser une politique volontariste en faveur des services à la personne et aux familles.

Services auprès des handicapés : en accompagnant les projets portés par les 80 associations regroupées au sein du Conseil Ville et Handicap.

Je voudrais mettre l'accent sur la politique volontariste de la Mairie de Bordeaux de recruter des personnes handicapées au sein de nos services municipaux, action qui bien évidemment va se poursuivre en 2008.

Services auprès de nos seniors et personnes âgées. Je rappellerai deux exemples dans le cadre de la politique du CCAS :

Rénovation des RPA, Résidences pour Personnes Agées, Buchou et Dubourdieu, tout en respectant les délais du transfert de la maison de retraite la Clairière qui devrait arriver à de Lussy dans le quartier de Caudéran.

Un mot sur le CLIC. En moins de 5 ans le Centre Local d'Information et de Coordination est devenu un acteur incontournable de la politique d'aide aux personnes âgées et à leurs familles.

En 2008 nous allons développer deux actions : l'une initiée avec la CRAM, puisqu'on a passé une convention entre la CRAMA et le CLIC qui permet de réaliser toutes les évaluations des besoins des personnes âgées ressortissantes de Bordeaux pour mettre en place les meilleurs dispositifs d'accompagnement à ces personnes.

Nous avons aussi une politique d'information dans le cadre de relais de prévention : prévention des chutes, prévention dans le cadre de la nutrition et des problèmes de santé, cela en liaison avec les services de la CRAMA.

Nous avons aussi une autre action modeste mais particulièrement importante qui est l'accompagnement des aidants familiaux pour les familles ayant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La preuve de l'importance de ce dossier c'est qu'il a obtenu la reconnaissance de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie qui va accorder une subvention à ce projet. C'est vraiment un secteur particulièrement important qui va être conduit tout au long de l'année 2008.

Services aux familles et donc à nos enfants.

Le développement des modes d'accueil de la petite enfance constitue depuis de longues années une priorité, mais tout particulièrement depuis 5 ans.

Au 31 octobre de cette année nous avons :

- 60 structures d'accueil de la petite enfance,
- 3312 places pour 4800 enfants accueillis tous modes d'accueil confondus,
- et 1490 personnes qui se consacrent régulièrement à l'accueil de ces jeunes enfants, toujours dans un souci de grande qualité.

Cependant nous savons bien que la demande des familles demeure toujours importante car Bordeaux, tout ce qui a été dit précédemment le prouve, continue à accueillir de nouvelles populations de jeunes couples et de familles qui doivent trouver des conditions d'accueil et de services de qualité.

Monsieur le Maire, nous aurons tout à l'heure l'occasion de détailler la mise en œuvre du programme ambitieux à l'occasion de la présentation du C.A.F.S.T. - en langage siglé - et du Contrat Enfance Jeunesse que nous venons de négocier avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Je voudrais rappeler aussi que depuis septembre 2006 une nouvelle structure municipale ou associative s'est ouverte tous les trois mois :

Multi-accueil et jardin d'enfants Barreyre, multi-accueil Jean Marquaux, mutli-accueil APIMI(?), Pitchoun Caudéran, multi-accueil Pain d'Epice, crèche Carle Vernet.

Ce sont là des résultats concrets de votre volonté politique, Monsieur le Maire.

Le programme d'investissements prévus avec un montant de presque 2,5 ME permettra dans les prochaines semaines de poursuivre sur ce même rythme, avec en particulier :

- l'ouverture de la crèche Sainte Colombe en cœur de ville,
- la réalisation de la crèche Malbec,
- la conclusion d'un accord de VEFA dans le quartier de Caudéran pour transférer une crèche associative dans de nouveaux locaux, et donc une augmentation de capacité,
- le lancement des premières études pour une structure de 60 places sur un terrain qui est situé à Caudéran,
- la réalisation de deux mini-structures d'appartements Boulevard George V et rue David Johnston,
- sans oublier l'ouverture d'une crèche d'entreprise et d'un établissement Bel-Orme.

Au cours de l'année 2008 nous allons aussi mettre en place un coin accueil familles qui va assurer la formation des parents et futurs parents en proposant des informations sur tous les modes de garde, y compris sur les métiers et les modes de garde que proposent les assistantes maternelles des crèches familiales qui souffrent toujours, hélas, d'un manque d'image, alors que le travail réalisé par ces femmes est de grande qualité et offre souvent plus de souplesse aux familles.

L'année 2008 va voir aussi le développement d'un nouveau système d'information et de gestion qui va à la fois permettre d'augmenter le taux de présentisme dans nos structures, mais surtout de faciliter les démarches administratives des familles, tel, actuellement, le fonctionnement de la carte dans la restauration scolaire.

Monsieur le Maire, nous avons là un programme ambitieux, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, que la ville mène en partenariat très étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales et les services PMI du Conseil Général.

Et je vais terminer comme l'a fait mon collègue Jean-Marc GAÛZERE.

Jean-Jacques Rousseau disait : « Il n'y a pas de véritable action sans volonté ».

La politique en faveur de la petite enfance conduite sous votre impulsion, Monsieur le Maire, procède bien de cette affirmation.

M. LE MAIRE. -

Merci. Nous avons en effet réalisé des efforts considérables pour l'accueil de la petite enfance, et nous allons continuer, comme on va le voir tout à l'heure lorsque nous examinerons le projet de contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Une ville agréable à vivre c'est aussi une ville qui soigne ses espaces publics. Je vais donc demander à M. CAZABONNE d'abord de nous parler de la propreté de ces espaces et des efforts que nous allons essayer de faire pour les améliorer, et puis à M. PONS pour tout ce qui concerne la gestion de la voirie.

M. CAZABONNE.

M. CAZABONNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vient de le dire Françoise BRUNET, quand il y a la volonté il peut y avoir une action. Dans ce domaine, depuis des années vous avez engagé, Monsieur le Maire, une action qui a été extrêmement forte, et si vous le permettez, avant d'évoquer les projets pour 2008 nous avons à faire une petite déclaration.

Cette politique ne peut être tout à fait réussie que :

- si nous mettons les moyens. Et nous les mettons. Ils sont considérables,
- si nos agents travaillent bien, et au passage je voudrais saluer la qualité du travail qu'ils exécutent,
- et si nos concitoyens aussi participent à l'action de propreté.

M. LE MAIRE. -

J'ai enfin une poubelle verte chez moi. Elle est arrivée ce matin.

M. CAZABONNE. -

Dans les Conseils de quartier que vous présidez, Monsieur le Maire, au début de la mandature la propreté revenait de manière récurrente. Dans tous les conseils c'était la préoccupation numéro un.

Aujourd'hui c'est devenu très rare. Parfois il n'y a même pas de question là-dessus. C'est la preuve qu'il y a eu une amélioration.

Mais ce n'est pas suffisant. Le petit film qui est projeté lors des Conseils de quartier qui montre l'état de la ville avant qu'elle soit nettoyée, et l'état de la ville après qu'elle a été nettoyée fait comprendre à nos concitoyens que ce n'est pas la ville qui est défaillante, mais le comportement incivique d'un certain nombre de concitoyens.

Voilà le petit préambule que je voulais faire avant d'entrer dans l'évocation des actions pour 2008.

D'abord la poursuite de ce qui est déjà fait.

Le nombre de corbeilles à papier mis à disposition de nos concitoyens dans la rue qui est de plus de 2500 aujourd'hui, sera augmenté de 500 l'année prochaine.

Le nombre de distributeurs de poches à déjections canines sera également augmenté.

Les sanitaires qui sont gracieusement mis à disposition de la population vont être augmentés : place Saint-Projet, sur les quais, ou aux Quinconces.

Les jardinières de la rue Sainte-Catherine, qui sont très belles, mais qui sont utilisées à la fois comme cendrier ou comme dépotoir par de très nombreux citoyens inciviques, vont être dotées de grilles spécifiques micro-métalliques pour les nettoyer plus facilement et pour faire comprendre que ce n'est pas destiné à l'usage qui leur est donné.

Les panneaux d'affichage pour les associations qui sont aujourd'hui plus de 140 sur la Ville de Bordeaux, c'est-à-dire 20 m² au-dessus des obligations légales, vont être augmentés d'une quarantaine supplémentaire.

Nous allons procéder à la construction d'un centre de propreté à Caudéran. A la fois cela diminuera les aller et retour de nos engins, donc une consommation moins importante de carburant et de pollution, et il sera équipé pour avoir la capacité de récupérer l'eau de pluie.

Et Monsieur le Maire, effectivement, le tri sélectif arrive maintenant, après Saint-Augustin et Caudéran, à Bordeaux entre les cours et les boulevards : Fondaudège et Judaïque. Vous avez été équipé récemment afin de pouvoir participer au geste du tri sélectif.

Et la mise en place du porte à porte sur l'ensemble de la Ville de Bordeaux sera terminé fin 2008, début 2009.

Mais pour l'hypercentre ville, durant la période de délai due au lancement de l'appel d'offres et à l'enquête ménage pour évaluer le nombre de conteneurs nécessaires pour le tri sélectif dans l'hypercentre ville, vous avez voulu, Monsieur le Maire, afin d'accélérer la capacité offerte aux habitants de pratiquer ce geste du tri sélectif proche de chez eux, rapprocher de nos concitoyens les matériels réceptacles destinés à faire le tri sélectif. C'est pourquoi une centaine de bacs gris – ces bacs à roulettes qui sont installés dans la ville – seront dotés de couvercles operculés afin de ne permettre le tri sélectif.

Cette action-là n'est pas directement un geste de propreté mais concourt à son amélioration. Car il n'est qu'à se déplacer dans Bordeaux pour voir que les points tri bleus qui servent à l'apport volontaire, ou les conteneurs gris à proximité, sont de véritables déchetteries. Ils sont pourtant nettoyés tous les jours et par les services de la Ville et par les services de la Communauté, mais malgré tout ils restent un objet de fixation de saleté alors que de gros efforts sont faits.

Les services de la Ville de Bordeaux pour le nettoyage des rues économiseront l'an prochain 8000 m³ d'eau en récupérant par pompage l'eau de la géothermie de Mériadeck.

Et les achats nouveaux qui seront faits comme chaque année pour le renouvellement des matériels seront destinés surtout à accentuer le lavage des rues en haute pression avec des matériels adaptés au dimensionnement des rues.

Enfin le nombre de quartiers qui ne seront plus traités pour le désherbage par produits chimiques va être augmenté pour arriver à la totalité de la ville.

Je dirai en conclusion, Monsieur le Maire, puisque j'évoquais en début les progrès qui ont été faits :

Qui nous parle aujourd'hui des tags ?

Qui nous parle aujourd'hui des encombrants qui sont enlevés dans la journée, ou au plus tard sous deux jours ? Ceci grâce à la fois à l'action de nos services en régie, et pour d'autres secteurs, grâce à la délégation de service public qui a été confiée à des entreprises privées.

Enfin, nous offrons à chaque concitoyen la possibilité, grâce à la plate-forme de proximité, de venir solliciter la résolution des problèmes de propreté, entre-autres, qui peuvent se poser à eux.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, rapidement évoquée l'action de la Ville en faveur de la propreté.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PONS.

M. PONS. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, le classement récent de notre ville au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les objectifs que notre municipalité s'est fixé en matière d'environnement et de développement durable nous ont amenés à structurer et à renforcer les interventions en matière de proximité, de réactivité et de suivi, de rechercher notamment les moyens d'une action à long terme économe et efficace.

D'autre part les sollicitations de nos concitoyens qui s'expriment de plus en plus souvent, notamment en fin de journée ou en fin de semaine, nous obligent à réorganiser et à nous adapter de manière constante avec les services pour répondre aux exigences de la rue.

Plusieurs études de projets et de services sont donc en cours et feront l'objet de propositions pour 2008. Je vais vous en citer quelques-unes :

La mise à niveau du dispositif de surveillance du stationnement avec un meilleur réseau d'horodateurs qui sera plus opérationnel en termes d'amélioration de maintenance.

Le secteur à bornes, vous le savez, a permis de baisser le trafic automobile en centre ville.

Tout à l'heure, Jean-Charles BRON disait que les artisans ont besoin de travailler sur le secteur. Des modalités d'accès simplifiés leur sont proposées par convention. Mais nous les suivrons très attentivement en 2008 et nous tirerons un bilan à la fin de l'année.

La Ville, par ailleurs, éditera et publiera en 2008, dans le prolongement du Code de la rue, un règlement général de la circulation et de stationnement sur la ville.

On ne peut pas parler de surveillance de stationnement sans parler du renforcement des dispositifs de vidéo-surveillance, renforcement pour lequel, je le signale, la place Fernand Lafargue sera équipée d'accès télé-commandés bornes.

D'autre part le dispositif de vidéo-surveillance sera également complété en 2008 par 10 caméras sur le secteur de Paludate.

Pour ce qui concerne les besoins qui restent à couvrir à la gare et sur les quais, 5 autres caméras seront également prévues.

Le poste de la police municipale sur les quais.

Ce poste a été installé provisoirement dans un édicule. Je crois que chacun apprécie les services qu'il nous apporte. Il trouvera sa place dorénavant dans le projet de

transformation du BCMO en Maison du Développement et de l'Eco-citoyenneté. Il a donc vocation à informer le public et à servir de logistique pour les services opérant sur les quais.

Enfin la brigade à cheval sera renforcée, brigade sympathique, par une présence étendue les jours d'affluence, notamment les jours de marché et de fin de semaine.

Piétonnisation du secteur Saint-Michel et Capucins.

La Ville va lancer l'an prochain une étude opérationnelle sur le devenir de l'ensemble des espaces publics de ce secteur depuis la place Saint-Michel jusqu'aux Capucins.

La place Saint-Michel fera en outre l'objet d'une analyse précise de ses modes de fonctionnement afin de servir de base à la réflexion qui s'engagera en matière d'aménagement.

La mise aux normes des marchés.

Je précise que le marché Victor Hugo sera rénové avec la réfection totale des plafonds. La réalisation de ces travaux pourra se faire sans l'interruption de l'activité marchande, ce qui me paraît important.

Pour les équipements des espaces publics, mon collègue CAZABONNE en a parlé tout à l'heure.

Voici donc très rapidement et succinctement retracées les quelques propositions pour améliorer la qualité des espaces publics, en fait, la qualité de la ville.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pour faire fonctionner tous ces services il nous faut des moyens. D'abord des moyens en personnels, ensuite des prestations extérieures, c'est-à-dire des marchés.

Je vais demander à M. BOCCHIO et à M. GAUTE de nous faire rapidement le point dans ces deux domaines.

M. BOCCHIO. -

Monsieur le Maire, le budget des frais de personnels 2008 s'élève à 155 ME, soit 54,67% des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Il reflète l'importance accordée à la ressource humaine dans notre administration.

Cela représente une augmentation de 3,23 par rapport au BP réalisé en 2007 et 6% de BP à BP.

A titre indicatif je crois utile de souligner que celui de la Région est de 18,12% et celui du Département de 10,35%.

Les raisons de l'augmentation du BP 2008 sont multiples.

On peut relever notamment l'effet report des mesures salariales et l'effort particulier accompli sur les recrutements 2007.

La volonté de poursuivre une politique de recrutement efficace et dynamique en affichant une ligne budgétaire de 2 ME au BP 2008, ce afin de continuer à accompagner le développement des nouveaux services offerts au public et l'extension de ceux existant déjà, comme nous l'avons fait en 2007.

Egalement une augmentation des crédits de personnels non permanents qui permettra d'apporter quand cela sera nécessaire une réponse rapide aux besoins ponctuels des services.

De plus ce budget nous permet de faire face au GVT, Glissement Vieillesse Technicité, et d'effectuer les versements aux différents fonds, ainsi que de payer les autres dépenses exceptionnelles de personnels sur l'année 2008. comme les élections municipales qui vont avoir lieu, les cantonales et les prud'homales, ainsi que l'augmentation de la valeur du point.

Il permet enfin également la constitution d'une provision d'un montant de 150.000 euros destinés au financement du reclassement des catégories A et B qui devrait intervenir en 2008 sans qu'à ce jour il n'existe suffisamment d'éléments pour en permettre le chiffrage.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. GAUTE.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai très rapide en ce qui concerne ma délégation.

Il faut dire que le budget des marchés publics est de l'ordre de 50 ME.

Les achats pour l'année 2007 ont été couverts par des marchés mis en concurrence à hauteur de 80%, les 20% qui restent figurant dans le cadre en dessous des seuils.

424 entreprises ont obtenu des marchés : 80 bordelaises, 150 CUB, ce qui fait environ 50% des marchés à des entreprises Bordeaux / CUB.

Au niveau des avenants qui soulèvent de temps en temps quelques polémiques, je voudrais féliciter toute l'administration pour dire que cette année, sur le nombre de marchés, nous avons eu seulement 34 avenants, ce qui représente un dépassement de 668.633 euros et ce qui par rapport au budget global est plus que satisfaisant. Modestement.

Les économies par rapport aux estimations sont de l'ordre de 2 ME environ.

Je voudrais également remercier Jean-Paul JAUFFRET, les services Financiers et la Direction des Achats et Marchés pour le travail accompli en toute synergie, en toute transparence et dans une équité parfaite.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais moi aussi féliciter M. GAUTE et l'ensemble de nos services qui pilotent ce secteur sensible où les contentieux sont rares. Les contentieux qui aboutissent sont exceptionnels.

Nous allons terminer par deux domaines dans lesquels l'action municipale est par définition transversale, elle traverse les délégations de tous les autres adjoints, d'abord le développement durable qui a été confié l'année dernière à Mme WALRYCK.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être extrêmement rapide. Je ne vais pas m'étendre sur tout ce qui a été dit au préalable par mes différents collègues puisque par définition le développement durable est une délégation, comme vient de le souligner Monsieur le Maire, très transversale. Elle concerne à la fois l'enjeu de préservation de l'environnement, mais également de l'équité et du développement social, et enfin du développement économique.

Je me bornerai à rappeler un certain nombre d'éléments.

Déjà quelques éléments d'appréciation et de lecture du budget.

Peut-être avez-vous pu vous étonner de voir que malgré les ambitions affichées le budget affiché et lisible en matière de développement semble un peu faible. Il est en effet faible si l'on considère les 730 KE affectés à la seule délégation développement durable, mais qui n'a vocation qu'à impulser un certain nombre d'actions, d'études, d'accompagner toute la politique de sensibilisation, la concertation, et d'engager la réflexion pour une première réalisation des premiers travaux pour la future Maison Eco-citoyenne.

En revanche, si l'on prend dans le budget toutes les actions directement ou indirectement allouées au développement durable dans l'ensemble des délégations, cela fait au total environ 15% de l'ensemble de notre budget 2008 qui sera directement ou indirectement dédié au développement durable cette année.

Pour l'année prochaine on s'efforcera d'avoir une traçabilité, une visibilité qui sera meilleure dans la traduction budgétaire.

Au fil des ans et de l'impact des différentes actions lancées qui conduisent d'abord à un surinvestissement dans un certain nombre de domaines puisqu'il faut s'équiper, mais qui vont conduire et qui conduisent d'ores et déjà à des économies significatives, on fera apparaître les économies qui viendront financer et autofinancer un certain d'opérations innovantes en la matière, comme c'est déjà le cas cette année pour la Maison Eco-citoyenne.

Deuxième information importante. J'insisterai simplement sur la restitution de la charte d'écologie urbaine et du développement durable que nous avons engagée en janvier dernier : 66 actions, 100 mesures. Le bilan de cette charte sera présenté le 7 janvier au Conseil consultatif et participatif du développement durable que réunira Monsieur le Maire, et ensuite au Conseil Municipal de janvier.

Troisièmement, nous avons lancé, conformément aux orientations prises lors du Conseil Municipal de janvier et à celles proposées et validées au Conseil consultatif et participatif du mois de septembre dernier, la première étape de la concertation avec l'ensemble des

Bordelaises et des Bordelais, du monde associatif et du monde économique et universitaire.

La première restitution de cette première étape se fera sous la forme d'un colloque éco-citoyen qui se tiendra le samedi 19 janvier prochain à l'Athénée municipal.

De ce colloque, de cette restitution qui sera faite par les Bordelaises et les Bordelais ayant participé largement à cette concertation, nous en restituerons un pacte éco-citoyen qui lui-même aura vocation à se transformer, avec une concertation qui évidemment va se poursuivre, en véritable Agenda 21 qui sera soumis au Conseil Municipal d'ici la fin de l'année 2008.

Enfin, un point sur la Maison Eco-citoyenne.

Il y a les avancées que j'indiquais tout à l'heure. La réalisation et l'éco-réhabilitation du bâtiment situé quai Richelieu prenant un certain temps, évidemment, nous avons déjà établi le cahier des charges grâce à la participation des membres du Conseil consultatif et participatif qui l'ont souhaité, et grâce à la consultation d'un certain nombre d'experts, de scientifiques que nous avons vus par ailleurs.

Le programmiste a la copie en main aujourd'hui, mais l'éco-réhabilitation de cet édifice va demander du temps, donc nous serons en mesure d'avoir une structure provisoire sur la rive droite vraisemblablement à la fin du mois de février 2008.

Enfin, vous l'avez vu dans le document qui vous a été remis, nous avons directement à la charge de la délégation du développement durable un certain nombre d'actions que nous initiations, des actions d'études, ou des actions un peu innovantes toujours pour poursuivre les mêmes objectifs de la maîtrise de l'énergie, évidemment, et puis de l'utilisation d'énergies nouvelles propres et alternatives.

A cet égard on peut citer par exemple la réalisation du bilan carbone que l'on va faire. La méthode qu'on a adoptée avant de la généraliser c'est de commencer par faire une opération pilote. On est d'abord sur une école et sur un bâtiment public, les services techniques.

On peut citer également l'étude pour l'implantation d'un parc d'éoliennes sur Bordeaux-Nord qui prend cours aujourd'hui.

On peut citer évidemment toutes les actions qui vont être conduites dans le cadre d'un programme pluriannuel d'éco-réhabilitation de l'ensemble des bâtiments publics.

On a parlé de l'éclairage public tout à l'heure. Ce sont quand même 41 tonnes d'économie de CO2 qui ne seront pas rejetées dans l'atmosphère, sans compter les millions de kilowatts économisés au fil du temps avec le plan de maintenance et de changement de l'éclairage public.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, mais ne pas oublier tous les efforts en matière de préservation et de développement de la biodiversité que nous allons poursuivre. L'aménagement durable, on en a parlé. Et puis la politique de développement de l'éco-achat. Sans compter l'impulsion et le soutien à de nouveaux comportements individuels. On a eu l'occasion de vous le dire au dernier Conseil, l'accompagnement de l'association Autocomm, nous allons poursuivre dans ce domaine.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pour terminer, pour mettre en facteur commun tous les mécanismes de démocratie participative que nous avons essayé de développer dans la ville, Hugues MARTIN

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, le plus grand hommage que vous ayez pu avoir c'est la reconnaissance de l'UNESCO, qui, je le rappelle, a été faite non pas sur les quais et les façades des quais comme on le pensait à l'origine, mais sur la quasi totalité du territoire de la ville. C'est sans précédent. Plus de 1800 ha.

Moi qui siège dans un certain nombre d'organismes, notamment à l'Assemblée des Maires des Grandes Villes de France, je pense, Monsieur le Maire, que c'est un deuxième label que vous pourriez obtenir. Je reste convaincu que Bordeaux est de loin la ville championne en termes de démocratie participative par la mise en œuvre que vous avez souhaitée, de - mot qui vous est cher et qui m'est cher - la participation.

J'en veux pour preuve tout ce qui a été mis en œuvre pour permettre à nos concitoyens de prendre part de toutes les façons à la vie de leur quartier, à la vie de leur ville.

Les conseils de quartier : 22 se sont réunis cette année.

Les permanences continues des élus.

Les ateliers d'urbanisme : 39.

Les forces de concertation rapide : 72.

Les conseils consultatifs : santé, diversité, jeunes, sport, handicap, social... J'en passe et des meilleurs.

Le service du logement que vous avez mis en œuvre avec un suivi personnalisé.

Le Conseil Municipal des Jeunes.

Le portail Internet reconnu à l'échelon national et international, avec ses forums de débats dans les quartiers.

Les ateliers de l'écologie urbaine mis en œuvre récemment.

Le numéro « Allo proximité » qui a été récemment lancé, qui fait suite au numéro vert et qui permettra à chacun d'avoir une réponse adaptée, soit en temps réel, soit différée, mais personnalisée.

Et puis votre présence, Monsieur le Maire, et la nôtre, au quotidien dans l'ensemble des quartiers.

Je crois que tous ces facteurs concourent à faire à cet égard une ville tout à fait exemplaire.

Monsieur le Maire, dans l'ensemble de l'organisation de ces forums divers et variés on y rencontre votre capacité d'écoute, votre capacité quelquefois de changer. Donc vous êtes bien à l'écoute de nos concitoyens. Et également votre capacité ensuite de fixer le cap.

Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à votre administration et à votre cabinet, d'abord pour me réjouir qu'ils fonctionnent en parallèle sans heurts, ce qui n'est pas le cas partout.

Deuxièmement, pour féliciter, cela a été fait, l'ensemble de nos agents qui font merveille dans les coups durs, qui font merveille de jour, de nuit, qui font merveille lorsqu'il y a des crises mais aussi lorsqu'il y a peu de difficultés.

Ils sont quelquefois taillables et corvéables à merci. Il y a de plus en plus de manifestations. Il y a de plus en plus d'actions à conduire. Il y a de plus en plus d'actions de propreté. Il y a de plus en plus d'actions de proximité. Et vous le savez, Monsieur le Maire, nos agents sont tout à fait extraordinaires. Je voudrais ici leur exprimer ma gratitude et celle évidemment de la majorité municipale.

Et puis, Monsieur le Maire, je voudrais remercier les élus de votre majorité. Les remercier parce qu'ils sont disponibles. Ils sont d'une probité sans faille. Je me plais à le reconnaître et à le dire. Ils sont compétents. Ils sont enthousiastes. Ils l'ont prouvé. A vos côtés depuis 1995 pour certains, depuis moins de temps pour d'autres, ils ont été unis et d'une solidarité sans faille dans l'action municipale. Ce n'est pas toujours vrai ailleurs.

Mes chers collègues, « chapeau ».

Pour conclure, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire, à vous, notre gratitude, la mienne et celle de votre majorité. Nous sommes fiers de travailler à vos côtés. Nous sommes fiers de ce que vous avez fait de Bordeaux.

Et je voudrais dire qu'au-delà du bâtisseur que vous êtes, nous savons, nous, pour bien vous connaître et pour vous côtoyer au quotidien, que vous avez du cœur. Faites-le savoir.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci cher Hugues. C'est vrai que nous vivons dans un monde où le plus important n'est pas d'avoir du cœur, c'est de le faire savoir. J'essaierai de m'inspirer de cette leçon qui nous est donnée un peu de tous les côtés en ce moment.

J'entends beaucoup dire qu'on n'est jamais jugé sur un bilan. C'est vrai. Mais il y a quelque chose qui me met la puce à l'oreille. S'il était mauvais on nous en parlerait beaucoup. Or, comme en toute sérénité et en toute objectivité, d'autant que c'est le nôtre et pas simplement le mien, il est bon, on voudrait nous interdire d'en parler.

Eh bien on va continuer à en parler.

Je signale simplement quelques récompenses que nous avons obtenues récemment qui nuanceront un peu ce que nous disait l'un de nos collègues la semaine dernière selon lequel nous reculerions, paraît-il dans certains classements.

Premier prix de l'innovation sociale décernée par l'Union Nationale des CCAS en 2007, comme l'a rappelé Véronique FAYET.

« Marianne d'Or » comme première ville cyclable de France au mois de novembre dernier.

Et puis une récompense qui nous a été remise à Los Angeles comme une ville visionnaire en matière de mobilité : « Visionary Award ». C'est une très belle distinction.

C'est vrai que l'important ce sont les perspectives que vous avez tracées. Je voudrais remercier l'ensemble de la municipalité d'avoir dégagé les lignes de forces de ce budget 2008 et les actions qui se prolongeront par la suite.

Moi aussi, un petit mot sur un thème qui revient : la nouveauté, le renouvellement. C'est très important le renouvellement permanent. Mais l'instabilité c'est plus inquiétant encore. Il faut dans toute équipe associer la nouveauté et l'expérience. C'est ce que j'essaierai de faire, parce que l'expérience acquise est le gage des succès de demain.

Je voudrais terminer en vous disant ma gratitude à vous toutes et à vous tous, à tous les adjoints, à l'ensemble des Conseillers Municipaux, ceux de la majorité qui m'ont soutenu, ceux de l'opposition qui me combattent comme il est de droit dans une démocratie. Je dirai même comme il est salubre. Il vous arrive de dire des choses intéressantes, Messieurs les Conseillers de l'opposition, et je vous suis toujours très attentif, comme vous le savez. Pas tout le temps, mais souvent...

Je voudrais surtout remercier nos services, comme l'a fait Hugues MARTIN, nos services Financiers qui font année après année un boulot formidable, et puis l'ensemble de l'administration municipale.

Il s'agit-là de 4000 agents environ qui sont notre bras séculier. Tout ce que nous décidons ici n'aurait aucune chance d'être appliqué s'ils n'étaient pas là. Ils le font avec beaucoup de conscience professionnelle, beaucoup de dévouement tout simplement parce qu'ils aiment leur ville.

Qu'est-ce qui est le plus important dans l'action d'un élu local ? C'est tout simplement l'envie de servir les autres et la passion que nous avons tous pour la Ville de Bordeaux. Il suffit de la regarder dans sa beauté, mais aussi dans sa fraternité et dans sa générosité, par les temps qui courent, pour se dire que tous nos efforts sont bien payés de retour.

Merci à toutes et à tous de votre engagement.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Comme il est nécessaire dans un débat démocratique nous allons maintenant entendre une autre musique.

Je donne la parole à M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

J'étais en train de dormir, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

Pardon ?

M. RESPAUD. -

Ecoutez... 2 heures...

M. LE MAIRE. -

Quand on vous écoute pendant une demi-heure à vous tout seul... Vous ne manquez pas de culot ! Ça commence bien. C'est ça la démocratie, c'est d'écouter les autres ! La dernière fois on vous a entendu pendant une demi-heure !

M. RESPAUD. -

Vous ne pourrez pas dire qu'on ne vous a pas écouté...

M. LE MAIRE. -

Mais si ! Vous venez de me dire que vous vous êtes endormi... Il faudrait savoir. Est-ce que vous avez dormi, ou est-ce que vous avez écouté ?

M. RESPAUD. -

C'était un véritable marathon budgétaire et électoral tout mêlé. D'ailleurs vous venez de le redire....

M. LE MAIRE. -

2 petites heures je trouve que ce n'est pas beaucoup pour présenter l'action municipale. C'est tout à fait bien.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, si je suis toujours interrompu mon discours risque de durer plus de 2 heures, donc...

M. LE MAIRE. -

Nous sommes disponibles pour vous écouter.

M. RESPAUD. -

... je souhaite que vous mainteniez l'ordre dans cette assemblée, comme c'est votre rôle. Merci.

Je disais que vous aviez été un peu long et que vous auriez dû être beaucoup plus court car finalement ce budget ce n'est que la reprise différée des orientations budgétaires que vous nous avez présentées en novembre. Et c'est dommage.

Normalement, Monsieur le Maire, le débat sur les orientations budgétaires est destiné à voir les positions des uns et des autres, de l'ensemble des groupes, pour arriver à un accord le plus large possible. C'est le cas au Département, M. DELAUX en est témoin, où il y a des évolutions notables entre les orientations budgétaires et le budget qui est finalement adopté.

Ce n'est pas le cas ici. Vous ne bougez pas d'un pouce sur vos positions - je dirai, comme d'habitude, même si vous nous écoutez comme vous l'avez dit ; mais écouter ce

n'est pas tout, c'est aussi prendre en compte ce qui peut l'être - ce qui fait que de notre côté en l'absence d'inflexions de votre part, inflexions qu'on attendait quand même un peu, on va être conduits à souligner de nouveau les grands problèmes de votre budget, problèmes que nous avons constatés dans le débat sur les orientations budgétaires tant au niveau des recettes que des dépenses. Et comme il y aura des redites, je tiens à m'en excuser auprès de l'ensemble de nos collègues.

Au niveau des recettes, d'abord, il y a entre nous une divergence de fond. Elle réside dans le poids de l'impôt qui pèse sur les Bordelais.

Vous nous dites et vous redites, et aujourd'hui vous l'avez même dit en couleur ce qui change, c'est encore mieux, que les taux d'imposition sur Bordeaux seront faibles, que l'impôt moyen par Bordelais est plus faible qu'ailleurs.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas dit ça...

M. RESPAUD. -

Nous, nous disons, en accord avec la référence en la matière de SFL Forum, qui est en fait le site des Echos de la Tribune, donc de tous les journaux économiques, nous disons en accord avec les éléments chiffrés de l'administration fiscale au niveau national, nous disons en accord avec le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes, que la fiscalité à Bordeaux aussi bien pour la Taxe d'Habitation que pour le foncier bâti, est bien supérieure aux moyennes nationales.

J'ai la faiblesse de penser que la Chambre Régionale des Comptes dans ses conclusions est beaucoup plus objective que vous, M. JAUFFRET. A tel point que vous êtes obligé de faire preuve de la mauvaise foi la plus évidente...

(Brouhaha – Protestations)

M. RESPAUD. -

Chers collègues, je vais donner deux exemples pour illustrer ce que je viens de dire.

Le premier exemple, je vais vous ramener un mois en arrière lors du débat sur les orientations budgétaires. Vous vous souvenez que j'avais fait référence à SFL Forum, dont je parlais tout à l'heure, qui compare la fiscalité des grandes villes et qui classe Bordeaux en 35^{ème} position sur 36, juste devant Nîmes, en ce qui concerne l'importance de la Taxe d'Habitation.

Je l'ai ici, chers collègues. Je vais faire circuler ce qui a été fait par SFL Forum.

Aussitôt, lors du dernier débat, M. Hugues MARTIN a dit que le site qui était un site privé avait disparu en raison de la suspicion qui pesait sur lui. C'est faux. Jamais vous n'y avez regardé, M. MARTIN. Vous êtes pris en flagrant délit de menterie. Il faut savoir taper sur un ordinateur...

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Mais si. Il faut le dire. Il faut savoir taper sur un ordinateur.

Et à tous les contribuables qui voudraient en savoir plus sur ce qu'ils paieraient ailleurs je les invite à aller sur SFL Forum, ou à demander à la Mairie le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes puisque c'est un document public. En tout cas cela témoigne bien de vos méthodes.

Non. Ça existe bien. Ce qui ressort de l'enquête qui est menée annuellement, irrégulièrement, par SFL Forum, c'est que Bordeaux concernant la Taxe d'Habitation est bien la 35^{ème} ville de France sur le montant de cette taxe.

Le second exemple c'est la comparaison entre les taux que vous nous fournissez toujours entre la Ville, le Département et la Région Aquitaine, comme si c'était comparable... Comparons des villes avec des villes, des départements avec des départements, des régions avec des régions, ou regardons alors ce que paie le contribuable Bordelais.

J'ai préparé également un graphique. Voilà le graphique de la Taxe d'Habitation telle qu'elle est payée par le contribuable Bordelais. Je vous le montre, mes chers collègues. En noir vous avez la part communale et ici en bas la part du Département.

En ce qui concerne la Taxe Foncière, ce qui est versé par le contribuable bordelais est en noir et ce qui est versé par le Département en gris foncé. Vous voyez que c'est éloquent, mes chers collègues. C'est quand même bien à la commune qu'on paie le plus d'impôts.

M. LE MAIRE. -

Tout est noir. On ne voit rien....

M. RESPAUD. -

Quand vous nous dites : on maintient les taux, M. JAUFFRET comme vous nous l'avez dit en introduction, cela veut dire que les contribuables bordelais vont payer 7% de plus d'impôts dans l'année. Plus de trois fois le taux de l'inflation, puisque vous avez bâti votre budget sur le taux de l'inflation, c'est-à-dire en France, 1,6%.

Nous avons donc un pouvoir d'achat qui stagne pour les salariés, mais aussi pour les commerçants. Tout à l'heure on a parlé des commerçants, beaucoup ont leur pouvoir d'achat qui stagne. Nous avons par contre un produit fiscal qui, lui, augmente de 5%.

C'est la ville où on gagne moins et où on paie plus d'impôts.

Pourquoi ce produit fiscal galope-t-il ? Il galope car l'Etat nous reverse de moins en moins.

Il faut que les Bordelais sachent qu'il y a trois types de recettes : il y a l'impôt, il y a les recettes qui sont payées par les usagers, par exemple quand ils mettent leurs enfants à la crèche, ou quand il vont à la cantine scolaire, et il y a les dotations d'Etat.

En 2004 les contributions d'Etat représentaient près de 32% du budget, l'impôt 46%, les autres recettes 21%.

En 2008, ça figure en page 4 du document qui nous est fourni, les contributions d'Etat ne représentent plus que 30%, c'est-à-dire -2%, l'impôt 47% au lieu de 46%, les autres recettes 22% au lieu de 21%.

Vous allez me dire : 2%, 1%, ça fait peu. Sauf que 1% pour la Ville de Bordeaux ça représente 3,2 ME. C'est énorme. C'est une école et une crèche.

Il aurait fallu que vous dénonciez dans votre budget le désengagement de l'Etat qui reverse de moins en moins aux collectivités locales.

En tout cas, vous l'avouez puisque ça figure en clair dans les documents qui nous ont été fournis, le produit fiscal va augmenter de +5% dans des recettes qui n'augmentent que de 3,5%. C'est inadmissible.

On paie donc beaucoup. Vous demandez beaucoup aux contribuables bordelais, mais on n'a pas le sentiment qu'il y ait en retour l'équivalent.

Si on regarde du côté des dépenses, je me dois de redire ce que je disais dans les orientations budgétaires. Il est incompréhensible que l'investissement diminue pour la troisième année consécutive. Certes, il augmente en apparence de 2,17% en 2008, après avoir augmenté de 0,5% en 2006 et de 0,2% en 2007. Mais l'inflation, mes chers collègues est bien supérieure à ces chiffres.

Quand vous gagnez 1 euro en plus et que l'inflation vous coûte 2 euros, en fait vous avez perdu 1 euro. Là c'est exactement pareil...

(Exclamations)

M. RESPAUD. -

Nous avons ici un investissement qui augmente de 2,17%, mais l'indice du coût de la construction, lui, est précisément en progression de 3,23% l'an prochain. Ce qui veut dire qu'on va investir beaucoup moins qu'on a investi cette année, alors que c'était déjà le cas l'année précédente et encore l'année d'avant.

Ce qui veut dire qu'en réalité on investit moins, et on investit moins dans quoi ?

On investit moins dans l'éducation et la famille...

(Rires – Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Oui, on vous a écouté pendant 2 heures, chers amis !

L'an dernier il y avait 10 ME investis dans l'éducation et la famille, M. GAÜZERE. Cette année 9 ME. Alors que c'est censé faire partie de vos priorités on investit moins que les autres années.

Dans les sports, et la jeunesse associative là aussi ça baisse ! L'an dernier 14 ME d'investissements. Un quart des dépenses d'investissements. Cette année 8,87 ME, 15% de l'investissement.

Alors vous nous dites : on a fait une autre piscine. Vous avez réhabilité, Monsieur le Maire, en 10 ans les trois piscines qui existaient sur Bordeaux. Quel exploit ! Je ne connais aucune ville de plus de 100.000 habitants où il n'y a pas eu une piscine de plus !

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas possible de mentir à ce point ! Tissot existait déjà ? Et le grand bassin de Judaïque existait avant ? Non, franchement... Il ne faut pas raconter n'importe quoi ! Ce n'est pas possible !

M. RESPAUD. -

Tissot existait ! On n'a pas attendu que M. JUPPE arrive pour le faire ! Et celle du Grand Parc était deux fois plus grande !

Le plus significatif encore c'est le budget d'investissement de la voie publique...

INTERVENANTS. -

Mensonges !

(Brouhaha – Protestations)

M. RESPAUD. -

Je vous ai écoutés ! J'ai entendu assez de mensonges moi tout à l'heure !

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Gardons notre sang froid, mes chers amis. Ça ne sert à rien de s'énerver même quand on entend des énormités.

Continuez, M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Surtout que je suis en voie de terminer.

Ce que je dis c'est la vérité ! Et aucune piscine supplémentaire. Toutes les piscines ont été réhabilitées, en général, comme le Grand Parc, par moitié.

Le plus significatif c'est le budget d'investissement de la voie publique et de la propreté. L'an dernier il représentait 4%, plus de 2 ME. Cette année il ne représente plus que 2,5%, 1,5 ME.

Même en matière économique, M. BRON, c'est très faible et pourtant encore cette année ça diminue.

Bref, qu'est-ce qu'on constate ?

Ce qui augmente dans les investissements l'an prochain c'est tout ce qui concerne l'aménagement urbain, les musées. Ça, ça augmente.

Qu'est-ce qui diminue ? C'est tout ce qui est la vie dans la cité. C'est-à-dire que tout ce qui est la pierre ça augmente, tout ce qui est la vie dans notre budget d'investissement ça diminue.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

M. DUCASSOU nous avons une philosophie contraire qui fait passer l'homme avant la pierre. Vous comprendrez donc qu'on vote contre. Et si les Bordelais choisissent le

changement en mars prochain nous serons amenés à faire un audit sur une situation des comptes de Bordeaux où il n'est pas possible de cumuler à la fois une fiscalité aussi élevée et aussi peu de retombées pour la population.

(Protestations – Brouhaha)

M. RESPAUD. -

En tout cas c'est sûr que lorsque nous aurons à gérer cette ville nous le ferons avec d'autres priorités, c'est pourquoi, je le disais, nous voterons contre.

M. JAUFFRET, je voudrais mettre les choses au point. Nous ne voterons pas contre vous, nous ne voterons pas le budget par principe, comme vous avez eu l'air de le dire dans votre introduction, mais nous voterons contre ce budget parce que c'est une conception de la ville que vous défendez et que nous ne partageons pas.

Un dernier mot pour remercier d'abord bien sûr mes collègues socialistes. Nous étions partis à 5, nous sommes maintenant 6 depuis un peu plus d'un an. On ne peut que s'en féliciter. Ils ont fait un travail remarquable dans des conditions difficiles puisqu'il faut que les Bordelais sachent qu'on ne reçoit les documents que le mardi pour le lundi suivant, et que donc nous ne disposons que d'un laps de temps très limité pour bûcher tous les dossiers.

Je voudrais aussi remercier note attaché de groupe qui fait un travail remarquable, et remercier le comportement de l'opposition, nos collègues du Parti Communiste, nos collègues les Verts, grâce auxquels on a pu sur un certain nombre de points infléchir des politiques municipales. Pas suffisamment. Je trouve que vous êtes trop inflexibles. Mais j'espère que plus tard nous aurons la possibilité de mieux nous exprimer. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci M. RESPAUD.

Il n'y avait pas de bassin couvert à Tissot. Il n'y avait pas de grand bassin couvert à Judaïque. Ce sont des piscines d'été. Nous avons bien créé 2 piscines nouvelles et profondément réhabilité la piscine du Grand Parc. D'ailleurs il suffit de voir les habitants du Grand Parc le jour de l'inauguration pour voir que si vous voulez continuer à dire que nous n'avons pas fait du bon travail... eh bien vous serez vraisemblablement entendu par la population...

Sur la fiscalité, j'y reviens d'un mot parce que nous avons entendu des énormités.

Je n'ai jamais dit que les Bordelais payaient moins d'impôts qu'ailleurs. J'ai dit et je persiste que l'évolution de la fiscalité depuis 12 ans à Bordeaux a été raisonnable. La Chambre Régionale des Comptes que vous citez l'écrit noir sur blanc et nous en félicite dans son dernier rapport, alors que la progression de la fiscalité de la Région n'a pas été raisonnable : 73%. Et vous n'avez rien à dire à ce chiffre parce que c'est la vérité. Il en est de même au niveau du Conseil Général.

Ce sont des chiffres absolument incontestables.

Vous nous dites, ce qui est là la preuve d'une assez grande méconnaissance des mécanismes financiers, que le produit fiscal augmente de 5%, c'est-à-dire plus vite que l'inflation.

Pourquoi ?

Parce que la Ville a retrouvé son dynamisme. Parce qu'il y a davantage de logements. Parce qu'il y a davantage d'habitants. Ça c'est quelque chose de très sain, et ça ne veut pas dire que la charge fiscale de chaque contribuable augmente.

C'est vraiment une erreur d'analyse qui est inquiétante de votre part.

Ce qui mesure la politique fiscale d'une collectivité c'est l'évolution de son taux. C'est le seul élément sur lequel elle a prise directe. Et là, de ce point de vue, les graphiques que j'ai montrés, qui vous mettent très mal à l'aise, je veux bien l'accepter, montrent que la Ville de Bordeaux a augmenté ses taux de l'ordre de 3,5%, là où la Région les a augmentés de 73% et le Département de 35%. Il n'y a pas à sortir de ces chiffres.

Il y a un dernier point que je voudrais évoquer. Il y a même un impôt à Bordeaux qui a baissé, on n'en parle pas, c'est la Taxe Professionnelle qui est payée par toutes les activités professionnelles : les commerçants, les entreprises... Elle a baissé de 6,5%. Là c'est le taux lui-même qui a baissé et qui va continuer à baisser d'ailleurs dans les prochaines années, pour une raison très simple c'est que nous avons mis en place la Taxe Professionnelle Unique et que Bordeaux va rejoindre le taux moyen de la Communauté Urbaine. Voilà.

En tout cas, M. JAUFFRET, vous avez raison d'être fier de la politique fiscale que vous avez menée, qui a, non pas allégé la charge sur les Bordelais, mais qui l'a maintenue dans des conditions très raisonnables.

Je rappelle qu'un autre grand organe de presse qui s'appelle « Aujourd'hui en France » a publié un tableau récemment dans lequel on montrait la progression du taux de Taxe Foncière des 30 plus grandes villes de France. Je crois que Bordeaux était 22^{ème} sur 30, en bas du classement, c'est-à-dire dans le bon sens. Naturellement ça aussi c'est un classement incontestable.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en entendant certains orateurs j'ai un peu l'impression que c'est notre dernier Conseil Municipal.

Je voudrais rappeler ici que nous avons encore deux Conseils Municipaux aux mois de janvier et février 2008...

M. LE MAIRE. -

Peut-être plus, d'ailleurs, M. HURMIC. Peut-être plus. Il ne faut jamais jurer de rien.

M. HURMIC. -

Oui. De la mandature. Parfois j'avais l'impression que certains échangeaient des condoléances, d'autres des compliments très œcuméniques. Nous avons le temps de le faire. En tout cas en ce qui me concerne j'attends le dernier Conseil Municipal pour me livrer à ce genre d'appréciations.

Mais je m'adresserai par contre aujourd'hui à celui qui est quand même traditionnellement et annuellement un peu le roi de la fête, c'est M. JAUFFRET.

J'ai envie de dire que cette fois-ci il l'est doublement. D'une part parce que c'est sa présentation du budget. Tous les ans, effectivement, il nous présente le budget, et en plus cette année nous apprenons que c'est sa dernière présentation budgétaire.

Alors permettez-moi, M. JAUFFRET, de m'adresser principalement à vous, d'abord en rendant hommage sérieusement au travail que vous avez fait ces 13 dernières années, en vous faisant remarquer, au cas où cela vous aurait échappé, que dans les applaudissements nourris qui ont émaillé la fin de votre intervention certains de ces applaudissements venaient également des bancs de l'opposition.

Pour vous dire également que si ces 13 budgets que vous nous avez présentés étaient primitifs, vos 13 présentations l'étaient généralement beaucoup moins. Au contraire, elles étaient souvent extrêmement fouillées, élaborées, voire même parfois subtiles.

Je tiens à rendre hommage à cette ténacité enthousiaste qui trahit vraisemblablement une jeunesse durable.

(Applaudissements)

M. HURMIC. -

Je suis même prêt à vous excuser quelques saillies oratoires parfois grinçantes et ironiques vis-à-vis des élus de l'opposition en rendant hommage à la courtoisie qui était généralement la vôtre à l'occasion de cet exercice budgétaire.

Merci d'avoir introduit également dans cette assemblée cruelle un peu de poésie au moment où vous nous avez dit que nous, les élus, « nous frayons un chemin à l'intérêt général ». Autorisez-moi à noter cette expression qu'à l'occasion d'ailleurs je vous resserrai. Je trouve que c'est une très belle expression, M. JAUFFRET. Peut-être qu'à l'occasion du dernier Conseil Municipal je me permettrai de vous l'emprunter.

De même, Monsieur le Maire, merci également d'avoir rappelé à votre tour que malgré nos oppositions ici dans nos débats, ce qui vraisemblablement nous réunit tous c'est une passion commune au service de la Ville de Bordeaux. Je crois qu'effectivement, même en ces périodes électoralement agitées il est parfois utile de rappeler ce type de propos.

Je vous ai trouvé un peu chiche, M. JAUFFRET, lorsque voulant vous adresser aux générations futures vous avez dit que vraisemblablement ils retiendront de ces 13 exercices budgétaires, les fêtes au bord de la rivière. Un peu chiche. J'espère que les générations futures retiendront autre chose de ces 13 années que nous avons pu passer ensemble dans ce Conseil Municipal.

Vous vous êtes un peu étonné, mais avec une douce ironie, du fait que l'opposition immanquablement budget après budget avait voté contre les budgets primitifs que vous nous présentiez. Vous avez semblé mettre ça un peu sur le compte du jeu politique.

Non, M. JAUFFRET, ce n'est pas que du jeu politique. C'est vraisemblablement, parce que, même si nous pensons tous ici défendre l'intérêt général, nous pouvons avoir parfois, notamment à l'occasion des exercices budgétaires, une vision sans doute différente de ce qu'est l'intérêt général.

Je vous garantis M. JAUFFRET que si vous nous aviez présenté au cours de ces 13 années des exercices budgétaires qui, notamment pour les premiers d'entre eux, auraient décidé d'organiser une ZAC Cœur de Bastide en éco-quartier, nous aurions voté

ce type de délibération sans attendre l'année 2008 pour lancer des projets d'un éco-quartier sur la rive droite de la Garonne.

Je vous garantis que si vous nous aviez présenté des budgets nous proposant un Palais des Congrès en centre ville, et pourquoi pas à la Bastide à la place de la Banque Populaire, nous aurions également voté ce type de délibération.

Je vous garantis que si vous nous aviez épargné le Casino de Bordeaux Lac nous vous aurions également encouragé dans cette voie.

Je vous garantis que si vous nous aviez présenté une politique qui n'aurait pas forcément chassé l'auto de notre cœur de ville, mais qui aurait réalisé le fait que les deux-tiers des déplacements pouvaient se faire à Bordeaux, comme dans d'autres villes telle la Ville de Fribourg, autour des modes de circulation douce comme les déplacements non motorisés, comme les transports collectifs, nous aurions voté ce type de délibération.

Si vous aviez généralisé les zones 30 à l'intérieur de la Ville de Bordeaux nous aurions voté ces délibérations.

Si M. DUCASSOU nous avait présenté une politique culturelle d'où jaillissait une politique éclectique, une programmation de haute qualité assurant un rayonnement culturel international de Bordeaux, nous aurions voté ce type de politique. Je pense qu'on ne se poserait même pas aujourd'hui ensemble la question de savoir si nous méritons ou non le label Bordeaux Capitale Européenne de la Culture, ce label se serait de lui-même imposé si vos politiques avaient présenté ces qualités.

Nous aurions aussi – excusez-moi de revenir là-dessus – des piscines dans tous les quartiers de Bordeaux, notamment dans les quartiers de Bordeaux-Sud qui en sont totalement dépourvues.

Voilà, M. JAUFFRET, ce qui n'est pas du jeu politique. Je ne veux pas alourdir et allonger nos débats, mais voilà un certain nombre de politiques que nous aurions aimé durant ces 13 dernières années partager avec vous.

Et un petit clin d'œil – on peut faire aussi un peu d'humour – à M. DUCASSOU dont j'ai l'impression qu'il me prend pour un individu totalement inculte parce qu'il ne me voit pas aux représentations de l'Opéra de Bordeaux.

Je vais lui prouver que je suis vraisemblablement inculte lorsque je m'adresse à M. GAÜZERE. Mais je le dis d'emblée, ce n'est pas un trait d'inculture, M. GAÜZERE, vous m'excuserez, ce n'est qu'un trait d'humour. Vous nous avez cité tout à l'heure pour terminer vos propos une très belle phrase émanant d'Alain. Je peux vous demander de quel Alain elle vient ? D'Alain ROUSSET ou d'Alain JUPPE ?

(Rires – Brouhaha)

M. HURMIC. -

Excusez cette inculture ! Ce n'était qu'un trait d'humour !

Et moi aussi pour faire une citation parce que je suis un peu jaloux de M. GAUZERE, je rappellerai que Léon Blum, l'ami du Président de la République et de Henri Guénot dit à propos de l'humour « qu'il ne s'agit que d'une forme mineure de l'intelligence ». Donc excusez-moi cette forme mineure de l'intelligence qui m'amène aujourd'hui à aborder avec le sourire un certain nombre de points que nous devons néanmoins évoquer.

Après cette entrée en matière que vraisemblablement vous avez dû trouver un peu longue, j'en viens au vif du sujet, c'est-à-dire ce budget que nous ne voterons pas, fidèles à cette tradition remarquable à laquelle faisait allusion M. JAUFFRET. Nous ne le voterons pas. Nous voterons contre.

Je ne veux pas alourdir les débats. Je veux aborder simplement certains points.

Lorsque vous nous présentez l'écologie urbaine et le développement durable, naturellement un certain nombre de pistes évoquées par la municipalité vont tout à fait dans le sens de nos préoccupations communes.

Je le disais il y a quelques instants, l'éco-quartier Bastide 2 que vous voulez réaliser, naturellement nous serons à vos côtés pour vous encourager à doter Bordeaux d'un éco-quartier à l'instar de celui que nous avons pu ensemble visiter dernièrement en Allemagne.

Je voudrais insister, Monsieur le Maire, et peut-être partageons-nous cette préoccupation, en tout cas il faudra l'illustrer assez rapidement si c'est une préoccupation commune : vouloir faire entrer l'écologie dans la ville c'est très bien, à travers le bâtiment c'est très bien, le bâtiment est largement responsable de nos émissions de dioxyde de carbone.

Mais si nous ne nous attaquons qu'aux bâtiments nouveaux, vraisemblablement, malgré les efforts réels qui seront consentis, nous passerons à côté de quelque chose qui est essentiel à savoir l'ensemble du bâti. Et quand je dis « l'ensemble du bâti », vous savez comme moi que si l'on ne s'attaque qu'aux créations, si l'on ne s'attaque qu'aux constructions de bâtiments nouveaux nous ne serons pas à la hauteur de cette tâche.

Le bâti nouveau, dans notre pays ça représente à peu près 1% du logement. La France compte 31 millions de logements. Avec une moyenne de 300.000 nouveaux logements par an cela représente 1% seulement du parc national. Si nous nous contentons de faire en sorte que 1% seulement du parc soit écologiquement responsable nous passerons effectivement à côté de cette obligation qui pèse sur tous les bâtiments.

Je crois qu'à Bordeaux, vous me direz si je me trompe, mais d'après les chiffres que j'ai il y a à peu près 140.000 logements. La création de logements nouveaux à Bordeaux est autour de 1000 logements par an. C'est même en dessous de la moyenne nationale. C'est 0,7% de logements nouveaux.

Donc les éco-quartiers c'est très bien. Pouvoir faire en sorte que le bâti ancien puisse lui aussi être mis à des normes écologiquement responsables, je crois que c'est encore mieux.

Je vous garantis que dans le cadre de la campagne municipale qui va commencer dans quelques jours nous ferons aux Bordelais un certain nombre de propositions concernant le bâti ancien, concernant ce challenge que nous avons dans les années qui viennent pour faire en sorte que l'amélioration de l'habitat en centre ville puisse prendre en compte les enjeux du développement durable, notamment tels qu'ils sont définis par l'ADEME.

Pourquoi pas notamment associer l'ADEME aux travaux d'In Cité ? C'est bien de faire rénover notre cœur de ville. Ce serait encore mieux que des partenaires écologiquement responsables comme l'ADEME puissent être associés à cette œuvre.

Vous dites également, Monsieur le Maire, toujours dans le chapitre écologie, qu'en matière d'éclairage public la rénovation du réseau entamée en 2007 se poursuivra dans un souci de performance énergétique. C'est très bien. Mais il n'y a pas que l'éclairage

public. Il serait bien que vous puissiez également faire en sorte que tout l'éclairage municipal puisse être mis aux normes de basse consommation.

Je prendrai, pour être concret et simple, uniquement l'exemple de cette salle municipale. Tout à l'heure, non pas que je m'ennuyais, j'ai commencé à compter les ampoules. Il y a vraisemblablement dans cette pièce une centaine d'ampoules. Rien que le lustre principal, M. MARTIN, il y a 20 ampoules.

Si toutes ces ampoules étaient à basse consommation, je vous garantis qu'effectivement la Mairie commencerait à être exemplaire pour dire : j'ai le souci de faire en sorte que la consommation électrique de la Ville de Bordeaux soit diminuée.

De même, permettez-moi aussi de dire qu'il y a quelques minutes - il fait très chaud dans cette salle - je me suis approché du radiateur et j'ai touché la fonte brûlante de ce radiateur. D'abord ça nuit, à mon avis, au climat de cette assemblée respectable. Cela permet de comprendre peut-être certaines passes d'armes. Mais je pense que dans un souci d'économie d'énergie vous pourriez quand même donner pour instruction de faire en sorte que le radiateur de fonte ne soit plus brûlant pendant les séances du Conseil Municipal. Je pense que là aussi ça serait un exemple assez significatif que nous devrions donner aux Bordelais.

Pour terminer, je sais que Dominique DUCASSOU serait extrêmement déçu si je ne parlais pas de la culture. Il a dû se dire : Hurmic a épuisé la matière lors de la communication du 26 novembre, il ne dira rien aujourd'hui sur le budget culturel.

J'en parlerai, Dominique DUCASSOU. Je parlerai du budget culture pour terminer mes propos, pour dire que je suis très très déçu. Pour reprendre votre expression d'il y a un mois à propos de mon intervention, Monsieur le Maire, et pour faire moi aussi dans l'exagération, j'ai envie de dire que je suis même consterné de voir qu'il n'y a pas dans ce projet culture davantage d'innovations.

J'avais cru comprendre lors de votre communication du 26 novembre que vous auriez quelques soucis d'innovation dans ce domaine-là et je constate que vous poursuivez inmanquablement la politique culturelle qui est la vôtre depuis ces 13 dernières années.

Vous nous avez rappelé à juste titre le 26 novembre que Bordeaux figure au premier rang des villes françaises, non pas pour son rayonnement culturel, mais pour ses dépenses culturelles par habitant. Mais cette dépense culturelle par habitant particulièrement forte à Bordeaux nous impose un certain nombre de devoirs. Je n'ai pas l'impression que le budget culture 2008 soit vraiment à la hauteur de ces attentes et de ces espérances.

Je note d'abord que le budget culture a baissé. J'ai les chiffres sous les yeux. Budget 2007 c'était 58,79 ME, budget 2008 c'est 58,58 ME, c'est-à-dire une baisse de 0,35%.

L'an dernier les dépenses culturelles représentaient 16,9%, cette année elles représentent à peine 16% de notre budget.

Et puis aussi et surtout, M. DUCASSOU, j'ai l'impression que l'on retrouve toujours dans ce budget culturel le même manque d'éclectisme qui caractérise quand même votre politique culturelle depuis de si nombreuses années.

Toujours la même concentration des aides sur un nombre limité de bénéficiaires. Même s'il y a 70 acteurs aidés cette année au lieu de 67 l'an passé, nous retrouvons toujours un même nombre limité.

Nous retrouvons toujours, et je ne veux pas en parler trop longtemps, la même priorité donnée aux dépenses en faveur de l'Opéra de Bordeaux : 14,8 ME d'euros pour l'Opéra, 3,74 ME pour les 70 autres acteurs culturels bordelais, cela traduit toujours une disproportion. 80% des aides vont à l'Opéra, et à peine 20% des aides sont réparties sur les 70 acteurs culturels bordelais. Cette disproportion et ce manque d'éclectisme nous le retrouvons une nouvelle fois cette année.

J'ai noté toutefois que l'an dernier vous aviez parlé, à propos du soutien aux acteurs culturels, d'une programmation éclectique de haute qualité. Je crois qu'on s'était tellement moqué ici en Conseil Municipal de ce caractère peu éclectique de la programmation que cette année vous avez plutôt rabattu le pavillon, vous ne nous parlez plus désormais que du soutien aux acteurs culturels bordelais, et ce soutien aux acteurs culturels bordelais, j'ai envie de dire qu'il ressemble étrangement en 2008 à celui qu'il était déjà en 2007.

Vous nous dites : les acteurs culturels sont soutenus et confortés. Très peu d'entre eux sont soutenus et confortés. Mira, certes. J'ai pu noter que Mira était passé de 30.000 euros à 100.000 euros. Et encore j'ai eu du mal à le trouver, M. DUCASSOU, dans la mesure où le budget Mira n'est absolument pas individualisé dans les lignes de subventions des structures. Je suppose, mais vous m'apporterez une précision sans doute tout à l'heure, que ces 100.000 euros accordés à Mira figurent dans le budget total accordé au TNBA. Je suppose qu'il fait partie de l'enveloppe du TNBA. En tout cas je n'ai pas vu ailleurs ces 100.000 euros que vous nous indiquez.

Vous nous parlez également des Grandes Traversées qui ont l'honneur selon vous de devenir à côté de Mira un des rendez-vous majeurs de l'année. Elles non plus n'apparaissent pas en tant que structures indépendantes dans le listing des structures subventionnées à Bordeaux.

En ce qui concerne ces Grandes Traversées, qui sont quand même des acteurs majeurs du Festival Novart, qui assurent avec le Festival de Jazz de Bordeaux à peu près le tiers de la fréquentation de Novart, j'ai cru comprendre en lisant M. Eric BERNARD le créateur des Grandes Traversées que sans réponse de la part de la municipalité concernant l'aide budgétaire qu'il réclame ils feront une pause ou ils arrêteront l'an prochain.

Je crois que c'est une alerte sérieuse sur le futur et les programmations futures de Novart, alors que nous savons tous que Novart est une manifestation particulièrement appréciée des Bordelais. Je crois que cette année, sur 7 créations contemporaines de Novart on a eu à peu près 6 nouvelles créations mondiales 2007 à Bordeaux. C'est vrai que Novart est populaire. C'est vrai que Novart marche bien. M. DUCASSOU nous aimerions vraiment être rassurés sur le futur de Novart et sur le soutien que vous entendez apporter à des structures qui sont si importantes en ce qui concerne Novart.

Je ne veux pas faire trop long sur la culture. J'avais des tas d'autres choses à vous dire...

Vous nous annoncez que le Vigo est aidé avec +30.000 euros. Nous aurions aimé savoir pourquoi il y a une aide supplémentaire concernant le Vigo, vraisemblablement légitime. Vous auriez pu vous fendre de quelques lignes d'explications.

Nous voyons également que trois acteurs culturels 2007 ont disparu des structures subventionnées : la Manutention, mais je crois qu'elle a quitté Bordeaux, l'ensemble vocal Sagittarius(?) et le Festival International d'Archéologie ont également quitté Bordeaux.

Ensuite l'initiative envers le Festival du Conte et le FRAC est intéressante, de même que Pola qui fait son apparition, qui attendait depuis longtemps d'être reconnue par la Ville de Bordeaux.

Toutefois une structure comme « Allez les Filles » n'est toujours pas subventionnée par la Ville de Bordeaux au motif qu'elle a également des activités commerciales. Je ne pense pas que cette explication soit suffisante pour faire en sorte que cet acteur culturel soit privé d'aide municipale.

Voilà, Monsieur le Maire, un certain nombre d'observations que je voulais faire en ce qui concerne ce budget et notamment la partie culturelle de ce budget.

J'ai noté également que le Festival du Conte de Saint-Michel est brandi en avant sur le même plan que le Festival de Quatuors à Cordes. Vous les mettez exactement sur la même ligne. Je n'ai rien contre le Festival de Quatuors à Cordes, je suis persuadé qu'il est magnifique, mais il bénéficie quand même d'une aide de la Ville de Bordeaux de 50.000 euros, alors que le Festival du Conte de Saint-Michel qui est un excellent rendez-vous de diversité culturelle et d'interculturalité, quant à lui est à peine aidé à hauteur de 8.000 euros.

Donc toutes les choses ne sont pas équivalentes, Monsieur l'Adjoint à la Culture. C'est vrai qu'il serait intéressant que plutôt que de nous donner un catalogue des associations et structures qui sont aidées par la Ville de Bordeaux, vous vous fendiez de quelques lignes pour nous expliquer pourquoi certaines associations sont plus aidées que d'autres. Je pense que ce serait intéressant et permettrait d'éclairer un peu notre lanterne dans ce domaine culturel.

Voilà les explications que je voulais faire en ce qui concerne ce Budget Primitif 2008 et vous rappeler que nous voterons contre, au risque de décevoir M. JAUFFRET.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC. Vous me décevez aussi beaucoup parce que quand je vous écoute je n'entends aucune raison sérieuse pour que vous ne votiez pas ce budget.

En réalité, vous le savez très bien, vous êtes très proche de ce que nous faisons, mais vos adhésions politiques vous empêchent de le reconnaître.

Vous me dites qu'il faut s'intéresser autant au bâti ancien qu'au bâti nouveau. Evidemment. L'ADEME travaille d'ailleurs avec In Cité. C'est une évidence qui s'impose à tout le monde et ça fait partie de nos priorités.

Vous dites qu'il ne faut pas simplement économiser sur l'éclairage public mais aussi sur l'éclairage des bâtiments. Bien sûr. C'est ce que nous allons faire. Un appel d'offres est en cours pour remplacer ces lampes.

Et puis c'est vrai que c'est difficile de changer ses comportements. Il faut tous y mettre du nôtre.

Pour vous faire rire un peu je vais vous raconter une petite anecdote. On a demandé à tous les groupes : est-ce que vous préférez avoir le budget sur papier ou sur cédérom ? C'est important d'éviter le gaspillage de papier.

Je vais vous dire comment cela a réagi.

Au groupe majorité : 39 Conseillers ont choisi le cédérom et 10 le support papier.

Au groupe PS : 3 et 3.

Au groupe PC : 2 cédéroms sur 2.

Au groupe Front National : 1 cédérom, mais comme il est toujours absent je ne sais pas ce qu'il en fait.

Et au groupe Vert, c'est quand même curieux, c'est le seul groupe dans lequel il y a plus de support papier que de cédéroms. Il y a 1 cédérom et 2 supports papier.

(Rires)

M. HURMIC. -

C'est parce qu'on n'est pas nombreux !

M. LE MAIRE. -

Vous voyez que tout le monde est perfectible. On peut faire des petits progrès.

Quant à votre discours sur la culture, soyons sérieux. Votre seule idée c'est de couper les vivres à l'Opéra pour distribuer plus aux associations et en particulier à celles que vous aimez. Voilà votre politique culturelle. C'est ça.

Parce que quand vous dites qu'il n'y a pas d'innovations, soyons sérieux là encore. Si la programmation de Novart n'est pas éclectique... Voyons... Vous l'avez reconnu vous-même et vous avez dit que c'était une très très bonne manifestation avec 6 nouvelles créations mondiales. Ce n'est pas de l'éclectisme ça ?

Moi je n'ai vu que trois ou quatre spectacles de Novart mais je préfère vous dire que c'était éclectique. Entre la danse que j'ai vue, le cirque, Génitrix et quelques autres c'était vraiment éclectique et vraiment innovant.

Et puis franchement n'utilisez pas des arguments un peu démagogiques. Le Quatuor à Cordes c'est un festival international. Il y a même à Bordeaux beaucoup de gens venus de toutes sortes d'horizons. Il a une réputation bien assise. Il était avant à Evian.

Le Festival du Conte, c'est formidable et on le subventionne. C'est une manifestation qui touche principalement un des quartiers de Bordeaux.

Alors ne faites pas de comparaisons qui ne tiennent pas la route.

Quant à nous dire qu'on manque d'imagination... Est-ce que vous avez lu le fascicule sur 2013 ? Je ne sais pas si on gagnera. Je le souhaite profondément. Je n'en suis pas sûr. Mais quand on lit ce document on se dit que c'est formidable, qu'il y a une effervescence culturelle dans la ville, une créativité, une capacité de propositions et d'innovations formidable ! Et de toute manière il en sortira quelque chose.

Alors de grâce, si vous étiez vraiment comme vous êtes quand on vous parle en tête à tête et que vous n'êtes pas victime des contraintes partisanes et politiques, vous ne tiendriez pas ce discours sur la politique culturelle de la ville qui mérite beaucoup mieux que ce que vous en dites.

Encore un tout petit effort, M. HURMIC, et je serai heureux de vous ouvrir les bras pour que nous puissions enfin travailler ensemble.

(Exclamations – Rires)

M. LE MAIRE. -

Il ne faut pas grand-chose.

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, je ne sais pas si je vais assister à des épousailles, mais vu la manière dont c'est parti...

M. LE MAIRE. -

Je n'étais pas à Disneyland. Je vous rassure tout de suite.

(Rires)

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, je reviens sur le Budget Primitif. Pour ma part je voudrais comme tous les ans remercier les services de la Ville, qui, je dois le dire, nous présentent des documents de grande qualité...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, s'il vous plait veuillez écouter Mme MELLIER en silence.

Madame vous avez la parole.

MME MELLIER. -

Je vous remercie Monsieur le Maire.

Donc je reviens sur mes remerciements aux services, et je voudrais revenir également sur le fait que le budget 2008 de 363,99 ME progresse de 4,79% sur 2007.

Cette progression traduit pour une part la prise en compte de l'accroissement de la population avec des besoins nouveaux d'accueil, cela a été dit, notamment de la petite enfance, mais traduit également une reconnaissance de la dégradation sociale dans notre ville avec l'aggravation de la pauvreté et 5% d'augmentation de la subvention pour le CCAS.

Néanmoins que constate-t-on aujourd'hui ?

Les collectivités locales, dont les communes, sont amenées à assumer le rôle de réparation sociale de la politique gouvernementale qui aujourd'hui refuse de relever le pouvoir d'achat des salaires, des retraites et des minima sociaux.

J'aborderai pour ma part les aspects liés à la fiscalité et les comparatifs que vous faites sur la pression fiscale avec les autres collectivités locales, thème cher à M. JAUFFRET, nous l'avons vu tout à l'heure.

Tout d'abord les recettes de fonctionnement, cela a été dit mais j'y reviens, avec les dotations de l'Etat se trouvent aujourd'hui réduites. Jusque-là les relations entre l'Etat et les collectivités locales étaient régies par un contrat de solidarité de croissance qui indexait la progression des dotations sur l'inflation et sur une fraction du taux de croissance du PIB.

Aujourd'hui ce contrat n'est pas reconduit, comme cela est indiqué dans la délibération, sans concertation avec les maires, et cela au nom, je cite, « de la participation des collectivités au désendettement public ». De ce fait la progression des dotations devrait désormais se limiter à la seule inflation : 1,6%.

Cette décision est inacceptable comme l'ont fait remarquer plusieurs associations d'élus locaux. Les dotations sont donc en baisse au moment où les dépenses augmentent en lien avec la paupérisation de la société et les transferts de compétence de l'Etat.

Pour ces raisons notamment nous ne pouvons accepter les comparaisons que vous faites sur les différents taux d'imposition appliqués par les autres collectivités. Pourquoi ?

Premièrement, la stabilité de la pression fiscale de la Ville dont vous vous félicitez, est tout à la fois liée à l'importance des taux sur Bordeaux, mais également, et cela n'a pas encore été évoqué aujourd'hui, par la vente continue de ce que j'appelle « les bijoux de famille ». Je le rappelle : la vente de l'I2EB, la vente dernièrement de la Cité Claveau, pour ne mentionner que ces deux exemples.

Deuxièmement nous assistons ces dernières années à une vague de décentralisation qui donne une dimension particulière au financement des collectivités locales dont le champ s'est considérablement élargi, tandis que dans le même temps celui de l'Etat s'est rétréci.

Lorsque vous notez la pression fiscale du Conseil Général, +31% en 12 ans, il eut été intéressant de mentionner les différents transferts de charges intervenus dans cette période : RMI, APA, DIS(?), Fonds d'aide aux jeunes, les TOS(?) des collèges, les routes nationales, nouvelles prestations pour les personnes handicapées.

A titre indicatif, que ce soit l'accueil des TOS, les dépenses relatives aux routes nationales ou les dépenses liées à l'APA, les compensations ne couvrent pas le montant des frais.

Ainsi, M. JAUFFRET, Monsieur le Maire, comparaison n'est pas raison.

S'il convient de ne pas opposer telle ou telle collectivité, par contre la fiscalité ne devrait-elle pas se présenter différemment ?

Effectivement, c'est ce qui nous différencie des autres formations politiques dans cette enceinte, il nous faut une véritable réforme de la fiscalité qui suppose de moderniser la Taxe Professionnelle et d'alléger les impôts des ménages qui deviennent de plus en plus lourds.

Il y a aujourd'hui 8 fois plus d'argent dans la sphère financière que dans la sphère productive. Les actifs financiers représentent 5 fois le budget de la nation, soit 5 milliards d'euros.

La réforme fiscale que nous proposons c'est d'intégrer dans la base de la Taxe Professionnelle les actifs financiers qui seraient taxés à 0,3%, ce qui nous permettrait un produit escompté de 10,7 milliards. Ou bien une Taxe Professionnelle avec des actifs financiers taxés à 0,5% et le produit escompté serait d'environ de 17 milliards. Là, la répartition du produit pourrait se faire en fonction de critères sociaux, de la situation du chômage, mais également, ce qu'a évoqué tout à l'heure M. JAUFFRET, de critères liés notamment aux dépenses de centralité des grandes villes.

Voilà donc les raisons pour lesquelles pour ma part, mais Vincent MAURIN donnera son opinion, je ne voterai pas le budget.

Mais je voudrais dire à M. JAUFFRET que si c'est vrai que la construction d'un budget n'est pas simple, c'est vrai aussi qu'un budget est toujours fonction d'une finalité politique. Et nous n'avons pas la même finalité politique, même si nous avons l'un et l'autre des soucis parfois identiques.

C'est en ce sens que je voulais vous dire que si vous parlez à vos petits-enfants des réalisations faites dans la ville, moi je dirai à mon petit-fils qu'on s'est endetté, qu'on a fait des emprunts parce qu'on considère que tous les bâtiments, que toutes les écoles, que toutes les structures qui se sont faites dans la ville se sont faites sur plusieurs générations et que c'est bien que toutes les générations puissent les financer pour que lui, il puisse en profiter. Voilà comment je lui présenterai les choses.

M. LE MAIRE. -

Ça dépend des écoles. On peut dire la même chose, effectivement.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviendrai sur le Budget Primitif à raison de trois points.

La Ville de Bordeaux ne satisfait pas à ce jour à la loi SRU en ce qui concerne le pourcentage de logements sociaux.

La vente à leurs occupants des logements sociaux de la Cité Claveau a rapporté une manne financière de 6 ME. Il eut été normal d'affecter cette somme à la création de nouveaux logements sociaux, ou à la réhabilitation du parc social existant.

Au lieu de cela je constate qu'il est fait état d'une forte progression de l'investissement résultant de l'inscription au Budget Primitif d'importants crédits pour la réalisation de l'Auditorium. 8 millions en 2005, 6 millions en 2006, financés justement en particulier par la vente des maisons de la Cité Claveau.

C'est là une déclinaison du paquet fiscal entrepris à l'échelle nationale. Dans le langage populaire on dit : « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». Permettez-moi de rectifier. Je dirais, moi : « déshabiller Marcel pour habiller Charles-Edouard ».

(Brouhaha)

MME DIEZ. -

Toutefois, toujours concernant le logement, je suis heureuse de lire dans la présentation de ce budget qu'en raison d'éléments extérieurs tels que la poursuite de la hausse des prix du foncier et de ceux de la construction rendant la situation difficile pour les Bordelais à revenus médians ou modestes cherchant à acheter ou à louer un logement, que la ville souhaitait faire du logement sa priorité.

Encore a-t-il fallu attendre jusqu'en 2008 pour prendre conscience que le logement était un problème fondamental pour les Bordelais.

Autre point, Monsieur le Maire. Lors de votre venue pour le Conseil de quartier de Bacalan en novembre dernier, vous avez par une immersion totale constaté quelles étaient les demandes et les difficultés rencontrées par les jeunes du quartier. Mêmes problèmes et mêmes difficultés que dans d'autres secteurs de Bordeaux.

Ils sont particulièrement demandeurs d'activités et de locaux pour les exercer.

Au chapitre Jeunesse vous faites état de la qualité de l'animation de proximité qui sera favorisée par des travaux de construction et de réhabilitation.

J'attirerai votre attention sur l'état déplorable dans lequel se trouve le centre d'animation de Bordeaux-Nord rue Joseph Brunet.

Des problèmes de gouttières entraînent la dégradation des peintures, et le mauvais état des huisseries accentue l'état de délabrement de ces locaux.

De même le centre social et d'animation de Bordeaux-Sud attend toujours les travaux sur la deuxième aile du bâtiment.

Point de budgétisation pour ces deux structures sur le budget 2008.

Tout comme la transformation du quartier Saint-Jean mériterait la création d'un centre d'animation à proximité. Rien.

Et pour conclure sur ce sujet, qu'en est-il de l'aménagement du marché des Douves ? Après maintes réunions entre les associations, les habitants des quartiers Saint-Michel et Capucins et la municipalité, rien n'est prévu au Budget Primitif 2008.

Je terminerai mon intervention par un sujet qui me tient à cœur.

J'ai commencé mon engagement par la défense de l'école laïque, celle de la République. Je respecte tout à fait la liberté confessionnelle et le choix de chacun du type d'enseignement qu'il souhaite donner à ses enfants.

La loi du 13 août 2004 nous impose à terme de financer le fonctionnement des écoles privées conventionnées à hauteur de celui des écoles publiques. Pas de problème.

Mais le texte stipule aussi qu'elle concerne uniquement les élèves résidant sur la Commune de Bordeaux.

Dans La délibération 655 que nous aurons à traiter par la suite, il est fait état que la dotation financière ne tiendra pas compte de l'origine géographique des enfants afin de ne pas pénaliser les établissements recevant une population d'élèves non domiciliés sur la Commune de Bordeaux.

Je rappellerai que certains établissements scolaires privés font de la publicité dans des magazines ou journaux afin de faire valoir leurs prestations attirant ainsi un public non résidant sur Bordeaux.

Réservez l'argent de notre collectivité à la scolarisation des élèves bordelais et dont les parents s'acquittent de leurs impôts locaux sur la même commune.

M. LE MAIRE. -

Merci. Juste un point sur votre dernière intervention. C'est très exactement ce que nous faisons puisque la dotation globale est calculée en fonction du nombre d'enfants domiciliés à Bordeaux conformément à la loi. Donc il n'y a pas de ce point de vue de divergence entre nous.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, compte tenu de ce que vous avez dit tout à l'heure à Pierre HURMIC, je pense tout de même que par rapport à votre politique les Verts sont très loin de votre vision des choses et de votre application du budget.

Je prendrai deux exemples.

Premier exemple : la politique sportive.

Il me semble qu'en dehors des rénovations et entretiens logiques et nécessaires des équipements en place, rien de nouveau pour la délégation des sports de M. QUANCARD.

J'ai le regret de vous dire, Monsieur le Maire, que votre soi-disant souci constant de proximité avec les usagers est mis à mal par l'analyse objective des faits. Et je ne reviendrai pas sur les différentes enquêtes qui pointent régulièrement du doigt les déficiences de votre politique sportive.

Les associations manquent de structures sportives, ou se démènent avec leurs trop rares équipements.

L'équité, j'ai le regret de le dire, n'existe pas sur notre ville. En effet, un enfant scolarisé dans une école de Bordeaux ne bénéficie pas de la même offre sportive s'il est scolarisé à Saint-Michel ou à Bacalan, ou s'il a la chance d'être à Saint-Augustin ou à Caudéran par exemple, malgré ce que laisse entendre le document fourni par M. JAUFFRET.

Je dois dire que tout ceci révèle le peu de consistance et d'ambition de votre politique sportive.

Entendons-nous sur mes propos. Je parle bien de pratiques sportives et pas d'animation de loisirs ou d'animation familiale, comme il est mentionné dans votre document.

C'est du reste la différence peut-être entre deux visions du sport.

Votre équipe voit l'aménagement de la ville en matière sportive comme un appui à votre politique d'animation de quartier. Nous en avons un parfait exemple avec l'aménagement des quais annoncé.

Si cela sera certainement parfait, je n'en doute pas, pour les familles et le loisir, je suis moins certain que cela convienne aux associations sportives et à la pratique de clubs

Si je reste persuadé que le sport loisir est nécessaire pour le Bordelais - je vous encourage bien sûr à continuer dans vos aménagements - je reste persuadé aussi que l'encadrement et le rayonnement qu'apportent les clubs et les associations sont essentiels pour la pratique sportive. Et ce ne sont pas les équipements installés sur les quais ou les city-stades dans les quartiers qui répondront aux attentes des associations.

Ces équipements satisferont le promeneur et le dilettante, mais n'éviteront pas les différences de pratiques sportives constatées entre quartiers.

Un enfant de Saint-Michel continuera à se voir offrir moins d'offres sportives qu'un enfant de Caudéran dans le temps scolaire, entre midi et deux, ou après la classe, tout simplement parce que les équipements ne sont pas les mêmes et que les associations ne peuvent leur offrir ce qu'elles n'ont pas, c'est-à-dire des équipements dignes de ce nom.

Ce budget 2008 est donc en ce qui concerne le sport à l'image de cette mandature : maintien de l'existant sans aucune recherche pour enrayer les différences entre quartiers.

Monsieur le Maire, je voulais aborder mon deuxième point avec la délibération 618, mais comme nous avons eu une magistrale intervention de votre adjoint M. CAZABONNE, je souhaiterais, Monsieur le Maire, vous interpeller sur un sujet qui m'inquiète, je veux parler des incivilités en matière de bacs pour les ordures ménagères.

Avec le passage porte à porte de la collecte sélective d'une partie de Bordeaux et actuellement sur le quartier Saint-Seurin que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, le problème des poubelles non rentrées dès le départ n'ayant jamais été résolu, on voit dorénavant non plus une poubelle, mais deux poubelles, la grise et la verte, stationner en permanence sur les trottoirs.

Ce n'est pas nouveau, mais aujourd'hui se voient multipliées par deux les incivilités.

Tout ceci, je vous le rappelle, a plusieurs inconvénients.

Une pollution visuelle quotidienne. Un côté inesthétique certain pour une ville classée au patrimoine de l'UNESCO. Une gêne pour le déplacement des piétons, personnes âgées, handicapés, poussettes, qui met à mal le Code de la rue.

Mais aussi une aberration écologique, M. CAZABONNE, avec ces bacs surdimensionnés par rapport aux besoins des familles, qui les incitent à produire toujours plus de déchets au lieu de les inciter au contraire à les réduire.

En effet, je rappelle que 90% des bacs qui ne sont pas rentrés sont des bacs de 120 litres à roulettes. Déjà qu'ils ne les rentraient pas quand il y en avait un, alors imaginez lorsqu'il y en a deux.

Cette politique de distribution des bacs qui consiste à distribuer le même contenant est tout simplement une bêtise, M. CAZABONNE. La politique de votre adjoint responsable de cette délégation à la CUB est complètement illogique et inefficace.

Il aurait fallu, nous semble-t-il, procéder différemment.

Tout d'abord proposer aux contrevenants qui ne rentrent pas leurs poubelles de remplacer leurs bacs volumineux par un ou deux bacs plus petits.

Deuxièmement, remplacer la poubelle grise pour les déchets tout-venant par un bac plus petit, sachant que ce qui prend le plus de place dans une poubelle se sont les emballages. La poubelle tout-venant doit donc être plus petite que la verte si on veut être logique et écologiquement responsable.

Ensuite pour les récalcitrants, passer à la verbalisation. Ça n'a jamais été l'optique retenue par vos services, Monsieur le Maire.

Nous voyons aujourd'hui le résultat de votre politique. Des alignements qui n'ont malheureusement rien à voir avec ceux de Carnac, dans les rues. Tout ceci est indigne de notre ville.

Nous voyons aujourd'hui les limites des messages publicitaires diffusés. Il s'agit de passer, il me semble, à la verbalisation.

De plus, lors de la distribution de la seconde poubelle il aurait fallu en profiter pour rappeler simplement la règle. Ça n'a pas été le cas. Pas une seule fois dans les nombreux documents remis lors du passage porte à porte cette info n'a été rappelée.

Vous même, Monsieur le Maire, dans votre lettre aux Bordelais en faveur de cette deuxième poubelle, avez omis de mentionner cette règle élémentaire.

Aujourd'hui la règle qui prévaut à Bordeaux, quels que soient les quartiers, c'est de laisser sa poubelle dehors. Cela devient une habitude bordelaise qui choque. Du reste bon nombre de touristes s'étonnent de cette particularité typiquement bordelaise et du laisser-faire municipal.

Les réponses de vos services à mes demandes sont de dire depuis quelques années maintenant que les agents voyers font un travail de fourmi formidable et que le résultat est une réussite.

Je constate malheureusement quotidiennement comme de nombreux Bordelais que ce n'est malheureusement pas le cas. J'en suis désolé pour notre ville.

M. LE MAIRE. -

Eh bien, M. PAPADATO, vous ne m'avez pas convaincu de l'existence de grandes divergences idéologiques entre nous. Je suis désolé de vous le dire.

Sur le sport, moi je souscris à tout ce que vous dites. L'importance des clubs et des associations, c'est exactement notre politique.

Vous me dites que sur les quais on a des activités d'animation et que ce n'est pas du sport. Allez consulter M. Castéran, Président de l'Association des Sports de Glisse, notamment des rollers, pour lui demander ce qu'il apprécie...

Ce n'est pas du sport, ça ? Eh bien allez le lui dire. Ça sera très intéressant. Il y a des licenciés. Il y a une fédération nationale. Il y a un club. C'est du sport.

Deuxièmement, vous me dites que dans le quartier de Saint-Michel il n'y a rien. Bon. Moi j'étais il n'y a pas très longtemps dans les locaux de la Flèche. Il y a un magnifique dojo où j'ai vu des dizaines d'enfants en train de faire du judo, des sports martiaux et de la boxe.

Voilà. Nous avons dans Bordeaux et dans tous les quartiers un maillage de maisons de quartier et de centres d'animation qui accueillent 25.000 personnes. Et quand vous me dites que ce n'est pas du sport, allez expliquer aux sections sportives de Saint-Bruno, de JSA, ou de la JJA qu'ils ne font pas du sport... Vous allez être reçu avec beaucoup d'enthousiasme... parce que c'est vraiment une grande méconnaissance des choses.

Donc je ne vois rien dans ce que vous me dites sur le sport qui soit de nature à vous distinguer de ce que nous faisons.

Quant à ce qui concerne l'incivilité dans les poubelles, d'abord il est tout à fait inexact de dire que la règle n'est pas rappelée. Moi j'ai apporté ce matin mes bouteilles en plastique dans mon bac collectif, puisque j'habite dans un endroit où il y a un local poubelle, et sur le bac il y a très exactement la liste de ce qu'on peut mettre et de ce qu'on ne peut pas mettre dans la poubelle. Donc ce travail est parfaitement fait.

En ce qui concerne l'adaptation de la taille des poubelles aux foyers, il y a une enquête ménage qui est faite systématiquement par les services de la Communauté Urbaine. Ce n'est pas la Ville qui va demander aux gens : vous en voulez une grande, une petite, une moyenne. Donc c'est très exactement ce qui s'est fait et l'adaptation que l'on peut faire.

Enfin en ce qui concerne la verbalisation, nous verbalisons. Nous allons le faire davantage. Mais je crois que ce n'est pas au moment où l'on met en place un nouveau système qu'il faut immédiatement déclencher ce système de verbalisation. Il faut laisser les gens s'adapter petit à petit.

M. CAZABONNE veut dire un mot encore.

Je vous signale que nous en sommes au premier dossier de notre Conseil Municipal.

M. CAZABONNE. -

Je dois être traité de manière différente des gens que vous évoquez, M. PAPADATO, puisque quand j'ai pu avoir accès au tri sélectif on m'a diminué la poubelle grise pour avoir la poubelle verte qui, comme vous le dites, reçoit les emballages qui sont les plus volumineux.

Deuxièmement, pour l'information des citoyens, vous l'avez peut-être vu récemment à la télévision, c'est volontairement que nous l'avons médiatisé, M. Hugues MARTIN et moi-même avons été montrer le film plastique qui est posé systématiquement sur toutes les poubelles qui sont dehors avec le slogan : Bordeaux, Ville classée Patrimoine Mondial de l'UNESCO, aidez-nous à rendre la ville propre, rentrez vos poubelles ».

Il y aura bien sûr la pédagogie, et un jour ou l'autre, comme l'a dit le maire, la verbalisation qui a commencé sera poursuivie.

M. LE MAIRE. -

Voilà. Donc rien qui nous distingue vraiment s'il n'y avait pas la politique.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

La déclinaison de ce budget montre un début de prise en compte des besoins liés à la fois à la nécessité de rattraper le retard de Bordeaux dans certains domaines, mais aussi,

Claude MELLIER l'a rappelé tout à l'heure, à l'accroissement de la population. On le voit dans vos propositions sur la petite enfance et l'école notamment.

Permettez-moi de dire qu'il manque toutefois d'ambition dans les domaines essentiels que sont le logement, le développement économique et la culture.

Concernant la petite enfance, je ne vais pas m'étaler, Claude MELLIER va intervenir lors de la délibération qui suit, notamment sur le Contrat Enfance Jeunesse. J'insisterai simplement sur quelques points, rapidement.

Dans la partie « Bordeaux pour ses habitants » :

Il nous semble qu'il nous faudrait mettre l'accent à Bordeaux sur les dispositifs de formation / insertion des jeunes en recherche d'emploi. Vous avez vous-même, Monsieur le Maire, été fortement interpellé sur cette question au dernier Conseil de quartier de Bacalan.

Certes, la Mission Locale et les dispositifs du Conseil Général font un travail remarquable, mais n'ont malheureusement pas toutes les réponses adaptées aux besoins.

A mon sens, c'est une des carences du dispositif jeunesse, ou du dispositif prévention de la délinquance de ce budget.

Le sport, notamment le sport autour de l'école, mériterait également plus d'attention. Vous citez les activités sportives spécialisées mises à disposition des écoles : la patinoire, le golf, la voile, etc. Premièrement ce n'est pas nouveau. Il y a toujours eu ces activités, en tout cas depuis que je suis enseignant sur la ville j'ai toujours connu ces activités à disposition des écoles, et deuxièmement toutes les classes malheureusement ne peuvent y accéder.

Par contre n'y a t-il pas à réfléchir, dans le cadre des activités interclasses de midi et de l'accompagnement à la scolarité le soir, à la mise à disposition des associations responsables de véritables éducateurs sportifs municipaux, en particulier là où il n'y a pas d'intervention de patronages laïcs, dont vous parliez tout à l'heure Monsieur le Maire, ce qui engendrerait une meilleure garantie de compétence et de cohérence de l'action sportive périscolaire sur l'ensemble de la ville, en lien bien sûr avec les clubs sportifs existants.

Sur la culture, je ne vais pas m'y étendre, nous avons formulé un certain nombre de critiques lors du Conseil Municipal du 26 novembre. Elles sont toujours d'actualité.

Sur la démocratie nous ne partageons pas l'option restrictive que vous donnez aux Conseils de quartier depuis leur création. Je vais être un peu dur, excusez-moi, ils n'ont que trop été des défouloirs pour revendications individuelles, des tribunes statistiques de la police nationale que personne ne croit, des diaporamas d'Epinal d'actions déjà décidées et non concertées.

Ces Conseils n'ont pas favorisé l'intervention citoyenne, ils l'ont simplement encadrée.

Pour les associations vous annoncez, je cite : « Offrir aux associations les moyens de leur développement ». Nous disons banco. Mais pour cela il faut dégager de nouveaux moyens, et je ne vois pas dans le budget présenté un nouvel élan dans cette direction.

Concernant le développement urbain, nous ne répéterons pas toutes nos critiques sur les projets urbains actuels. On l'a déjà évoqué la dernière fois. Nous prenons acte de votre

volonté de rehausser les ambitions initiales de la part des logements sociaux dans les nouvelles opérations urbaines.

Mais, Monsieur le Maire, tiendrez-vous l'objectif de création de 576 logements sociaux par an préconisé dans le Programme Local de l'Habitat ?

Comment allez-vous articuler les objectifs gouvernementaux de Mme BOUTIN de vente du logement social avec l'urgence, en l'occurrence à Bordeaux, d'en créer de nouveaux ?

Sur l'activité économique, allez-vous là encore rester sur un accompagnement notamment lié à la mise en place de nouvelles activités de services ou de tertiaire ?

Vous insistez beaucoup sur la politique d'attractivité. Certes, c'est une compétence municipale et communautaire, mais je suis surpris que votre rapport n'affiche aucun exemple concret de projets économiques d'envergures quand l'agglomération subit de plein fouet, après la SOGERMA et SELECTRON, la menace de fermeture de l'usine Ford et ses milliers d'emplois directs et induits supprimés.

Bordeaux n'est-elle condamnée qu'à accueillir des sièges d'entreprises, contempler des salons ou congrès professionnels, voir promener plus de touristes ?

Qu'attendez-vous pour promouvoir de nouvelles activités ? Bordeaux vient d'obtenir, certes, un label à Los Angeles pour l'énergie électrique. Mais qu'attendons-nous pour promouvoir la production de véhicules électriques sur la Ville ? Quels projets ? Sur quel site ? On a parlé de friches importantes, notamment sur Bordeaux-Nord. Il devrait y avoir à notre sens un peu plus de volontarisme.

Enfin, je n'ai lu sur la partie économique aucune fois le mot « port », ou « Garonne », et pourtant votre introduction ne parle que de développement durable.

Enfin, la dernière partie de votre présentation concerne le pilotage et la performance de la collectivité. Mes collègues n'en ont pas encore parlé alors j'en parle rapidement.

Je ne suis pas sûr que la maîtrise de la masse salariale aide à la performance de la collectivité. En effet, vous ne me ferez pas adhérer à l'idée libérale qu'on peut faire mieux de service public avec moins de personnels.

Avez-vous fait d'ailleurs le bilan financier des recours à la sous-traitance privée depuis la disparition de certains emplois municipaux ces dernières années ?

Par contre, une nouvelle performance de l'activité municipale consisterait selon nous à engager un plan de titularisation des 700 salariés en emploi précaire actuellement sur la ville. Merci.

M. LE MAIRE. -

Deux ou trois remarques.

L'objectif de 576 logements sociaux par an que vous avez cité sera tenu à une condition, que la CUB tienne ses promesses et fasse les ZAC qu'elle s'est engagée à faire. S'il n'y a pas de ZAC on ne tiendra pas cet objectif. C'est absolument évident.

Deuxièmement, vous saluez l'existence ancienne d'activités sportives et culturelles en disant que ce n'est pas nouveau. Vous oubliez simplement de signaler quelque chose, on le verra tout à l'heure dans le contrat avec la CAF, c'est que : le nombre de places

d'accueil en centres de loisirs est passé de 1200 à 1900. Ce n'est pas du statu quo ça, c'est du progrès, et que dans le contrat on compte passer à 3000. Vous voyez qu'on avance.

Troisièmement, les Conseils de quartier, « Chambre d'enregistrement UMP ». J'ai entendu dire ça par certains de vos collègues.

C'est dommage qu'on n'ait pas filmé intégralement le dernier Conseil de quartier de Bacalan. Si c'est si inutile que ça, pourquoi est-ce que les élus socialistes et communistes sont si assidus ? Vous y étiez, M. MAURIN. Mme DIEZ était là aussi. Vous avez vu la qualité de l'échange qu'il y a eu ce soir-là, ce dialogue extraordinaire entre les personnes âgées et les jeunes qui sont venus au Conseil de quartier.

Je crois que c'est une instance qui a ses limites, bien entendu, ce n'est pas la seule d'ailleurs en matière de démocratie participative, mais elle a fait ses preuves. C'est un vrai lieu d'expression et pas du tout une chambre d'enregistrement.

Sur la masse salariale, moi la critique à laquelle je m'attendais aujourd'hui c'est que nous ne la maîtrisons pas, justement, et qu'avec 6% d'augmentation nous faisons peut-être un peu trop.

Alors je suis très surpris de vous entendre dire que notre politique en l'espèce est restrictive. Ce n'est pas exactement ce que disent les chiffres.

Enfin, bon. Je connais votre attachement aux activités industrielles. C'est vrai que nous avons, vous et nous, de grandes différences idéologiques, cette fois-ci. Bordeaux n'est pas une ville dans laquelle vont s'installer de nouvelles usines automobiles. D'ailleurs quand elles sont venues elles se sont installées à Blanquefort et pas chez nous.

75% de l'emploi à Bordeaux est de l'emploi tertiaire. Ce qui sera autour de la gare ça sera du tertiaire supérieur.

Ce qui se développe c'est aussi des activités qui ont lieu dans les bureaux. Vous me dites qu'on ne dit rien sur les installations d'entreprises. Tous les chiffres qu'a donnés M. BRON, qu'est-ce qu'il y a dans les bureaux ? Des emplois. Des centres d'appels par exemple, qui sont devenus une des spécialités de notre agglomération. C'est ça qui fait des emplois, des centaines d'emplois. Ce n'est pas forcément l'installation de fonderies ou d'usines métallurgiques sur le territoire de Bordeaux.

Mme NABET.

MME NABET. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une intervention synthétique comme à l'accoutumée.

Nous constatons trois temps : le lire, le dire et le faire.

Le lire, c'est fait. Le dire, nous y sommes, et le faire me paraît plus périlleux.

Quelques exemples pour imaginer mes propos.

L'Opéra. Je sais que c'est un sujet tabou ici depuis l'existence de la régie personnalisée. Cependant, l'Opéra, sans le cadre d'une politique de relations internationales, on peut s'interroger.

Malgré les 14 ME alloués par la ville, des tournées sont menacées un jour, annulées, reconduites le lendemain. Cela augure mal de l'ambition affichée pour inscrire Bordeaux sur la scène internationale.

Autre exemple. Les dépenses de fonctionnement pour la Direction de la lecture publique sont en baisse de 160.000 euros. Qui sera lésé ?

Encore un autre exemple. Annoncer répondre aux attentes des habitants sans les associer aux décisions qui les concernent, un exemple très local, Mériadeck, voilà qui est paradoxal.

Voilà trois temps, trois exemples, une valse. Peut-être aura-t-elle lieu. Nous la danserons au mois de mars.

M. LE MAIRE. -

Bizarre.

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, une remarque très rapide, pour détendre un peu l'atmosphère quand même, et plutôt un appel à vigilance par rapport à quelques chose que je vous avais dit dans ce budget.

D'abord la remarque. Effectivement, c'est très bien de voir que l'on va faire 25% de logements sociaux dans les nouvelles opérations. Cela a déjà été dit, il aurait fallu peut-être y penser plus tôt. Mais c'est fait. Dont acte. Bravo.

En revanche, ce qui manquait un peu et c'est ce à quoi j'appelle le maire et toute l'équipe municipale future quelle qu'elle soit à beaucoup de vigilance, c'est que je crains fort qu'on assiste à la multiplication d'opérations de 27 logements, et pas de 28, de façon à rester en dessous de ce seuil fatidique qui amènerait à l'obligation de faire du logement social.

Donc ce n'est qu'un appel à la vigilance que je peux faire, car je suis tout à fait conscient que ce n'est pas toujours dans les attributions de la mairie. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci mon cher collègue.

M. JAUFFRET, est-ce que vous voulez intervenir, ou est-ce que les réponses ont déjà été apportées ?

Bien. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole nous allons nous acheminer vers le vote.

Oui, M. DUCASSOU veut relancer le débat sur l'Opéra. Mais vous savez, on a tout dit sur l'Opéra.

M. DUCASSOU. -

Non, non, je ne veux pas relancer le débat, mais je dirai à Mme NABET qu'il faut savoir que la Bibliothèque Municipale avait un robot qui a été supprimé, donc les coûts de fonctionnement de ce robot n'apparaissent plus.

Par contre sachez que le budget alloué à la Bibliothèque pour la lecture publique a notablement augmenté cette année comparativement à l'an dernier.

Je ne parlerai pas du problème de l'Opéra. Moi je ne trouve pas que c'est un sujet tabou. Vous faites partie du Conseil d'Administration et vous n'avez jamais fait la preuve que vous considérez ce dossier comme un sujet tabou.

M. HURMIC, tout ce qui est excessif est suspect.

M. LE MAIRE. -

Est nul.

M. DUCASSOU. -

Ou nul. Quoi qu'il en soit nous n'avons pas la même lecture du dossier. Je le comprends aisément.

Vous utilisez la part de l'investissement quand ça vous arrange. Or vous savez très bien que tout dossier d'investissement est pluriannuel, et vous savez très bien qu'il y a des années où il faut mettre davantage de fonds dans un plan pluriannuel de couverture de ces investissements. Par conséquent ce n'est pas en intégrant le budget d'investissement que vous faites une analyse de l'évolution du budget, c'est sur le fonctionnement qu'il faut le faire apparaître.

Ainsi vous auriez pu voir sur la liste des subventions allouées qu'elles avaient augmenté de 9% par rapport à 2007.

Vous dites qu'il n'y a rien de nouveau. Eh bien voilà. C'est-à-dire que si on maintient la subvention ce n'est pas original. Si on met en place de nouvelles subventions ça aurait pu être fait plus tôt. Si on supprime des subventions c'est totalement anormal.

En fait, ces évolutions, elles ont toutes une logique. C'est ce qui fait la dynamique et de la vie culturelle en relation avec les différents acteurs culturels. Par conséquent je ne reprendrai pas la logique de quelques dossiers que vous avez soulevés qui montre que vous ne connaissez pas bien ce secteur. Mais après tout, je le comprends aisément.

Alors, vos analyses, je ne les développerai pas.

Quand vous dites qu'il n'y a pas de dynamisme de la politique culturelle, c'est faire fi du côté volontariste du soutien de la création artistique avec une enveloppe dédiée.

C'est faire fi de toute la réflexion qui est en cours concernant les lieux bordelais et de tous les autres éléments au niveau national et international qui ont été rappelés au début de cette présentation.

Vraiment je trouve qu'effectivement c'est excessif. Vous devriez de mieux connaître ce dossier pour pouvoir en parler.

M. LE MAIRE. -

Je disais qu'on allait s'approcher des votes. Les textes prévoient un vote par chapitre, mais il est d'usage ici comme à la CUB ou dans d'autres collectivités, d'aller vers un vote global, sauf si un conseiller, il suffit d'un seul, réclame un vote par chapitre.

Qui est-ce qui souhaite un vote par chapitre ?

Est-ce que tout le monde est d'accord pour un vote global ? Personne n'y fait objection ?
C'est bien sûr ? Ce sera inscrit au procès-verbal.

Bon. Alors je mets aux voix le vote globalement.

Qui est d'avis d'approuver ce budget ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie. Je félicite M. JAUFFRET et l'ensemble de nos services financiers.

ADOPTE A LA MAJORITE

**VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS**

D -20070617

**Contrat d' Action Familiale et Sociale Territorial (C.A.F.S.T.) et
Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) entre la Ville de Bordeaux et
la Caisse d' Allocations Familiales de la Gironde. Décision.
Autorisation**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1988, la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ont mis en œuvre une politique d'action globale et concertée à travers les Contrats Enfance et les Contrats Temps Libres Jeunes.

Ce partenariat se poursuit aujourd'hui dans le cadre de la signature d'un Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial (C.A.F.S.T.) englobant l'ensemble de nos dispositifs contractuels avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, et se traduisant en particulier par la mise en œuvre d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) pour les années 2007-2010, regroupant les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse.

1. Le Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial (C.A.F.S.T.)

Les différents diagnostics menés conjointement et le croisement des enjeux propres à la Ville de Bordeaux et à la C.A.F. permettent en effet de déterminer des objectifs que les partenaires s'engagent à atteindre sur une période de 4 ans.

L'objectif est d'accompagner les évolutions des actions déjà existantes, de promouvoir des actions innovantes, de privilégier la réflexion territorialisée et d'organiser la synergie et la transversalité des moyens mis en œuvre.

Le C.A.F.S.T. vient en complément des prescriptions de droit commun. Il représente donc un nouveau support permettant l'identification d'actions, éligibles à des dotations financières locales de la C.A.F. de la Gironde au bénéfice de la Ville de Bordeaux, sur les champs non couverts par les dispositifs actuels.

La création d'une instance de pilotage devra permettre d'impulser un plan d'actions partagé, dans le cadre d'une politique de gouvernance territorial.

Le C.A.F.S.T. est doté d'une enveloppe spécifique de fonctionnement de la C.A.F. de 350 000 € par an, complétée par des subventions d'investissement décidées en fonction des projets présentés, dans le cadre d'actions menées par la Ville et dotées par la ville d'une enveloppe équivalente.

2. Le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.)

Le Contrat Enfance Jeunesse repose sur un diagnostic mené conjointement par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales. Cet état des lieux permet de dégager un bilan quantitatif et qualitatif de l'offre globale d'accueil et détermine des axes d'amélioration.

Le Contrat Enfance Jeunesse doit être le levier principal sur lequel s'appuiera la Ville pour mener à bien sa politique volontariste en faveur de la petite enfance et de la jeunesse.

Capacité d'accueil pour la petite enfance :

Le développement des places en crèche et en autres moyens d'accueil constitue une priorité depuis 5 ans.

Ainsi, en juin 2001, 2 600 enfants pouvaient être accueillis dans 39 structures. A l'été 2006, 4 000 enfants étaient accueillis, soit une progression de 54%.

A l'occasion du vote du budget 2007, nous nous sommes fixés un objectif d'accueil de 1 000 enfants supplémentaires en 3 ans.

Cet objectif est d'ores et déjà en voie d'être atteint, puisque les différentes structures peuvent actuellement accueillir 4 800 enfants. Ceci a pu se faire par l'ouverture de nouvelles structures, par une amélioration du taux d'occupation des structures existantes, par l'agrément de nouvelles assistantes maternelles, notamment.

La demande des familles demeure cependant toujours importante, et Bordeaux continue à accueillir de nouvelles populations de jeunes couples et de familles, qui doivent trouver à Bordeaux des conditions d'accueil et des services de qualité.

Il est donc aujourd'hui envisageable de nous fixer de nouveaux objectifs, visant à porter de 1 000 à 1 500, voire 2 000 enfants supplémentaires, la capacité d'accueil des 0 à 3 ans (c'est-à-dire 2 ans révolus), de façon à tendre vers un objectif de 6 000 enfants accueillis, soit + 50% par rapport à l'été 2006.

Ceci est à mettre en regard de la population des enfants de 0 à 2 ans révolus, actuellement de 7 970 enfants, et estimée à 8 600 enfants à fin 2009.

Capacité d'accueil des jeunes en centre de loisirs sans hébergement :

L'accroissement des capacités d'accueil des centres de loisirs sans hébergement pour les 3-11 ans relève de la même ambition.

Là également, la Ville a mené une politique ambitieuse ces dernières années, puisque la capacité d'accueil est passée de 1 189 places en 2002 à 1 910 en 2006.

L'objectif que nous nous fixons, à l'horizon 2010, est de passer à 3 050 places, soit une croissance de 1 140 places, soit plus 60% par rapport à 2006.

A partir de ces priorités, le C.E.J. définit donc les objectifs qui sont déclinés dans les schémas de développement ci-joints et contractualise la participation financière de la C.A.F. pour 4 ans.

Le volet Enfance doit permettre :

- d'augmenter le nombre d'enfants accueillis dans les structures existantes en optimisant le taux de présentisme et en restructurant certains locaux,
- de créer des places supplémentaires grâce : à la création de structures collectives, au recrutement d'assistantes maternelles et au développement des jardins d'enfants et des passerelles avec les écoles maternelles,
- de maintenir et renforcer le soutien aux structures associatives,
- de soutenir les actions innovantes telles que les crèches d'entreprises ou les entreprises de crèches,

- d'améliorer l'information et le suivi des familles,
- de favoriser la participation des parents et de soutenir la fonction parentale,
- de développer les actions de formation des professionnels de la Petite Enfance.

Le volet Jeunesse a pour objectif :

- De maintenir et d'adapter l'existant
- D'augmenter les capacités des accueils de loisirs sans hébergement pour les 3 / 11 ans
- De mettre en œuvre une politique d'accueil des 12 / 17 ans
- De connaître les besoins et attentes des enfants, des jeunes et de leurs familles
- D'élaborer un cadre organisationnel des temps périscolaires
- D'associer les familles aux projets d'accueil et de loisirs de leurs enfants
- D'observer pour agir
- De contribuer à l'évolution des pratiques des professionnels de l'animation

Sur le plan financier, et s'agissant de la petite enfance, le contrat prend en compte l'ensemble des créations d'établissements déjà décidées, et en cours de réalisation, et sera complété par voie d'avenant au fur et à mesure de l'avancement des nouvelles opérations en cours de définition.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer le Contrat Enfance Jeunesse et le Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial avec Monsieur le Directeur de la C.A.F. de la Gironde.

M. LE MAIRE. -

J'ai à vous présenter un document dont on a déjà évoqué l'existence, c'est-à-dire le Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial qui porte un nom barbare, le C.A.F.S.T., et le Contrat Enfance Jeunesse, entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales.

Bordeaux est la première commune à conclure un tel contrat avec la CAF. Ce contrat comporte deux volets, celui qui concerne la petite enfance, et celui qui concerne la jeunesse.

En ce qui concerne la petite enfance, la Caisse d'Allocations Familiale a approuvé la totalité du schéma de développement proposé par la Ville qui vise à accueillir 1500 à 2000 enfants de plus dans nos différentes structures, ainsi que les axes d'interventions envisagés.

La CAF a également accepté de prendre en compte dès à présent les 7 projets que nous avons actés avec nos partenaires, Ville, CAF et PMI, qui sont en cours de réalisation, ce qui correspond à un total de crédit de 1.300.000 euros sur 4 ans.

Enfin la CAF a accepté le principe d'avenants dans lesquels nous pourrions inclure de nouveaux projets proposés par la ville qui ne sont pas encore totalement finalisés, par exemple la structure petite enfance de la Berge du Lac, les mini-structures du boulevard George V et David Johnston, ou la ZAC Bastide 2 et Bassins à Flots.

Ceci nous permettra de poursuivre l'effort tout à fait remarquable qui a été fait pour l'accueil de la petite enfance.

En 2001 nous accueillions 2600 enfants dans 39 structures.

A l'été 2006 nous étions à 4000 enfants dans 55 structures.

Nous sommes aujourd'hui à 4800 enfants qui bénéficient d'un accueil dans une structure, ou chez une assistance maternelle agréée.

Aux termes du contrat tel que nous vous le proposons nous pourrions accueillir 6000 enfants, c'est-à-dire une proportion très significative de la population en âge d'être accueillie.

En ce qui concerne la jeunesse, je l'ai dit tout à l'heure, en 2002 la ville disposait de 1200 places d'accueil en centres de loisirs.

En 2006 nous sommes passés à 1900.

L'ambition du contrat est d'arriver à 3050 places, ce qui représenterait une progression de 60% par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Sur la partie jeunesse, si le soutien en places d'accueil sans hébergement existant était assuré dans les mêmes conditions que pour la petite enfance, la CAF ne disposerait initialement d'aucun moyen de financer la création de nouvelles places d'accueil de loisirs sans hébergement. J'ai donc saisi le Premier Ministre de cette question. Il a autorisé une dérogation qui va permettre à la CAF de créer 500 nouvelles places sur les 1150 de notre programme.

Au total l'engagement financier de la CAF s'élève à près de 25 ME sur la durée du contrat. C'est donc je crois une coopération ancienne, là aussi, mais qui se développe et qui est extrêmement fructueuse pour la Ville.

Je voudrais dire à Mme BRUNET qui a activement participé avec nos services à la négociation de ce contrat, toutes mes félicitations parce qu'on est arrivé à un très bon résultat.

Qui est-ce qui souhaite s'inscrire sur ce dossier ?

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, sur cette délibération vous venez de nous donner des éléments, donc je vais raccourcir un peu.

Je dirai que tout ce qui concerne la petite enfance, la jeunesse, c'est un investissement d'avenir et pour ces raisons ce contrat doit faire l'objet de toute notre attention en termes de qualité d'accueil.

Lors du débat sur les orientations budgétaires nous avons accueilli positivement les objectifs de créations de places et de structures d'accueil pour les tout petits, objectifs qui correspondent d'ailleurs à une attente des familles que nous avons souvent relayée dans cette enceinte.

J'avais également souligné que la modification des contrats enfance jeunesse pour les moins de 6 ans s'accompagnait d'une baisse de l'engagement financier de la CAF, c'est-à-dire de l'Etat, puisque de 70% l'engagement de l'Etat passe à 50%.

Cette situation avait un risque, pour faire face à cette baisse financière, de prioriser le remplissage des structures au détriment de la qualité de l'accueil. Ce risque se trouve malheureusement vérifié à la lecture du volet enfance.

Que lit-on ?

Optimiser le taux de présentéisme,

Optimiser le nombre d'enfants accueillis.

Entre 2007 et 2010, les projets de restructurations ou de créations de crèches sont arrêtés et feront l'objet d'un financement, je cite, au titre du flux. – On aurait pu trouver un autre terme –

Pour le multi-accueil, 2 enfants pour 1 place. On ne peut que s'interroger sur cette orientation. Quel est l'impératif ? La qualité ou la rentabilité ? Je trouve que cela s'apparente plus à une gestion comptable qui ne peut que heurter l'intérêt de la construction de l'enfant.

Vous encouragez par ailleurs la création de crèches entreprises, et entreprises de crèches. A cet égard, les entreprises de crèches privées qui bénéficient au même titre que les crèches municipales des aides publiques, non seulement c'est une nouvelle avancée dans l'engrenage du désengagement public et de la mise en concurrence, mais c'est particulièrement grave. En effet, le secteur de la petite enfance doit être mis à l'abri de tout calcul.

Je terminerai sur l'accueil des 2 à 4 ans. Vous proposez de développer les passerelles avec l'école maternelle pour l'accueil des moins de 3 ans dans les écoles maternelles qui pourrait augmenter sur la base d'un véritable partenariat entre les directrices de crèches et d'écoles maternelles.

Nous adhérons à cette suggestion. Néanmoins, dans l'attente de structures petite enfance à côté des écoles maternelles existantes, dès aujourd'hui la mairie veut travailler à scolariser les enfants de moins de 3 ans.

Nous voterons cette délibération malgré nos réserves sur le risque de régression de la qualité des actions en direction de la petite enfance.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, une intervention qui va dans le même sens que celle de Mme MELLIER.

Effectivement, si nous approuvons les objectifs fixés par ce contrat jeunesse, notamment lorsque nous lisons qu'il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des besoins et des pratiques en termes qualitatifs et quantitatifs, notamment l'objectif stratégique 4, nous avons nous aussi des réticences, en tout cas des inquiétudes.

Nous engageons vos services à réaliser ces enquêtes par quartier, et pas seulement à l'échelle de la ville. Il me semble qu'un état des lieux précis de ce qui est proposé dans ces accueils permettrait d'avoir une vision objective et de mieux aider les associations.

Notamment pour la tranche des 6/11 ans, il nous faut nous poser des questions.

Première question : l'accueil est-il le même le mercredi si on est dans telle ou telle école de la ville ?

L'offre culturelle et sportives sont-elles identiques, plus riches ou moins riches en activités ?

Bénéficient-ils d'espaces verts, de gymnases, de terrains de grands jeux, de sorties, de trajets en bus ?

Quel est le niveau de compétence des intervenants sportifs ?

Quels sont les intervenants qui encadrent ces enfants ?

Autant de réponses qu'il serait intéressant de pouvoir comparer pour mettre en avant le côté qualitatif. Car si compte tenu de l'augmentation de la population que vous venez de nous annoncer, c'est-à-dire à peu près 200 enfants par an, la ville se doit d'avoir un regard sur les structures qui accueillent ces enfants et sur les conditions de cette accueil, la ville se doit d'accompagner les associations en apportant une réponse en termes d'équipements aux attentes de celles-ci.

Nous voterons cette délibération malgré ces retenues.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, pour vous dire que nous voterons également pour ce contrat dont nous partageons les objectifs.

C'est vrai que ça met en évidence également les faiblesses de la situation actuelle. Vous donniez des chiffres lors du comité qui s'est réuni la semaine dernière. En 2003 le taux de couverture était de 10,25, en 2006, de 11,32. Ce n'est pas une gloire.

C'est vrai qu'on va le faire passer à plus de 15% en 2010, soit 1140 places de plus. C'est important, mais c'est nécessaire, parce qu'il y a des listes d'attente très importantes à tous les niveaux. C'est pour ça que nous allons l'adopter, mais je ne suis pas sûr que ce soit suffisant.

D'autant plus que ce n'est pas 25 millions. 25 millions c'est le montant total qui est versé par la CAF pendant les 4 ans. Mais ce qui va être donné en plus, c'est-à-dire l'avancée, c'est 2,5 millions et pas 25 millions, année 2007 comprise.

J'espère que ça se réalisera. Vous savez que la CAF a des problèmes de financement, semble-t-il. Je souhaite qu'ils maintiennent les objectifs qu'ils se sont fixés et que ça ne sera pas un contrat préélectoral sans lendemain. Merci.

M. LE MAIRE. -

C'est sympa pour la CAF ça. Lui dire qu'elle signe des contrats préélectoraux ça va lui faire plaisir.

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Une minute, si vous le permettez, Monsieur le Maire, pour souligner le caractère très innovant de ce contrat qui sera effectivement le premier en France qui conjugue à la fois les questions thématiques enfance jeunesse de manière un peu classique, mais aussi territoriale, ce qui est quand même beaucoup plus nouveau.

Cela recouvre dans l'action territoriale tout ce qui se joue notamment autour des CUCS, mais pas seulement autour des CUCS, qui se joue dans tous les quartiers à travers les centres sociaux, les centres d'animations, le partenariat autour de l'accompagnement scolaire, autour de différentes associations de quartier, autour de la parentalité, autour des points accueil CAF : un actuellement au centre social Saint-Pierre, et un demain sans doute au CCAS.

Ce qui est en jeu c'est d'optimiser l'existant avec les moyens constants, pas forcément exponentiels, mais aussi d'examiner tout ce qui se passe à la marge, ou, comme le dit la CAF, dans les interstices, c'est-à-dire ce qui constitue des trous dans les mailles de notre filet d'action sociale et familiale sur la Ville de Bordeaux.

Donc dans ce cadre-là, dans cette action fine à la marge et dans les interstices, le Conseil de Développement Social sera amené à jouer un rôle tout à fait particulier dans le mode de gouvernance de ce contrat d'action familiale sociale et territoriale.

Je crois qu'il faut vraiment se réjouir de cette initiative de la CAF qui va permettre d'optimiser notre travail.

M. LE MAIRE. -

Mme BRUNET.

MME BRUNET. -

Monsieur le Maire, vous avez rappelé l'importance de ce contrat, le diagnostic partagé puisque nous avons vraiment travaillé, services de la Ville et services de la CAF depuis de longs mois pour arriver à ce résultat.

Nous pouvons déjà remercier nos collègues qui ont signalé qu'ils allaient voter favorablement ce dossier.

Simplement je voudrais vraiment vous rassurer. Remplissage, régression, Mme MELLIER, ce sont des termes que nous ne connaissons pas.

Quand nous parlons d'optimisation c'est bien évidemment pour répondre à la demande des familles. Contrairement, vous le savez très bien, à ce qui se passait traditionnellement, nous sommes maintenant avec des demandes très particulières de demi-journées, de journées. C'est la raison pour laquelle on utilise le terme d'optimisation.

Vous connaissez la qualité de l'ensemble des 1500 professionnels de la petite enfance qui travaillent sur Bordeaux. Ils ne nous est pas possible d'envisager une moindre qualité que ce que nous avons déjà, bien au contraire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20070618

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Adhésion à l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM).
Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Fondée le 8 septembre 1993, à Fès au Maroc, l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM) regroupe 215 villes ayant sur leur territoire un site inscrit par l'UNESCO dans la Liste du patrimoine mondial. Ces villes sont réparties comme suit : 7 en Afrique, 38 en Amérique latine et Caraïbes, 20 en Asie et pacifique, 125 en Europe et Amérique du nord et 25 aux États Arabes. De plus, l'OVPM compte actuellement 4 membres observateurs.

L'ensemble de ces 215 villes représente une population totale de plus de 125 millions d'habitants. Le siège de l'Organisation est situé à Québec, ville hôte du Premier Colloque international des villes du patrimoine mondial en juillet 1991.

Les actions de l'OVPM, qui visent à contribuer à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, touchent plusieurs volets dont celui de l'information et de la formation des gestionnaires municipaux. À cet égard, elle organise des colloques et des séminaires portant sur les défis à relever en matière de gestion ainsi que sur les stratégies de mise en valeur et de conservation des ensembles historiques. Elle agit également auprès des autorités des Nations Unies, de l'UNESCO, de la Banque mondiale et du Conseil de l'Europe pour les sensibiliser à l'importance de mieux protéger les villes historiques en cas de conflits armés. Au cours des prochaines années, l'Organisation concentrera ses efforts à l'implantation d'un réseau de communication électronique entre les villes membres via le réseau Internet, de même qu'à la constitution d'une banque de données sur les villes historiques

Il est donc très important que la ville rejoigne cette structure au sein de laquelle plusieurs villes françaises, notamment Lyon, jouent un rôle influent.

En effet, notre ville a acquis une expérience et un savoir faire en matière de préservation du patrimoine tout en favorisant la création architecturale et la vie quotidienne qui lui permettra d'apporter sa contribution aux missions de l'OVPM.

Le montant annuel de la cotisation est de 10 000 dollars US.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de l'adhésion de la Ville de Bordeaux à l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM).

M. LE MAIRE. -

Monsieur le Maire, il s'agit pour nous d'adhérer à l'organisation des villes du patrimoine mondial.

C'est une organisation qui a été mise en œuvre en 1993 à Fès, qui comporte 215 villes.

Le but de la manœuvre est de mettre en synergie ce que font les uns et les autres, l'information, la formation des gestionnaires, etc. Cela paraît tout à fait intéressant.

Le coût de l'adhésion est de 10.000 dollars US.

M. LE MAIRE. -

C'est moins d'euros.

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20070619

1ère Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006.

Lors de sa séance du 12 octobre 2006, le Bureau de Communauté décidait d'engager une procédure de 1^{ère} modification du document d'urbanisme et en définissait les thèmes prioritaires :

- la mise en œuvre de la Politique de la Ville, du renouvellement urbain et des objectifs en terme de logement social,
- le soutien au rayonnement économique et à la dynamique d'emploi,
- la réalisation des équipements et des opérations d'aménagement publics ou d'intérêt collectif,
- la réactualisation du document liée à l'avancement des études et projets,
- le réajustement à la marge des dispositions réglementaires.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme précise qu'une procédure de modification peut être utilisée à condition que la modification :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD,
- ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec chacune des communes concernées.

Celles-ci ont fait part de leurs propositions de modification qui ont ensuite été analysées par les services communautaires dans le respect de la réglementation en vigueur et des grands principes édictés par le PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable).

A l'issue de la commission d'urbanisme élargie aux communes du 3 avril 2007 et du bureau de communauté du 26 avril 2007, le dossier du projet de 1^{ère} modification a pu être validé.

Il a été soumis à enquête publique du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus, par arrêté de Monsieur le Président de la CUB.

19 observations émanant principalement d'habitants ou de représentants d'associations ont été consignées dans les registres ou transmis à la commission d'enquête.

Par la suite, la commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de 1^{ère} modification du PLU de la CUB dont la teneur lui semble devoir être validée, en recommandant toutefois qu'elle soit finalisée après un examen attentif des observations de la population et de ses propres avis et commentaires figurant dans son rapport et dans ses conclusions.

Après examen par la Communauté Urbaine, en étroite concertation avec les communes, des observations issues de l'enquête publique, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le projet de 1^{ère} modification du PLU a été ajusté afin de prendre en compte certaines remarques relatives à des propositions incluses dans le dossier présenté au public.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est maintenant soumis, dans sa globalité, pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En effet, il convient donc aujourd'hui d'émettre un avis sur l'ensemble du PLU communautaire et non simplement sur le territoire communal.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- émettre un **AVIS FAVORABLE** à la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070620

2ème Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme précise qu'une procédure de modification peut être utilisée à condition que la modification :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD,
- ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Il précise également que plusieurs procédures peuvent être menées concomitamment.

Le Bureau de Communauté, lors de sa réunion du 29 mars 2007, décidait d'engager une procédure de 2^{ème} modification du PLU, portant sur un périmètre situé sur la commune de Bordeaux. Le secteur concerné s'étend des faubourgs de Saint-Michel et de Sainte-Croix, en limite du secteur sauvegardé de Bordeaux, jusqu'à la gare Saint-Jean et à ses emprises ferroviaires. Il inclut les quartiers du Sacré-Cœur et de Nansouty jusqu'aux cours de l'Yser et de la Somme et s'arrête au sud aux limites communales avec Talence et Bègles.

Ce secteur inclus dans la « Ville de Pierre » bénéficie déjà d'une protection instituée au titre de l'article L 123-1-7 du code de l'urbanisme. Cependant, une définition plus claire et plus précise des règles s'avère nécessaire.

L'objet du projet de la 2^{ème} modification, dans le respect des orientations du PADD et notamment des principes énoncés pour valoriser le patrimoine et le paysage urbain, en affirmant la qualité et la diversité de la Ville de Pierre, est donc de passer d'un principe général de préservation ou de protection à des dispositions détaillées et adaptées au respect des formes urbaines existantes et du contexte urbain immédiat. Cette procédure s'applique à la première partie du territoire de la Ville de Pierre ayant fait l'objet d'un recensement patrimonial.

Elle est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Bordeaux concernée.

Séance du lundi 17 décembre 2007

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de la 2^{ème} modification du PLU a été soumis à enquête publique, dans les 27 communes membres, du 17 septembre au 17 octobre 2007 inclus.

11 observations émanant principalement d'habitants ou de représentants d'associations ont été consignées dans les registres ou transmises à la Commission d'Enquête.

A l'issue de l'enquête, la commission a émis un avis favorable au projet de 2^{ème} modification du PLU en recommandant la prise en compte de certains ajustements et corrections.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est maintenant soumis, pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- émettre un **AVIS FAVORABLE** à la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

**DOCUMENTS RELATIFS A LA 1^{ère} ET 2^{ème} MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal est amené, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à formuler un avis sur les deux modifications qui ont concerné le Plan Local d'Urbanisme communautaire. Cet avis intervient après les deux enquêtes publiques et avant l'approbation simultanée des deux modifications par le Conseil Communautaire (janvier 2008). Le volume des documents étant très important, il n'est pas possible de remettre un dossier complet à chaque membre du Conseil Municipal.

L'ensemble des pièces des dossiers, ainsi que les rapports et avis des commissaires enquêteurs, est donc à votre disposition au secrétariat du Conseil Municipal.

Première modification

Avenant au rapport de présentation

Règlement (écrit, plans de zonage et plans de détail)

Dispositions particulières au titre de l'article L 123-1 7° du code de l'urbanisme

Emplacements Réservés et Servitudes de Mixité Sociale

Orientations d'aménagement

Deuxième modification

Avenant au rapport de présentation

Règlement (écrit, plans de zonage)

M. DUCHENE. -

Nous pouvons effectivement regrouper ces deux délibérations.

La première concerne l'avis de la commune pour la première modification du PLU. C'est le PLU dans sa globalité : pour la commune de Bordeaux et dans l'ensemble de l'agglomération.

La deuxième délibération concerne aussi l'avis de la commune. Là c'est une modification du PLU liée à notre mission recensement.

Dans les deux cas le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Je vais faire court vu l'heure tardive. Néanmoins je vais tenter de tester les divergences biologiques que nous pouvons avoir, parce qu'il semble que mes deux colistiers aient déjà été absorbés...

M. LE MAIRE. -

Une tentative d'absorption, mais non couronnée de succès.

(Rires)

MME NOËL. -

Je vous remercie d'apporter la précision qui me paraît utile à ce stade.

La première modification consiste pour l'essentiel à intégrer des évolutions urbanistiques dans le plan.

Il y a quand même un point qui est important, c'est le fait que la Communauté Urbaine ait retenu au titre de l'engagement national pour le logement, d'introduire des secteurs de diversité sociale. Michel DUCHENE les évoquait tout à l'heure.

C'est d'autant plus intéressant que la Ville de Bordeaux n'avait retenu que 1,5 ha au titre d'un autre dispositif similaire des servitudes de mixité sociale. Donc je suis heureuse que ces servitudes de diversité sociale soient intégrées dans la ville.

J'espère que la ville sera extrêmement vigilante pour que les opérateurs respectent ce nouveau dispositif qui consiste donc, je le rappelle, à réserver 25% de logements sociaux dès lors qu'une opération fera plus de 2500 m² de surface constructible en logements, ou plus de 28 logements.

J'espère que les opérateurs ne feront pas 2300 m² de superficie, ou 26 logements, pour échapper au dispositif. Je compte sur la ville pour qu'elle soit vigilante pour faire respecter cette servitude qui nous permettra peut-être d'augmenter considérablement notre parc de logement social.

Ma deuxième remarque concerne la seconde modification. Je vais également essayer d'être assez courte.

Cette modification concerne la ville de pierre, cette fameuse ville de pierre qui correspond en fait aux quartiers d'échoppes, pour laquelle il y a eu un recensement très important qui a été engagé, qui est toujours en cours, qui porte sur 1400 ha, 40.000 parcelles.

Vous vous souvenez certainement que lors du lancement de cet inventaire nous nous étions inquiétés de l'extrême lourdeur d'un tel recensement patrimonial, parcelle par parcelle, et surtout de l'utilisation qui pourra en être faite.

Parce que s'il s'agit d'un formidable outil de connaissance, d'identification du patrimoine bâti ancien et de sa richesse, il ne faudrait pas que ce recensement conduise à une « mise sous cloche » de ce patrimoine.

Je sais que tout le monde s'en préserve, mais il ne faudrait pas qu'il empêche d'introduire des préoccupations contemporaines en termes de mode de vie, et précisément, Monsieur le Maire, en termes de prise en compte du développement durable que vous évoquiez il y a peu.

Parce que c'est vrai que les échoppes sont souvent de petite taille, donc c'est intéressant qu'elles puissent être agrandies, et c'est intéressant qu'elles puissent aussi adjoindre dans les réhabilitations des éléments qui concernent le développement durable.

Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous faisiez allusion à la participation de l'ADEME dans le cadre des réhabilitations de l'ancien. Je veux quand même attirer votre attention sur le fait que le budget de l'ADEME dans le cadre de l'opération In Cité centre historique, est de 11.625 euros, sur un budget global de 16 ME, Monsieur le Maire. Donc 0,07% de la participation de l'ADEME dans le cadre des réhabilitations centre historique.

C'est dire le chemin qu'il nous reste à parcourir pour arriver à ce que moi j'attends de mes vœux, c'est-à-dire une opération programmée d'amélioration qui intègre l'habitat durable (OPAH). Il reste véritablement beaucoup à faire.

Pour en revenir à notre histoire de modification du PLU, il s'agit donc d'intégrer dans la modification les conclusions du recensement patrimonial, pour l'instant sur 20% seulement de la ville de pierre. Mais enfin 20% ça fait quand même 7000 bâtiments et environ 280 ha.

Je n'ignore pas que cette intégration n'empêche pas de monter. J'attire simplement l'attention sur le fait que tout de même ce recensement a un caractère patrimonial.

Donc il s'agit de respecter, de protéger les séquences architecturales du bâti, c'est-à-dire les séquences homogènes, les perspectives urbaines, ce que l'on appelle les figures urbaines : les places, les petites rues, les éléments qui marquent le paysage urbain, et par ailleurs tous les immeubles considérés comme remarquables.

J'attire votre attention sur le fait que 65% des immeubles sont considérés comme remarquables. 65% des 7000, c'est-à-dire environ 4200.

J'attire aussi votre attention sur le fait que pour ces bâtiments considérés comme remarquables, les surélévations, par exemple, ne pourront se faire qu'à l'arrière, dans le prolongement du plan de la toiture, ce qui est extrêmement limitatif.

Je ne suis pas opposée à ce qu'on protège le patrimoine des échoppes. Je note simplement qu'il faut être très vigilant parce que je crains que ça n'aille à l'encontre de cette fameuse densification qu'on appelle tous de nos vœux et que ça aille à l'encontre des efforts qui sont à faire également pour intégrer les projets de développement durable dans le bâti traditionnel existant.

Donc ce que je demande clairement c'est que cette intégration qui concerne actuellement 20% de la ville de pierre soit vraiment un test, et qu'elle ne soit prolongée à l'ensemble de la ville de pierre que si on ne note pas trop de dérapages dans la mise en œuvre de cette intégration.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD..

M. RESPAUD. -

Je ne vais pas intervenir sur la 619 que nous adopterons, mais sur la 620.

J'ai entendu qu'il faut être vigilant. Je crois qu'il faut être plus que vigilant, parce qu'on dirait qu'il y a le feu sur tout un secteur de Bordeaux.

Ça fait un peu plus d'un an que le PLU est adopté, et pourtant il y a une révision qui est demandée sur l'ensemble d'un secteur important. 1400 ha, 40.000 parcelles.

Je voudrais d'abord remercier Michel DUCHENE pour la petite visite qu'il a organisé en septembre sur le secteur pour nous montrer les objectifs de la révision en cours. Mais l'intérêt de la visite ne masque pas les questions à se poser.

Pourquoi un tel empressement à modifier le PLU de manière aussi importante ? Car ce ne sont pas des modifications de détails.

Ne s'agit-il pas, maintenant que Bordeaux est classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, de donner des gages à cette institution ?

Autre question.

S'il est vrai qu'il faut gérer les éventuelles modifications des quartiers entre cours et boulevards, pourquoi ne modifier dès aujourd'hui qu'une partie de ce qui a été identifié comme la ville de pierre ?

L'explication qui est donnée dans le projet qui nous est soumis est que les études en cours ne sont pas activées sur le reste du territoire concerné. Que c'est le seul secteur où tout l'habitat a été recensé.

Pourquoi ne pas attendre les résultats de l'ensemble ?

Vous comprenez que pour beaucoup de citoyens cet empressement ne peut s'expliquer que par de futures opérations immobilières sur le secteur.

Dans le document qui nous avait été transmis lors de la visite dont je parlais tout à l'heure, c'est bien cet aspect-là qui nous est signalé puisqu'on nous dit :

Territoire soumis à la modification : 20% de la ville de pierre – cela a été dit par Marie-Claude NOËL – où il y a 65% du bâti protégé, des ouvrages remarquables, mais où il y a, et ça c'est déjà noté, 100.000 m² environ de Shon constructible. 100.000 m², vous comprenez que ça ne laisse personne indifférent, et vous comprenez qu'à partir de là on peut être interrogatif.

Plus largement, qu'est-ce qui est important pour ces quartiers ? Est-ce d'interdire – puisque tel est le cas – les constructions en fond de jardin, alors que de toute tradition c'est là que les Bordelais construisent leurs chais et leurs dépendances ?

Est-ce donc de limiter la liberté des occupants à organiser librement ce qui n'est pas vu depuis la rue ? Avec d'ailleurs l'absurdité du nouveau règlement qui suggère qu'on puisse dans certains cas démolir ce qui est actuellement construit au fond du jardin pour venir l'accoler sur la façade sur jardin de la maison, ce qui est quand même incroyable pour ceux qui sont propriétaires dans ce secteur.

Non. Monsieur le Maire, il doit y avoir une politique publique rapide sur ces quartiers, c'est vrai. Mais cette politique publique doit porter sur deux points.

D'abord les commerces de proximité qui ferment les uns après les autres au fur et à mesure que les commerçants actuels, véritable service public d'ailleurs, prennent leur retraite. Là il y a un travail d'urgence à faire d'aide aux commerces.

L'autre problème important c'est celui de prendre à bras-le-corps le problème du stationnement. C'est le problème numéro un dans ce secteur. L'arrivée des étudiants, la proximité de la gare, le développement de son trafic posent des problèmes immenses à

tous, qu'on soit riverain, ou qu'on soit non riverain. On a pris 12 ans de retard sur ce problème. Même le commissaire enquêteur l'admet.

Donc ces deux problèmes auxquels sont confrontés les habitants du secteur sont bien plus importants que les modifications du PLU qui ne peuvent que renforcer la spéculation immobilière sur le secteur.

C'est pourquoi nous souhaitons, parce qu'il n'y a pas le feu, un report de ce débat, sachant que d'autres solutions, M. DUCHENE, vous le savez bien, auraient pu être utilisées qui n'auraient pas été une modification du PLU, qui auraient été la procédure de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, ZPPAUP, qui a été appliquée à Lormont dans le cadre du vieux Lormont, et qui pourrait être utilisée ici, qui résulte d'un accord entre la Mairie et l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce n'est pas cette procédure-là que vous avez choisie.

Moi je souhaite qu'on attende pour faire valoir cette modification. Sinon, nous voterons contre.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement, juste une question. Vous connaissez mon attachement à la gestion des déchets. Dans le document il est mentionné que le centre de recyclage qui était prévu sur Thiers / Galin est supprimé.

Je souhaiterais avoir une réponse qui me rassure, tout en sachant, vous le savez pertinemment, que sur Bordeaux on manque de déchetteries. Nous en sommes seulement à 2 pour une ville de 230.000 habitants. C'est-à-dire que nous sommes très loin de ce qui se fait sur le reste de la France, et nous sommes très loin d'une gestion écologiquement responsable.

M. DUCHENE. -

M. RESPAUD, vous parliez de la 619, je pense, et pas de la 620 . Je vous répondrai.

Concernant Mme NOËL et vous-même sur la 619, le PLU, vous vous interrogez, Mme NOËL sur notre volonté de surveiller attentivement les propositions des promoteurs. C'est au-delà de la déclaration que je peux faire. Nous avons une expérience, déjà. Tous les terrains publics, nous menons ces opérations de 25% de logements sociaux, que ça soit sur l'opération Bouygues avec (...?) sur les allées Serr, que ça soit l'opération Pichet rue Général de Larminat, c'est déjà une réalité, ces bâtiments sont en construction. Il y aura 25% de logements sociaux.

Par contre nous avons été les premiers dans la Communauté Urbaine à demander 25% de logements sociaux dans les opérations privées, et cette affaire-là est déjà partie. Bouygues, par exemple sur ce qu'on appelle l'îlot Fly, en face du Palais de Justice, réalisera 25% de logements sociaux.

Cela veut dire, alors même que nous ne l'avons pas voté au PLU, que nous appliquons déjà cette mesure, et lorsque ça sera voté en janvier, évidemment nous suivrons particulièrement ces opérations pour que les 25% soient vraiment réalisés.

Pour vous répondre à tous les deux sur la ville de pierre, reconnaissez tout de même qu'aucune ville en France, voire en Europe, ne s'est lancée dans une opération de cette dimension et de cette qualité.

Vous parliez de protéger. Oui, nous voulons protéger et nous voulons aussi libérer les droits à construire. C'est-à-dire qu'à partir de ce règlement nous aurons plus de droits à construire qu'avant. Nous allons permettre aux habitants de ces secteurs de faire évoluer leurs maisons de telle manière qu'ils puissent gagner du droit à construire, mais tout en préservant la qualité architecturale.

M. RESPAUD y faisait référence tout à l'heure, nous avons effectué une promenade dans ce quartier de la gare Saint-Jean, et nous avons découvert, même nous qui connaissons bien la ville, des maisons d'une qualité architecturale assez exceptionnelle.

Il faut donc préserver cette ville de pierre, il faut préserver nos échoppes, mais il faut aussi éviter ces sortes de chandelles qu'on a vu naître dans les quartiers d'échoppes qui perturbent le cadre de vie des habitants.

Le zonage du POS et du PLU aujourd'hui ne permettent pas de délivrer des permis de construire qui soient à l'image de la réalité architecturale d'un quartier. Ce règlement va nous permettre de délivrer des permis de construire qui seront à l'image de l'identité architecturale d'un quartier.

Pour finir sur la qualité architecturale, et surtout sur l'architecture non pas contemporaine, mais l'architecture d'aujourd'hui, je crois que nous avons plusieurs opérations qui démontrent que l'on peut construire du contemporain au plus près de la ville de pierre. J'en veux pour preuve l'Hôtel Seïko à l'angle du quai de Bacalan et du cours Edouard Vaillant, j'en veux pour preuve l'opération de Buhler qui va être réalisée rue Leupold avec Domofrance derrière l'église Saint Pierre. Nous allons avoir dans un secteur ancien des opérations contemporaines.

Donc je crois que c'est à nos services et à l'architecte conseil de définir avec les porteurs de projets, les architectes, ce que nous pouvons faire de mieux dans ces secteurs-là.

Sur les fonds de jardins, M. RESPAUD, ce règlement ne concerne pas seulement Bordeaux, ça concerne l'ensemble de l'agglomération. C'est la volonté de libérer les fonds de jardins et les cœurs d'îlots pour permettre à la végétation de s'y développer et éviter des constructions hétéroclites qui là aussi perturbent le cadre de vie des habitants.

Pour terminer sur les magasins de proximité, je suis désolé, on voit revenir maintenant un certain nombre de surfaces alimentaires dans le centre ville, j'en veux pour preuve cours de l'Yser ou dans le quartier Saint-Pierre. On les a vu disparaître pendant un temps. Les commerces de proximité alimentaires sont en train de revenir.

Et je pense que plus on permettra le développement de ces quartiers d'échoppes, plus la clientèle sera intéressée par ces commerces de proximité.

M. CAZABONNE. -

Sur les centres de recyclage que vous évoquez, M. PAPADATO, le permis de construire pour la déchetterie qui doit s'installer quai de Paludate va être délivré. Il y a eu un petit retard d'instructions pour des problèmes locaux.

Deuxièmement, celle qui doit s'installer sur Bordeaux-Nord à côté d'un centre de recyclage professionnel est actuellement en cours d'enquête.

Et il y en a une qui doit s'installer à la place de celle qui est située sur le terrain jouxtant le lycée François Mauriac sur la rive droite, puisque nous devons revenir sous le Pont Saint-Jean, mais RFF a quelques mois de retard dans ses travaux, sinon nous aurions réintégré l'endroit où elle était autrefois.

M. LE MAIRE. -

Je crois que ces modifications ont été préparées dans l'esprit qu'indiquait Michel DUCHENE, donc je pense que ce serait une grave erreur de les retirer maintenant.

Je partage tout à fait le souci de Mme NOËL que rien ne contrarie les efforts qu'il faudra faire pour adapter le logement ancien en terme de développement durable. C'est une préoccupation que nous aurons aussi dans la révision du PLSV, du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, que nous allons entreprendre avec l'Architecte des Bâtiments de France et les services du Ministère de la Culture.

M. JAULT.

M. JAULT. -

Juste un mot, Monsieur le Maire, à propos de la déchetterie de la Bastide. J'ai entendu dire qu'elle serait à nouveau provisoire. Je voudrais qu'on fasse un effort de réflexion en y mettant peut-être un peu plus de temps, mais que cette déchetterie devienne définitive.

M. CAZABONNE. -

Vous savez qu'une déchetterie, dans la mesure où elle est définitive c'est une instruction beaucoup plus longue. Ça prend plusieurs années. Alors comme nous avons acquis à la Communauté Urbaine trois déchetteries qu'on appelle « intercalaires » qui ne nécessitent pas la même procédure, on va les installer en attendant.

M. LE MAIRE. -

Sur la 619 : Oppositions ? Abstentions ?

M. LE MAIRE. -

Sur la 620 y a-t-il des oppositions ? Le groupe Communiste et le groupe Socialiste.

Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Voilà. On se prépare de beaux jours en janvier et février. On va voir comment tout ça va être exploité. Ce n'est pas étonnant.

**ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE**

D -20070621

Mission de communication. Projet d'aménagement de Bordeaux-La Bastide. Demande de subvention. Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement des territoires de "Bordeaux-La Bastide », la Ville de Bordeaux a confié à un prestataire spécialisé une mission d'assistance pour la communication autour de ce projet. En effet, s'agissant d'un projet urbain complexe dont l'élaboration doit se dérouler sur plusieurs années, il est essentiel de développer par exemple différents supports utilisables dans le cadre général de la concertation, une charte d'identité visuelle, ou définir un système de marquage provisoire du territoire (panneaux pédagogiques) sur les futurs sites opérationnels, ceci avant l'engagement des premières phases de travaux.

La phase 1 de cette mission, en cours, concerne :

- la réalisation d'une enquête visuelle et d'entretiens enregistrés et retranscrits avec les responsables techniques et politiques des opérations d'urbanisme et de la politique de la ville en général,
- l'analyse documentaire des études précédemment réalisées sur le quartier de la Bastide et une enquête sociologique,
- l'analyse des éléments d'identité de la Bastide
- la proposition de recommandations stratégiques,
- la mise en oeuvre des premiers prototypes développés dans le cadre d'une stratégie de marquage provisoire des territoires de Bordeaux la Bastide.

Compte tenu de ses caractéristiques, la phase 1 de la mission, qui s'élève à 120.020 € HT, est susceptible de bénéficier du soutien de l'Union européenne dans le cadre du PIC Urban2 (FEDER) selon le plan de financement suivant :

Union européenne / FEDER	32.962 €
Ville	87.058 €
TOTAL HT	120.020 €

Dans l'éventualité où le cofinancement FEDER serait moindre, la Ville prendra en charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'octroi de ce cofinancement
- Signer tout document afférent à ce cofinancement
- Procéder à son encaissement

M. DUCHENE. -

C'est une demande de subvention. Je peux répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions sur la 621 ?

Des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070622

Etudes urbaines sur le quartier St Augustin

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le quartier Saint Augustin est aujourd'hui fragmenté du fait de la présence de deux équipements majeurs de l'agglomération, le pôle hospitalo universitaire, qui constitue à lui seul un quartier dans la Ville (50 hectares) et qui connaît des difficultés de fonctionnement, et le stade Chaban Delmas.

Des emprises foncières importantes, potentiellement mutables, à la fois militaires (les casernes Faucher et Carayon-Latour) et communautaires (dépôts de bus) doivent être valorisées au profit d'activités complémentaires à celle du site hospitalo-universitaire, mais également au profit de programme de logements ou d'équipements en fonction des besoins recensés dans le quartier.

Les enjeux de développement du site hospitalo-universitaire Carreire – Pellegrin – Perrens de Bordeaux et plus largement du quartier de Saint Augustin nécessitent d'engager une étude urbaine.

Cette étude comportera deux volets :

- le premier vise à élaborer un plan guide programmatique du site hospitalo-universitaire,
- le second vise à proposer une affectation future des parcelles repérées dans le quartier Saint Augustin en lien avec le développement du site et à esquisser le projet de quartier sur le volet de la vie urbaine.

Plusieurs partenaires publics sont intéressés par cette étude, outre la Ville de Bordeaux, la CUB, la région Aquitaine, l'hôpital Pellegrin, l'hôpital Charles Perrens et l'université Victor Segalen Bordeaux II,

La formule juridique du groupement de commande, prévu par le code des marchés publics dans le titre II, chapitre III « coordination, groupement de commande et centrales d'achats », permet à plusieurs partenaires publics de s'associer pour la passation des marchés publics,

Pour constituer le groupement de commande, il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement dans le cadre d'une convention constitutive, et de créer une commission d'Appel d'Offres, constituée d'un représentant de chaque adhérent au groupement,

Il est ainsi nécessaire de procéder à l'élection, au sein des membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Ville de Bordeaux, du représentant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et de son suppléant,

La Communauté Urbaine de Bordeaux assurera la mission de coordonnateur et mandataire du groupement. A ce titre, le représentant de la CUB assurera la présidence de la Commission d'appel d'offres du groupement,

Dans ces conditions, il vous est demandé Mesdames et Messieurs, et après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Décider la création d'un groupement de commande constitué des établissements suivants pour la passation du marché public :

Ville de Bordeaux
Hôtel de Ville
Place Pey berland
33 077 Bordeaux Cedex

Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulles
33 076 Bordeaux Cedex

Conseil Régional d'Aquitaine
14, rue François de Sourdis
33 077 Bordeaux Cédex

CHU de Bordeaux
12, rue Dubernat
33 400 Talence

Centre Hospitalier Charles Perrens
12, rue de la Béchade
33 076 Bordeaux Cédex

Université Victor Ségalen Bordeaux II
146, rue Léo Saignat
33 076 Bordeaux Cédex

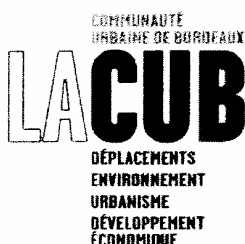
Séance du lundi 17 décembre 2007

Ce groupement de commandes, en application de l'article 8 du code des marchés publics, sera dénommé « Etudes urbaines Saint augustin ».

- Adopter la convention constitutive de ce groupement ci-annexée, confiant la mission de coordonnateur et de mandataire à la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- Valider la répartition du financement de l'étude comme indiqué dans le tableau ci dessous dont 25% incombe à la Ville de Bordeaux, soit environ 20 000 €, l'étude étant estimée à un montant de 80 000 €HT.

Communauté Urbaine de Bordeaux	30%
Ville de Bordeaux	25%
Conseil Régional d'Aquitaine	15%
CHU de Bordeaux	10%
Centre hospitalier Charles Perrens	10%
Université Victor Segalen Bordeaux 2	10%

- Autoriser monsieur le Maire de Bordeaux ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du groupement de commande,
- Approuver la désignation des membres titulaires et suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande : le Maire Président de la Commission d'Appel d'Offres ou son représentant
- Autoriser monsieur le Maire de Bordeaux ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la notification et à l'exécution du ou des marchés conclus par le groupement.



COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX cedex

**Convention d'adhésion au groupement de commandes
« Etudes urbaines Saint Augustin »**

Annexée à la délibération n° du

- oOo -

Article 1 – Composition du groupement de commande

Il est créé un groupement de commande entre les partenaires suivants :

Communauté Urbaine de Bordeaux

Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Ville de Bordeaux

Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33077 Bordeaux Cedex

Conseil Régional d'Aquitaine

14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex

CHU de Bordeaux

12, rue Dubernat
33400 Talence

Centre hospitalier Charles Perrens

12, rue de la Béchade
33076 Bordeaux cedex

Université Victor Segalen Bordeaux2

146, rue Léo-Saignat
33076 Bordeaux Cedex

désignés ci-dessus, « adhérents »,

Article 2 - Dénomination

La dénomination du groupement de commande est « **Etudes urbaines Saint Augustin** ».

Article 3 - Objet

Le groupement de commande a pour objet l'engagement d'études urbaines sur le quartier Saint Augustin.

Article 4 - Durée

La présente convention entre en vigueur le ; le groupement de commande est constitué jusqu'à réalisation totale du ou des marchés.

Article 5 – Etablissement coordinateur – Mandataire du groupement

L'établissement siège du groupement de commande est la Communauté Urbaine de Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX cedex qui, à ce titre, sera le coordinateur et le mandataire du groupement de commande et sera représenté par le Président de la Commission d'Appel d'Offres permanente de l'établissement ou son suppléant, nominativement mandatés par l'assemblée délibérante le 21 décembre 2007.

L'exécution du marché sera réalisée dans le cadre des règles du code des marchés publics applicable aux collectivités locales.

Le coordinateur est chargé de la gestion de la procédure de passation du marché et de son exécution, il :

- choisit la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions du code des marchés publics et notamment à ses articles 27 et 28,
- rédige les cahiers des charges, l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation,
- gère les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis de candidatures et d'offres ...),
- convoque la Commission d'Appel d'Offres et en assure le secrétariat,
- informe les candidats du sort de leur candidature et offres,
- transmet aux autorités de contrôle, en tant que de besoin, l'ensemble des pièces contractuelles du marché,
- transmet à chaque adhérent les documents signés et visés par le contrôle de la légalité après la notification, pour le suivi des marchés,
- répond, le cas échéant, des contentieux précontractuels,
- mène à terme toute procédure de passation qu'il a engagée.

Article 6 – Obligation des adhérents

La présence à la Commission d'Appel d'Offres du groupement du représentant de chacun des adhérents est obligatoire.

Article 7 – La commission d'appel d'offres

Il est créé une Commission d'Appel d'Offres du groupement, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque adhérent.

Le représentant de la Commission d'Appel d'Offres de l'établissement coordinateur préside la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

L'agent comptable de chaque membre du groupement ainsi que le représentant de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes doivent être convoqués dans les délais réglementaires aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres et y siègent avec voix consultative.

La Commission d'Appel d'Offres délibère valablement dans les conditions fixées à l'article 23 du code des marchés publics.

Article 8 – Répartition du financement des marchés d'étude

Une première étude vise à établir un projet urbain pour le quartier Saint Augustin, dont un volet concerne l'évolution du site hospitalo-universitaire de Carreire-Pellegrin-Perrens. Le montant de cette étude est estimé à **80 000 euros hors taxes**.

La répartition du financement entre les adhérents est la suivante :

- **Communauté Urbaine de Bordeaux : 30 %**
- **Ville de Bordeaux : 25 %**
- **Conseil Régional d'Aquitaine : 15 %**
- **CHU de Bordeaux : 10 %**
- **Centre hospitalier Charles Perrens : 10%**
- **Université Victor Segalen Bordeaux 2 : 10 %**

La Communauté Urbaine de Bordeaux règlera les sommes dues au titulaire du ou des marchés. Elle émettra des titres de recettes à l'encontre des autres adhérents pour le versement de leur cote part respective lors de la clôture du ou des marchés.

Article 9 – Modalités de sortie du groupement

Dans l'hypothèse où un adhérent souhaite quitter le groupement, une demande doit être produite par l'instance compétente. Cette demande doit être validée par les instances de l'ensemble des autres membres.

La présente convention a été établie en 7 exemplaires originaux.

Annexe

Fiches d'adhésion individuelle engageant chaque membre du groupement.

Fiche d'adhésion individuelle au groupement de commandes
« Etudes urbaines Saint Augustin »

- oOo -

COORDONNATEUR SECRETARIAT :

Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Renseignements :

Pierre AMEN – CUB/DDUP – 05 56 93 67 59

Sandrine GUIRAO-SIMON – CUB/DCAM – 05 56 99 88 23

DESIGNATION DE L'ADHERENT

Collectivité ou établissement : MAIRIE DE BORDEAUX

Nom et prénom du gestionnaire ou dirigeant : MONSIEUR LE MAIRE
DE BORDEAUX ALAIN SUPPE

Adresse : Hotel de ville Place Pey Berland
33 077 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05 56 10 20 30

Télécopie :

Mèl :

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

L'acheteur soussigné,

- donne mandat à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'engager et de gérer le ou les marchés afférents à l'étude Saint Augustin,
- s'engage à verser à la Communauté Urbaine de Bordeaux les sommes dues dès réception du titre de recette.

Fait à, le en 2 exemplaires.

Qualité, signature et cachet de l'acheteur.

Visa d'autorisation du coordonnateur.

M. DUCHENE. -

Nous vous proposons une étude urbaine sur le quartier Saint-Augustin.

Vous savez que le pôle hospitalo-universitaire est dans un quartier résidentiel. Ce pôle fait près de 50 ha. Il nous fallait envisager, du fait de la mutation d'un certain nombre de terrains, une étude qui nous permettra de développer un projet d'urbanisme cohérent.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions sur ces études ?

Des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070623

AGORA 2008. Convention de Mécénat. Signature. Encaissement des recettes. Autorisation.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la manifestation Agora, biennale de l'urbanisme, de l'architecture et du design qui se déroulera les 11, 12 et 13 avril 2008 au H14 ainsi que dans divers lieux publics et privés, la Ville de Bordeaux a conclu avec un accord avec le groupe Patrice Pichet.

Une convention a donc été établie afin de définir les engagements et obligations de chaque partie.

Ainsi le Groupe Patrice Pichet apporte à la Ville de Bordeaux un soutien financier pour cette manifestation d'un montant de 35 000 € (trente cinq mille euros).

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à mentionner le groupe Patrice Pichet sur tous les supports de communication propres à l'évènement : affiches, dépliant/programmes, dossier de presse,

La Ville de Bordeaux s'engage également à lui réserver un espace débat au H14, à l'associer à la conception d'Agora ainsi qu'au choix des grands thèmes développés pendant l'évènement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention de mécénat.
- Encaisser la recettes correspondante sur le CRB/CEX Agora 7488 et son utilisation en dépense.

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du.....et reçue en Préfecture le.....

Domiciliée en l'Hôtel de Ville.

Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

LE GROUPE PATRICE PICHET

Représenté par M. PATRICE PICHET

Agissant en sa qualité de Président. ,

Domicilié :20, 24 avenue de Canteranne, 33608 Pessac Cedex

Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Face aux succès des deux éditions précédentes, cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le H14 et ses abords les 11, 12 et 13 avril 2008 ainsi que divers lieux publics et privés.

C'est au cours de cette manifestation que seront remis les prix d'architecture 2008, les prix du concours design ainsi que ceux de l'appel à idées « cœurs d'îlots ».

Par la présente convention LE GROUPE PATRICE PICHET souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

LE GROUPE PATRICE PICHET apportera un soutien financier de 35 000 euros (trente cinq mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CRB : URBA – CEX : AGORA

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à associer LE GROUPE PATRICE PICHET à la conception d'Agora et au choix des grands thèmes développés pendant l'évènement. Elle associera également LE GROUPE PATRICE PICHET aux évènements qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville s'engage également à mentionner LE GROUPE PATRICE PICHET sur tous les supports de communication propres à l'évènement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

La Ville s'engage enfin à permettre au GROUPE PATRICE PICHET de disposer d'un espace de débats (discussions, débats, table ronde).

Article IV - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article V - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VI – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

Séance du lundi 17 décembre 2007

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour LE GROUPE PATRICE PICHET, en son siège, 20/24 avenue de Canteranne, 33 608 Pessac CEDEX.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le 2007.

Pour LE GROUPE PATRICE PICHET
Le Président

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

M. DUCHENE. -

C'est une convention de mécénat. Pas de problèmes particuliers.

M. LE MAIRE. -

M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, cette convention de mécénat pose un problème éthique suffisamment important pour que notre groupe se prononce contre celle-ci.

La société Pichet développe sur notre ville des activités économiques fortes comme entreprise d'aménagement urbain. Il en est actuellement ainsi au niveau de plusieurs îlots du quartier de la Bastide.

Dans ces conditions nous estimons que cette société ne peut apparaître comme soutien financier au budget d'Agora 2008, d'autant plus que les clauses publicitaires qu'elle exige sont particulièrement importantes dans cette convention.

Agora 2000 ne peut constituer à travers ses diverses formes d'activité une structure publicitaire support d'une société qui investit beaucoup sur notre territoire, alors que la municipalité délivre les permis de construire.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

... (Hors micro) ... dernier Conseil Municipal, ce n'est pas par rapport au groupe Pichet en tant que tel, mais par rapport au principe de mécénat. Le mois dernier il s'agissait de Bouygues, Eiffage et d'autres. Aujourd'hui Pichet. Nous sommes contre cette convention.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, ces groupes participent à Agora, ils participent financièrement. C'est une bonne chose. Mais M. MAURIN et d'autres collègues peuvent venir et débattre. Agora c'est un bon moment pour débattre et confronter nos idées et nos positions sur le devenir de la ville.

A cette occasion ces groupes seront représentés et pourront répondre à vos questions. Si on a quelques reproches à leur faire c'est le moment ou jamais.

M. LE MAIRE. -

Je crois que dans tout ça il y a une position idéologique, comme le dit lui-même M. MAURIN.

La position de M. JAULT mérite réponse. Je ne vois pas où est le problème éthique dans la mesure où tout ceci est parfaitement public, transparent. Ça veut dire que toutes les lois sur le mécénat devraient être suspendues.

Je crois que c'est vraiment une réaction très franchouillarde que de réagir ainsi. Dans la plupart des pays développés maintenant on accepte que les entreprises privées participent à l'action publique par du mécénat. Les lois le permettent dans certaines limites.

Donc je ne vois pas où est le problème éthique.

ADOPTE A LA MAJORITE

**VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE**

D -20070624

**Aliénation par la SA d'HLM Domofrance d'un immeuble à usage de bureaux 88-89 quai des Chartrons. Accord de la commune.
Décision**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L.443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise un organisme HLM à vendre les éléments de son patrimoine immobilier autres que les logements, sous la condition de respecter la procédure de l'article L.443-7 du même Code.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département. Lorsque le prix de cession est supérieur à un montant fixé par arrêté ministériel, la décision d'aliéner est soumise à la procédure de l'article L. 443-7 du CCH. Le représentant de l'Etat doit donc alors consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

L'accord de la Ville est donc nécessaire pour permettre la cession par la SA d'HLM DOMOFRANCE d'un immeuble de bureaux dont celle-ci est propriétaire 88-89, quai des Chartrons. Domofrance avait acquis cet immeuble de 3 180 m² SHON en 1994 dans le cadre de la maîtrise foncière de la ZAC des Chartrons. La transformation des bureaux en logements s'avérant trop onéreuse, Domofrance souhaite céder une partie de l'immeuble à des acquéreurs privés pour la réalisation d'espaces à vocation artistique. Le couloir correspondant au n° 89 restera propriété de Domofrance et demeurera ouvert au public, la cession ne portant que sur le solde de l'immeuble soit 2 611 m² SHON.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM DOMOFRANCE.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070625

Aliénation par la SA d'HLM Clairisienne de l'ensemble des logements de la résidence Antoine Monier, 50-54 rue Antoine Monier. Accord de la commune. Décision.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise un organisme HLM à vendre les logements de son patrimoine, dans les conditions définies à l'article L.443-11 en ce qui concerne l'acquéreur.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département. Lorsque le prix de cession est supérieur à un montant fixé par arrêté ministériel, la décision d'aliéner est soumise à la procédure de l'article L. 443-7 du CCH. Le représentant de l'Etat doit donc alors consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

L'accord de la Ville est donc nécessaire pour permettre la cession par la SA d'HLM CLAIRSIENNE de l'ensemble de la résidence Antoine Monier située 50-54, rue Antoine Monier. L'acquisition de chacun des 14 logements collectifs de type 3 et 4 compris dans l'opération sera proposée aux locataires en place. Les familles qui ne souhaiteront pas devenir propriétaires de leur logement resteront locataires sans aucune modification de leur situation.

La cession envisagée est en adéquation avec les objectifs du PLH visant à favoriser l'accession sociale à la propriété, facteur de mixité et donc d'équilibre au sein des quartiers. De plus, elle représente pour les locataires une opportunité d'accéder plus facilement à la propriété dans le cadre de leurs capacités financières.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070626

Aliénation par l'OPAC Gironde Habitat de parcelles de terrain sur l'Ilot Armagnac. Accord de la commune. Décision

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L.443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise un organisme HLM à vendre les éléments de son patrimoine immobilier autres que les logements, sous la condition de respecter la procédure de l'article L.443-7 du même Code.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département. Lorsque le prix de cession est supérieur à un montant fixé par arrêté ministériel, la décision d'aliéner est soumise à la procédure de l'article L. 443-7 du CCH. Le représentant de l'Etat doit donc alors consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

L'accord de la Ville est donc nécessaire pour permettre la cession par l'OPAC GIRONDE HABITAT de parcelles dont il est propriétaire dans l'Ilot Armagnac. Cette aliénation intervient dans le cadre d'un échange de terrains avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, nécessaire à la poursuite de l'aménagement de l'Ilot Armagnac :

- parcelles cédées à la CUB au titre des emplacements réservés à la réalisation de la rue Sarrette et de la contre allée Delacroix, cadastrées section BW n° 261, 262, 264, 265, 284, d'une superficie totale de 3 205 m²,
- parcelles cédées à la CUB au titre des emplacements réservés à l'élargissement de la rue d'Armagnac, cadastrées section BW n° 283, 287, 100p, 101p, 279, d'une superficie totale de 630 m².

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par l'OPAC GIRONDE HABITAT.

M. DUCHENE. -

On peut regrouper ces délibérations qui n'ont pas posé de problèmes particuliers.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070627

ZAC de la Berge du Lac. Réalisation, gestion et entretien futur par la Ville des équipements relevant de sa compétence. Décision de principe.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine a décidé de la réalisation d'une opération d'aménagement sur un terrain de 27 hectares environ, situé sur la berge Est du lac, à Bordeaux nord.

A l'issue d'une consultation, Bouygues Immobilier a été désigné comme lauréat et aménageur de la future ZAC.

Par délibération communautaire en date du 22 décembre 2006, une Zone d'Aménagement Concertée a été créée et un traité de concession a été signé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et Bouygues Immobilier, le 12 février 2007.

L'objectif urbain poursuivi est la réalisation d'un nouveau quartier mixte d'habitat, de commerces et d'activités assurant la mise en valeur du potentiel naturel du territoire en bord de lac à travers un projet exemplaire dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Ce futur quartier urbain de Bordeaux doit accueillir 5 000 habitants environ.

Pour accompagner l'arrivée des futurs habitants, l'Aménageur a proposé de remettre gratuitement les emprises foncières des équipements suivants :

- pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, les voies publiques relevant de sa compétence ainsi que l'assiette foncière de deux équipements scolaires correspondant aux besoins générés par la ZAC (soit 22 classes).
- pour la Ville de Bordeaux, des équipements publics de proximité à savoir un équipement culturel, une maison polyvalente de quartier, un gymnase et une structure petite enfance qui sera intégrée à un des deux équipements scolaires énoncés ci-dessus.
- Pour le Conseil Général, une emprise foncière destinée à l'implantation, si le Conseil Général le confirme, d'un collège.

L'Aménageur s'est également engagé soit à réaliser, soit à financer ces équipements, à travers le versement d'une participation financière d'un montant total de 13 445 000 € HT (non compris la réalisation des voies publiques).

Ces engagements figureront dans le dossier de réalisation de ZAC qui va être présenté au Conseil de la Communauté Urbaine en février 2008.

Suivant l'article R 311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de ZAC doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de la Ville sur le principe de la réalisation de ces équipements, « les modalités de leur incorporation dans son patrimoine et, le cas échéant, sur sa participation au financement. »

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le principe de réalisation, de gestion et d'entretien des futurs équipements relevant de la compétence communale réalisés sur la ZAC de la berge du lac.

❶ La réalisation des deux groupes scolaires :

Conformément au principe arrêté par la délibération du Conseil communautaire n°2006/0595 en date du 21 juillet 2006, qui détermine les modalités de réalisation et de prise en charge des équipements scolaires réalisés en ZAC et PAE, la Ville se verra confiée par la CUB la maîtrise d'ouvrage des deux groupes scolaires à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants de la ZAC.

Une convention conclue en application de l'article L 5215- 27 du code général des collectivités territoriales réglera les modalités de délégation de la maîtrise d'ouvrage des équipements en cause de la CUB à la Ville. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Au total, 22 classes doivent être réalisées pour un coût unitaire de 350 000 € HT.
Le montant cumulé de ces deux opérations ressort ainsi à 7 700 000 € HT, entièrement financées par l'Aménageur, avec transfert de l'assiette foncière au domaine de la Ville.

Une convention interviendra ultérieurement pour préciser les modalités de coopération et de versement de la participation entre l'Aménageur et la Ville de Bordeaux.

❷ La réalisation d'une structure petite enfance, d'un gymnase et d'un équipement culturel :

Ces équipements relevant de la compétence de la Ville, il convient que le Conseil Municipal s'engage sur la réalisation :

- d'une structure petite enfance intégrée au groupe scolaire n°1, située au centre du quartier
- d'un gymnase de quartier, intégré dans la partie sud de la ZAC et ouvert sur le jardin promenade
- d'un équipement culturel autour du jardin promenade et du canal sud.

L'assiette foncière de ces équipements sera remise par l'Aménageur à la Ville de Bordeaux.

La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage, la gestion et l'entretien de ces équipements.

Dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants de la ZAC, L'aménageur financera ces équipements avec le versement d'une participation à hauteur de :

- 648 200 € HT pour la structure de la petite enfance,
- 1 600 000 € HT pour le gymnase,
- 2 400 000 € HT pour l'équipement culturel.

Une convention interviendra ultérieurement pour préciser les modalités de coopération et de versement de la participation entre l'Aménageur et la Ville de Bordeaux.

❸ La maison polyvalente, les espaces verts et les canaux

L'Aménageur s'engage à réaliser les équipements suivants :

- le clos couvert d'une maison polyvalente située au centre du quartier en pied d'immeuble de logements, pour une valeur estimée à 612 000 € HT.
- les espaces verts, à savoir le jardin promenade et le paysagement des voiries,

- les trois canaux, le canal nord, le canal central et le canal sud,
- l'éclairage public.

La Ville réalisera le second œuvre de la maison polyvalente, auquel l'Aménageur participera à hauteur de 484 800 € HT.

Pour l'ensemble de ces équipements qui sont de compétence communale, la Ville de Bordeaux s'engage à en assurer la gestion, à l'issue de la procédure de remise d'ouvrage.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner votre accord de principe sur l'ensemble de ces propositions.

M. DUCHENE. -

La 627 concerne la réalisation, gestion et entretien par la ville des équipements relevant de sa compétence sur l'opération des Berges du Lac.

Nous l'évoquions tout à l'heure, la Ville de Bordeaux va réaliser des équipements publics de proximité, à savoir un équipement culturel, une maison polyvalente de quartier, un gymnase et une structure petite enfance.

L'opération est menée par un groupe privé, par la Communauté, et la Ville de Bordeaux participe de manière conséquente à l'aménagement de ce secteur.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pas d'observations particulières sur cette délibération, si ce n'est qu'après avoir pris contact avec le Conseiller Général du 1^{er} canton sur l'implantation éventuelle d'un collège sur les berges du lac, le Conseil Général travaille déjà sur cette implantation en prévision de répondre aux besoins de l'arrivée d'une population sur ce secteur.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070628

**Elaboration d'un projet urbain sur le quartier Aubiers-Cracovie.
Demande de subventions. Autorisation**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2007-0392 du 9 juillet dernier, vous avez autorisé la signature des marchés de définition relatifs à l'élaboration d'un projet urbain sur le quartier Aubiers-Cracovie (secteur du Lac).

Ces études, réalisées de manière simultanée par 3 équipes de concepteurs, vont permettre de développer différentes options programmatiques, pour répondre aux besoins de la Ville de Bordeaux et de ses partenaires dans l'élaboration d'un projet urbain pour le quartier Aubiers-Cracovie

Elles ont pour finalité la définition et l'engagement sur ce secteur d'un programme de références et des objectifs clairs en terme d'espaces publics, de circulation, de peuplement, de patrimoine immobilier, de restructuration urbaine, d'offre commerciale, de services et d'équipements.

Le périmètre d'étude opérationnel des marchés de définition se concentre sur les résidences des Aubiers et du Lac et l'emprise ferroviaire au sud des résidences.

Ce périmètre restreint est bien sur indissociable d'un périmètre de réflexion plus large regroupant une grande partie des territoires de projets dans la partie nord de l'agglomération bordelaise, à savoir les zones d'aménagement de la Berge du Lac, des bassins à flots, de Ravesies, du Tasta à Bruges, les zones d'activités et de commerces. Cette réflexion devra également intégrer tous les enjeux liés au plan de déplacements de la zone.

Ce rapport vient en modification de la délibération n° 2007-0448 du 24 septembre dernier qui avait approuvé un premier plan de financement prévisionnel. Depuis les discussions avec l'ensemble des partenaires institutionnels ont permis de déboucher sur un nouveau plan de financement rassemblant désormais tous les acteurs qui ont la capacité d'agir à moyen terme pour la requalification du quartier.

Ces marchés d'étude d'un montant total de 300.660 € HT, sont donc susceptibles d'être cofinancés par l'ANRU au titre des opérations isolées, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional d'Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et les organismes sociaux de l'habitat, Aquitanis et Domofrance, présents sur le site selon le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant HT	%
ANRU	60 132,00 €	20,00%
Communauté Urbaine de Bordeaux	75 165,00 €	25,00%
Conseil Régional d'Aquitaine	37 500,00 €	12,47%
CDC	37 665,00 €	12,53%
Aquitanis	15 033,00 €	5,00%
Domofrance	15 033,00 €	5,00%
Ville de Bordeaux	60 132,00 €	20,00%
TOTAL HT	300 660,00 €	100,00%

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire :
à solliciter les cofinancements mentionnés ci-dessus,
signer les conventions y afférant,
et encaisser ces cofinancements.

M. DUCHENE. -

La 628 concerne l'élaboration d'un projet urbain sur le quartier Aubiers-Cracovie. C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, la possibilité de relier le secteur de Ravesies Grand-Parc au secteur des Aubiers par une opération d'aménagement.

Cette délibération concerne une demande de subvention pour cette étude.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070629

Bordeaux Métropole Aménagement (BMA). Rapport d'activité et financier de l'exercice 2006. Information

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole Aménagement est une Société d'Economie Mixte Locale d'aménagement dont la Ville de Bordeaux détient 13,74% du capital. Les autres actionnaires principaux de cette société sont la Communauté Urbaine de Bordeaux (42,1% du capital) et la Caisse des dépôts et Consignations (15,7%).

1 / ACTIVITE 2006

L'activité de la SAEML BMA se décompose en trois axes :

- Les opérations d'aménagement urbain qui correspondent à l'activité d'aménagement pour le compte d'autrui, principalement la CUB. BMA est rémunérée soit sur la cession, soit sur le montant des travaux à réaliser. La SAEML ne retire aucun bénéfice de cette activité (réalisation des travaux pour le compte d'un tiers) à l'exclusion de sa propre rémunération. BMA gère quatre concessions de ZAC en phase de réalisation : Centre Ville de Talence, Centre ville de St Médard en Jalles, « Cœur de Bastide » à Bordeaux et le Quai Chaigneau Bichon à Lormont.
- Les mandats : dans ce cadre, BMA assure la maîtrise d'œuvre déléguée, principalement sur des opérations de réfection. Plus spécifiquement pour le compte de la Ville de Bordeaux, la société intervient sur le centre de formation pour apprentis « pôle des métiers de la bouche » (décembre 2006 – décembre 2007).
- Les opérations propres : activité correspondant aux opérations de marchand de biens.

2 / COMPTES DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2006

L'exercice 2006 confirme la bonne santé financière de la société. Cet exercice est le dixième où le résultat net est bénéficiaire. Depuis 2002, la situation nette réelle excède largement le capital social.

Le chiffre d'affaires, constitué des rémunérations de la société et des ventes de terrains des opérations d'aménagement est en diminution de 49,41 % par rapport à 2005 et s'établit à 5 454 781 € (10 782 239 euros en 2005). Cette baisse provient à la fois du décalage de ventes de terrains aménagés qui représentaient 4 600 739 euros en 2005 et 2 041 577 euros en 2006 et de la baisse des participations des collectivités (de 4 001 264 euros en 2005 à 1 113 302 euros en 2006, produits annexes inclus). Ces baisses n'influent pas sur la santé financière de la société, puisque BMA agit pour le compte d'autorités délégantes. Les éléments financiers des concessions d'aménagement sont simplement comptabilisés mais leur impact final est neutralisé.

Séance du lundi 17 décembre 2007

Le chiffre d'affaires réel est constitué du solde, soit les rémunérations issues des opérations et des études, hors produits de la gestion, dont le montant s'établit pour 2006 à 2 299 903 euros, contre 2 180 237 euros en 2005, soit une progression de 5,49%, hors rémunérations sur opérations concédées. Ce montant englobe les rémunérations issues des opérations d'aménagement concédées, soit 364 427 euros en 2006 contre 467 847 euros en 2005.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 192 217 euros et le résultat net comptable s'élève à 441 311 euros après impôts, grâce à des résultats financiers importants et à l'intégration de produits exceptionnels.

La situation nette atteint 7 574 534 euros en progression de 6,19% par rapport au niveau de 7 133 223 euros au 31 décembre 2005.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

Soldes Intermédiaires de Gestion	2006	2005
Ventes de terrain	2 041 577	4 600 739
Prestations de services	3 413 204	6 181 501
Production de l'exercice	5 454 781	10 782 240
Achats de matières premières	5 120 841	4 934 439
Autres achats et charges externes	474 161	390 367
Valeur ajoutée	-140 221	5 457 434
Impôts et taxes	96 255	109 737
Salaires chargés	1 886 089	1 881 344
Excédent brut d'exploitation	-2 122 565	3 466 353
Autres charges d'exploitation	6 663	27 087
Autres produits et subventions	2 452 728	-1 810 774
Dotations amortissements et prov.	131 283	1 451 629
Résultat d'exploitation	192 217	176 863
Produits financiers	626 615	500 449
Charges financières	232 850	162 881
Résultat financier	393 765	337 568
Résultat courant avant impôt	585 982	514 431
Produits exceptionnels	277 848	299 769
Charges exceptionnelles	91 911	181 084
Résultat exceptionnel	185 937	118 685
Impôts société	330 607	246 369
Résultat de l'exercice	441 312	386 747

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070630

**IN CITE rapport d'activité et financier de l'exercice 2006.
Information.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La SEM In Cité exerce deux activités distinctes :

- la gestion locative de son parc immobilier
- l'activité d'aménageur dans le cadre notamment de la convention publique d'aménagement du centre historique d'agglomération

GESTION LOCATIVE

La SEM gère 1.713 logements, deux centres commerciaux, une station service et la chaufferie collective du grand parc.

Incité a décidé de reprendre sa politique de construction de logements sociaux avec la programmation d'opérations dont « l'îlot Portmann Counord » à Bordeaux (40 logements PLS, 650 m² de commerces, 52 places de parkings). Le permis de construire a été obtenu le 22 décembre 2006.

Par ailleurs des travaux ont été entrepris sur le centre commercial Europe, avec pour objectifs de rendre le centre visible depuis les principales artères, de valoriser les vitrines des commerçants et de rénover les sols.

METIER D'AMENAGEUR

Par concession d'aménagement signée en date du 12 janvier 2006, la commune de Sainte Eulalie a confié à Incité la maîtrise d'ouvrage d'une opération consistant au traitement d'une copropriété dégradée, à l'acquisition et l'aménagement de terrains à vocation de recevoir des constructions de logements.

Incité poursuit ses missions dans le cadre de la convention publique d'aménagement du centre historique de Bordeaux avec un objectif de 1 903 logements réhabilités avant fin 2010. Fin 2006, 1 056 logements étaient réhabilités ou en cours.

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2006

La lecture des données comptables reflète la dichotomie entre les deux activités de la SEM. Les opérations d'aménagement, comptabilisées dans les documents financiers de la société, n'ont aucun impact sur le résultat net, puisque la société agit pour le compte de collectivités.

Les charges sont en forte diminution et passent de 19 013 225 euros en 2005 à 14 082 477 euros fin 2006. Le poste de gros entretien est en diminution par rapport à 2005, année au cours de laquelle d'importants travaux avaient été engagés. La baisse est également imputable à la diminution de la dotation pour gros entretien (- 1 500 000 euros).

Séance du lundi 17 décembre 2007

Les produits suivent la même tendance, avec une baisse de 19 285 335 euros fin 2005 à 16 024 856 euros fin 2006. Hors éléments d'aménagement et exceptionnels, la baisse des produits est de 4.87% (10 566 381 euros en 2006 contre 11 107 946 euros en 2005) et tient principalement à la baisse des reprises de provisions, elle-même liée à l'activité de rénovation de l'année. En l'occurrence, l'entretien a diminué donc la provision pour gros entretiens a été moins sollicitée qu'en 2005.

Au total, Incité réalise en 2006 un bénéfice de 1 942 379 euros, nettement plus favorable qu'en 2005 où il s'établissait à 272 110 euros.

L'endettement (16 795 016 euros) est très élevé et représente 2.3 fois les capitaux propres. Mais ce qui pourra être considéré comme un niveau d'endettement alarmant pour une autre société est très classique pour des SEM d'aménagement ou d'immobilier.

Le fonds de roulement est en progression par rapport à 2005 et s'élève à 4 093 690 euros hors activité de concession et CPA. L'augmentation est essentiellement due à la mobilisation de l'emprunt de 3 880 000 euros destiné à financer les travaux de rénovation du centre commercial du grand parc. En ajoutant les masses financières stables, comme les dépôts de garantie des locataires et un stock de provision pour gros entretien, le potentiel financier au 31/12/2006 s'établit à 5 189 778 euros : Incité a donc les moyens de financer ses projets actuels.

Compte de résultat de la société Incité pour l'exercice 2006

Exercice 2006 - en €	Eléments hors CPA	Eléments CPA	Total Incité 2006	Total Incité 2005
Services externes	2 133 603	5 078 148	7 211 751	7 660 508
Impôts et taxes	1 336 298		1 336 298	1 328 714
Charges de personnel	2 036 289		2 036 289	1 833 835
Dotations aux amortissements	1 527 732		1 527 732	2 949 815
Autres charges	79 816		79 816	215 661
Charges financières	612 659		612 659	596 772
Charges exceptionnelles	247 635		247 635	4 301 761
Impôts sur les sociétés	1 030 296		1 030 296	126 159
Total des charges	9 004 328	5 078 148	14 082 477	19 013 225
Chiffre d'affaires	6 469 553	4 059 580	10 529 133	11 202 561
production stockée	-	1 018 568	1 018 568	- 1 471 943
Subvention d'exploitation	1 080		1 080	2 350
Reprise sur provision	2 680 527		2 680 527	3 705 502
Transfert de charges	1 198 063		1 198 063	1 040 702
Produits financiers	217 159		217 159	126 114
Produits exceptionnels	380 327		380 327	4 680 049
Total des produits	10 946 708	5 078 148	16 024 856	19 285 335
Résultat de l'exercice	1 942 379	-	1 942 379	272 110

Les données fournies font abstraction des charges locatives récupérées par la société auprès des locataires, pour un montant total (dépenses et recettes) de 2 588 604 euros.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

M. DUCHENE. -

Nous pouvons regrouper la 629 et la 630 qui concernent les rapports d'activité et financier concernant BMA et In Cité.

Ces deux SEM sont particulièrement bien gérées.

Je peux peut-être en rester là pour la présentation.

M. LE MAIRE. -

M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire sur la 630, le rapport d'activité d'In Cité, je me permettrai de faire trois observations.

D'abord c'est le retard pris dans le carnet de route puisque le nombre de logements rénovés reste inférieur à celui sur lequel nous pouvions compter pour réaliser pleinement la totalité du programme prévu.

Deuxièmement, c'est l'amélioration de la mixité des logements. Un effort louable pour accroître le nombre de logements conventionnés dans le périmètre d'action d'In Cité est constaté.

Cependant, force nous est de nous apercevoir que les PLS dominent très largement, alors que les logements de type PLUS et encore plus les PLAI restent trop rares dans le centre historique de la cité, ne serait-ce que pour reloger les habitants qui actuellement occupent des logements dégradés.

Enfin les emprunts successifs nécessités pour les projets de rénovation ont creusé l'endettement d'In Cité dont le niveau atteint actuellement un seuil préoccupant.

Je pense que cette société doit revenir à la construction et à la gestion de logements à vocation sociale, et retrouver la vocation qui organisait la société qui précédait In Cité.

Ces raisons nous amènent à nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais simplement informer le Conseil de ce que j'ai reçu une lettre du Président de la Communauté Urbaine m'informant que le service d'Inspection et d'Audit allait intervenir pour vérifier les comptes de Bordeaux Métropole Aménagement.

Je lui ai fait part naturellement de mon soutien à cette mission. Je ne doute pas que le Directeur Général se montrera particulièrement coopératif.

Je pense qu'il ne serait pas inutile, d'ailleurs, que le service d'Audit vérifie les comptes d'autres organismes, notamment de quelques bailleurs sociaux. Ça pourrait être tout à fait intéressant.

In Cité, M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je suis un peu surpris de la position de notre collègue qui est d'ailleurs membre du Conseil d'Administration d'In Cité, donc il est bien placé pour savoir ce qui s'y passe.

Quand il dit qu'on a pris du retard je vais lui rafraîchir un peu la mémoire

Les objectifs à 2010 pour l'accession des occupants sont de 447. On est à 41%.

Pour le locatif : 69 %

Pour le loyer libre : 67 %, alors qu'il nous reste encore 3 ans.

Le Logement intermédiaire : 89%.

Le logement conventionné : 87 %

PST : 72 %

Social public : 55%

Total : 63 %.

Si vous appelez ça du retard, moi je trouve qu'on est singulièrement en avance.

Et je voudrais confirmer ce que j'ai dit l'autre jour. In Cité travaille dans un milieu difficile, et malgré ça les choses se passent bien.

Monsieur le Maire, je voudrais en profiter pour répondre aux propos un peu scandaleux de M. RESPAUD au cours du dernier Conseil Municipal.

Je voudrais dire à M. RESPAUD que contrairement à ses allégations, aucune, je dis bien aucune, expulsion n'a eu lieu.

Pour ce qui concerne les expropriations dans le cadre du périmètre de restauration immobilière Saint-Eloi, 5 immeubles font l'objet d'une démolition partielle dont l'ampleur a motivé la décision d'une acquisition publique car elle ne pouvait être laissée à charge du propriétaire.

Ces acquisitions ont été déclarées d'utilité publique par Monsieur le Préfet. Elles ont fait l'objet d'accords amiables pour 90%.

Pour les immeubles ou parties d'immeubles qui font l'objet d'une notification de travaux obligatoires de restauration au PRI et dont les propriétaires refusent de faire les travaux, 4 immeubles ou parties d'immeubles vont être concernés dans les mois à venir.

Enfin les immeubles en insalubrité irrémédiable avec des marchands de sommeil pour lesquels les propriétaires n'ont ni relogé leurs locataires, ni engagé de travaux, 2 immeubles sont en cours d'expropriation dans ce cas.

Alors on est très loin de vos allégations. Et sur le cas que vous avez cité, qui est un cas difficile, il est en passe d'être réglé, comme vous le savez.

M. LE MAIRE. -

Merci de cette mise au point.

Ce sont des informations sur ces comptes donc il n'y a pas de délibérations à voter.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE M. Jean-Paul JAUFFRET

D -20070631

Golf de Bordeaux Lac. Compte rendu de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Compte rendu d'activité

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 décembre 1998, vous avez confié à la Société des Nouveaux Golfs de France (NGF) la gestion du golf de Bordeaux Lac sous forme de contrat d'affermage et pour une durée de dix ans.

Par avenant n°1 du 6 janvier 2000, la Société d'exploitation du Golf de Bordeaux Lac s'est substituée dans la totalité des droits et obligations contenues dans le contrat d'affermage à la Société Nouveaux Golfs de France.

Conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, modifié par la loi du 2 janvier 2002, le délégataire de service public doit présenter à l'autorité délégante un rapport d'activité. De plus, cette obligation est prévue au chapitre V – 2 du Contrat d'affermage, et conformément à cet article, le fermier a transmis son rapport technique qui est annexé au présent rapport.

Principaux traits de l'activité pour l'année 2006

Le Golf de Bordeaux Lac est un équipement golfique complet comprenant :
Deux parcours de 18 trous
Plusieurs zones d'entraînement, practice, putting...
Un club house.

Conformément au contrat d'affermage, la Ville s'est engagée à remettre aux normes l'ensemble de l'équipement.

Pour satisfaire à ces obligations, en 2006, les travaux suivants ont été réalisés :

Intitulé des travaux	En euros TTC
Rénovation toiture d'un logement professeur	21 000,00
Clôture anti-sangliers	32 863,69
Travaux d'électricité	3 600,00
Total	57 463,69

La société d'exploitation du Golf de Bordeaux Lac a par ailleurs financé différents travaux de modernisation :

Intitulé des travaux	En euros HT
Remplacement de vannes d'arrosage	2200,00
Rénovation du club house : l'accueil et vestiaires	35 973,00
Réaménagement des trous 1 et 12 Nouvelle Jalle	12 953,00
Total	51 126,00

Séance du lundi 17 décembre 2007

La politique systématique d'ouverture au plus grand nombre continue d'alimenter le vivier des nouveaux joueurs. En 2006, le golf compte 1 178 abonnés (+7 % en un an) et 1 638 licenciés (-9 % par rapport à 2005) ce qui le place toujours parmi les 5 premiers golfs de France. La baisse du nombre de licenciés n'est pas à lier à l'activité du golf. La création du forfait « Ininitee », un an de cours et d'accès aux parcours à volonté, a permis de licencier 259 nouveaux joueurs. Mais la mise en place tardive de ce nouveau forfait a décalé la prise de licence par de nouveaux joueurs d'environ 6 mois. Ceci explique la baisse globale du nombre des licences.

Synthèse du compte de résultat

	2003	2004	2005	2006
Ventes de marchandises	1 231	2 376	4 056	13 375
Prestations de services	1 313 277	1 387 610	1 565 767	1 496 924
Autres produits et subventions	67 548	36 764	58 652	75 007
Produits d'exploitation	1 382 056	1 426 750	1 628 475	1 585 307
Achats de marchandises	404	1 014	2 643	3 343
Achats de matières premières	59 909	79 161	75 299	74 104
Autres achats et charges externes	404 513	486 752	534 542	564 785
Dont redevance Ville	0	45 947	82 647	89 636
Impôts et taxes	53 065	45 617	59 854	65 647
Salaires et charges	731 430	699 406	755 324	792 142
Autres charges d'exploitation	1 243	3 267	4 149	655
Dotations amortissements et prov.	8 221	20 864	17 351	23 225
Charges d'exploitation	1 258 785	1 336 081	1 449 162	1 523 901
Résultat d'exploitation	123 271	90 669	179 313	61 406
Résultat financier	5 338	7	-339	-1 970
Résultat exceptionnel	-5 026	655	-8 934	-9 367
- Impôts société	37 257	32 722	54 216	15 095
Résultat de l'exercice	86 326	58 609	115 824	34 974

Sur 2006, 70 864 départs ont été donnés sur les deux parcours. Ce chiffre est en baisse de 2% entre 2005 et 2006. La diminution touche principalement, les joueurs occasionnels. Sur 2006, ces joueurs représentent 17 862 départs contre 19 352 en 2005. Les raisons climatiques délicates pour la pratique du golf, sur les mois de décembre à mars, sont à l'origine de cette contre performance. L'impact sur le chiffre d'affaires est une baisse de 60 805 euros entre 2005 (307 572 euros) et 2006 (246 766 euros) pour les green fees. La diminution des joueurs occasionnels se répercute également, mais dans une moindre mesure sur le chiffre d'affaires du practice, en baisse de 26 697 euros en un an.

A l'inverse, la progression du nombre d'abonnés de 7 % (1 178 personnes fin 2006) compense la désaffection des joueurs occasionnels : le chiffre d'affaires des cotisations progresse de 25 734 euros, et s'établit à 274 388 euros fin 2006.

Fin 2006, les produits d'exploitation s'établissent à 1 585 306 euros et sont donc en recul de 43 168 euros, soient 2.65 % par rapport à 2005.

Dans le même temps, la hausse de 74 739 euros des charges d'exploitation, notamment de la masse salariale pour 36 818 euros et des charges externes pour 30 242 euros, impacte négativement le résultat d'exploitation. L'accroissement des charges externes est essentiellement dû à l'augmentation des postes entretien et location de matériels et cotisations sportives. Les recrutements de deux élèves moniteurs respectivement en contrat de professionnalisation et de stage auxquels s'ajoute un jardinier en contrat d'accompagnement à l'emploi expliquent la hausse des frais de personnel. Fin 2006, l'effectif du golf est constitué de 25 salariés.

La redevance pour la Ville de Bordeaux pèse également dans les comptes du Golf de Bordeaux Lac compte tenu de l'existence d'un solde sur exercice antérieur et d'une surévaluation de la redevance due au titre de 2006, qui sera régularisée sur l'exercice 2007.

Sur 2006, la redevance enregistrée s'élève à 89 636 € HT :

- 35 636 € HT au titre du solde de l'exercice 2002,
- 53 973 € HT au titre de l'exercice 2006, montant qui fera l'objet d'une régularisation en 2007 (presque 9 000 € HT de moins sur 2007)

Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable assise sur un chiffre d'affaires de référence qui intègre les recettes de green fees, du practice et les cotisations. En 2006, le chiffre d'affaires de référence est de 1 115 788 euros contre 1 177 558 euros en 2005.

La baisse des produits cumulée à la hausse des charges ampute le bénéfice 2006 qui ressort à 34 973 euros contre 115 822 euros en 2005.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

M. JAUFFRET. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, on ne peut que se féliciter du fonctionnement du Golf de Bordeaux Lac. Le nombre d'adhérents en fait le 5^{ème} golf de France.

Les résultats financiers sont bons, même si en 2006 ils sont inférieurs à ceux de 2005 en raison surtout d'augmentation des frais de personnel et des charges d'entretien.

La redevance versée à la ville sera au titre de l'année 2006 de 53.973 euros, moins une régularisation de 9.000 euros sur 2007.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

(Aucune)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070632

Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (SBEPEC). Rapport d'activité et financier de l'exercice clos le 31/12/2006. Information

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

INFORMATIONS GENERALES

La SAEML SBEPEC (Société Bordelaise des Equipements Publics et de Congrès) a la charge de la gestion Immobilière du Parc des Expositions de Bordeaux Lac.

La Ville de Bordeaux est actionnaire à hauteur de 37 % dans le capital de cette société.

Les relations commerciales avec l'association Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB), unique client de la SBEPEC pour l'exploitation commerciale du Parc des Expositions, sont régies par une convention datant de 1988.

1 / Le résultat net de l'activité 2006

Le chiffre d'affaires continue sa progression, entamée en 2003. L'ouverture du hall 3 en 2005 a permis à la SBEPEC de franchir le seuil symbolique des deux millions d'euros de chiffre d'affaires annuel (en incluant la redevance pour la climatisation versée par Congrès et Expositions de Bordeaux). Le chiffre d'affaires 2006 confirme le dynamisme du parc des expositions, avec une hausse de 6.5 % en un an (2 318 876 euros hors taxes).

Les charges de la SBEPEC sont liées aux nombreux travaux d'entretien réalisés en 2006 :

- Renouvellement des câbles de distribution électriques en galerie du hall 1 pour 29 811 euros hors taxes,
- Interventions en toiture sur les évacuations d'eaux pluviales les plus corrodées (travaux réalisés à 50 % soit 14 330 euros hors taxes à la clôture des comptes 2006),
- Sur le hall 2 :
 - Réparation des commandes d'ouverture de désenfumage,
 - Traitement anti corrosion sur les ponts des structures métalliques,
 - Travaux de serrurerie et de châssis côté ouest pour 24 933 euros hors taxes,
 - Peinture des façades extérieures de l'angle Sud Ouest (11 676 euros hors taxes)
- Remplacement des coffrets de désenfumage des halles 1 et 2 pour 67 630 euros hors taxes

Les charges d'exploitation sont également impactées par le remboursement du crédit bail relatif au financement du hall 3. En 2006, la SBEPEC a versé 839.608 euros de redevance à son crédit bailleur, Auxifip (608.339 euros en 2005). Enfin, la taxe foncière est en hausse de 64 846 euros.

Les charges d'exploitation, intégrant travaux, crédit bail et impôts, progressent de 326 150 euros en un an, pour s'établir à 2 599 115 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation baisse à - 1 920 441 euros hors taxes. L'absence de subvention municipale et la baisse des reprises de provisions expliquent, au même titre que la hausse des charges, ce résultat déficitaire.

L'amélioration du résultat financier ne permet pas de compenser le déficit d'exploitation. Après une année 2005 marquée par d'importants agios de 100 146 euros liés aux délais de versement des subventions des partenaires de la Ville pour la construction du hall 3, la situation s'est assainie. Toutefois, une provision pour dépréciation des SICAV pour 60 084 euros annule les revenus des placements mobiliers effectués dans l'année. Le résultat financier reste donc déficitaire pour 36 251 euros.

La quote-part des subventions d'investissement versée au résultat exceptionnel, corollaire du paiement du crédit bail, permet de dégager un solde exceptionnel positif de 331 803 euros.

Pour l'exercice 2006, le résultat net est déficitaire de 1 624 889 euros.

2 / L'assise financière de la société à la clôture de l'exercice

La situation financière de la SBEPEC, bien qu'impactée par cette perte, reste solide. Le jugement concernant le contentieux climatique rendu par le TGI le 29 avril 2003 a été en grande partie satisfaisant pour la SBEPEC. Les sommes accordées sont, à fin 2006, provisionnées dans l'attente de l'ordonnance de clôture du 23 avril 2007. Cette provision pourra vraisemblablement être reprise en 2007.

La SBEPEC poursuit en parallèle son effort de désendettement : les emprunts bancaires sont passés de 1 125 717 euros en 2005 à 562 349 euros, soit une réduction de moitié des dettes financières.

La conséquence directe du déficit et de la politique de désendettement se traduit par une baisse de la trésorerie disponible. La SBEPEC dispose d'une trésorerie nette de 3 726 566 euros fin 2006 contre 4 645 906 euros fin 2005.

La SBEPEC poursuit sa mission de gestion du parc des expositions dans de bonnes conditions. Un déficit ponctuel important est constaté mais il ne met pas en cause la continuité d'exploitation de la société. Les perspectives à court terme sont favorables, du fait de la politique de désendettement menée par la direction de la SBEPEC et du règlement du contentieux climatique en 2007.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

Soldes Intermédiaires de Gestion	2004	2005	2006
Prestations de services	1 410 138	1 495 346	1 628 827
Production de l'exercice	1 410 138	1 495 346	1 628 827
Autres achats et charges externes	1 619 538	2 272 965	2 599 115
Valeur ajoutée	-209 400	-777 619	-970 288
Impôts et taxes	122 492	127 112	218 407
Salaires chargés	156 864	185 222	175 617
Excédent brut d'exploitation	-488 756	-1 089 953	-1 364 312
Autres charges d'exploitation	0	182	1
Autres produits et subventions	1 309 313	1 825 370	778 048
Dotations amortissements et prov.	1 576 132	1 415 506	1 334 176

Résultat d'exploitation	-755 575	-680 271	-1 920 441
Produits financiers	103 976	0	55 242
Charges financières	78 756	133 899	91 493
Résultat financier	25 220	-133 899	-36 251
Résultat courant avant impôt	-730 355	-814 170	-1 956 692
Produits exceptionnels	877 986	17 143 652	385 344
Charges exceptionnelles	63 207	16 307 443	53 541
Résultat exceptionnel	814 779	836 209	331 803
Impôts société	24 913	9 234	0
Résultat de l'exercice	59 511	12 805	-1 624 889

M. JAUFFRET. -

Comme vous le savez, la SBEPEC est chargée d'entretenir le Parc des Expositions. Elle a comme recettes pérennes un pourcentage sur les locations du parc réalisées par le CEB, Congrès et Expositions de Bordeaux. Ces recettes sont en progression, donc celles de la SBEPEC aussi.

Le déficit qui apparaît n'est en rien inquiétant compte tenu que la SBEPEC a dû faire face à un très important litige concernant la climatisation. Il a été jugé en première instance en 2006 et en appel en 2007, accordant des dommages et intérêts substantiels à la SBEPEC, 5 ME. Mais les recours judiciaires n'étant pas épuisés, la comptabilité ne peut pas les prendre en compte.

Il a donc été constitué des provisions pour travaux et on a supprimé la subvention de la ville. Dès que la justice aura statué définitivement nous ferons les travaux prévus. Dans le cas contraire nous redemanderons à la Ville, propriétaire des locaux, de se réinvestir.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

(Aucune)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070633

**Compte rendu annuel d'activité 2006. EDF Services Gironde.
Information**

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par convention de concession du 22 janvier 1993, vous avez confié à EDF GDF Service Gironde, sous forme de délégation de service public, la distribution de l'électricité sur le territoire communal.

En application de l'article 32 du cahier des charges annexé au traité de concession, et conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a transmis à l'autorité délégante son rapport annuel d'activité.

LE RAPPORT GENERAL :

Chiffres clé 2006

- 166 005 clients sur Bordeaux, soit une augmentation de 0.6 % par rapport à 2005,
- Clients disposant d'une qualité de tension conforme aux seuils contractuels : 99.81 % (en très légère baisse par rapport à 2005)
- Longueur des réseaux basse tension : 967.52 kilomètres (+1.1% par rapport à 2005)
- Longueur des réseaux HTA : 486.69 kilomètres (+1.3% par rapport à 2004)
- Nombre de postes de distribution publique : 971 (+0.5% par rapport à 2005)
- Nombre de sinistres : 50 (47 en 2005).

Faits marquants 2006

Le 24 Octobre 2005, EDF signait avec l'Etat le Contrat de Service Public, qui réaffirme l'attachement d'EDF et de l'Etat au service public de l'électricité en France. Parmi les engagements pris, EDF s'engageait à maintenir les contributions solidarité, à moderniser le réseau de distribution et à préserver l'environnement. En 2006, pour remplir ses obligations, EDF a réalisé les actions suivantes :

En matière de solidarité, EDF Gaz de France distribution Gironde a contribué au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 540 000 euros, aidant ainsi 6 880 foyers.

Sur les réseaux de distribution en Gironde, EDF a investi 44,2 millions d'euros. Le programme de 2006 intègre le renouvellement de réseaux en zone boisée, sensibles aux aléas climatiques sur plus de 100 km.

Pour préserver l'environnement, EDF maintient son engagement de contribuer à hauteur de 40 % HT à des investissements demandés par l'autorité concédante pour intégrer des réseaux dans l'environnement (en souterrain ou en technique discrète en façade).

Produits d'acheminement d'énergie (en K€)	2006	2005	2004	2003
Recettes	42 026	46 288	49 511	47 121
Tickets et intervention clientèle	3 408	2 591	2 281	2 227
Autres produits	7 707	7 092	6 641	6 968
Contribution d'équilibre	6 102	4 303		0
Total des produits	59 243	60 273	58 433	56 316
Charges d'exploitation	33 407	32 904	27 667	28 605
dont charges de personnel	12 194	12 066	11 953	10 856
Accès réseau amont	12 909	14 191	15 872	14 986
Contribution au FACE	1 719	1 645	1 681	1 659
Contribution aux charges centrales EDF	1 781	1 723	1 487	1 447
Dotation aux amortissements	4 257	4 398	1 710	640
Dotation aux provisions	2 646	2 227	2 557	1 724
Redevance de concession (R1, R2)	59	58	56	55
Contribution à l'équilibre			3 137	2 949
Total des charges	56 777	57 145	54 167	52 065
Résultat	2 466	3 128	4 266	4 251

Précisions sur les éléments financiers 2006

En 2006, une contribution d'équilibre est comptabilisée en produit. EDF calcule, au niveau national, un résultat équilibré pour l'ensemble des concessions prises dans leur ensemble puis la part qu'il est nécessaire d'affecter à chacune des concessions pour que les produits et les charges soient équilibrés. La contribution d'équilibre apparaît quand les conditions d'exploitation de la concession sont dans une situation défavorable. En clair, les tarifs appliqués n'équilibrent pas les comptes. Le résultat est bénéficiaire car EDF est bénéficiaire au niveau national. En réalité, la concession devrait afficher un déficit de 3 636 K€.

Ce déficit est imputable à la baisse des recettes d'acheminement d'électricité. Avec le renchérissement du coût de l'énergie, les clients d'EDF ont tendance à moins consommer. Cette baisse de consommation se répercute sur les recettes d'acheminement, qui baissent de plus de 10 % entre 2005 (46 288 000 euros) et 2006 (42 026 000 euros). Cette diminution peut également être imputée à l'ouverture du marché qui permet aux professionnels de faire appel à d'autres prestataires pour la distribution.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

M. JAUFFRET. -

EDF Services Gironde fait partie d'EDF depuis le 24 octobre 2005. Cette société a les mêmes charges qu'EDF qui fait le travail.

Je vous signale à titre d'information que cette société, avec EDF, cherche à moderniser le réseau, en particulier par les enfouissements.

A Bordeaux en 2006 on a enfoui 1000 m de fils électriques rue Carle Vernet, 700 rue Louis Barthou et 210 rue Godard.

Il est important de remarquer que la contribution de solidarité versée par EDF de 540.000 euros a permis d'aider 6880 foyers en difficulté.

Il y a un déficit à EDF Services Gironde, mais comme je viens de le dire, EDF et cette société c'est la même chose, il a été comblé par EDF. Il se montait à 3,636 ME.

Enfin une diminution de la consommation a été observée pour la première fois, semble-t-il. Elle est due en partie aux campagnes d'économie d'énergie qui commencent à porter leurs fruits, mais aussi à l'augmentation du prix de l'énergie qui incite, n'est-ce pas, Mme MELLIER, les consommateurs à réduire leur consommation.

M. LE MAIRE. -

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, quelques remarques concernant ce compte rendu d'activité qui reflète une certaine stagnation avec une légère baisse de la qualité de la tension et un peu plus de sinistres. Donc on remarque un simple respect de l'application du service public.

Cependant, que constatons-nous ?

Cela a été dit, les résultats de la concession étaient positifs en 2004 et sont en déficit en 2005 et 2006. Cette chute est masquée par la contribution d'équilibre d'EDF dans le cadre de la péréquation.

Mais on constate également que malgré la hausse du prix de l'énergie cela n'engendre pas de hausse de recettes. Au contraire, l'augmentation des coûts pèse sur le budget des ménages qui sont amenés très souvent à réduire leur consommation.

Et, permettez-moi une remarque, ce n'est pas l'ouverture du marché à la concurrence qui va améliorer le service rendu à la population.

M. LE MAIRE. -

Oui. Mais il va falloir un jour se poser un problème méthodologique, parce que la baisse de la consommation d'électricité est un objectif de salut public. Il faut économiser l'énergie.

Alors si chaque fois que la consommation baisse on y voit un facteur de paupérisation de la population, il va falloir choisir : est-ce que c'est une baisse de consommation vertueuse, ou est-ce que c'est une baisse de consommation subie ?

C'est un problème auquel je n'ai pas de réponse. Il va bien falloir s'interroger là-dessus. Parce qu'on ne peut pas critiquer la baisse de la consommation en soi.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, je pense que ce n'est pas la baisse de la consommation, c'est la qualité de la production qui est posée.

Je pense qu'on peut maintenir la quantité de consommation tout en réfléchissant à une autre qualité de la production d'électricité.

Mais l'idée n'est pas de réduire, à mon avis, la consommation, alors que les besoins ne vont qu'augmenter.

M. LE MAIRE. -

On ne va pas entamer un débat de principe. Mais si. L'objectif c'est bien de réduire la consommation. Quand nous allons changer ces ampoules incessamment sous peu on va réduire notre consommation. J'espère bien qu'on va la réduire.

J'avais une petite remarque à faire sur EDF. J'ai reçu il n'y a pas très longtemps un intéressant document qui s'appelle « Une ville sans tranchées », où on propose au concessionnaire des aménagements qui permettraient ensuite de ne pas ouvrir des tranchées dans les rues pour refaire les installations.

J'ai demandé que les services étudient ça parce que ça m'a beaucoup intéressé et mis la puce à l'oreille.

Parce qu'alors... la réouverture de tranchées, y compris par EDF, un an ou 6 mois après qu'on a refait une voirie ou des trottoirs, c'est monnaie courante.

Nous avons d'ailleurs beaucoup de soucis à Bordeaux parce qu'un certain nombre de postes de transformation qui sont enfouis dans le sol doivent être entièrement changés au fur et à mesure qu'ils tombent en panne.

Donc EDF est une grande maison mais il lui arrive d'avoir des défaillances.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070634

Budget annexe régie sports et loisirs. Réforme de l'instruction M4 applicable au 1er janvier 2008. Modification du régime des provisions. Adoption par la Ville de Bordeaux du système de provisionnement semi-budgétaire

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans un souci d'harmonisation avec les adaptations budgétaires mises en œuvre dans l'instruction M14 depuis le 1^{er} janvier 2006, les règles budgétaires et comptables de l'instruction M4, applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont profondément modifiées à compter du 1^{er} janvier 2008.

La ville de Bordeaux est concernée par cette réforme pour son budget annexe de la Régie des sports et loisirs.

Une des mesures proposées porte sur les modalités de provisionnement du risque, le régime applicable à ce jour s'étant révélé inopérant.

Comme l'autorise désormais l'instruction M14, la réforme de l'instruction M4 permet à la collectivité de choisir entre la provision semi-budgétaire (inscription réelle des crédits de provision) ou la provision budgétaire (inscription d'opérations d'ordre ne constituant pas véritablement une réserve budgétaire).

Ce choix doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Par délibération n°20050630 du 19 décembre 2005, vous avez opté pour le régime de provision semi-budgétaire pour le budget principal de la Ville régi par les règles budgétaires et comptables de l'instruction M14.

C'est pourquoi, dans un souci de simplification et d'harmonisation des règles comptables applicables à la Ville de Bordeaux, je vous demanderais, d'opter pour la procédure semi-budgétaire lors de l'inscription des provisions que le budget annexe SBSL pourrait être amené à constituer.

Ce régime de provision semi-budgétaire, qui devient le régime de droit commun dans l'instruction comptable, repose sur une dépense réelle (compte 68 « dotations aux provisions ») ; le receveur des finances suivant dans sa comptabilité son affectation en réserve (compte 15). Lorsque le risque se matérialise ou disparaît, les crédits font l'objet d'une reprise générant ainsi une recette réelle nouvelle (compte 78) couvrant la dépense à engager, le cas échéant.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070635

**Provisions pour risque de dépréciation des comptes de tiers.
Décision. Adoption**

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visait notamment à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque.

Ce système suppose que la collectivité évalue son risque financier encouru (celui pour lequel elle ne pourrait dégager les crédits nécessaires à la dépense le cas échéant) notamment dans les cas de figure suivants :

- ✓ en cas de contentieux contre la commune
- ✓ en cas de procédure collective pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées à l'organisme faisant l'objet de la procédure
- ✓ dès que des restes à recouvrer sur compte de tiers paraissent compromis

Dans tous les cas, la constitution de telles provisions doit désormais faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Par ailleurs, par délibération 20050630 du 19 décembre 2005, vous avez opté pour le régime de provisions semi-budgétaire.

C'est pourquoi, dans le respect du principe de prudence budgétaire, je vous propose de décider la constitution d'une provision de 130 000 euros pour risque de dépréciation des comptes de tiers ; ce qui correspondrait aux éventuelles recettes admises en non-valeur à la demande du Receveur Municipal. Cette dépense est ouverte à l'article 6815 du budget 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070636

Créances irrécouvrables. Admission en non valeur. Autorisation

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Il résulte d'un état récapitulatif dressé par Monsieur le Receveur des Finances, ainsi que des pièces produites à l'appui, que diverses créances de la ville doivent être considérées comme irrécouvrables et retranchées des titres de perception auxquels elles s'appliquent, soit par suite de redressement d'écriture, soit pour insolvabilité de débiteurs.

Après examen approfondi des documents soumis à l'Administration Municipale, il est pleinement justifié que Monsieur le Receveur des Finances a rempli à l'égard de ces créances, les obligations imposées par le décret-loi du 30 octobre 1935, toutes poursuites et diligences nécessaires contre les débiteurs en cause ayant été faites dans les délais réglementaires et au mieux des intérêts de la Ville.

En conséquence, nous vous proposons de décider l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

VILLE de BORDEAUX – Créances irrécouvrables : 88.570,13 €

Suivant le détail ci-après :

Taxes annuelles de voirie et droits de voirie de 2000 à 2006	18.527,80 €
Crèches de 2001 à 2006	7.661,65 €
Restaurants scolaires de 2001 à 2006	14.973,89 €
Foyers d'anciens de 2003 à 2006	596,45 €
Divers : infractions plaçage, vélos de 2003 à 2006	10.303,86 €
Divers : titres inférieurs à 1.500 €	24.578,85 €
Divers : titres supérieurs à 1.500 €	11.927,63 €

Ces sommes inscrites au budget de l'exercice en cours seront imputées sur la sous-fonction 01 nature 654 pour 88.570,13 €.

M. JAUFFRET. -

On peut regrouper ces 3 délibérations.

Les 634 et 635 sont des délibérations purement techniques.

La 636, c'est les créances irrécouvrables. Je dirai simplement que le montant des créances irrécouvrables de 88.570 euros pour couvrir un budget de 322 ME de recettes c'est un résultat excellent.

Je félicite le Receveur des Finances et les services de la Ville qui ont réussi à encaisser la plupart des factures.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des questions ou des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Françoise BRUNET

D -20070637

Versement des subventions aux associations en charge de structures d'accueil des jeunes enfants ou du soutien de famille

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance en 1989 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations pour financer le fonctionnement de structures de la petite enfance.

La politique de la petite enfance doit être poursuivie afin d'offrir des conditions d'accueil pouvant s'adapter aux nouvelles demandes pour une offre de service multiple et complémentaire.

Il est également important de maintenir notre soutien aux associations se consacrant à l'aide à la famille.

Ces dépenses seront imputées sur le Budget Primitif 2008 de la Petite Enfance et Famille - Fonction 64 Compte 657-4.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Octroyer les subventions aux associations conformément aux sommes indiquées dans le tableau récapitulatif ci-joint,
- Signer les conventions correspondantes.

Séance du lundi 17 décembre 2007

Structures d'accueil	B.P. 2007	B.P. 2008
AGEAC /CSF (Canaillous)	210 000,00 €	210 000,00 €
A.P.E.E.F.	700 000,00 €	700 000,00 €
Petits Bouchons	200 000,00 €	210 000,00 €
Pitchoun	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Villa Pia	98 000,00 €	100 000,00 €
Eveillez les Bébés	200 000,00 €	200 000,00 €
Foyer Fraternel	64 000,00 €	64 000,00 €
Interlude	225 000,00 €	200 000,00 €
La Coccinelle	200 000,00 €	200 000,00 €
La Pouponnière du Centre	234 000,00 €	300 000,00 €
Jeunes Saint Augustin	9 000,00 €	9 000,00 €
Les Parents de Caudéran	74 000,00 €	74 000,00 €
Nuage Bleu	48 000,00 €	50 000,00 €
P'tit Bout'Chou	150 000,00 €	150 000,00 €
Union Saint Bruno	50 000,00 €	50 000,00 €
APIMI	250 000,00 €	250 000,00 €
Aides à la Famille	B.P. 2007	B.P. 2008
C.F.E.I (Femme Avenir)	1 500,00 €	1 500,00 €
Droits de la Femme (CIDF)	1 500,00 €	1 500,00 €
Point de Rencontre Bordeaux	4 000,00 €	3 000,00 €
U.D.A.F.	1 500,00 €	1 500,00 €
Fédération Départementale 33 des Associations Familles rurales	1 500,00 €	1 500,00 €

Direction de l'Éducation
et de la Famille
Service
Petite Enfance

<p>CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE - ASSOCIATION PETITE ENFANCE</p>
--

ENTRE

Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du et reçue à la Préfecture le .

ET

....., Président de l'association, autorisé par le conseil d'administration du.

Expose

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définit les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association, domiciliée à Bordeaux,,
dont les statuts ont été approuvés le,

dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 à gérer les structures suivantes :

.....

Soit un total de places.

Tout projet relatif à un établissement et entraînant une modification de l'arrêté d'autorisation délivrée par le Conseil Général (type de structure, places agréées, locaux) sera transmis à la Ville de Bordeaux pour validation et sera en conséquence susceptible de remettre en cause l'octroi de tout ou partie de la subvention allouée.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie la Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'association dans les conditions de l'article 3 de ladite convention,

une subvention de euros pour l'année civile.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser la subvention versée par la Ville de Bordeaux pour ses dépenses de fonctionnement.

S'agissant du budget prévisionnel de l'association la réalisation des activités s'élève à euros et la subvention municipale à euros.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2008, la subvention de la Ville de Bordeaux, nécessaire à la réalisation des activités retenues s'élève à euros.

Elle sera créditée au compte de l'association n° suivant le calendrier ci-après :

90 % soit euros dès la signature de la présente convention,

le solde soit euros début octobre 2008 aux vues de l'activité constatée en septembre 2008.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

1°/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2°/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3°/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,

4°/ à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5°/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général

6°/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

7°/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :
« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication et d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse....)

8°/ à n'accueillir, pour la durée de la convention, que des enfants des familles résidant ou ayant une assiette d'imposition sur la Commune de Bordeaux.

9°/ à transmettre à la Ville tout projet modifiant le fonctionnement d'un établissement (nombre de places, type d'accueil, transformation des locaux ...).

10°/ à mettre tout en œuvre pour respecter les conditions fixées par la Caisse d'Allocations Familiales pour percevoir la Prestation de Service Unique, à savoir un prix de revient en dessous du seuil d'exclusion sur chaque structure et un taux de présentéisme financier de 70 %.

L'association s'engage à alerter la Ville le plus rapidement possible si elle rencontre des difficultés pour respecter ses conditions :

un travail de réflexion commun, association – Caisse d'Allocations Familiales – Ville, sera alors entrepris pour remédier aux difficultés.

Pour faciliter la mise en œuvre de la procédure d'alerte, des indicateurs de suivi seront mis en place, ainsi l'association devra transmettre :

mensuellement le taux de présentéisme physique et financier

trimestriellement (le 31-03, le 30-06 et le 30-09), un document faisant connaître les résultats de son activité (présentéisme physique et financier, coût de revient à l'heure) selon le modèle joint en annexe.

11°/ à faciliter le travail du service Petite Enfance (coordinatrice des inscriptions) en confrontant les listes d'attente dans le respect de la confidentialité, à fournir à la Ville à des fins statistiques mensuellement tous les renseignements relatifs aux nombres d'enfants inscrits, accueillis et d'une façon plus générale à participer à toute réflexion ayant pour objectif d'assurer la cohérence de la politique d'accueil sur le territoire bordelais.

12°/ à inviter le service Petite Enfance (coordinatrice Petite Enfance) à participer aux assemblées générales et aux conseils d'administration ;

Article 6 – Conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements prévus dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

une copie certifiée de son budget,
une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- Présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par l'association

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le.

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	Le Président

*Direction de l'Éducation
et de la Famille*

Service
Petite Enfance

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE - ASSOCIATION AIDES A LA FAMILLE

ENTRE

Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du et reçue à la Préfecture le

ET

, Président de l'association, autorisé par le conseil d'administration du

Expose –

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définit les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant –

Que l'association , domiciliée à ,
dont les statuts ont été approuvés le ,

dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le , exerce une activité de défense des intérêts matériels et moraux des familles présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu –

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 à réaliser des activités d'aide aux familles.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'association, dans les conditions de l'article 3 de ladite convention, une subvention de pour l'année civile.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser la subvention versée par la Ville de Bordeaux pour ses dépenses de fonctionnement.

S'agissant du budget prévisionnel de l'association la réalisation des activités s'élève à et la subvention municipale à

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2008, la subvention de la Ville de Bordeaux, nécessaire à la réalisation des activités retenues s'élève à **euros**

Elle sera créditée au compte de l'Association, n° ***après signature de la présente convention.***

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage

1°/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2°/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3°/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,

4°/ à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5°/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général

6°/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

7°/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Ville, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :
« Association soutenue par la Ville de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication et d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse....)

Article 6 – Conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements prévus par la convention, celle ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire

une copie certifiée de son budget,
une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),

tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- Présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- Mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par l'Association

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	Le Président

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070638

Petite Enfance. Actions de formations pour les assistantes maternelles dans le cadre des Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide. Autorisation de signer la convention.

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les Relais d'Assistants Maternelles Albert Barraud (ouvert en 1999) et La Bastide (en 2006) contribuent à la professionnalisation des assistantes maternelles employées par les familles.

Véritables lieux de ressources au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou candidates à l'agrément, ils favorisent l'accès au droit et à une information actualisée.

Le territoire bordelais étant passé de 901 assistantes maternelles indépendantes en 2002 à 1225 en 2006, les Relais Assistants Maternelles ont élaboré un projet avec l'Association Girondine Education spécialisée et Prévention Sociale, que vous avez approuvé par délibération du 4 juin 2007.

Ainsi, l'A.G.E.P. propose des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) avec des professionnels de l'enfance, de la culture ou du secteur social. Parallèlement, cette association organise des groupes de réflexion ayant pour finalité de soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession.

Les bilans qualitatifs présentés au Service Petite Enfance font ressortir l'intérêt particulier de cette action. Il convient donc de renouveler cette expérience pour l'année 2008.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le compte budgétaire 6228 – Fonction 64.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION GIRONDINE EDUCATION SPECIALISEE ET PREVENTION SOCIALE
(A.G.E.P.) - ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES ASSISTANTES
MATERNELLES DANS LE CADRE DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
ALBERT BARRAUD ET BASTIDE**

ENTRE

La Ville de Bordeaux

ET

L'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.)

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Installée à Bordeaux, 60 rue de Pessac, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.) propose de nombreuses actions à destination des assistantes maternelles dans le cadre des Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Au cours de l'année 2008, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale s'engage à :

- organiser des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) auxquels participent des professionnels de l'enfance, de la culture, de l'éducation ou du secteur social,
- constituer des groupes de réflexion ayant pour finalité de soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession,
- fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention à l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (n° de Siret 78183769500043 soit :

48 h pour l'année 2008 à 114,66 € de l'heure, soit un montant total de 5 504 € pour un an. Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au Service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 Prise d'effet – Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 Renouvellement – Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

LE MAIRE	Le Directeur Général
Alain JUPPE	Jacques ARGELES

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070639

**Petite enfance. Actions d'éveil culturel pour l'année 2008.
Autorisation de signer les conventions**

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, les professionnels des établissements Petite Enfance de la Ville développent une politique culturelle destinée aux jeunes enfants.

Cette volonté d'éveil à la culture et à différentes formes d'art s'articule autour de multiples projets menés en concertation avec des organismes spécialisés ou institutionnels.

Ainsi, il est souhaitable de reconduire les animations artistiques et les actions de formation ayant permis d'engager une réflexion globale sur l'approche de l'enfant et de la famille et leur accès à la culture.

Les bilans qualitatifs annuels présentés au Service Petite Enfance faisant ressortir l'intérêt particulier de ces actions, il convient de renouveler cette expérience pour l'année 2008.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le compte budgétaire 6228, fonction 64.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions présentées en annexe avec les organismes suivants:

- l'association COMME ÇA
- l'association BRUN DE CIEL,
- l'association ECLATS,
- l'association Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et lien social,
- l'association PALABRAS,
- l'association 3 PIEDS, 6 POUCES

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION COMME ÇA
POUR L'EVEIL CULTUREL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association COMME ÇA, 9 chemin du Gourdin, 33550 LANGOIRAN représentée par son Président, Monsieur François BORNE.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association COMME ÇA s'engage au cours de l'année 2008 à :

- établir un programme d'actions d'éveil artistique en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux, en concertation avec les responsables et personnels des établissements,
- proposer des ateliers de danse dirigés par une artiste chorégraphique et fournir le matériel nécessaire,
- assurer le suivi des activités et fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'association COMME ÇA, soit 144 heures par an, à 52 € l'heure.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

Séance du lundi 17 décembre 2007

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE	LE PRESIDENT l'association COMME ÇA
Alain JUPPÉ	François BORNE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION BRUN DE CIEL
POUR L'EVEIL ARTISTIQUE DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association BRUN DE CIEL, Ateliers Citrouille, 7 rue Huguerie, 33000 BORDEAUX représentée par son Président, Monsieur ABDELKRIM Szhiri.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association BRUN DE CIEL s'engage au cours de l'année 2008 à :

- établir un programme d'actions d'éveil artistique en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux, en concertation avec les responsables et personnels des établissements,
- proposer des animations et ateliers de manipulation et à fournir le matériel adapté,
- organiser des actions de formation auprès du personnel des structures d'accueil dans le respect des thèmes décidés en concertation avec les responsables des établissements,
- assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'association BRUN DE CIEL (n° Siret 39151499900013), soit :

144 heures par an, à 60 € l'heure pour les structures Petite Enfance,
40 heures par an à 60 € l'heure pour les Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

LE MAIRE	LE PRESIDENT l'association BRUN DE CIEL
Alain JUPPÉ	Szhiri ABDELKRIM

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION ECLATS
POUR L'EVEIL MUSICAL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association ECLATS, 18 rue Vergniaud, 33000 BORDEAUX représentée par son Directeur artistique, Monsieur Stéphane GUIGNARD.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association ECLATS s'engage du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 à :

- établir un programme d'actions d'éveil musical en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux,
- proposer des animations et ateliers musicaux et à en fournir le matériel adapté,
- organiser des actions de formation auprès du personnel des structures d'accueil dans le respect des thèmes décidés en concertation avec les responsables des établissements,
- assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'association ECLATS (n° Siret 342881703), soit 72 heures pour 6 mois, à 52 € l'heure.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée de six mois.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Séance du lundi 17 décembre 2007

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE	LE DIRECTEUR ARTISTIQUE Association ECLATS
Alain JUPPÉ	Stéphane GUIGNARD

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET LE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE, FAMILLES, CULTURES ET
LIEN SOCIAL POUR L'ACTION D'VEIL CULTUREL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

Le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social, Université Victor Ségalen Bordeaux II, 3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux cedex, représentée par la responsable Madame Martine JARDINÉ.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

Au cours de l'année 2008, le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social s'engage dans le cadre de l'action Eveil Culturel et Petite Enfance et selon les conditions définies par le Comité de Pilotage institutionnel auquel participe un représentant de la commune à :

- organiser des actions de formation (stages, séminaires, groupes de réflexion) auxquelles peuvent participer des professionnels et des bénévoles de l'enfance, de la Culture, de l'Education et du secteur social de la commune. Les thèmes et le choix des intervenants sont décidés en groupe de suivi professionnel,
- proposer des expositions culturelles ludiques itinérantes dans les espaces d'animation destinés à la petite enfance. Leur contenu et leur organisation sont décidés en groupe de suivi professionnel,
- établir un programme d'animations culturelles (malles de livres, malles de jeux, malles de livres et vidéos, comités de lecture) dont les thèmes sont décidés en groupe de suivi professionnel.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à :

mettre à disposition des espaces d'animation dont l'utilisation pour les expositions culturelles ludiques itinérantes est placée sous la responsabilité de la commune,

verser au Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social, des frais de participation d'un montant de 7 383,00 € (participation calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans).

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE	LA RESPONSABLE Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social
Alain JUPPÉ	Martine JARDINÉ

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION PALABRAS
POUR L'EVEIL MUSICAL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'Association PALABRAS, 18 place du Port, 33640 ISLE SAINT GEORGES, représentée par sa Présidente, Madame Laurence TRIBOULLOY.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'Association PALABRAS s'engage pour l'année 2008 à :

- établir un programme d'actions d'éveil musical en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux,

- proposer des animations et ateliers musicaux et à en fournir le matériel adapté,

organiser des rencontres avec le personnel des structures d'accueil, afin d'engager une réflexion sur les thèmes abordés en concertation avec le personnel des établissements,

assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au Service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'Association PALABRAS (n°siret 40895033500013) :

40 heures d'animation d'ateliers à 50 € l'heure.

72 heures de réalisation de créations sonore à 25 € l'heure.

Soit un total de 3 800 € pour l'année 2008.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après échange de courriers et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

LE MAIRE	LA PRÉSIDENTE Association PALABRAS
Alain JUPPÉ	Laurence TRIBOULLOY

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION 3 PIEDS 6 POUCES
POUR L'EVEIL ARTISTIQUE DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'Association 3 PIEDS 6 POUCES, 19 RUE Honoré Teissier, 33000 BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Laurent PINEAU.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'Association 3 PIEDS 6 POUCES s'engage pour l'année 2008 à :

- établir un programme d'actions d'éveil artistique en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux, en concertation avec les responsables et le personnel des établissements,

- proposer des animations et ateliers de manipulation et à fournir le matériel adapté,

assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au Service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'Association 3 PIEDS 6 POUCES (n°siret 44281224400014) soit 72 heures par an, à 50 € l'heure.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après modification au Service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouveaulement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE	LE PRÉSIDENT Association 3 PIEDS 6 POUCES
Alain JUPPÉ	Laurent PINEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070640

Avenant n° 1 à la convention avec le Département de la Gironde et l' Association Pitchoun pour la réservation de places d' accueil à des enfants de familles en difficultés.

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire bordelais, le Département de la Gironde réserve 8 places de crèches pour des enfants de familles en difficulté : 4 dans les structures municipales et 4 dans une structure gérée par l'Association Pitchoun.

Par une délibération du 27 novembre 2006 (D.20060518) vous aviez autorisé le Maire à signer la convention tripartite déterminant les modalités de financement des 4 places associatives pour l'année 2006.

Il s'agit maintenant d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 qui détermine pour l'année 2007 la contribution financière de chacun. Ainsi la Ville participe à hauteur de 12,75 euros par jour et par place (+ 2 %) au titre des moyens supplémentaires mis en œuvre dans les établissements, soit un total de 11 220 euros, intégré dans la subvention accordée à l'association par délibération (D.20060601). Le Conseil Général attribue quant à lui une subvention de 27 967 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant.

 **Conseil Général de la Gironde**

- Direction générale adjointe chargée de la solidarité
Direction des actions de santé
Service de P.M.I. modes d'accueil

**AVENANT FINANCIER N° 1
A LA CONVENTION DU 8 DECEMBRE 2006
ENTRE L'ASSOCIATION « PITCHOUN' »
LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA MAIRIE DE BORDEAUX
POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS AU TITRE DE LA PREVENTION**

- ENTRE l'Association « Pitchoun' » représentée par son Directeur
- ET le Département de la Gironde représenté par le Président du
Conseil Général autorisé par délibération n° 2007.1634
Commission Permanente du 8 octobre 2007.
- ET la Maire de Bordeaux, représentée par son maire,

Il est convenu ce qui suit :

Conformément à l'article 5 de la convention du 8 décembre 2006, la participation financière :

- du Département s'élèvera à 27 967 €,
- de la ville de Bordeaux s'élèvera à 11 220 € au titre des moyens supplémentaires.

Fait à Bordeaux, le

Le Directeur de l'Association « Pitchoun' » Le Président du Conseil Général Le Maire de Bordeaux

MME BRUNET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues on peut présenter les 4 délibérations.

La première, après l'adoption du budget c'est une délibération qui permet d'octroyer les subventions aux associations telles qu'elles apparaissent dans le budget. Cela permet aux structures associatives d'accueil de la petite enfance de bénéficier de subventions dès le mois de janvier.

La délibération 638, il s'agit d'aller dans le sens de ce que nous avons dit tout à l'heure, et de la qualité des professionnels de la petite enfance. C'est de poursuivre une action qui est menée avec l'AGEP, l'Association Girondine d'Education Spécialisée et de Prévention Sociale, qui fait une formation auprès des assistantes maternelles, cela dans un souci d'une professionnalisation de ce métier.

La délibération 639 est aussi la reconduction d'actions que l'on mène de longue date, celles d'une politique culturelle destinée aux très jeunes, avec des conventions que nous passons avec les associations qui sont citées :

COMME ÇA ; BRUN DE CIEL ; ECLATS ; RESEAU GIRONDIN ; PALABRAS ; 3 PIEDS, 6 POUCES

qui sont des associations qui font un excellent travail dans toutes nos crèches.

La 640 est aussi une délibération classique. C'est un avenant à la convention que nous avons avec le Conseil Général.

En effet, le Département de la Gironde réserve 8 places de crèche pour des enfants de familles en difficultés, 4 dans les structures municipales et 4 dans une structure gérée par l'association.

Il s'agit de voter cet avenant pour la crèche PITCHOUN.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une simple question concernant la 637.

Il y a deux subventions par rapport à 2007 qui ont baissé, celle d'Interlude sur une structure d'accueil à raison de 25.000 euros, et une concernant les Aides à la Familles à raison de 1000 euros en moins.

Pourrais-je en connaître les raisons sachant que la demande est assez conséquente et que je ne pense pas qu'il y ait moins d'enfants ?

MME BRUNET. -

Concernant Interlude c'est parce que l'an dernier l'association n'a pas démarré en début d'année et nous avons donné une subvention plus importante.

Donc c'est une subvention qui correspond tout à fait l'activité d'Interlude dans ses nouveaux locaux.

Et concernant « Point de Rencontre Bordeaux », c'est de longue date. Nous avons commencé à diminuer une subvention en accord avec la structure associative qui a quitté Bordeaux, qui est maintenant au Bouscat, pour laquelle nous avons fait des propositions de localisation mais qui n'a pas souhaité rester sur la ville.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des votes contre sur ces délibérations ?

Des abstentions ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20070641

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des Beaux-Arts. Exposition : Le Nouveau Monde. Convention de dépôt vente des catalogues. Prix de vente. Signature. Fixation. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux va co-produire, avec l'Office de Tourisme Collections de Saint-Cyprien, une exposition consacrée à Camille Henrot vidéaste – plasticienne. Cette exposition intitulée « Le nouveau monde » se déroulera au Musée des Beaux-Arts du 31 janvier au 18 mai 2008.

Kamel Mennour Edition, partenaire de cette exposition, a édité un catalogue. Il est proposé de mettre soixante exemplaires de ce catalogue en dépôt vente au Musée des Beaux-Arts, aux conditions suivantes :

- prix de vente public : vingt Euros (20 €) TTC
- prix d'achat : treize Euros (13 €) TTC
- possibilité de réassortiment par tranches de 50 exemplaires.

De plus, le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux achètera 40 exemplaires au prix de 13 € pour les dons et échanges.

Une convention a été établie avec Kamel Mennour Edition afin de déterminer les obligations de chaque partie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention et à appliquer ce tarif.

CONVENTION DE DEPOT-VENTE

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ reçue en préfecture le _____

Ci-après dénommée « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

D'une part

Et

KAMEL MENNOUR EDITION, 60 rue Mazarine, 75 Paris, représenté par M. Kamel Mennour, directeur

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts coorganise, du 31 janvier 2007 au 18 mai 2008, une exposition consacrée à Camille Henrot : « Le nouveau monde », avec l'Office de Tourime Collections de Saint Cyprien.

A cette occasion, Kamel Mennour édition, partenaire de cette exposition, a édité un catalogue.

ARTICLE I : objet de la convention

Kamel Mennour édition propose au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, un dépôt-vente de soixante exemplaires du catalogue.

ARTICLE II : modalités

Le prix de vente public est fixé à vingt Euros TTC (20 € TTC).

Le prix d'achat pour le Musée des Beaux-Arts est fixé à treize Euros TTC (13 € TTC).

Il est convenu que la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts ne paiera que le nombre d'exemplaires réellement vendus.

Les soixante exemplaires seront acheminés par les soins de la Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-arts.

Les invendus seront retournés par la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts, et Kamel Mennour Edition facturera suivant le nombre d'exemplaires retournés par rapport aux catalogues reçus par le Musée des Beaux-Arts.

Par ailleurs, La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts propose l'achat de quarante (40) exemplaires pour les dons et la communication au prix de treize Euros TTC (13 € TTC) et se charge de leur acheminement.

ARTICLE III : réassortiment

Au cas où tous les exemplaires seraient vendus par La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, Kamel Mennour Edition s'engage à fournir des exemplaires supplémentaires (par tranche de 50 exemplaires) suivant les stocks disponibles.

Les exemplaires supplémentaires seront acheminés par les soins de la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-arts

Ils s'ajouteront alors au premier dépôt des 60 exemplaires, pour le calcul des sommes dues.

ARTICLE IV : durée

La présente convention est prévue pour une durée d'un an (1 an) maximum. Elle prendra fin au retour des exemplaires et au paiement des sommes dues.

Elle pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR, dans un délai d'un mois (1 mois).

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE V : modifications

Toutes les modifications à la présente convention feront l'objet d'un avenant négocié par les deux parties.

ARTICLE VI : litiges

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : élection de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour Kamel Mennour Edition, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de Bordeaux	Kamel Mennour Edition
----------------------------------	-----------------------

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070642

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des Beaux-Arts. Exposition : Chaval, humour libre. Catalogues. Prix de vente. Autorisation. Convention de dépôt vente. Signature

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux va présenter, du 5 juin au 21 septembre 2008, une exposition consacrée à l'humoriste bordelais Chaval (Bordeaux 1915-Paris 1968). Elle sera présentée ensuite au Musée des Beaux-Arts d'Angoulême (4 octobre 2008 – 30 janvier 2009).

Chaval qui a commencé sa carrière à Bordeaux en travaillant avec Sud Ouest Dimanche, s'installera plus tard à Paris et travaillera avec Paris Match, Le Figaro, Le Nouvel Observateur et Le Figaro Littéraire.

Le Musée des Beaux Arts de Bordeaux possède une série de 258 dessins originaux, représentatifs de l'ensemble de la production de l'humoriste, qui constitueront la base de l'exposition. Des dessins et des textes originaux de Chaval prêtés par la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, ainsi que des films compléteront cette présentation.

Un catalogue commun, réalisé en partenariat avec le Musée des Beaux Arts d'Angoulême, est édité pour les deux expositions. Le Musée des Beaux Arts de Bordeaux, achète 500 exemplaires de ce catalogue, avec une possibilité de réassortiment. Le prix de vente public est fixé à 22 €. Il est prévu 420 exemplaires pour la vente et 80 exemplaires pour les dons et échanges.

Cette exposition sera précédée de plusieurs manifestations pendant le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (24 janvier – 27 janvier 2008) en partenariat avec la Galerie MR d'Angoulême (rue de Genève, qui sera rebaptisée rue Chaval pendant ces 4 jours)

A l'occasion de ce festival, la Galerie MR souhaite prendre en dépôt-vente 100 exemplaires du catalogue de l'exposition, avec possibilité de réassortiment, pour une vente en avant-première.

Une convention régit les obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer le tarif de vente du catalogue.
- signer la convention de dépôt-vente.

Convention de dépôt-vente Catalogues

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération en date du déposée en préfecture le appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

Et

La Galerie MR, 38 rue de Genève, 16000 Angoulême, représentée par Mesdames Simone Rabaud et Nicole Masset, Directrices appelée ci-après « Galerie MR ».

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise en 2008, une exposition consacrée à « CHAVAL ».

A cette occasion, un catalogue va être édité.

ARTICLE I : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un dépôt-vente du catalogue « CHAVAL » à la Galerie MR pendant le Festival International de la Bande Dessinée qui se déroulera à Angoulême, du 24 janvier au 27 janvier 2008.

ARTICLE II : Conditions

Le Musée des Beaux-Arts met 100 exemplaires du catalogue « CHAVAL » en dépôt-vente, à la Galerie M.R.

Le Musée des Beaux-Arts s'engage à réapprovisionner la Galerie M.R., en cas de rupture de stock par tranche de 50 exemplaires (franco).

Ces exemplaires se cumuleront au stock initial, autant de fois que de livraison.

A la fin du festival, la Galerie M.R. fera parvenir un état de ventes des catalogues et la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts facturera à la Galerie M.R., au vu de cet état. A la fin de la convention, la Galerie MR fera parvenir un nouvel état des ventes, retournera les catalogues invendus, et la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts facturera au vu de cet état et des retours.

La Galerie M.R. achètera les catalogues vendus avec une remise de trente trois pour cent (33%) sur le prix de vente public.

ARTICLE III : Durée

La présente convention est prévue pour une durée d'un an (1 an). Elle pourra être résiliée, de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR, avec un délai d'un mois (1 mois).

En cas de résiliation, la Galerie M.R. retournera (franco) les exemplaires du catalogue en sa possession, et la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts, facturera au vu des retours.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE IV : Litiges

Tout litiges relatifs à l'interprétation des présentes, seront soumis, en tant que de besoin, aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE V : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33000 Bordeaux
- Pour la Galerie MR, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en quatre exemplaires

A Bordeaux le

Galerie MR Mme Simone Rabaud et Mme Nicole Masset	Le Maire de la Ville de Bordeaux
---	----------------------------------

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070643

Direction Générale des Affaires Culturelles. Annexe de l'Ecole des Beaux-Arts. Exploitation des locaux de la cafétéria. Contrat d'occupation privative du domaine public. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 octobre 2006, vous avez autorisé la signature d'une convention d'occupation privative entre la Ville de Bordeaux et l'association des élèves de l'école des beaux arts, en vue de l'exploitation de la cafétéria de l'école des Beaux-arts.

Cette deuxième année d'exploitation a été de nouveau un grand succès, tant pour l'école qui a trouvé dans le café pompier un lieu de vie, d'échanges familial et convivial que pour la Ville de Bordeaux qui a vu naître dans ce quartier Sainte Croix un nouveau lieu autour de l'art contemporain.

C'est pourquoi, l'école des beaux arts et l'association des élèves souhaitent reconduire le projet du Café Pompier pour l'année scolaire à venir.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer avec cette association la convention d'occupation privative du domaine public ci-jointe.

**CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE
PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CAFETERIA
DE L'ÉCOLE DES BEAUX ARTS AU TITRE DE L'ANNEE
2007/2008**

Convention d'occupation privative du domaine public entre la Ville de Bordeaux et
« l'association des élèves des Beaux-arts de Bordeaux »

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en sa qualité de
Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville
en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
Ci-après nommée "la Ville"
D'une part,

Et :

« L'association des élèves des beaux-arts de Bordeaux » représentée par son Président,
Rémi Roye ;

Ci-après dénommé "l'occupant"
D'autre part,

Ont exposé :

L'École des Beaux-Arts de Bordeaux, située dans le quartier Sainte-Croix, occupe une
annexe récemment rénovée à proximité de son immeuble principal. Dès sa création, il
avait été implanté dans le bâtiment principal de l'école un petit établissement de
restauration permettant de répondre aux attentes des publics fréquentant l'établissement
c'est-à-dire le personnel enseignant, administratif et technique, les étudiants, et les invités
de l'école.

Avec l'extension de ses locaux, la Ville a décidé de remplacer cet établissement par un
nouvel équipement qui tient compte des nouveaux programmes pédagogiques et
artistiques spéciaux de l'école.

Outre sa mission principale de restauration, la cafétéria doit suivre les programmations
spéciales de l'école, pédagogiques et culturelles consistant en « tertulias », c'est à dire
des rencontres informelles autour des écrivains d'actualité, - ceci, en collaboration avec
des librairies de Bordeaux -, des présentations de vidéos d'artistes dans les installations
techniques installées dans la cafétéria et en présence des auteurs, et d'autres types de
rencontres avec des artistes et des intellectuels programmées par l'école. Ces
programmes auront lieu quelques après-midi et quelques soirées annoncées au moins un
mois à l'avance. Par conséquent, la cafétéria doit offrir une restauration appropriée aux
horaires et au programme envisagé.

La Ville a confié l'exploitation de cette cafétéria pour l'année scolaire 2006/2007 à
« l'association des élèves des beaux-arts de Bordeaux » qui en a fait le Café Pompier. Ce

lieu d'échanges et de convivialité a parfaitement rempli son rôle au sein de l'école ; il est en outre devenu un lieu incontournable de l'art contemporain dans le quartier Sainte Croix .Il convient donc de renouveler la convention d'occupation passée entre la ville de Bordeaux et cette association.

Les modalités d'occupation du lieu sont définies dans la présente convention.

En conséquence, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er - objet de la convention

La Ville met à disposition de l'occupant qui l'accepte des locaux situés dans l'enceinte de l'annexe de l'Ecole des Beaux-Arts, dépendants du domaine communal et situés 7 place Pierre Renaudel, ayant pour assise cadastrale DI2, en vue d'y exploiter un établissement de restauration rapide à l'exclusion de toute autre activité et conformément aux statuts de l'association

La présente convention comporte le droit d'occuper les locaux indiqués à l'article 2 et définit les relations contractuelles entre les parties. Celles-ci concernent :

- d'une part les travaux de gros oeuvre et équipements à la charge de la Ville et ceux d'aménagements nécessaires à l'exploitation de la cafétéria de l'Ecole des Beaux-Arts à charge de l'occupant ;

- d'autre part, les conditions d'occupation des lieux.

Article 2 - désignation des locaux

Les locaux mis à disposition sont situés dans l'enceinte de l'immeuble formant l'annexe de l'Ecole des Beaux-Arts, située 6 et 7 place Pierre Renaudel, angle rue du Fort Louis. Ces locaux comprennent une salle de restaurant dans laquelle sont implantés les équipements techniques et des sanitaires communs avec ceux du public de l'annexe de l'Ecole des Beaux-Arts au rez-de-chaussée.

L'occupant déclare avoir une parfaite connaissance desdits lieux et les accepter en l'état.

Le plan demeurera annexé aux présentes.

Article 3 - durée

La présente convention est consentie pour une durée de un an à compter de la signature des deux parties. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une durée à déterminer en accord entre les deux parties.

Elle ne pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties que par lettre recommandée avec A.R. et avec préavis de 2 mois.

Cependant, ce préavis sera de 1 mois si la résiliation de la présente convention sur l'initiative de la Ville est motivée par l'intérêt général ou par une faute grave de l'exploitant.

Article 4 - Etat des lieux

L'occupant prendra le bien mis à sa disposition dans l'état où il se trouve actuellement, sans pouvoir élever aucune protestation ni réclamer aucune indemnité, soit pour vices cachés, mauvais état, soit encore pour quelque cause que ce puisse être.

Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties avant la prise de possession et sera annexé aux présentes.

Article 5 - aménagement des locaux

L'occupant prendra en charge les travaux d'aménagement nécessaires au fonctionnement des locaux sous réserve de l'accord écrit exprès et préalable de la Ville – Direction Générale des Affaires Culturelles.

Il devra communiquer à la Ville – Direction Générale des Affaires Culturelles – copie de tout document graphique ou écrit afférant à la réalisation desdits travaux ainsi que toutes attestations de conformité exigées par la réglementation.

Ces aménagements ou modifications ne devront en aucun cas compromettre la solidité de l'immeuble.

La Ville prendra en charge les travaux de gros oeuvre et équipements afin de permettre le bon fonctionnement de la cafétéria.

La liste des travaux pris en charge par chacune des parties sera annexée aux présentes.

Dans l'hypothèse où la Ville désirerait, nonobstant cette clause, faire réaliser des travaux dans les lieux occupés, l'occupant les souffrirait sans pouvoir exiger aucune indemnité .

L'occupant devra faire exécuter en temps opportun et à ses frais exclusifs toutes les réparations locatives.

L'occupant ne pourra faire usage, dans les locaux mis à sa disposition, d'appareils de chauffage autres que ceux de l'installation principale.

L'occupant aura à sa charge l'entretien courant de l'installation électrique et des blocs autonomes de sécurité : remplacement des lampes ou de l'appareillage, remplacement et maintenance des extincteurs.

Les fluides (eau, électricité) seront pris en charge par la Ville .

L'occupant aura a sa charge le montant de l'abonnement et des consommations de téléphone éventuels.

L'occupant devra maintenir constamment en parfait état de propreté, à ses frais, les locaux mis à sa disposition.

Il devra veiller, en outre, à ce qu'aucune dégradation n'y soit faite. Toutes remises en état suite à des dégradations dans les locaux, ou sur le matériel appartenant à la Ville seraient à sa charge.

Article 6 - conditions de mise à disposition

Pendant toute la durée de la présente convention, l'occupant aura la jouissance tous les jours des locaux de la cafétéria de l'Ecole des Beaux-Arts sauf pendant les vacances scolaires, aux horaires suivants :

Du lundi au mercredi de 9h à 19h ;

Les jeudis de 9h à minuit ;

Les vendredis de 9h à 2h

Les week end et jours fériés, fermeture obligatoire à 2 h et après autorisation de l'école des beaux arts.

La programmation du Café Pompier organisée par l'association des étudiants devra être communiquée et validée par l'école des beaux arts au moins un mois à l'avance.

Article 7 - conditions d'exploitation

L'occupant accueillera dans la cafétéria les usagers de l'Ecole des Beaux-Arts : enseignants, étudiants, personnel et les invités des différentes manifestations pédagogiques ou culturelles organisées par l'école dans le cadre de ses activités. La fréquentation de la cafétéria sera réservée aux membres de l'association.

L'occupant s'engage à assurer le fonctionnement de la cafétéria les jours d'ouverture de l'école, selon des horaires établis en accord avec l'école.

Elle devra en outre être ouverte pour les événements exceptionnels programmés et réalisés par l'Ecole des Beaux-Arts dont le programme sera communiqué un mois à l'avance.

L'occupant a l'obligation de proposer des boissons chaudes et froides et des encas. Toute vente de boissons est soumise aux lois, décrets et règlements concernant la tenue et la police des débits de boissons. Il est rappelé que l'exploitant devra faire son affaire de la licence nécessaire à l'exploitation de son établissement.

La cafétéria devra être tenue dans les conditions rigoureusement conformes aux règles de la décence, de la morale et de la sécurité. Elle devra être tenue également, dans les conditions conformes à l'hygiène et en bon état, de telle manière que l'aspect en soit toujours agréable à la vue.

L'occupant devra veiller à ce qu'aucune odeur résultant de son activité ne soit perceptible dans les salles annexes. De même, il devra veiller à ce qu'aucune nuisance sonore ne perturbe le bon fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts et ne gêne le voisinage.

Tous les jeux de quelque nature qu'ils soient, sont formellement interdits.

Le Maire se réserve le droit de faire fermer temporairement la cafétéria, ou même, suivant la gravité, de résilier la convention s'il n'était pris aucune mesure propre à mettre fin à une fréquentation indésirable de l'établissement, notamment les personnes en état d'ivresse.

La Ville ne saurait, en aucun cas, être tenue responsable des dégradations et vols commis par le public sur la vaisselle et les accessoires. Le matériel éventuellement mis à disposition (cf. état des lieux préalable) reste la propriété de la Ville.

L'occupant supporte seul les risques de perte ou de vol, de casse ou de dégradation de ce matériel et devra le tenir en état constant de propreté et de fonctionnement.

Si nécessaire, il le remplacera afin de remettre le tout en bon état à la Ville à la fin de la mise à disposition.

Les consommations servies devront être de bonne qualité.

Les tarifs devront être affichés dans la cafétéria à l'emplacement ou aux emplacements autorisés par la direction de l'Ecole des Beaux-Arts.

L'occupant fera son affaire de l'obtention des autorisations éventuelles nécessaires à l'exploitation du lieu ainsi que de l'évacuation quotidienne des déchets résultant de son activité.

Tout affichage et publicité quelconque autres que ceux se rapportant à l'activité de l'occupant exercée dans les lieux, ou à celle de l'Ecole des Beaux-Arts seront interdits.

Article 8 - caractère personnel de l'exploitation

L'occupant devra assurer en personne l'exploitation de la cafétéria. Il pourra cependant se faire aider par le personnel qualifié nécessaire qui sera recruté par ses soins en respectant la réglementation en vigueur et sera responsable des agissements de son personnel.

L'occupant ne pourra céder ni céder, ni sous-louer son exploitation sous aucun prétexte, le contrat étant strictement personnel et ne pouvant conférer à son titulaire la propriété commerciale. Toute modification de la forme ou de l'objet de l'association et de la composition des organes de direction devra être portée à la connaissance de la Ville dès sa survenance.

Article 9 - redevance

Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance annuelle de 1 Euro payable à compter de la signature des présentes.

Si l'exploitation de local générerait des bénéfices ceux-ci devraient être réinvestis soit dans l'équipement du lieu soit dans son animation culturelle. L'affectation de ces résultats se fera avec l'accord préalable écrit de l'Ecole des Beaux-arts.

Article 10 – cautionnement

Le montant du cautionnement est fixé 100 euros.

L'occupant pourra, s'il le désire, substituer à ce cautionnement une caution bancaire dans les mêmes délais.

La déclaration de versement de ce cautionnement sera remise aussitôt à la Ville - Direction des affaires Immobilières

Article 11 - recours et responsabilités

La Ville n'assurant en aucun cas la surveillance des lieux attribués à l'occupant, est déchargée de toute responsabilité en cas d'effraction, de déprédation, de vol ou autre cause quelconque, de perte ou dommage survenant aux personnes et aux biens.

Sauf le cas de faute lourde de la Ville, dont la preuve serait rapportée par l'occupant, ce dernier ne pourra exercer aucun recours contre elle à raison des conséquences, des accidents ou dommages quels qu'ils soient, survenant à l'occupant, à son personnel, à ses fournisseurs, prestataires ou tiers quelconques intervenant pour leur compte.

L'occupant s'engage à garantir la Ville contre tous recours, quels qu'ils soient, à la suite d'accidents, de dommages causés par les personnes ci-dessus visées au deuxième alinéa.

Article 12 - assurances

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux ;

- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

1. Pour la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers :

- une garantie à concurrence de 7.623.000 Euros par sinistre et par an pour les dommages corporels ;
- une garantie à concurrence de 1.525.000 Euros par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

2. Pour la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis de la Ville, y compris les risques locatifs :

- une garantie à concurrence de 762.000 Euros par sinistre pour les risques incendie, explosion, dégâts des eaux.
- pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

L'occupant devra remettre à la Ville – Direction des Affaires immobilières - copie de sa police d'assurance en cours, y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville de Bordeaux – Direction Générale des Affaires Culturelles - huit jours avant le début de l'occupation, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposées seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

Article 13 - obligations financières

Indépendamment de la redevance prévue par la présente convention, l'occupant doit supporter :

- les frais de son personnel,
- tous les impôts, taxes concernant ou induits par l'exploitation et l'occupation qui font l'objet de la présente convention,
- toutes contraventions pouvant être relevées à l'encontre de son commerce par tous magistrats ou fonctionnaires qualifiés pour inobservations ou inexécutions des prescriptions en vigueur,
- les frais d'impression des tarifs et documents promotionnels.

Article 14 - résiliation

Dans le cas où l'occupant serait dans l'impossibilité de continuer l'exploitation de la cafétéria dans les conditions prescrites, la convention sera résiliée de plein droit étant entendu que cette mesure ne saurait donner droit à aucune indemnité au profit de l'occupant.

Dans le cas d'inexécution des présentes, comme en cas de faute lourde ou de contraventions aux règlements concernant les débits de boissons, la convention sera résiliée de plein droit.

Article 15 - respect des clauses contractuelles

L'occupant reconnaît qu'il a une exacte connaissance des stipulations qui précèdent et de leurs conséquences. Il déclare accepter les unes et les autres, sans exception ni réserve et s'oblige à les supporter et respecter.

Article 16 - retour à la Ville du bien mis à disposition

A l'expiration de la présente convention, le bien mis à disposition sera restitué par l'occupant à la Ville en bon état d'entretien, sans que l'occupant ne puisse prétendre à aucune indemnité en aucun cas, fût ce en répétition des sommes dépensées par lui, par ses ayants cause, pour les aménagements et changements de distribution du dit bien quand bien même les travaux exécutés à ces fins lui auraient donné une plus-value quelconque.

Préalablement au retour à la Ville des biens à disposition, un état des lieux contradictoire sera effectué.

L'occupant devra laisser tous les locaux occupés en bon état d'entretien et de réparations, la Ville se réservant le droit de lui réclamer la dépose à ses frais de certains aménagements réalisés par lui.

Article 17 - compétence juridictionnelle

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'occupant relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 18 - élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :
- Le Maire, ès qualités en l'Hôtel de Ville de Bordeaux
- Le Président de l'association des élèves de l'école des beaux arts, ès qualités, au siège social de l'association

Fait en exemplaires

A Bordeaux le,

Le Maire de la Ville de Bordeaux	Le Président de l'association des élèves des Beaux Arts de Bordeaux
----------------------------------	---

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070644

Direction Générale des Affaires Culturelles. CapcMusée d'Art Contemporain. Partenariat du CIC Société Bordelaise. Convention. Signature. Encaissement. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le CIC Société Bordelaise soutient les programmes d'expositions du capcMusée d'art contemporain.

Cette année encore, cet établissement bancaire a décidé de poursuivre son partenariat en finançant une partie des productions d'œuvres des expositions présentées dans ce musée, durant l'année 2008, en versant la somme de 3 500 euros.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 3 500 euros sur le CRB CEX ART CON, compte n° 7488
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB, compte n° 6068
- à signer la convention

**Convention de partenariat
Entre la Ville de Bordeaux
(CAPC musée d'art contemporain)
et le CIC Société Bordelaise**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture le
ci-après dénommée «la Ville de Bordeaux»,

D'UNE PART

et

Le CIC Société Bordelaise, SA au capital de 129 142 960 euros, représenté par son Président Directeur Général, Jean-Jacques Tamburini,
ci-après dénommé « le CIC Société Bordelaise »,

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Le CIC Société Bordelaise, partenaire du capcMusée d'art contemporain depuis 1999, a décidé de réitérer son soutien pour l'année 2008, en participant financièrement aux frais d'organisation des expositions présentées dans ce Musée et notamment aux frais de production d'œuvres.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion des expositions présentées durant l'année 2008 au capcMusée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU CIC SOCIETE BORDELAISE

Le CIC Société Bordelaise a décidé de soutenir le programme des expositions présentées durant l'année 2008 au capcMusée d'art contemporain.

A ce titre, elle fait don à la Ville de Bordeaux pour la production des œuvres présentées au cours des expositions d'une somme de 3 500 € TTC (TROIS MILLE CINQ CENT EUROS TTC).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Une visite de l'exposition « If Everybody had an Ocean. Brian Wilson, une exposition » sera organisée par le capcMusée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux en coordination avec le CIC Société Bordelaise, selon un calendrier à définir entre les deux contractants.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

La participation du CIC Société Bordelaise d'un montant de 3 500 euros sera versée en une seule fois durant le premier trimestre 2008.

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82 identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX Identification FR9521 ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,
F-33077 Bordeaux cedex
- pour le CIC Société Bordelaise 20, Parvis des Chartrons
F-33058 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux,
en cinq exemplaires,
le

Po/le CIC Société Bordelaise, Son Président Directeur Général, Jean Jacques Tamburini	Po/la Ville de Bordeaux, Son Maire, Alain Juppé
--	---

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20070645

Direction Générale des Affaires Culturelles. CapcMusée d'art Contemporain. Exposition Brian Wilson. Subvention du Conseil Régional d'Aquitaine. Encaissement. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain présente du 16 novembre 2007 au 09 mars 2008 l'exposition « If Everybody had an Ocean : Brian Wilson, une exposition artistique ».

Cette exposition ambitieuse coorganisée avec la Tate St Ives (Cornwall UK) a pour sujet la fascination exercée par Brian Wilson, le mythique compositeur des Beach Boys, sur plusieurs générations d'artistes.

Le Conseil Régional d'Aquitaine sensible à la pertinence de ce projet a décidé d'apporter son soutien financier en accordant à la Ville de Bordeaux une subvention de 20 000 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- accepter cette aide financière
- encaisser la somme allouée à la Ville de Bordeaux par le Conseil Régional d'Aquitaine
- prévoir au budget supplémentaire une recette de 20 000 € sur le CRB CEX ARTCON, compte n° 74718
- prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB CEX, compte n° 6228

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070646

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée d'Aquitaine.
Actes du colloque international : peintures haïtiennes
d'inspiration vaudou des 10 et 11 mai 2007. Diffusion d'un CD.
Tarif. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la journée officielle de commémoration de l'esclavage, un colloque international intitulé « Haïti, une histoire de l'esclavage » a eu lieu au musée d'Aquitaine les 10 et 11 mai 2007.

Il a été décidé que les actes du colloque feront l'objet d'un enregistrement sur CD, réalisé en interne par le musée d'Aquitaine. Il contiendra les éléments suivants :

- sommaire
- présentation générale du colloque
- titre et programme (déroulement) du colloque
- résumés des interventions
- communiqués des intervenants -9 auteurs- (fournis par eux-mêmes et publiés avec leur autorisation)
- photos souvenirs du colloque.

Autour du colloque :

- Visite de l'exposition temporaire « Peintures haïtiennes d'inspiration vaudou » présentée au musée d'Aquitaine depuis le 9 mai jusqu'au 30 novembre 2007,
- Textes généraux
- Photos de l'exposition.

Certains textes des intervenants du colloque figurent dans le catalogue de l'exposition. Il sera fait un renvoi au catalogue afin d'y retrouver des informations complémentaires.

Les tirages des CD seront uniquement effectués à la demande du public individuel, au prix de vente de 6 € l'unité.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer le tarif indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070647

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée d'Aquitaine.
Modification du stock du catalogue : peintures haïtiennes
d'inspiration vaudou. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a présenté au Musée d'Aquitaine, du 9 mai au 30 novembre 2007, une exposition temporaire dénommée « Peintures haïtiennes, d'inspiration vaudou ».

A l'occasion de cette manifestation, il a été édité un catalogue imprimé à 800 exemplaires :

- 600 exemplaires ont été mis à la vente et 200 ont été réservés à des dons ou des échanges entre bibliothèques.

Le stock des échanges et des dons étant épuisé, le Musée d'Aquitaine propose de transférer 100 ouvrages du stock des ventes, pour les réserver à des dons ou échanges.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- procéder à ce transfert de catalogues.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070648

Direction Générale des Affaires Culturelles. Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Indemnités accordées aux membres de jurys. Prise en charge des frais de séjour et de transport. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire de Bordeaux organise chaque année des examens d'admission semestriels ou de fin d'année, destinés à évaluer le travail des élèves inscrits dans l'établissement.

Conformément aux dispositions du schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, la Direction de l'établissement doit veiller à mettre en place des jurys d'examens, composés de personnalités compétentes et informées des niveaux exigibles.

Ainsi, il est notamment fait appel à des professeurs qualifiés des principales écoles de musique contrôlées par l'Etat, tels que les Conservatoires Nationaux Supérieurs, les Conservatoires à Rayonnement Régional et les Conservatoires à Rayonnement Départemental.

Par délibération 2006/0539 en date du 27 novembre 2006, vous avez bien voulu fixer le régime des indemnités qui leur sont versées et qui pourraient être reconduites sur les mêmes bases pour l'année 2008. Il est, toutefois, prévu une indemnisation spécifique pour les examens excédant une durée de 6 ½ journées. Les conditions d'attribution de ces indemnités sont portées en annexe à la présente délibération.

Par ailleurs, il convient de prendre en charge, si nécessaire, les frais inhérents au séjour et au transport des membres de jurys convoqués, certains examens pouvant en effet durer plusieurs jours.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- mettre en application ces dispositions en faveur des membres de jurys d'examen du Conservatoire de Bordeaux, durant l'année 2008.

Les crédits correspondants à ces dépenses pour un montant total de 48 000 euros sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- Fonction 311 Nature 6257 (Réceptions) pour un montant de 16 000 euros
- Fonction 311 Nature 6228 (Rémunérations) pour un montant de 32 000 euros

**TARIF DES INDEMNITES ACCORDEES AUX JURYS
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT
ET DEFRAIEMENTS VERSES POUR LES REPAS**

• **Indemnités versées aux jurys :**

Durée de l'intervention	Présidents de jurys	Membres de jurys
½ journée	122 euros	92 euros
2 X ½ journée	183 euros	122 euros
3 X ½ journée	244 euros	168 euros
4 X ½ journée	305 euros	214 euros
5 X ½ journée	366 euros	260 euros
6 X ½ journée	427 euros	305 euros

Au delà de la 6^{ème} 1/2 journée, et par 1/2 journée supplémentaire, base d'indemnisation : 61 euros pour les Présidents de jurys et 45 euros pour les membres de jurys.

Les 1/2 journées peuvent être comptabilisées en services durant la matinée, l'après-midi ou la soirée.

• **Frais de transport :**

- Remboursement sur la base d'un forfait correspondant à un billet aller retour 2^{ème} classe S.N.C.F. de la gare la plus proche du domicile du membre de jury ou de son lieu de travail habituel, à Bordeaux.

- A titre exceptionnel, et sous réserve de l'accord préalable de l'Administration de l'établissement, il peut être remboursé aux membres de jurys un billet d'avion et/ou des frais de taxi (trajets domiciles/gare ou aéroport) sur présentation de pièces justificatives.

• **Défraiements versés pour les repas :**

- 16,10 € par repas.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070649

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de
Bordeaux. Désaffectation et destruction de documents.
Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

Une liste de 2 990 documents correspondant aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois de octobre 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal
- la destruction des ouvrages désaffectés

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070650

Direction Générale des Affaires Culturelles. Archives Municipales. Acquisition de documents patrimoniaux. Participation de la Société des Amis des Musées. Encaissement. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leur politique d'enrichissement, les Archives municipales ont acquis lors d'une récente vente publique, pour la somme de 4765,44 euros, trois planches de grand format (177x95 cm) représentant le projet d'érection d'une fontaine pour l'hémicycle des Quinconces, dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Antérieure au projet de monument aux Girondins, cette fontaine, jusque-là méconnue des spécialistes, prend place parmi les nombreux projets pour l'aménagement des Quinconces, et semble avoir été conçue après la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, en 1854, dont la thématique apparaît sur les dessins.

L'acquisition de ces planches permet ainsi d'enrichir les fonds d'architecture des Archives municipales, qui constituent l'une des richesses majeures de leurs fonds, et font l'objet de projets de valorisation.

La Société des Amis des Musées, dans le cadre de son soutien à l'enrichissement des fonds municipaux, a souhaité contribuer à l'acquisition de ces œuvres par une participation de 1200 euros.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- encaisser cette participation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070651

Direction Générale des Affaires Culturelles. Base sous marine.
Convention de location. Exposition : Mai 68. Signature.
Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Du 25 janvier au 2 mars 2008, la Base Sous Marine présente, dans le cadre de son cycle « Les photographes pour l'histoire », une exposition de photographies intitulée « Mai 68 ».

A cette occasion, une sélection de photographies de Jean Dieuzaide, Bruno Barbey et Gilles Caron sera présentée au public.

Afin de définir les droits et obligations de chacune des parties, des conventions ont été établies avec l'agence Magnum pour Bruno Barbey, la galerie de Château d'Eau pour Jean Dieuzaide et avec Marianne Caron, représentante des ayants droits de Gilles Caron.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces documents.

CONTRAT D'EXPOSITION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, agissant aux fins des présentes par délibération du

ci-après nommée « la Ville de Bordeaux »

ET :

Le Château d'Eau, 1 place Laganne, 31300 TOULOUSE

No SIRET 3385 93 01 5000 – code Naf : 923A

Représenté par Monsieur Jean-Marc Lacabe, Directeur ci-après dénommé : Le Château d'Eau

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET :

Le Château d'Eau met à la disposition de la Ville de Bordeaux l'exposition intitulée :

« Mai 68 à Toulouse, de Jean Dieuzaide »

ARTICLE 2 : NATURE DE L'EXPOSITION :

L'exposition se compose des éléments principaux suivants

45 tirages encadrés de format 50 x 65 cm issus de la collection du Château d'Eau

Le détail de ces éléments et leur valeur sont précisés sur le bordereau de prise en charge.

ARTICLE 3 : AUTRES PRESTATIONS

- Le Château d'Eau fournit à la Ville de Bordeaux un dossier de presse

ARTICLE 4 : PRESENTATION DE L'EXPOSITION

4 / 1 Présentation :

La Ville de Bordeaux mettra en oeuvre le personnel et le matériel nécessaires à la bonne présentation de l'exposition.

Dans le cas où le montage de l'exposition nécessiterait l'intervention d'un personnel et d'un matériel spécialisés, les frais y afférents sont à la charge de la Ville de Bordeaux

4 / 2 Sécurité et gardiennage :

La Ville de Bordeaux prendra toutes les précautions nécessaires et, le cas échéant, celles qui lui auront été prescrites par le Château d'Eau pour que le matériel soit conservé dans les meilleures conditions de sécurité.

Du personnel de surveillance garantira la sécurité de l'exposition durant son ouverture au public. L'espace de présentation de l'exposition devra avoir un caractère sécurisé pendant les heures de fermeture de l'exposition.

4 / 3 Lieu et durée:

Le matériel et l'exposition sont mis à la disposition de la Ville de Bordeaux pour une durée de neuf semaines.

A compter du 14 janvier 2008

Le temps de transport aller et retour étant compris dans cette durée.

La Ville de Bordeaux présentera l'exposition dans le lieu suivant :

Base Sous Marine de Bordeaux, boulevard Alfred Danney, 33 300 Bordeaux

ARTICLE 5 : TRANSPORT ET EMBALLAGE

5 / 1 Transport :

Le Château d'Eau s'engage à préparer l'emballage des œuvres. Les risques de transport, Aller et Retour, sont à la charge et sous la responsabilité de la Ville de Bordeaux.

5 / 2 Emballage:

L'emballage devra être utilisé pour la réexpédition suivant les indications données. Si pour une raison quelconque cet emballage se trouvait détérioré, la Ville de Bordeaux s'engage à prévenir le Château d'Eau qui lui donnera des instructions. Le remplacement de l'emballage est à la charge de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 6 : Pertes et Détériorations (téléphoner immédiatement).

La Ville de Bordeaux informera le Château d'Eau de tout manquant ou dégradation en utilisant le bordereau de prise en charge, qu'il retournera au plus tard cinq jours après réception de l'exposition. Il informera de même le Château d'Eau de tout dommage total ou partiel subi par le matériel au cours de la présentation de l'exposition.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

La Ville de Bordeaux s'engage à rembourser en valeur agréée tout élément de l'exposition (œuvres, cadres, vitres, panneaux, caisses de transport etc.) détérioré ou perdu au cours de la présentation sous sa responsabilité. La valeur globale d'assurance de l'exposition est de : 22500 €.

Le détail est indiqué sur le bordereau de prise en charge

ARTICLE 8 : CONSERVATION DES DROITS DE L'AUTEUR

Sauf autorisation expresse du Château d'Eau, toute reproduction du matériel de l'exposition par quelque moyen que ce soit est interdite à l'exception de deux photographies de Jean Dieuzaide libres de tout droit d'utilisation pour les documents de communication de l'exposition et la parution en presse.

ARTICLE 9 : MODIFICATION

Toute modification du contenu ou de la destination de l'exposition devra faire l'objet d'un accord préalable du Château d'Eau.

ARTICLE 10 : MENTION DU CHÂTEAU D'EAU

Sur tous les documents imprimés pour la communication de cette exposition, ainsi que sur le lieu de présentation, la Ville de Bordeaux s'engage à faire figurer le Château d'Eau, ainsi que nom du photographe dont l'image est reproduite.

ARTICLE 11 : MONTANT:

En contrepartie de la mise à disposition des oeuvres, la Ville de Bordeaux remboursera forfaitairement au Château d'Eau, la somme de 765 €. Le règlement s'effectuera à réception de la facture à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE DU PRENEUR

La Ville de Bordeaux est seule responsable vis à vis du Château d'Eau de la présentation de l'exposition dans les conditions définies par ce contrat. Il devra respecter les lieux et dates prévus à l'article 4/3. Il s'oblige à faire respecter toutes les clauses du présent contrat.

ARTICLE 13 : RESILIATION

En cas de manquement grave de la Ville de Bordeaux, le Château d'Eau aura la faculté de résilier le contrat de plein droit et sans préavis. Le Château d'Eau pourra en conséquence reprendre immédiatement l'exposition aux frais de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 14 : COMPETENCES JURIDICTIONNELLES

La Ville de Bordeaux et le Château d'Eau s'engagent, préalablement à la saisine des juridictions compétentes à apporter une solution amiable à tout litige qui pourrait survenir. En l'absence de solution, tout litige découlant de la présente convention sera soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 15 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33 077 Bordeaux Cedex
- Pour Le Château d'Eau, 1 place Laganne, 31300 TOULOUSE

Ce contrat comporte 3 pages.

Fait à _____ en quatre exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour le Château d'Eau,
----------------------------	------------------------

CONVENTION DE LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue en Préfecture le
Ci-après nommée « la Ville de Bordeaux »
D'une part,

Et

Madame Marianne Caron, représentante des ayant droits du photographe Gilles Caron.
Demeurant à : 8 rue chaudronnerie à Dijon 21000
Ci-après dénommé « les ayant droits »
D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux invite les ayant droits de Gilles Caron, photographe à venir exposer une sélection d'images sur le thème de Mai 68 dans les salles d'exposition de la Base sous-marine.

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités d'organisation qui lieront les deux parties à cette occasion.

ARTICLE 1 : Objet et durée de la Convention

Les ayants droits de Gilles Caron, mettent à disposition de la Ville de Bordeaux Base sous-marine un ensemble de 53 tirages d'exposition de Gilles Caron ayant trait aux événements de Mai 68.

L'ensemble de ces tirages sera mis à disposition de la Ville de Bordeaux du début du mois de janvier 2008 au 15 mars 2008, date limite de retour des tirages, pour une présentation au public du 25 janvier au 02 mars 2008 inclus.

Les effets de la présente convention cesseront après vérification du bon état des tirages au plus tard le 14 mars 2008.

ARTICLE 2 : Obligations des ayants droit

Les ayants droits de Gilles Caron, assureront l'emballage des tirages d'exposition et les tiendront à la disposition de la Ville de Bordeaux à Paris.

Ils fourniront un dossier biographique complet sur Gilles Caron.

Les ayant droits de Gilles Caron mettent à la disposition de la Ville de Bordeaux deux images, sélectionnées d'un commun accord parmi les photographies de l'exposition,

publiables en libre de droits par voie rédactionnelle dans la presse à titre promotionnel, ainsi que pour tous les documents de documents de l'exposition édités pour cette occasion : cartons d'invitations, affiches, etc...

Toute insertion de ces deux images feront l'objet de la mention @Gilles Caron / Contact press images.

ARTICLE 3 : Obligation de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à présenter au public les photographies de Gilles Caron dans les locaux de la Base sous-marine dans le cadre de l'exposition intitulée « mai 68 » selon les dates définies à l'article 1.

La Ville de Bordeaux assurera par tous les moyens qui lui semblent utiles et en étroite collaboration avec les ayants droits de Gilles Caron, le transport, le déballage, l'installation, la présentation au public et le ré-emballage des photographies.

La Ville de Bordeaux fera toute diligence pour apporter tous les soins nécessaires à la mise en valeur des photographies présentées.

La Ville de Bordeaux se réserve la liberté du choix de la scénographie générale de l'exposition sans que les ayants droits de Gilles Caron puissent s'y opposer dans la mesure où les photographies seront présentées dans leur intégralité et aucunement dénaturées.

La Ville de Bordeaux informera le public de l'interdiction absolue de prendre des photographies des images exposées sans l'autorisation écrite de Marianne Caron représentante des ayants droits de Gilles Caron.

La Ville de Bordeaux contractera une police d'assurance « tous risques de clou à clou » garantissant l'ensemble des photographies de la prise en charge sur leur lieu de départ jusqu'à leur retour afin de couvrir les risques, dommages pertes ou vols des tirages.

L'attestation d'assurance afférente sera adressée aux ayant droits de Gilles Caron au plus tard

2 semaines avant le transport des œuvres.

La liste des photographies sera annexée à la présente convention et précisera le montant des valeurs en assurance de chacune d'entre elles.

La Ville de Bordeaux s'engage à informer les ayants droits de Gilles Caron de tout sinistre, perte ou vol pouvant survenir durant le séjour des images à la Base sous marine dans un délai de 48 heures.

Elle soumettra la maquette des éléments promotionnels de l'exposition aux ayants droits de Gilles Caron pour approbation avant toute impression et diffusion.

La Ville de Bordeaux s'engage durant toute la durée de la présence des œuvres à la Base sous-marine de prendre à sa charge un gardiennage permanent de l'exposition et de mettre en œuvre tout moyen qu'elle jugera nécessaire pour préserver l'intégralité des tirages confiés.

La Ville de Bordeaux fera assurer, à l'exclusion de tout autre prestataire, la mise sous cadre des tirages de l'exposition par la société Circad, établie au 25 rue du Faubourg du Temple à Paris 75 010.

Pour l'inauguration de l'exposition, La Ville de Bordeaux aura à sa charge :

les frais de voyage sur la base de billets SNCF de Madame Marianne Caron et de Louis Bachelot ;

les frais de per diem (60 € /jour durant deux jours) pour chacun d'entre eux.

La réservation et le paiement de deux chambres d'hôtel pour une nuit.

ARTICLE 4 : Contrepartie financière

La Ville de Bordeaux s'engage à verser en contrepartie de ce qui précède et au titre de location à Madame Marianne Caron, une somme d'un montant de 4 000 (quatre mille euros) exonérée de taxes qui sera versée sur présentation d'une facture.

ARTICLE 5 : Compétences juridictionnelles

La Ville de Bordeaux et les ayants droits de Gilles Caron s'engagent, préalablement à la saisie des juridictions compétentes à apporter une solution amiable à tout litige qui pourrait survenir. En l'absence de solution, tout litige découlant de la présente convention sera soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33 077 Bordeaux Cedex
- Pour Marianne Caron, 8 rue chaudronnerie. 21000 Dijon

Fait à Bordeaux le en cinq exemplaires,

Pour la Ville de Bordeaux,	Marianne Caron
----------------------------	----------------

CONVENTION DE LOCATION DE L'EXPOSITION

“ Mai 68 ” de Bruno Barbey

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, agissant aux fins des présentes par délibération du

ci-après nommée « la Ville de Bordeaux »

d'une part,

et “ Magnum Photos ”

Florence Maille
Magnum Photos
19, rue Hégésippe Moreau
75018 Paris
France

ci-après nommé “ Magnum Photos ”

Est entendu ce qui suit :

Article 1- Dates et montant de la location

Magnum Photos met à la disposition de la Ville de Bordeaux l'exposition “Mai 68” de Bruno Barbey qui sera présentée à la Base sous-marine de Bordeaux du 25 janvier au 2 mars 2008. Le montant de la location est de 3 000 € HT (TVA 5.5%) correspondant aux droits d'auteur.

Le règlement interviendra selon les modalités suivantes:

- 50% à la signature du contrat
- 50% le jour du vernissage de l'exposition

En cas d'annulation de la venue de l'exposition du fait de la Ville de Bordeaux pour quelque raison que ce soit, 50% du montant total de la location restent dus à Magnum et ce dès signature du contrat.

La cession des droits d'auteurs par Magnum à la Ville de Bordeaux pour cette exposition est acquise à compter de la date de la signature de ce contrat par les deux parties.

Article 2- Obligations de Magnum

Magnum s'engage à mettre à la disposition de la Ville de Bordeaux pour l'exposition 40 tirages modernes non encadrés.

Magnum mettra à la disposition de la Ville de Bordeaux 3 photos libres de droits pour la promotion de l'exposition dans la presse par voie rédactionnelle, pour l'affiche et le carton d'invitation. Ces tirages ne peuvent être utilisés que dans le cadre de la promotion de cette exposition trois mois avant l'ouverture de l'exposition, et ce pendant 6 mois.

Seules deux de ces photographies sont publiables libres de droits en même temps par un même support dans un même numéro. Pour toute autre utilisation plus étendue de ces photographies, les droits seront négociés directement par le support avec le département éditorial de Magnum.

La Ville de Bordeaux pourra commander à Magnum Photos les fichiers numériques de ces photographies. La Ville de Bordeaux pourra aussi commander des tirages de presse ou des retirages au prix de 3 euros par unité (format des tirages 13x18 cm légendés).

Si la Ville de Bordeaux souhaite commander un CD supplémentaire des images libres de droit, celui-ci lui sera facturé 15 € HT.

Les originaux et les retirages doivent être retournés à Magnum Photos trois mois après la fin de l'exposition. Toutes les images scannées doivent être détruites des ordinateurs et du disque dur de la Ville de Bordeaux et de ceux de ses partenaires (graphistes, imprimeurs, ...).

Article 3- Obligations de la Ville de Bordeaux

3-1 Assurance

La Ville de Bordeaux s'engage à souscrire une assurance "clou à clou" de l'exposition afin de couvrir les dommages, pertes ou vols des oeuvres qui surviendraient pendant le transport aller / retour, le montage ou le démontage ou la présentation de l'exposition.

La valeur totale d'assurance de l'exposition est de 75 800 €

La valeur totale de chaque tirage 54x36 cm (28 tirages) est de 1600 €

La valeur totale de chaque tirage 77x52 cm (10 tirages) est de 2500 €

La valeur totale de chaque tirage 62x93 cm (2 tirages) est de 3000 €

La Ville de Bordeaux s'engage à déclarer tout sinistre, perte ou vol à Magnum par écrit sous 48 heures à :

Emma Hascoët
Département culturel
Tel : 01 53 42 50 07
Fax : 01 53 42 50 03
Email : hascoet@magnumphotos.fr

En cas de dommage, la photographie, restituée par la Ville de Bordeaux à Magnum Photos, sera remplacée par Magnum Photos. Le coût de remplacement sera facturé à la Ville de Bordeaux. Les frais de transport de ces photographies sont à la charge de la Ville de Bordeaux.

3-2 Transport

La Ville de Bordeaux s'engage à prendre en charge les frais de transport de l'exposition Paris / Bordeaux aller / retour, y compris la livraison "à domicile" et l'assurance pendant le transport.

L'exposition devra être enlevée et délivrée à :

LP Art
29 boulevard Ney
75018 Paris
contact : Olivier Senneville
osenneville@magnumphotos.fr
Tel : + 33 1 49 35 30 00
Fax : + 33 1 49 35 30 10

La Ville de Bordeaux sera tenu d'établir les contacts nécessaires avec Magnum Photos pour organiser l'enlèvement de l'exposition. La Ville de Bordeaux devra informer Magnum Photos du nom et de l'adresse complète de son transporteur, du moyen de transport choisi et de la date de l'enlèvement.

Pour tout pays situé en dehors de l'espace communautaire européen, il est impératif d'effectuer une exportation temporaire EX2 ou EU2 (surtout pas d'exportation définitive!). Merci donc d'utiliser les services d'un transitaire habilité à effectuer des exportations temporaires. Nous pouvons vous recommander les services de notre transitaire:

LP Art
29 boulevard Ney
75018 Paris
contact : Olivier Senneville
osenneville@magnumphotos.fr
Tel : + 33 1 49 35 30 00
Fax : + 33 1 49 35 30 10

En cas de non respect de ces formalités nous vous demanderons de régler les pénalités libératoires des oeuvres (TVA: 5,5% de la valeur globale de chaque exposition).

L'exposition sera disponible à l'enlèvement à partir du : 7 janvier 2008

L'exposition devra revenir à LP Art avant le 15 mars 2008.

3-3 Sécurité

La Ville de Bordeaux s'engage à assurer pendant toute la durée de l'exposition un gardiennage permanent des oeuvres.

Pendant le déballage, l'installation, la dépose et le remballage, les portes d'accès aux galeries devront être fermées. Si cela n'est pas possible ou s'il existe des parties de galeries ouvertes, un gardien devra être présent pour empêcher tout accès du public ou de tiers non directement concernés par la mise en place de l'exposition. Une surveillance adaptée devra être prévue : un gardien devra être affecté de façon exclusive à chacune des galeries d'exposition. Il conviendra de vérifier l'inventaire des oeuvres tous les jours.

3-4 Conditions de présentation

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre en place toutes les conditions satisfaisantes à une bonne présentation de l'exposition (cimaises solides, éclairage approprié de chaque photographie, légendes, banderole extérieure, titre de l'exposition).

La Ville de Bordeaux s'engage à encadrer les tirages pour l'exposition.

La Ville de Bordeaux devra confier, exclusivement, la mise sous maries-louises et cadres des tirages de cette exposition auprès de la société CIRCAD 25, rue du Faubourg du Temple 75 010 Paris,

La Ville de Bordeaux s'engage à suivre les indications de scénographie appropriées à l'espace fournies par Magnum, notamment l'ordre de présentation.

Dans le cas où la Ville de Bordeaux rechercherait localement un sponsor pour la présentation de l'exposition, celui-ci ne devrait pas intervenir dans les domaines suivants : cigarettes, armement.

Le nom de ce sponsor, ainsi que les informations le concernant devront être communiqués à Magnum Photos, pour approbation préalablement à la conclusion de tout accord définitif entre la Ville de Bordeaux et le sponsor (une copie de l'accord doit être adressée à Magnum Photos).

Les termes dans lesquels le sponsor est mentionné sur le lieu de l'exposition, ainsi que sur l'ensemble du matériel de communication, les pré-maquettes des affiches, annonces, brochures, catalogues, cartons d'invitation sur lesquels le sponsor apparaît devront également être soumis à Magnum pour accord avant impression ou diffusion.

Par ailleurs, même si aucun sponsor n'est mentionné, l'ensemble du matériel de communication, les pré-maquettes des affiches, annonces, brochures, catalogues, cartons d'invitation doivent être soumis à Magnum pour accord avant impression ou diffusion. Si certaines photographies sont utilisées pour le matériel de communication, il est notamment impératif que le copyright du photographe soit mentionné : © Bruno Barbey / Magnum Photos

Tout le matériel promotionnel (communiqué de presse, bannière, carton d'invitation, affiches, brochures) doit comporter le logo de Magnum Photos. Tout ce matériel doit être visé par Magnum Photos avant impression.

3-5 Vérification de l'état des oeuvres

La Ville de Bordeaux s'engage à vérifier l'état des photographies à leur arrivée et à leur départ en remplissant, et en communiquant à Magnum Photos 48h après leur déballage et 48h après leur départ, le document "Contenu de l'exposition" signé.

En cas de dommage, la Ville de Bordeaux devra informer Magnum Photos, Emma Hascoët ou tout autre responsable de Magnum en son absence et adresser un rapport écrit détaillé, éventuellement accompagné de photographies. Aucune oeuvre ne devra être réparée sans l'accord de Magnum Photos.

Article 4- Durée de la Convention

La présente convention expire après vérification par Magnum du bon retour de l'exposition.

Article 5- Photographie

Les visiteurs n'auront pas le droit de prendre des photographies des oeuvres exposées.

Article 6- Promotion et revue de presse

Trois exemplaires de tout le matériel promotionnel ou publicitaire et des coupures de presse devront être adressés à Magnum Photos au plus tard un mois après la fin de l'exposition.

Article 7- Inauguration de l'exposition

La Ville de Bordeaux s'engage à prendre en charge les frais de voyage, de per diem (60 € / jour) et d'hôtel d'un représentant de Magnum et les frais de voyage, de per diem (60 € par jour) et d'hôtel de Bruno Barbey qui se joindront aux organisateurs pour l'accrochage de l'exposition, la conférence de presse et le vernissage.

300 cartons d'invitation seront adressés par la Ville de Bordeaux à Magnum au plus tard 20 jours avant le vernissage de l'exposition.

Article 8- Litiges

Magnum et la Ville de Bordeaux s'engagent préalablement à la saisine des juridictions compétentes à apporter une solution amiable à tout litige qui pourrait survenir. En l'absence de solution, tout litige découlant du présent contrat sera soumis aux tribunaux de Paris.

Bordeaux le

La Ville de Bordeaux	Pour Magnum Photos
Alain Juppé	Florence Maille

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070652

Direction Générale des Affaires Culturelles. Convention de partenariat triennale entre la Ville de Bordeaux et l'association Compagnie Ariadone. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Compagnie Ariadone et sa chorégraphe Carlotta Ikeda œuvre, depuis de nombreuses années, au rayonnement de la danse Butô par un important travail de création mais aussi de sensibilisation et de formation des différents publics.

Dans le cadre de la politique de soutien de la Ville de Bordeaux aux associations œuvrant dans le secteur culturel, une convention triennale d'objectif multipartite a été établie avec cette compagnie, en liaison avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.

Cette convention, à laquelle est annexé le programme artistique et culturel élaboré pour les années 2007, 2008 et 2009, précise les engagements respectifs des différents signataires, dans la perspective de pérenniser et consolider l'accompagnement aujourd'hui existant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS DE LA COMPAGNIE ARIADONE POUR LES ANNÉES 2007-2008-2009

ENTRE

- L'ÉTAT, Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Aquitaine, Monsieur François BROUAT,
- LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE, représenté par le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, en vertu de la délibération n°.....de l'Assemblée Plénière du,
- LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE, représenté par le Président du Conseil Général de la Gironde, en vertu de la délibération du.....,
- LA VILLE DE BORDEAUX, représentée par le Maire de la Ville de Bordeaux, en vertu de la délibération municipale du.....,
- LA COMPAGNIE ARIADONE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé à Bordeaux (33) représentée par son Président, Monsieur Thierry PERCEVAL en vertu du Conseil d'Administration du.....,

Vu l'article L 4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2000-1215 de la Séance Plénière du Conseil Régional d'Aquitaine du 19 juin 2000 relative au Règlement d'intervention en faveur de la Culture,

PREAMBULE

Les finalités poursuivies en matière de développement des pratiques chorégraphiques s'inscrivent dans le processus de démocratisation des activités culturelles. Affirmé au niveau national, le renforcement d'une telle démarche, a vocation à s'inscrire dans le développement des politiques culturelles des collectivités territoriales nécessitant des collaborations fortes et adaptées. C'est donc dans ce contexte global d'une dynamique de partenariat renforcé entre les directions régionales des affaires culturelles et les instances régionales, départementales et locales que doivent être mises en œuvre les actions de développement des pratiques chorégraphiques.

- Considérant les principes définis dans la Charte des missions de service public du spectacle vivant,
- Considérant le projet artistique et culturel de la compagnie ARIADONE,
- Considérant le souhait des collectivités publiques de poursuivre leur accompagnement à la création artistique et notamment dans le domaine chorégraphique,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Objet de la Convention

Par la présente convention, la compagnie ARIADONE s'engage à réaliser le projet artistique et culturel joint en annexe conforme à l'objet social de l'association, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution à partir des objectifs décrits ci après :

Cinq objectifs majeurs sont fixés pour les années 2007, 2008 et 2009 :

Continuité du travail de recherche, de création et de collaboration artistiques ;

Diffusion du répertoire de la compagnie ARIADONE à Bordeaux, sur le département de la Gironde et sur la région Aquitaine plus particulièrement et au-delà notamment aux niveaux national et international ;

Développement d'actions de formation et de transmission dans le cadre des ateliers de « Carlotta IKEDA » ;

Réponse aux nouvelles exigences en matière d'emploi culturel ;

Participation à l'éducation artistique et culturelle des jeunes (notamment des lycéens et apprentis).

La compagnie ARIADONE s'engage à ce que ce projet soit réalisé dans les conditions suivantes :

-La responsabilité de la direction artistique est expressément assurée par Carlotta Ikeda.

-Conformément à son projet, la compagnie ARIADONE se fixe pour objectif d'assurer sur la période de la convention au moins deux créations en production ou en coproduction et un minimum de 60 représentations dont 20 % en Aquitaine.

D'une manière générale, la compagnie ARIADONE tout en favorisant son rayonnement national et international, veillera prioritairement à consolider son implantation locale et régionale.

Article 2 – Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Chaque année, la compagnie ARIADONE élaborera - en relation étroite avec les signataires de cette convention - le programme d'actions envisagées et le budget prévisionnel annuel correspondants aux objectifs de l'article 1er de la convention.

Le budget prévisionnel annuel devra préciser et distinguer les financements attendus des collectivités signataires.

Article 3 – Montant et conditions de versement de la subvention

Pour permettre à la compagnie ARIADONE de réaliser son projet, l'Etat et les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer au financement de la compagnie pour la période triennale déterminée.

Pour chaque exercice budgétaire, la compagnie ARIADONE formule par écrit une demande de subvention à chacune des collectivités publiques qu'elle sollicite – Pour le Conseil

Régional d'Aquitaine et le Conseil Général avant le 30 octobre et pour la Ville de Bordeaux avant le 31 juillet de l'année qui précède la demande de subvention -.

Au plus tard le 31 mars de chaque année, les partenaires signataires de la convention indiqueront au Président de la compagnie le montant des subventions qu'ils envisagent d'allouer à l'association pour l'année en cours à savoir :

-Pour l'Etat

Le montant de la subvention est fixé sous réserve de l'inscription des crédits correspondant dans chacune des lois de finances concernées et de la disponibilité effective des crédits au moment où la demande de subvention est examinée.

-Pour le Conseil régional

Le Conseil régional s'engage à conclure une convention d'exécution financière annuelle et informera le bénéficiaire du montant de la subvention qui lui est accordée dans le courant du premier semestre de l'exercice budgétaire, sur présentation des bilans moral et financier des actions menées dans l'année écoulée, ainsi que du programme d'actions et du budget prévisionnels annuels pour l'année à venir.

Pour le Conseil général de la Gironde

Le montant de la subvention annuelle fait l'objet d'une convention d'attribution annuelle dans les mêmes conditions que celles rappelées pour le Conseil régional.

Pour la ville de Bordeaux

Une subvention annuelle, fera l'objet d'une convention particulière en fixant les modalités de versement.

Autres financements

D'autre part, la compagnie ARIADONE peut solliciter des soutiens auprès d'autres collectivités locales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître ses activités et de développer la qualité de ses manifestations.

Une convention d'exécution financière annuelle est conclue entre la compagnie ARIADONE et les collectivités publiques signataires de la présente convention.

Le respect par la compagnie ARIADONE des objectifs définis dans la présente convention et la mise en œuvre du projet artistique et culturel sont conditionnés aux moyens financiers définis et mis à sa disposition chaque année.

Chacune des subventions annuelles sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités propres à chacun des partenaires.

Article 4 – Obligations comptables et administratives

La compagnie ARIADONE s'engage à fournir chaque année :

- un compte de résultat et un bilan arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, avant le 1er juillet au plus tard de l'année suivante ;
- un état du personnel en service l'année précédente et des charges sociales afférentes (salaires et cotisations), et les montants des trois rémunérations les plus élevées versées par l'association sur l'année ;
- le compte rendu des activités de l'année précédente et le programme artistique et culturel de l'année en cours ;

- le budget prévisionnel de l'année en cours signé par le président ou toute personne habilitée.

La compagnie ARIADONE s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement numéro 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir les dits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Article 5 – Clause de publicité :

Dans toutes ses actions et sur tous ses documents, la compagnie ARIADONE est tenue de faire mention du soutien de ses différents partenaires institutionnels.

Article 6 – Autres engagements

La compagnie ARIADONE s'engage à communiquer sans délai aux signataires de la présente convention copie des déclarations relatives aux changements survenus dans l'administration ou la direction de la structure (articles 3 et 13 -1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration pour l'exécution de la loi du 1er juillet relative au contrat).

La compagnie ARIADONE s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux, et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

La compagnie ARIADONE adresse pour l'année considérée, les attestations des organismes chargés du recouvrement des cotisations (attestations de compte à jour) - URSSAF - GRISS, Caisse des Congés spectacles, organismes spécifiques en matière de formation professionnelle et médecine du travail.

En toute hypothèse, la compagnie ARIADONE s'engage à respecter les réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne l'organisation des spectacles et la législation sur le droit de la propriété intellectuelle.

Article 7 – Contrôle de l'administration :

La compagnie ARIADONE s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires signataires, de la réalisation des actions soutenues, et notamment l'accès aux documents administratifs et comptables ou tous autres documents dont la production serait jugée utile.

Article 8 - Evaluation

Au plus tard six mois avant l'expiration de la convention, la compagnie remet un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

Une évaluation quantitative et qualitative des objectifs de cette convention sera réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre les signataires de la présente convention avant l'expiration du délai de la convention.

Cette évaluation portera notamment sur les points suivants :

- la qualité du travail artistique ;
- les caractéristiques du répertoire ;
- l'exploitation des spectacles et le développement de l'audience, la contribution au développement de la culture chorégraphique notamment par la mise place d'actions en direction des publics ;
- la situation de la gestion, compte tenu que la compagnie, au terme du contrat, s'engage à présenter des comptes équilibrés.

Article 9 – Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2007.

Article 10– Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 7 et au dépôt des conclusions, éventuellement provisoires, de l'évaluation prévue à l'article 8.

Dans les six mois précédents son expiration, les signataires de la convention se réuniront pour établir les modalités de son renouvellement.

Article 11 - Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Article 12 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, en cas de changement de la direction artistique de la compagnie, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité ou dédommagement en cas de cessation d'activités ou de dissolution de l'association ou d'incapacité de celle-ci à assumer la réalisation du projet artistique et culturel produit en annexe.

Article 13 : Règlement des litiges :

En cas de litiges résultant de l'application de la présente convention, la juridiction compétente est celle du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en cinq exemplaires, le

**Le Directeur des Affaires Culturelles
d'Aquitaine**

Francois BROUAT

**Le Président du Conseil Régional
d'Aquitaine**

Alain ROUSSET

**Le Président du Conseil Général de la
Gironde**

Philippe MADRELLE

Le Maire de la Ville de Bordeaux

Alain JUPPE

Le Président de la Compagnie Ariadone

Thierry PERCEVAL

Annexe à

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS DE LA COMPAGNIE ARIADONE POUR LES ANNÉES 2007-2008- 2009

1 – Continuité du travail de recherche, de création et de collaborations artistiques :

Recherche et création :

1- « Waves » - Solo de Christine CHOO chorégraphié par Carlotta IKEDA.

Descriptif du projet :

Pour la 4eme édition de son festival hivernal "30/30 – Les rencontres du court", Jean-Luc Terrade a proposé à Carlotta IKEDA de disposer librement d'un espace de création et de représentation, sans autre contrainte que celle du temps (maximum 30 minutes). Une invitation que Carlotta IKEDA a choisi d'honorer.

Elle va chorégraphier un solo pour Christine CHU, danseuse de la compagnie ARIADONE. Après TAMPOPO en 2001 (interprété par Mathilde LAPOSTOLLE), YOULEÏ NO KOTOBA en 2005 (interprété par Anna VENTURA), cette pièce est une troisième voie prise par Carlotta IKEDA pour transmettre son art.

Calendrier de réalisation :

du 02 au 07 janvier 07 : répétitions dans le studio de Carlotta IKEDA

du 8 au 11 janvier 07 : Résidence de création au Glob Théâtre (Bordeaux).

12 et 13 janvier 2007 : Création au Glob Théâtre dans le cadre du festival « 30''30' - Les rencontres du court ».

2- « Uchuu – Cabaret » - pièce pour 6 interprètes chorégraphiée par C.IKEDA.

Descriptif du projet :

Carlotta IKEDA accompagne actuellement la création d'un solo de Mélissa Von Vepy (acrobate et trapéziste de la Cie Moglice / Von Verx) dont la première est prévue à Saint Médard en Jalles début Mai 2007. Par ailleurs elle est en contact avec les frères Forman (marionnettistes Hongrois basés à Prague).

Elle souhaite s'inspirer de ces rencontres pour nourrir l'intention de sa prochaine création. L'idée centrale consiste à interroger les rapports entre sa danse et la notion d'espace. Une autre piste de travail, envisagée avec un point d'interrogation, consiste à confronter l'intériorité de sa danse Butô et l'extériorité des arts du cirque. Une autre interrogation concerne l'univers de cette pièce. Carlotta IKEDA pense s'inspirer de l'atmosphère du cabaret.

Nous serons en mesure de donner une intention artistique plus précise dans le courant de l'année 2007. Quoiqu'il en soit cette création s'inscrira dans la thématique retenue par le festival "Les Hivernales" pour son édition de 2008 : "l'Apesanteur".

Séance du lundi 17 décembre 2007

Calendrier de réalisation :

Décembre 2006 et janvier 2008 - Répétitions dans le studio de Carlotta IKEDA (Bordeaux).

Février 08 - Résidence de création au CDC « Le Cuvier » puis dans le Théâtre des Hivernales à Avignon.

16 et/ou 17 février 2008 - Création dans le cadre du XXXème festival "Les Hivernales" - Salle Benoit XII à Avignon.

Collaborations artistiques :

CROC :

descriptif du projet :

Porté par la compagnie MOGLICE / VON VERX la création de ce solo court s'inscrit dans le cadre d'un programme intitulé « UNE JAMBE N'EST PAS UNE AILE – Courtes pièces d'aérien ». Carlotta IKEDA apportera son regard de chorégraphe à la création de cette pièce interprétée par la trapéziste et acrobate Mélissa VON VÉPY.

Les deux artistes se posent la question suivante :

« Comment chercher, écrire et construire ensemble à partir de l'essence de deux disciplines : danse Butô et aérien ? Que sont le travail du centre, de l'énergie et de l'imaginaire ? »

Calendrier de réalisation :

Du 23 février au 3 mars 2007 : Résidence de création sur le plateau du Carré des Jalles à Saint Médard en Jalles.

2 et 3 mai 2007 : Création au Carré des Jalles.

ZATOÏCHI :

descriptif du projet :

Ce projet doit sceller la rencontre inattendue de trois univers : celui de Zatoïchi, héros légendaire du cinéma populaire japonais, celui du ballet classique de l'Opéra National de Bordeaux et celui du Butô de Carlotta IKEDA.

équipe artistique :

Chorégraphe : Carlotta IKEDA

Compositeur : Christian LAUBA

Interprètes : Charles JUDE et les danseurs du Ballet de l'Opéra National de Bordeaux

Musique : Orchestre National de Bordeaux Aquitaine

Conseil artistique : Stéphane VERITE

Scénographie et vidéo : Romain SOSSO

Calendrier de réalisation :

du 9 au 19 mai 2007 - Ateliers de recherche avec le Ballet de l'Opéra, deux danseuses d'ARIADONE, Charles JUDE et Carlotta IKEDA.

Séance du lundi 17 décembre 2007

du 3 septembre au 19 octobre 07 - Ateliers d'écriture chorégraphique avec les danseurs du ballet de l'Opéra, Charles JUDE et Carlotta IKEDA.

du 22 au 31 octobre 2007 - répétitions sur le plateau du Grand Théâtre.

du 1er au 6 novembre 2007 - Création au Grand Théâtre de Bordeaux dans le cadre du festival NOVART.

2 – Diffusion du répertoire de la compagnie ARIADONE :

Les spectacles au répertoire de la compagnie ARIADONE sur la période de la présente convention sont les suivants :

« Uchuu – Cabaret » - création programmée le 16 et/ou 17 février 2008.

« Waves » solo de C.CHOO chorégraphiée par Carlotta IKEDA.

« ZARATHOUSTRA – Variations » pièce pour 7 danseuses chorégraphiée par Carlotta IKEDA et Ko MUROBUSHI.

« TAMPOPO » solo de Mathilde LAPOSTOLLE chorégraphié par Carlotta IKEDA.

« HARU NO SAÏTEN : Un Sacre du Printemps » – pièce pour 7 danseuses chorégraphiée par Carlotta IKEDA et Ko MUROBUSHI

« WAITING » – solo chorégraphié et interprété par Carlotta IKEDA.

L'effort de diffusion sera aussi bien local que régional, national et international. L'objectif est fixé à 60 représentations en 3 ans. À ce jour, nous avons 15 représentations négociées pour l'année 2007.

7 représentations sont en cours de négociation.

3 – Développement de « L'Atelier de Carlotta IKEDA - une Maison du Butô » :

Pour ses débuts, « l'Atelier de Carlotta Ikeda – une maison du Butô » sera nomade. Elle y invitera les artistes du spectacle vivant (danseurs, comédiens, artistes de la piste et de la rue...) et ouvrira une porte sur son art : le Butô. Elle souhaite ainsi transmettre son expérience et, se faisant, nouer des rencontres artistiques, inciter des désirs de créations ou, plus simplement, échanger et nourrir des parcours d'artistes.

Cet atelier donnera des rendez-vous plus ou moins réguliers dans des lieux de passages en France et en Europe. Autant que possible, ceux-ci seront associés aux projets artistiques de la compagnie ARIADONE.

Sur une perspective de trois ans nous prévoyons que « l'Atelier... », tout en restant mobile, puisse élire domicile dans un lieu (probablement dans la région de Bordeaux). Ce lieu devra permettre de créer des spectacles à partir des recherches et des rencontres effectuées en atelier mais aussi, pourquoi pas, donner la possibilité à Carlotta IKEDA d'inviter les artistes rencontrés au cours des différents voyages de son atelier à présenter leurs œuvres à l'occasion d'un temps fort.

Les déclinaisons de « l'Atelier de Carlotta Ikeda – une maison du Butô » :

Ateliers de recherche :

Il s'agit de proposer à deux ou trois artistes, choisis avec nos partenaires, de suivre un atelier de recherche avec les danseuses de la compagnie ARIADONE. Dirigés par Carlotta IKEDA, ces ateliers doivent lui permettre de continuer à explorer sa danse.

À l'issue des premiers ateliers de recherches, Carlotta IKEDA fixera d'autres rendez-vous avec les artistes ayant retenus son attention dans son studio Bordelais ou dans un des lieux de passage de « l'Atelier... ».

Nous n'imposerons pas de finalité précise à ces ateliers. Néanmoins, Carlotta IKEDA pourra en tirer des projets de création (solos ou pièces pour plusieurs danseurs).

Ateliers de rencontres et de transmission :

Ces ateliers sont ouverts aux artistes professionnels extérieurs à la compagnie dans le cadre d'opérations mises en place avec le lieu de passage de « l'Atelier... ». Il peut s'agir d'une rencontre avec une autre équipe artistique afin de confronter deux univers. Il peut s'agir aussi d'un stage plus traditionnel où Carlotta IKEDA transmet son art à des artistes confirmés dans leur domaine.

Ateliers d'initiation :

Ces ateliers sont des stages plus traditionnels. Ils peuvent se destiner à des artistes débutants, à des amateurs ou s'inscrire dans le cadre d'actions pédagogiques. Les séances de travail seront confiées à Carlotta IKEDA ou aux danseuses de la compagnie ARIADONE.

Ateliers d'écriture :

Destinés aux danseurs de la compagnie ARIADONE, ces ateliers seront les laboratoires artistiques de nos créations. En fonction des collaborations engagées avec les lieux de passage de « l'Atelier... », les séances de travail pourront être ouvertes à des observateurs professionnels (chorégraphes, danseurs, artistes en formation...).

Ateliers d'entretien du répertoire :

Également destinés aux danseuses de la compagnie ARIADONE ces ateliers ont pour but de travailler les spectacles au répertoire. Par essence peu ouverts à une participation extérieure, ils peuvent toutefois, dans le cadre de répétitions publiques, permettre d'appréhender les méthodes de travail de Carlotta Ikeda.

4 – Répondre aux nouvelles exigences en matière d'emploi culturel :

L'augmentation des subventions de l'année 2006 nous ont permis de salarier de manière permanente Carlotta IKEDA en tant que directrice artistique (CDI à temps partiel de 20 heures/semaine).

Par ailleurs, nous avons engagé une démarche de mutualisation d'un poste de comptable avec l'association la Coma et la compagnie Dromosphère. Ceci nous permet de partager le coût d'un emploi à temps plein sur trois structures.

En fonction des financements obtenus, nous souhaitons continuer dans ce sens en signant dès que possible un contrat d'administrateur au régime général avec Samuel DESSENOIX.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070653

Direction Générale des Affaires Culturelles. Réalisation d'un cd-rom sur l'Exposition Maritime Internationale et Universelle de 1907. Convention de partenariat avec Monsieur Guichoux. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Monsieur Hervé Guichoux a entrepris depuis de nombreuses années un travail de fond considérable sur l'activité navale à Bordeaux. Après un premier CD-Rom, en 2005, sur l'histoire des chantiers navals de Bordeaux et Lormont entre 1750 et 1985, Monsieur Hervé Guichoux en a réalisé un sur l'histoire des paquebots à Bordeaux.

Il vient de finir un travail de longue haleine sur l'exposition maritime internationale et universelle de 1907. Ce travail de recherches l'a amené à se rapprocher de nombreuses sources de documentation, dont les Archives Municipales, la Bibliothèque, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'Aquitaine dont les fonds ont largement contribué à l'élaboration de son oeuvre.

Le support retenu pour présenter au public le résultat de ses recherches est le CD-Rom, vecteur moderne de l'information.

Une convention a donc été établie entre la Ville de Bordeaux et Monsieur Guichoux afin d'établir les obligations de chacune des parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer cette convention.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET MONSIEUR HERVÉ GUICHOUX RELATIVE A LA RÉALISATION D'UN CD-ROM SUR L'EXPOSITION MARITIME INTERNATIONALE ET UNIVERSELLE DE 1907 A BORDEAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ reçue à la Préfecture de la Gironde le _____

Monsieur Hervé Guichoux, demeurant à Bordeaux, Résidence Terrasses de Lescure, appartement 130,2 rue du 144ème Régiment d'infanterie 33000 Bordeaux.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Monsieur Hervé Guichoux, membre de la Société Française d'Histoire Maritime, a entrepris un travail de recherches historiques et documentaires sur l'Exposition Maritime Internationale et Universelle qui s'est tenue à Bordeaux de mai à novembre 1907.

Ces recherches ont mobilisé plusieurs acteurs privés et publics dont notamment la Ville de Bordeaux -Archives municipales, bibliothèque municipale, musée des Beaux-Arts et musée d'Aquitaine -détenteurs de sources documentaires et iconographiques.

Ce travail a été mis en forme sur support informatique par ses soins et l'édition sera également assurée par lui sans appui financier et logistique.

Ainsi, est envisagé un partenariat entre ces deux intervenants qui participent à l'édition du CD-Rom de la manière suivante:

- Monsieur Hervé Guichoux apporte le résultat de ses recherches historiques et documentaires, ainsi que la réalisation de la maquette définitive du CD Rom, et assure le financement de la gravure des 500 exemplaires commerciaux du CD Rom prévus dans un premier temps,
- la Ville de Bordeaux met à disposition les fonds iconographiques que ses services conservent.

ARTICLE I - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à organiser les rapports des deux cocontractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de l'édition du CD-Rom.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux ne sera pas indemnisée au titre des droits de reproduction et d'exploitation des documents communiqués par les Archives municipales, la bibliothèque municipale, le musée des Beaux-arts et le musée d'Aquitaine.

Cette exonération ne présume pas des éventuels droits d'auteur ou droits moraux qui pourraient être attachés à ces documents ou à ceux provenant d'autres sources.

La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser les éléments contenus dans le CD-Rom, exclusivement dans un but culturel et pédagogique de mise en valeur de cette partie de l'histoire de Bordeaux. Cette utilisation ne peut être faite à des fins commerciales ni de manière préjudiciable aux autres parties contractantes, notamment en portant atteinte aux droits d'auteur qu'a Monsieur Hervé Guichoux sur sa propre création.

A chaque utilisation, il sera fait mention que le ou les élément(s) présenté(s) sont issus du travail réalisé par Monsieur Hervé Guichoux et que l'édition du CD-Rom a été réalisée par ses soins.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE MONSIEUR HERVÉ GUICHOUX

Monsieur Hervé Guichoux s'engage à laisser la Ville de Bordeaux, et ce, en contre partie du non recouvrement des frais techniques ainsi que de la non indemnisation au titre des droits de reproduction et d'exploitation des documents communiqués par les Archives Municipales, la Bibliothèque Municipale, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'Aquitaine, la libre utilisation du CD-Rom par la Ville. Il aura, par ailleurs, la faculté de faire parvenir un exemplaire à une dizaine de personnalités ou d'institutions reconnues dans le monde maritime et/ou universitaire.

- à remettre gratuitement à la Ville de Bordeaux, 7 exemplaires en contrepartie du non recouvrement de ses frais techniques ainsi que de la non indemnisation au titre des droits de reproduction et d'exploitation des documents communiqués par les Archives municipales, la bibliothèque municipale, le musée des Beaux-arts et le musée d'Aquitaine. Ceci sans présumer des éventuels droits d'auteur ou droits moraux qui pourraient être attachés à ces documents ou à ceux provenant d'autres sources,

Monsieur Hervé Guichoux s'engage, à chaque utilisation, à faire mention que le ou les élément(s) présenté(s) proviennent pour partie des documents reproduits à partir des fonds de la Ville de Bordeaux et que l'édition du CD-Rom a été réalisée par ses soins. Le CD-Rom devra comporter la mention « reproduction avec l'aimable autorisation de la Ville de Bordeaux » ainsi que le logo de la Ville.

ARTICLE 4- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée avec possibilité de rééditer une fois jusqu'à 500 exemplaires.

Toute réédition totale ou partielle supplémentaire nécessitera, au préalable, un avenant à la présente convention.

ARTICLE 5- DENONCIATION DE LA CONVENTION

Dans le cas de manquement à une des obligations figurant ci-dessus, la présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet après un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la lettre et n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Il en va de même en cas de simple dénonciation par une des parties sans faute préalable. En tout état de cause, la Ville de Bordeaux conservera les exemplaires de l'ouvrage qu'elle a reçus.

ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Monsieur Hervé Guichoux, Résidence Terrasses de Lescure, appartement 130, 2 rue du 144ème Régiment d'infanterie, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

Pour le Maire de Bordeaux L'Adjoint au Maire	Monsieur Hervé Guichoux
---	-------------------------

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, il y a 13 délibérations. Ce sont des délibérations tout à fait classiques qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière en commission.

Si vous voulez bien, je suis prêt à répondre aux questions qui pourraient être posées.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Deux mots sur les deux délibérations qui concernent le CAPC, c'est-à-dire la 644 et la 645 pour interroger M. DUCASSOU afin de connaître les suites qu'il entend donner au bilan d'activité 2001 et aux perspectives 2006 / 2008 qui résultent du rapport fait par le CAPC au mois de février 2006, qui à mon, avis - je vais faire très court - est un peu un cri d'alarme sur le devenir du CAPC.

Monsieur l'Adjoint, vous n'ignorez pas que le budget du CAPC a été réduit de près de 50% de 1995 à 2007. En 95 c'était 1.514.000 euros, et maintenant c'est 734.000 euros. Donc il y a une réduction de moitié.

Vous avez les gestionnaires du CAPC qui malgré leurs compétences, leurs qualités, leur pugnacité, sont actuellement en train de se battre pour que ce CAPC puisse continuer à vivre et à être digne de ce qui doit être un musée d'Art Contemporain dans une ville comme Bordeaux avec donc un budget plus conséquent que celui qui lui est alloué.

Je cite, ils disent :

« Le budget exigé pour arriver à un fonctionnement que nous souhaitons tous plus ambitieux n'est pas non plus démesuré puisqu'il se situe sensiblement à la même hauteur que celui que l'institution avait il y a 5 ans. »

Et la dernière phrase du rapport, M. DUCASSOU, est la suivante :

« Du choix on non de rétablir ces budgets dépend principalement l'avenir du CAPC / Musée, et ce en dehors de la personnalité et du parcours des individus. »

Donc vous avez une demande très forte faite de la part du CAPC pour rétablir une ligne budgétaire conforme à ses missions et au succès qu'il mérite.

C'est vrai que le Budget Primitif 2008 n'illustre absolument pas une réponse favorable à ces demandes du CAPC.

M. DUCASSOU. -

Ecoutez... Sur cette question, je suis désolé, mais nous travaillons régulièrement avec Charlotte LAUBARD qui est responsable du musée et à aucun moment il n'a été fait mention des remarques que vous signaliez il y a un instant.

Par ailleurs, comme vous le savez, elle s'inscrit dans une dynamique très volontariste avec des actions de mécénat qui sont associées au travail qu'elle réalise, et on passe très régulièrement, encore aujourd'hui d'ailleurs, des dossiers de partenariat.

Même deux délibérations vont dans ce sens puisqu'il y a également une subvention.

L'exposition qui a lieu actuellement est une très belle exposition saluée par la presse internationale...

Donc franchement je ne vois pas à quoi vous faites allusion par rapport à la dynamique actuelle du CAPC.

Il n'y a qu'à voir l'ouvrage qui vient de sortir qui est tout à fait remarquable sur les collections du CAPC, qui est vraiment salué là encore par la presse nationale et internationale, montrant l'importance de ces collections et la dynamique du musée.

Donc je ne vois pas à quoi vous faites allusion, si ce n'est peut-être à une étude qui a été faite par le passé avec le précédent Directeur. Mais nous sommes aujourd'hui dans une dynamique très positive, avec une personnalité très forte.

Si je dis cela c'est que nous avons connu des relations très tendues entre le FRAC Aquitaine et le CAPC. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Donc automatiquement le devenir des institutions est souvent très lié à la qualité des personnes qui les animent.

M. LE MAIRE. -

De toute façon le budget du CAPC n'est pas aujourd'hui à l'examen. Il s'agit de deux délibérations de mécénat.

Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions sur les délibérations de M. DUCASSOU de la 641 à la 653 ?

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Vote contre sur la 644. En fait il s'agit d'une location du CAPC pour une présentation d'une exposition à CIC. Je trouve que c'est une location pas chère : 3500 euros.

Donc nous sommes contre cette opération.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Pas d'autres oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20070654

Délégation du développement durable. Projet de convention entre la Ville de Bordeaux et Electricité de France pour la valorisation de l'usage de véhicules électriques pour l'entretien des espaces verts sur son territoire. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

DELEGATION DE M. Jean-Marc GAUZERE

D -20070655

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association. Etablissement de la subvention élève pour l'année 2007-2008. Décision. Signature d'une convention. Autorisation.

Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le décret 85-6728 du 12 juillet 1985 dispose : « qu'en ce qui concerne les classes élémentaires, la commune siège d'un établissement d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association est tenue d'assurer pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

Les communes peuvent, soit verser des subventions, soit prendre en charge directement tout ou partie des dépenses sous forme de fournitures, de prestations directes, soit les deux formes combinées, étant entendu que le montant total doit être égal au coût moyen correspondant d'un élève externe de l'enseignement public, dans les classes correspondantes ayant un effectif comparable ».

La Ville de Bordeaux prend en charge les dépenses de fonctionnement des établissements privés du 1^{er} degré, sous contrat d'association par le versement d'une participation, conformément à l'article L.442-5 du Code de l'Education qui prévoit que :

« les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles de classes correspondantes de l'enseignement public ».

Il nous appartient donc de nous mettre en conformité avec la législation en vigueur (loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales et circulaire interministérielle n°7-448 du 6 août 2007), en calculant le montant du forfait communal en référence à l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la Mairie de Bordeaux pour les classes élémentaires et maternelles publiques. Par conséquent, le forfait par élève doit être égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de Bordeaux.

En 2006, le coût moyen d'un élève du public était de 945 € (hors rémunération des ATSEM, conformément aux textes sus-visés).

Le montant moyen du forfait communal par enfant domicilié à Bordeaux s'est élevé pour l'année scolaire 2006/2007 à 573,24 €

La Ville de Bordeaux a la volonté de remplir ses obligations à l'égard des écoles privées sous contrat en versant un forfait par élève domicilié à Bordeaux, fixé conformément aux textes réglementaires.

Depuis plusieurs années, ce forfait a été régulièrement augmenté. Cependant la différence entre le forfait théorique, calculé à partir du coût représentatif d'un élève de

l'enseignement public, et le forfait versé actuellement est trop importante pour pouvoir être résorbée à court terme, compte tenu notamment du niveau élevé de prestations et de services proposé par la Ville aux écoles publiques.

Par ailleurs, les établissements privés peuvent se trouver en difficulté pour effectuer des travaux d'entretien ou de mise en conformité, s'agissant tout particulièrement des travaux d'adaptation nécessaires à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, leurs ressources propres en principe destinées aux travaux étant de fait pour l'essentiel affectées au complément de financement nécessaire pour les frais de fonctionnement..

C'est pourquoi, je vous propose un plan de rattrapage de notre participation financière sur 5 ans. Dans ce cadre, une convention définissant les conditions de financement et d'évolution du forfait communal versé aux établissements privés sous contrat est soumise à votre approbation.

Le montant global des crédits prévus au budget primitif fera l'objet d'une revalorisation répartie sur 5 ans.

Aussi pour l'année scolaire 2007-2008, l'engagement total de la Ville proposé au budget est de 2 037 905,61 € pour 3184 élèves domiciliés à Bordeaux, soit une dotation moyenne par élève domicilié à Bordeaux de 640 €, correspondant à 1/5^e du rattrapage nécessaire pour parvenir en 5 ans au coût moyen d'un élève dans l'enseignement public (effectif total : 4682 enfants scolarisés pour l'année scolaire 2007-2008 dans les établissements privés sous contrat).

Cette dotation financière globale étant fixée, et à la demande de la direction diocésaine de l'enseignement catholique, elle sera comme tous les ans répartie entre tous les établissements, sans tenir compte de l'origine géographique des enfants, afin de ne pas pénaliser ceux d'entre eux recevant une population d'élèves non domiciliés sur la commune de Bordeaux plus importante que la moyenne.

Dans ces conditions, la dotation par élève s'établit comme suit :

- 575,64 € pour les 80 premiers élèves,
- 375,81 € pour les autres.

Cette participation modulable est versée pour tous les élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles sous contrat d'association avec l'Etat situées sur la commune de Bordeaux.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 18 écoles concernées selon le tableau joint et à signer la convention présentée en annexe.

Cette dépense sera imputée sur la fonction 213 compte 6558.

**CONVENTION RELATIVE
A LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Entre la Ville de Bordeaux représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ agissant en vertu de la délibération n°..... du Conseil Municipal en date du d'une part,

Et la Direction de l'Enseignement Catholique de la Gironde représentée par son Directeur Monsieur Jean-Pierre DEMOY, agissant comme délégué des présidents des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C) et des chefs d'établissements des écoles privées sous contrat, dont le siège est à Bordeaux,

Et Monsieur le Grand Rabbin Claude MAMAN agissant comme Président de l'association Gan Yossef, d'autre part.

Vu l'article L. 442-5 du Code de l'Education

Vu le décret 60-389 du 22 avril 1960 modifié et notamment l'article 7

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

Vu la circulaire n°7-0448 du 6 août 2007

Vu les contrats d'association conclus entre l'Etat et les établissements privés ci-dessous :

Ecole Albert-le-Grand, Bordeaux
Ecole Assomption, Bordeaux
Ecole du Bon Pasteur, Bordeaux
Ecole Notre Dame, Bordeaux
Ecole Saint Ferdinand, Bordeaux
Ecole Saint Gabriel, Bordeaux
Ecole Saint Julien Victoire, Bordeaux
Ecole Saint Louis-Sainte Thérèse, Bordeaux
Ecole Saint Michel, Bordeaux
Ecole Saint Seurin, Bordeaux
Ecole Sainte Marie Grand Lebrun, Bordeaux
Ecole Sainte Monique, Bordeaux
Ecole Sainte Thérèse, Bordeaux
Ecole Sévigné, Bordeaux
Ecole Saint Genès, Bordeaux
Ecole Saint Joseph de Tivoli, Bordeaux
Ecole Sainte Marie Bastide, Bordeaux
Ecole Gan Yossef, Bordeaux

Considérant :

- que la Ville de Bordeaux a la volonté de remplir ses obligations à l'égard des écoles privées sous contrat en versant un forfait par élève domicilié à Bordeaux fixé conformément aux textes susvisés,
- que depuis plusieurs années, ce forfait a été régulièrement augmenté mais que la différence entre le forfait théorique, calculé à partir du coût d'un élève de l'enseignement public, et le forfait versé aux établissements privés sous contrat, était trop importante pour pouvoir être résorbée à court terme, compte tenu notamment du niveau élevé de prestations proposé par la Ville aux écoles publiques,
- que de ce fait les établissements privés peuvent se trouver en difficulté ou dans l'impossibilité de procéder à l'entretien des locaux et aux mises en conformité demandées par les commissions de sécurité,
- que les établissements doivent dès à présent mettre en œuvre des travaux d'adaptation nécessaires à l'accessibilité des personnes en situation de handicap (ascenseur, plans inclinés, portes adaptées...),
- que les contributions versées par les familles qui pourront servir à cet usage sont utilisées de fait pour assurer en grande partie les charges de fonctionnement,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles privées sous contrat d'association par la Ville de Bordeaux. Ce financement constitue le forfait communal.

ARTICLE 2 - MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour des classes élémentaires et maternelles publiques. Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de Bordeaux.

Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont relevées dans le compte administratif de l'année N-1.

Pour l'année en cours, il est de **945 € par élève**.

Le montant global du forfait communal versé annuellement par la commune de Bordeaux est égal à ce coût moyen de l'élève de l'enseignement public multiplié par le nombre des élèves des écoles privées sous contrat, dont les parents sont domiciliés à Bordeaux.

En aucun cas, les avantages consentis par la commune ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques.

Les dépenses qui en résulteront seront imputées chaque année sur les crédits prévus au budget général de la mairie de Bordeaux et votés lors du vote du budget afin de faire face aux engagements de la commune vis-à-vis des établissements privés sous contrat.

Ce montant global fera l'objet d'une revalorisation équi-répartie sur 5 ans (de 2008 à 2012) pour atteindre à l'échéance le coût moyen pour la commune d'un élève de l'enseignement public.

ARTICLE 3 – DÉTERMINATION DES EFFECTIFS

Un état nominatif des élèves inscrits à la rentrée, certifié par le chef d'établissement, sera fourni, chaque année, au mois d'octobre. Cet état, établi par classe, mentionnera les prénoms, nom, date de naissance et adresse des élèves bordelais ou non.

Seront pris en compte, pour le calcul du montant du forfait communal par élève, les enfants des classes maternelles et élémentaires dont les parents sont domiciliés à Bordeaux et inscrits à la rentrée scolaire de septembre.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT

Le coût moyen d'un élève multiplié par le nombre d'élèves domiciliés à Bordeaux indique le montant total des crédits engagés inscrits à son budget par la Ville de Bordeaux pour assurer le forfait communal.

La somme globale, ainsi obtenue est cependant répartie entre tous les établissements, en fonction de leur nombre d'élèves, sans tenir compte de l'origine géographique des élèves.

Par ailleurs, et toujours dans la limite du crédit global déterminé ci-dessus, afin d'assurer les frais de structure incompressibles dans tous les établissements, les quatre-vingts premiers élèves de chaque établissement donnent droit à un montant forfaitaire supérieur, étant entendu que les suivants ont une dotation minorée.

Ces montants seront déterminés par la Ville à partir des montants votés en 2007, soit 520,94 € pour les 80 premiers élèves et 340,10 € à partir du 81 ème.

Si d'autres municipalités versent un forfait pour les élèves domiciliés dans leur commune et scolarisés dans une école sous contrat de Bordeaux, conformément à la circulaire n°7-0448 du 6 août 2007, ces sommes viendront s'ajouter à celle versée par la Ville de Bordeaux pour participer au fonctionnement des dites écoles.

Le versement du forfait communal à chaque établissement s'effectuera chaque année en deux versements aux mois de janvier et mai.

ARTICLE 5 - REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Conformément à l'article L. 442-8 du Code de l'Education, les O.G.E.C. inviteront le représentant de la commune, désigné par le Conseil municipal, à participer chaque année au conseil d'administration dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes sous contrat d'association.

ARTICLE 6 – BILAN FINANCIER

Les O.G.E.C. s'engagent à fournir chaque année courant décembre le compte de fonctionnement de l'année écoulée.

ARTICLE 7 – DURÉE ET ÉVALUATION

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans. Les parties conviennent qu'au vu du coût moyen de l'élève du public qui sera constaté à cette échéance, le montant du forfait communal sera réajusté si nécessaire.

ARTICLE 8 – RÉVISION

La présente convention peut être révisée d'un commun accord entre les parties. Si c'est sur la volonté d'une seule des parties, elle ne peut l'être qu'en fin d'année scolaire, avec un préavis de quatre mois.

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville le

Monsieur Jean Pierre DEMOY Directeur de l'Enseignement Catholique	Monsieur le Grand Rabbin Claude MAMAN Président de l'association Gan Yossef
Monsieur Alain JUPPÉ Maire de la Ville de Bordeaux	

Séance du lundi 17 décembre 2007

Participation au fonctionnement des Ecoles Privées
Prévisions Année scolaire 2007 - 2008

CRB : AEDUCA - fonction : 213 - compte : 6558 - enveloppe : 019971

Etablissements	N°Tiers	Effectifs	Subvention 575,64 €/élève 80 élèves/école		Subvention 375,81 €/élève pour les autres	Subvention par école 2007-2008	1er versement Janvier 2008	2ème versement avril 2008
ALBERT LEGRAND	008109	242	46 051,20 €	162	60 881,22 €	106 932,42 €	53 466,21 €	53 466,21 €
ASSOMPTION	004719	314	46 051,20 €	234	87 939,54 €	133 990,74 €	66 995,37 €	66 995,37 €
BON PASTEUR	003331	218	46 051,20 €	138	51 861,78 €	97 912,98 €	48 956,49 €	48 956,49 €
NOTRE DAME	004721	220	46 051,20 €	140	52 613,40 €	98 664,60 €	49 332,30 €	49 332,30 €
SAINT FERDINAND	003037	101	46 051,20 €	21	7 892,01 €	53 943,21 €	26 971,61 €	26 971,61 €
SAINT GABRIEL	003138	485	46 051,20 €	405	152 203,05 €	198 254,25 €	99 127,13 €	99 127,13 €
SAINT GENES	004230	581	46 051,20 €	501	188 280,81 €	234 332,01 €	117 166,01 €	117 166,01 €
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	005670	328	46 051,20 €	248	93 200,88 €	139 252,08 €	69 626,04 €	69 626,04 €
SAINT JULIEN VICTOIRE	004742	90	46 051,20 €	10	3 758,10 €	49 809,30 €	24 904,65 €	24 904,65 €
SAINT LOUIS - SAINTE THERESE	005672	171	46 051,20 €	91	34 198,71 €	80 249,91 €	40 124,96 €	40 124,96 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	004231	510	46 051,20 €	430	161 598,30 €	207 649,50 €	103 824,75 €	103 824,75 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	003328	402	46 051,20 €	322	121 010,82 €	167 062,02 €	83 531,01 €	83 531,01 €
SAINT MICHEL	003333	71	40 870,44 €		0,00 €	40 870,44 €	20 435,22 €	20 435,22 €

Séance du lundi 17 décembre 2007

SAINTE MONIQUE	003137	300	46 051,20 €	220	82 678,20 €	128 729,40 €	64 364,70 €	64 364,70 €
SAINTE SEURIN	003329	286	46 051,20 €	206	77 416,86 €	123 468,06 €	61 734,03 €	61 734,03 €
SAINTE THERESE	005291	112	46 051,20 €	32	12 025,92 €	58 077,12 €	29 038,56 €	29 038,56 €
SEVIGNE	004726	209	46 051,20 €	129	48 479,49 €	94 530,69 €	47 265,35 €	47 265,35 €
GAN YOSSEF	023787	42	24 176,88 €			24 176,88 €	12 088,44 €	12 088,44 €
TOTAL		4682	801 866,52 €	3 289	1 236 039,09 €	2 037 905,61 €	1 018 952,81 €	1 018 952,81 €

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déjà parlé en début de ce Conseil Municipal de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé. Il s'agit essentiellement de se rapprocher du forfait en rapport avec le coût d'un enfant à l'école publique.

Je rappellerai que le coût moyen d'un élève du public est de 945 euros. Celui des écoles privées est de 573,24 euros. Il s'agit d'appliquer la loi républicaine pour que les écoles privées s'astreignent à des obligations républicaines.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

D'abord, ce que je voudrais demander c'est d'avoir une note de la part de M. GAÜZERE sur la façon dont est calculé exactement le coût d'un élève du public. Ce n'est pas pour aujourd'hui mais c'est pour l'avenir, pour savoir comment on arrive à 945 euros.

Le second point c'est parce que je crois qu'il y a un malentendu.

On nous dit qu'on fixe la somme en fonction des élèves de Bordeaux inscrits dans les écoles de Bordeaux. La dotation financière globale est ainsi faite, mais après on nous dit que la répartition par école est différente. Je cite :

« Cette dotation financière globale étant fixée (...) elle sera répartie entre tous les établissements sans tenir compte de l'origine géographique... »

Alors ça sera important parce que pour les 80 premiers élèves il y a une somme et il y a une somme moindre pour les autres. Ce qui veut dire qu'il y aurait certainement moins qui serait distribué dans ce cas-là aux écoles privées.

M. GAÜZERE. -

Mais non...

M. RESPAUD. -

En tout cas, uniquement en fonction de ça, moi je souhaite que ce soit clair école par école, que ce soit donné en fonction de l'origine bordelaise des élèves.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

On a déjà eu ce débat par rapport à cette délibération, donc je crois qu'on ne va pas revenir dessus. Jusqu'à présent nous avons toujours voté cette délibération. Dans la mesure où c'est la loi nous estimions que le rattrapage était tout à fait normal.

Mais lorsqu'on a commencé à un peu mettre le nez dans les calculs proposés par la municipalité, ils nous paraissent relativement compliqués. Je crois qu'il serait plus simple d'appliquer ce que vous appliquez au niveau de écoles publiques, c'est-à-dire distribuer la somme aux élèves de Bordeaux plutôt que d'essayer de nous trouver un calcul qui nous paraît un peu alambiqué et un peu compliqué.

Il se trouve qu'en commission j'avais posé la question de savoir si on pouvait me communiquer la liste par école d'enfants scolarisés à Bordeaux et ceux qui n'étaient pas scolarisés à Bordeaux. M. GAÜZERE, j'attends toujours la réponse. Malheureusement elle n'est pas venue.

Une année M. MARTIN m'avait dit : vous n'avez qu'à demander au diocèse, mais en commission, M. GAÜZERE, vous m'aviez répondu qu'il était possible d'obtenir ces informations.

Je crois que si vraiment on avait ces informations-là, la distribution de la subvention directement aux enfants bordelais serait plus simple et peut-être éviterait toujours ces oppositions de notre groupe sur cette question.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, cette délibération me paraît bizarre dans sa formulation c'est pourquoi j'en demande le retrait.

Ce qui paraît contradictoire dans cette délibération c'est que d'un côté on nous cite toute la loi, et c'est bien, la loi précise qu'effectivement la subvention doit toucher les élèves bordelais, et au bas de la deuxième page on nous reprend que la demande du diocèse porte sans tenir compte de l'origine géographique des enfants.

Je crois que la municipalité de Bordeaux n'a pas à subventionner l'enseignement d'élèves venant de la périphérie dans des écoles privées, a priori. Là, d'accord, on est peut-être dans l'idéologique. J'assume. Mais je pense que cette délibération me paraît contradictoire dans sa formulation. C'est pourquoi j'en demande le retrait.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Nous nous étions exprimés l'année passée. J'ai toujours la même réticence par rapport à la façon dont le respect de la loi est modulé par la Ville de Bordeaux en prenant en compte l'école maternelle. La loi n'impose pas la prise en compte de l'école maternelle dans le financement des enfants de l'école privée.

Pour cette raison nous nous abstenons.

M. LE MAIRE. -

Je ne retirerai naturellement pas cette délibération qui est extraordinairement limpide.

La loi dit : on prend le nombre d'enfants domiciliés à Bordeaux, c'est 3184, on multiplie par le coût du forfait individuel et on obtient une somme globale.

Ensuite, est-ce qu'il faut que cette somme globale soit répartie établissement par établissement par un calcul arithmétique en fonction du nombre de scolarisés ?

En accord avec l'enseignement diocésain nous avons pensé qu'il ne fallait pas pénaliser les petites écoles et qu'il ne fallait pas non plus pénaliser les écoles dans lesquelles il y avait des enfants venus de l'extérieur pour lesquels les communes ne prennent pas ça en charge.

Donc dans cette masse globale on fait une répartition parfaitement égalitaire. Les 80 premiers élèves ont droit à une certaine dotation quelles que soient les écoles, et les élèves suivant auront droit à la même dotation quelles que soient les écoles.

Donc c'est parfaitement juste et égalitaire école par école. Je ne vois vraiment pas où est le problème...

Non, non, ce n'est pas du tout inégalitaire. C'est égalitaire pour les enfants effectivement scolarisés. Voilà.

Eh bien, écoutez, vous votez contre. Il n'y a pas de problème. Chacun est libre de son vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE (à l'exception de Mme NABET)

ABSTENTION DE MME NABET

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME MAU NE PARTICIPE PAS AU VOTE

D -20070656

Tarifs des repas servis dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville de Bordeaux. Année scolaire 2007-2008.

Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le décret 2006/753 du 29 juin 2006, relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont désormais fixés par la collectivité qui en a la charge.

Dans ce cadre, il vous est proposé de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2008, en fonction de la grille jointe en annexe, correspondant à une augmentation globale de 2 %.

Ces tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial en tenant compte des ressources financières de chaque famille.

**RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2007/2008**

TARIFS APPLIQUES A LA RESTAURATION SCOLAIRE (en fonction du quotient familial) à compter du 1 ^{er} janvier 2008			
Quotient familial	Code Tarif	Tarifs actuels 2006-2007	Tarifs proposés 2007-2008
>900	T2	3,03 €	3,09 €
de 581 à 900	T3	2,61 €	2,66 €
de 346 à 580	T4	2,17 €	2,21 €
de 256 à 345	T5	1,79 €	1,83 €
de 186 à 255	T6	1,47 €	1,50 €
de 146 à 185	T7	1,18 €	1,20 €
de 0 à 145	T8	0,40 €	0,41 €
Enfants hors Bordeaux	T11	4,82 €	4,92 €
Enseignants	T12	Indice >465 :	Indice >465 :
	T13	4,06 € Indice <465 :	4,14 € Indice <465 :
		3,01 €	3,07 €
Emploi Vie Scolaire, stagiaires, assistants d'Education, régimes particuliers : (repas fournis par la famille, délibération du 29/10/2001)	T5	0,40 €	0,41 €
		1,79 €	1,83 €
Classes Vertes : Enseignants et enfants inscrits habituellement à la restauration scolaire. Enseignants et enfants non inscrits habituellement à la restauration scolaire. Parents accompagnateurs	Code Tarif habituel		
	T5	1,79 €	1,83 €
	T5	1,79 €	1,83 €
Repas exceptionnels	T2	3,03 €	3,09 €

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070657

Projet écoles et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation

Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son action en direction du monde scolaire, la Ville de Bordeaux, en collaboration avec l'Inspection Académique, a mis en place un certain nombre d'opérations :

- les écoles et la musique,
- les écoles et la danse,
- les écoles et le cinéma.

L'action « Ecoles et Cinéma » est initiée au plan national. Elle s'adresse aux élèves de la grande section de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire, et à leurs enseignants.

Elle est financée par le Ministère de la Culture (Centre National de Cinématographie), le Ministère de l'Education Nationale (Direction des Ecoles) et les Communes.

Son but est double :

- Former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir de la visualisation d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines,
- Offrir des possibilités de formation aux enseignants qui participent à ce dispositif.

Dans cette perspective, la compréhension du langage cinématographique, l'appréhension du réel et de l'imaginaire, sont particulièrement recherchées par une approche pratique :

- projection en salle d'un choix de films (copies neuves) représentatifs des genres cinématographiques passés et contemporains,
- mise à disposition des enfants et des enseignants d'une documentation pour compléter leur approche du film,
- mise en place de stages pour les enseignants (formation à l'histoire et aux langages cinématographiques).

A Bordeaux, cette opération a débuté en septembre 1997.

Pour l'année scolaire 2007-2008, huit écoles élémentaires participent au projet : Anatole France, Montgolfier, Achard, Bel Air, Paul Doumer, Somme, Jacques Prévert, Carle Vernet.

Les élèves de 16 classes (407 élèves) des cycles 2 et 3 et CLIN (Classe d'Initiation), vont ainsi bénéficier de la programmation de 5 films :

- « Les Contes Chinois » pour le cycle 2 (208 entrées),
- « L'étrange Noël de M. Jack » pour le cycle 3 (184 entrées),
- « Princess Bride » pour le cycle 2 CLIN (223 entrées),
- « Chantons sous la Pluie » pour le cycle 3 CLIN (184 entrées),
- « Chang » pour les cycles 2 et 3 (407 entrées).

La Ville de Bordeaux est sollicitée pour prendre en charge le prix d'entrée fixé à 2,00 Euros par séance soit pour un effectif de 1 206 entrées, un montant de 2 412 Euros pour l'année scolaire 2007-2008.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à régler les entrées au cinéma Jean Vigo et au cinéma Le Festival.

La dépense sera imputée en fonction 213 – compte 6188.

M. GAÜZERE. -

Les 656 et 657 sont des délibérations tout à fait habituelles à cette époque de l'année.

L'une concerne la tarification des repas.

L'autre il s'agit du projet Ecoles Cinéma. C'est une prestation très importante dans le cadre du partenariat Ecoles / Culture.

M. LE MAIRE. -

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Sur la 656 le groupe Communiste votera contre par principe l'augmentation du prix des repas vu l'évolution de la situation dans notre pays.

M. LE MAIRE. -

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Claude BOCCHIO

D -20070658

**Restructuration du Pôle Intermodal de la gare Saint-Jean.
Suppression d'une terrasse occupant le domaine public.
Participation de la Ville au démontage. Protocole transactionnel
entre la Ville de Bordeaux, la CUB et Mme Rebillard.
Autorisation de signer**

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Des travaux menés par la Communauté Urbaine en vue de restructurer l'accès au parc de stationnement de la gare Saint-Jean sont prévus dès le mois de janvier 2008 au droit de l'établissement de Mme Rebillard, gérante du restaurant-brasserie « Le Printemps » 30, rue Charles Domercq.

La construction d'une nouvelle trémie sous la rue Charles Domercq et la configuration des lieux imposent la suppression définitive de la terrasse fermée donnant sur cette rue pour laquelle une autorisation « d'occuper » du domaine public avait été accordée le 22 octobre 1987 par la Ville.

L'occupante a contesté, en vain jusqu'à présent, devant la juridiction administrative la résiliation de cette autorisation. Mais, pour permettre le départ des lieux de Mme Rebillard dans des délais compatibles avec le début des travaux, il a été envisagé, en accord avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, de lui assurer une aide au démontage de son installation.

Cette aide est accordée pour un montant qui ne pourra dépasser vingt mille euros et qui sera versée à Mme Rebillard sur présentation de factures, les frais de remise en état de la façade et de la partie de la terrasse donnant sur la rue Eugène Le Roy maintenue en place restant à sa charge.

C'est pourquoi je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel dont le projet se trouve ci-annexé entre la Ville, la CUB, et Mme Rebillard aux termes duquel la Ville s'engage à accorder à cette dernière une aide qui ne dépassera pas 20 000 euros, afin de faciliter le démontage de sa terrasse.
- A inscrire en dépense au budget de la Ville, la somme correspondante.

PROJET

PROTOCOLE

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège social est Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège et autorisé aux fins des présentes par une délibération n° 2007/0494 du 13 juillet 2007,

La Ville de Bordeaux, domiciliée Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire en exercice autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil du

Madame Rebillard, demeurant 30, rue Charles Domercq – 33800 – BORDEAUX,

EXPOSE DES MOTIFS :

1 - Madame Rebillard a bénéficié d'une autorisation d'occupation précaire et révocable du domaine public routier communautaire, délivrée dans le cadre de l'article L 2213-1 du CGCT par Monsieur le Maire de Bordeaux et sous la forme d'un arrêté du 22 octobre 1987.

2 – Munie de cette autorisation, elle a obtenu un permis de construire n°06387Z1963 délivré dans le cadre de l'article L 421621 et suivants du code de l'urbanisme et a édifié une terrasse couverte qu'elle exploite aujourd'hui dans le cadre de son activité commerciale.

3 – Cette occupation étant incompatible avec le nouvel aménagement de voirie en cours de réalisation dans le cadre de l'opération dénommée « restructuration du pôle Saint Jean », cette autorisation a été abrogée par un courrier de Monsieur le Maire de Bordeaux en date du 30 avril 2007, notifiée le 7 mai 2007, réitérée par un courrier du 31 mai 2007, lui-même notifié le 1^{er} juin 2007, avec un effet au 31 décembre 2007.

4 – Madame Rebillard a tenté en vain d'obtenir une suspension de cette décision par le juge des référés administratifs, lequel a considéré, à la date où il a été saisi, que cette initiative était prématurée.

5 – La Communauté Urbaine a signifié à Madame Rebillard, par un courrier en date du 18 juillet 2007, qu'elle avait à quitter les lieux pour le 15 novembre 2007, l'autorisant à poursuivre son activité jusqu'à cette date.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1

Le présent protocole a pour objet de mettre un terme au litige entre la Ville de Bordeaux et Madame Rebillard en réglant le sort des installations édifiées par Madame Rebillard sur le domaine public communautaire dans le cadre du titre délivré en application de l'article L 1311-5 du CGCT, et ceci avant le 31 décembre 2007, date à laquelle les travaux poursuivis sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine seront inévitablement interrompus du fait de la présence de ces installations.

ARTICLE 2

Le présent protocole valant transaction, les parties conviennent des concessions réciproques suivantes :

2-1 – Concernant Madame Rebillard :

Madame Rebillard, prend acte des motifs de l'ordonnance du juge des référés administratifs en date du 16 juillet 2007 et s'engage à démonter la partie de la terrasse prolongeant son établissement sur la rue Charles Domercq. Par ailleurs, elle s'engage à se désister de toutes instances en cours et à renoncer à toutes instances qu'elle pourrait être amenée à introduire concernant l'objet des présentes contre la Ville de Bordeaux et contre la CUB.

2-2 – Concernant la Communauté Urbaine :

La Communauté Urbaine accepte que Mme Rebillard continue à occuper une partie du domaine public jusqu'à la libération des lieux dans les conditions prévues à l'article 4 du présent protocole et, en tout cas, maintienne la partie de terrasse prolongeant son établissement sur la rue Eugène Le Roy.

2-3 – Concernant la Ville de Bordeaux :

La Ville de Bordeaux versera à Mme Rebillard une indemnité représentative des frais d'enlèvement des installations édifiées dans le cadre de l'autorisation précitée et ceci dans la limite d'un montant de 20 000 € et ceci pour solde de tout compte.

ARTICLE 3

La Communauté Urbaine accepte par ailleurs de délivrer une nouvelle autorisation d'occupation dans le cadre de l'article L 113-2 du code de la voirie routière s'agissant de la partie de terrasse conservée sur la rue Eugène Le Roy.

3-1 – Cette nouvelle autorisation précaire et révocable est accordée pour une durée maximale de trois ans.

3-2 – Elle porte sur une configuration réduite afin d'être compatible avec la création du nouvel accès au parc Saint-Jean ; elle fait l'objet d'une délimitation figurant au plan ci-joint.

3-3 – Elle est strictement personnelle et ne sera pas transmissible. Elle sera donc exclue des éléments incorporels du fonds de commerce et ne pourra faire l'objet d'aucune cession à l'occasion de la cession d'activité prochaine de Madame Rebillard.

3-4 – L'activité commerciale poursuivie dans le cadre de cette autorisation s'effectuera sous la seule responsabilité de Madame Rebillard, sans recours possible contre la Communauté Urbaine et pour quelque cause que ce soit.

3-5 – Elle ne pourra ouvrir droit à une quelconque indemnité à son terme, les éventuels aménagements étant considérés amortis sur la période de trois ans.

3-6 – Elle donnera lieu à paiement d'une redevance fixée à 1 181 € 73 par an, en application de l'arrêté du 27 mars 2007, portant tarif des redevances d'occupation du domaine public communautaire, sachant que ce montant fera l'objet d'une actualisation annuelle.

3-7 – Elle pourra être abrogée à tout moment pour motif d'intérêt général.

3-8 – Pendant la phase de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, Madame Rebillard renonce à évoquer un quelconque dommage permanent de travaux publics.

ARTICLE 4

Les opérations de démantèlement de l'installation s'effectueront sous la responsabilité juridique et financière de Madame Rebillard.

4-1 – A cette fin, Madame Rebillard sollicitera un permis de démolir, ainsi qu'une autorisation d'urbanisme nécessaire, que la Ville de Bordeaux s'engage à instruire avec diligence. Ces demandes seront reçues au plus tard le 31 DECEMBRE 2007.

4-2 – Le calendrier de l'opération est arrêté comme suit :

- dépôt de la demande de permis de démolir et autorisation d'urbanisme auprès de la Mairie de Bordeaux et de la Communauté urbaine de Bordeaux (DOVCP – département gestion du domaine public) : au plus tard le 20 décembre 2007

- libération du domaine public : au plus tard le 1^{er} avril 2008

4-3 – L'indemnité visée à l'article 2.3 sera versée par la Ville de Bordeaux sur présentation par Mme Rebillard des factures acquittées dans un délai de 45 jours à compter de leur réception par les services financiers de la Ville de Bordeaux et dans la limite de la somme maximale de 20 000 €.

4-4 – Le respect des délais constitue une condition essentielle du présent protocole et prend la forme d'une condition résolutoire. Cette condition résolutoire sera acquise notamment par le seul défaut du non respect de la date visée à l'article 4.1.

4-5 – La Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux retrouvant leur liberté en cas de mise en œuvre de la condition résolutoire pourront donc saisir le juge des référés d'une procédure en expulsion si bon leur semble et ceci sans injonction particulière.

ARTICLE 5

Le présent protocole vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil et il revêt autorité de la chose jugée conformément à l'article 2052 dudit Code.

ARTICLE 6

Toute contestation née de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

P/le Président,
Par délégation,
Le Directeur Général,
Pierre Langrand

P/le Maire,
Par délégation,

Madame Rebillard,

M. BOCCHIO. -

Délibération classique. Il s'agit d'autoriser la signature d'un protocole transactionnel entre la Ville, la Communauté Urbaine et Mme Rebillard.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Elisabeth VIGNÉ

D -20070659

Jardin Botanique. Mise en place d'un système de vidéo surveillance. Autorisation

Madame Elisabeth VIGNÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Jardin Botanique de Bordeaux est un établissement de la Ville de Bordeaux, ouvert à tout public et d'accès gratuit.

- Bâtiments : tous les jours sauf les lundis et jours fériés de 11h00 à 18h00
- Jardins :- Eté : tous les jours de 8h00 à 20h00
- Hiver : tous les jours de 8h00 à 18h00

La mise en place d'un système de vidéo surveillance concerne uniquement le bâtiment qui comporte :

une serre et une allée intérieure permettant au visiteur de découvrir un ensemble de plantes dont la valeur d'achat s'élève à 15 300 euros.

un ensemble de salles permettant des expositions à but pédagogique dont la scénographie représente un investissement de 181 000 euros.

La mise en place de ces caméras a pour but :

- la dissuasion et la prévention des dégradations et vols,
- d'aider le personnel de l'établissement à assurer la sécurité du public,
- de pouvoir éventuellement exercer une surveillance nocturne.

Il est proposé de procéder à l'installation de 8 caméras aux endroits suivants :

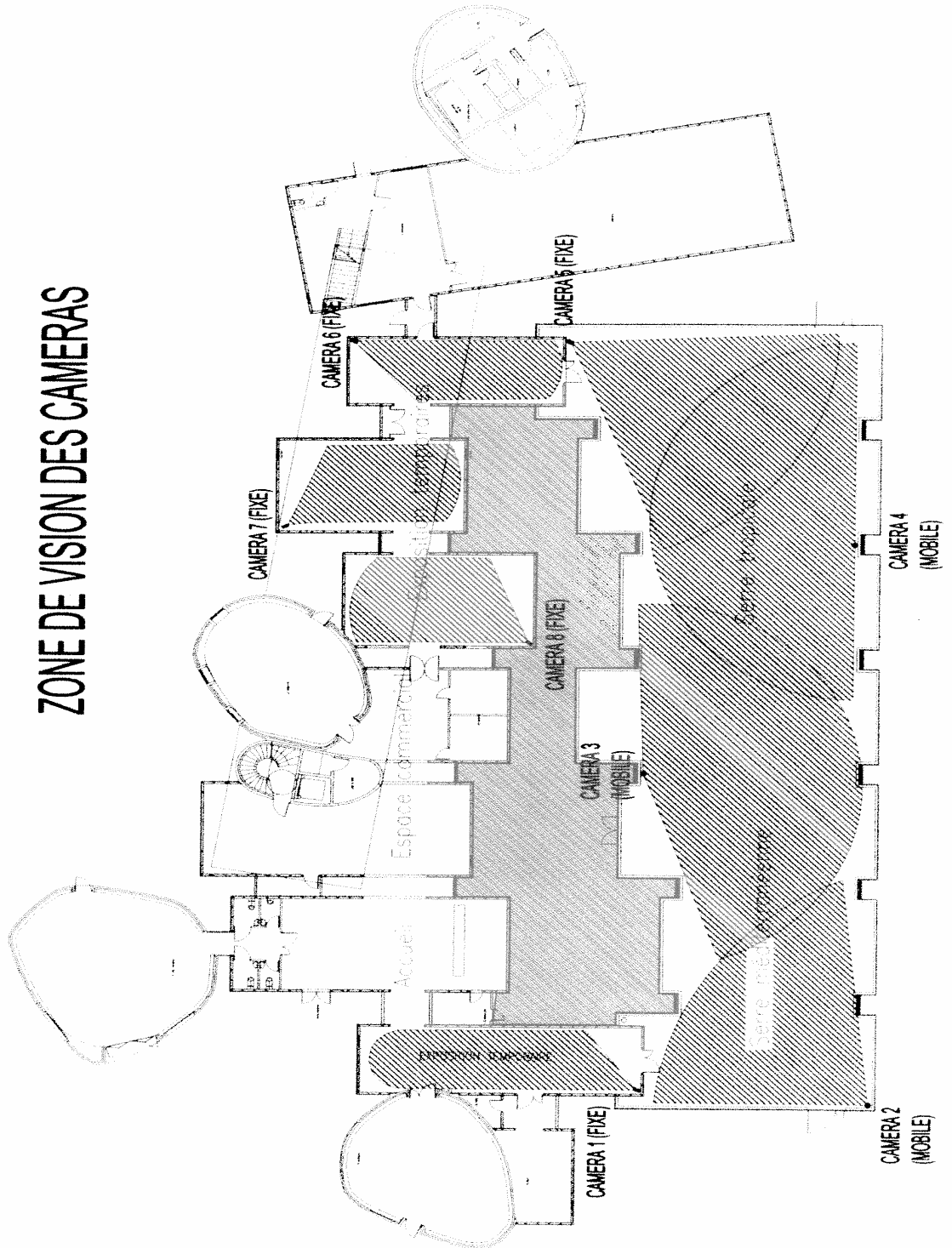
- 1 caméra fixe dans chacune des 2 salles d'exposition permanente,
- 1 caméra fixe dans chacune des 2 salles d'exposition temporaires,
- 1 caméra fixe et 3 caméras mobiles à l'intérieur de la serre.

La vidéo surveillance des lieux publics présente incontestablement un effet dissuasif.

L'ensemble de l'installation sera géré depuis le comptoir d'accueil du Jardin Botanique et renvoyé la nuit.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner votre accord pour autoriser l'installation de 8 caméras de vidéo surveillance
- au Jardin Botanique,
- autoriser Monsieur le Maire à déposer dans ce but un dossier en Préfecture,
- autoriser Monsieur le Maire à réaliser ces travaux sur un marché prévu à cet effet et à imputer la dépense d'un montant de 22 246 € sur le crédit d'investissement 2008 du Jardin Botanique fonction 322 nature 2318.



ZONE DE VISION DES CAMERAS

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070660

Adhésion de la Ville de Bordeaux-Jardin Botanique à divers organismes de diffusion de la connaissance scientifique et muséale.

Madame Elisabeth VIGNÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Jardin Botanique s'inscrit dans un vaste réseau scientifique et, comme de nombreux Jardins Botaniques en France, il est agréé « Jardin botanique de France et des pays francophones » et possède la structure d'un musée.

Il adhère aux principes de fonctionnement de sa charte : une déontologie internationale basée sur les activités scientifiques, la conservation des espèces végétales stipulant la protection in situ et ex situ ainsi que la communication de la connaissance botanique.

Il entretient des liens avec la Commission Départementale des Sites, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Aquitaine, les Jardins Botaniques de France.

Il applique et fait connaître la convention internationale de Washington – ou CITES – dont l'objet fondamental est de contrôler le commerce des espèces animales ou végétales menacées.

Par l'intermédiaire des Jardins Botaniques de France, il entretient une collaboration avec des réseaux internationaux : l' Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Botanic Garden Conservation International (BGCI).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de

1 - vous prononcer favorablement pour l'adhésion de la Ville de Bordeaux auprès des organismes suivants :

- INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS (ICOM), POUR UN MONTANT ANNUEL DE 641€
- JARDINS BOTANQUES DE FRANCE (JBF), POUR UN MONTANT ANNUEL DE 65€
- BOTANIC GARDEN CONSERVATION INTERNATIONAL (BGCI), POUR UN MONTANT ANNUEL DE 263€
- ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES ESPECES VEGETALES (AFCEV), POUR UN MONTANT ANNUEL DE 50€
- SOCIETE BOTANIQUE DU CENTRE OUEST (SBCO), POUR UN MONTANT ANNUEL DE 50€
- SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCE, POUR UN MONTANT ANNUEL DE 60€
- AMICALE FRANCOPHONE DE PHYTOSOCIOLOGIE, POUR UN MONTANT ANNUEL DE 25€
- SOCIETE NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE, POUR UN MONTANT ANNUEL DE 350€

2 - autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles dont les montants seront prévus au budget du Jardin Botanique (D.G.S.T.)

MME VIGNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Jardin Botanique a une double vocation scientifique et muséale.

Il s'agit d'autoriser la mise en place d'une vidéo-surveillance sur les salles d'exposition et les collections du Jardin Botanique, notamment dans les serres.

La délibération suivante est une autorisation d'adhérer à certaines institutions à vocation scientifique et botanique.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

***DELEGATION DE M. Pierre LOTHAIRE
P/M. Joël QUANCARD***

D -20070661

**Golf de Bordeaux Lac. Modification des tarifs. Avis.
Autorisation**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Adjoint au Maire, p/Monsieur Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par contrat d'affermage en date du 23 décembre 1998, notre Collectivité a confié à la Société NOUVEAUX GOLFS DE FRANCE la gestion du Golf de Bordeaux Lac.

Par avenant n°1, en date du 6 janvier 2000, la SOCIETE D'EXPLOITATION DU GOLF DE BORDEAUX LAC a été substituée, dans la totalité des droits et obligations contenues dans ce contrat d'affermage, à la SOCIETE NOUVEAUX GOLFS DE FRANCE.

Conformément aux termes de l'article 1 de l'avenant n°3, en date du 3 mai 2006, relatif aux tarifs, la SOCIETE D'EXPLOITATION DU GOLF DE BORDEAUX LAC a sollicité l'autorisation d'appliquer, à compter du 1er janvier 2008, les tarifs ci-annexés.

Nous vous demandons donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2008.

**GOLF DE BORDEAUX-LAC – TARIFS - SAISON 2008
PARCOURS**

	TARIFS T.T.C. ACTUELS	TARIFS T.T.C. PROPOSES	
COTISATIONS (base 12 mois du 01/01 au 31/12) - Parcours LA JALLE + Parcours LES ETANGS			
- Individuel (lundi au vendredi)	838,04 €	873,00 €	
- Individuel (lundi au dimanche)	1 001,04 €	1 035,96 €	
- Couple	réduction de 40% pour le conjoint	réduction de 40% pour le conjoint	
- Midle age (26 à 32 ans)	réduction de 20%	réduction de 20%	
- Etudiant moins de 26 ans	réduction de 50%	réduction de 50%	
- Jeunes de moins de 18 ans (nouvelle prestation)	-	réduction de 85 %	
* Abonnement Temporaire (nouvelle prestation) :			
3 mois consécutifs	-	390,00 €	
2 mois consécutifs	-	290,00 €	
1 mois	-	195,00 €	
2 semaines consécutives	-	150,00 €	
1 semaine	-	110,00 €	
GREEN-FEES Parcours LA JALLE ou Parcours LES ETANGS			
* Semaine entière, hors samedi et hors été			
- 18 trous	30,00 €	Dispositions remplacées par nouvelles prestations ci-dessous	
- 9 trous	20,00 €		
- Etudiants moins de 26 ans	50 % de réduction		
- Moins de 21 ans titulaire d'au moins l'Open Bronze	Gratuit		
* Samedi			
- 18 trous	40,00 €		
- 9 trous	25,00 €		
- Etudiants moins de 26 ans	50 % de réduction		
- Moins de 21 ans titulaire de l'Open de Bronze	50 % de réduction		
- Moins de 21 ans titulaire d'au moins l'Open d'Argent	Gratuit		
* Semaine entière, hors week-end, jours fériés et juillet/août			
- 18 trous		31,00 €	
- 9 trous		21,00 €	
- Etudiants moins de 26 ans		50 % de réduction	
- Moins de 21 ans titulaire d'au moins l'Open Bronze		Gratuit	
- Carnet de 10 Green-Fee Semaine		248,00 €	
* Week-End, hors juillet/août			
- 18 trous		41,00 €	
- 9 trous		26,00 €	
- Etudiants moins de 26 ans		50 % de réduction	
- Moins de 21 ans titulaire de l'Open de Bronze		50 % de réduction	
- Moins de 21 ans titulaire d'au moins l'Open d'Argent		Gratuit	
- Jeunes de moins de 18 ans		85 % de réduction	
- Carnet de 10 Green-Fee		328,00 €	
* Été (juillet-août) du lundi au dimanche inclus			
- 18 trous	25,00 €	26,00 €	
- 9 trous	20,00 €	21,00 €	
* Fin de journée (à partir de 16 heures) tous les jours de l'année du 01/01 au 31/12			
- A volonté	20,00 €	21,00 €	
* Ticket Fee (réservé aux clubs corporatifs du 01/01 au 31/12)			
1 fee représente, pour les green-fees ci-dessus, une valeur d' 1 euro			
un carnet de 50 Fees		40,00 €	
un carnet de 100 Fees		80,00 €	
DROITS DE COMPETITION			
- compétition adultes	10,00 €	10,00 €	
- compétition jeunes et étudiants de moins de 26 ans	5,00 €	5,00 €	
ANNEXES PARCOURS			
- Terrain école	Gratuit	Gratuit	
- Putting-green	Gratuit	Gratuit	

GOLF DE BORDEAUX-LAC – TARIFS - SAISON 2008

ENSEIGNEMENT		TARIFS T.T.C. ACTUELS	TARIFS T.T.C. PROPOSES
* Baptême (stage de 2 heures sur rendez-vous avec au maximum 15 personnes)		Gratuit	Gratuit
* forfait INFINITEE (au maximum 8 personnes) (leçons à volonté, sans restriction par rapport à l'obtention de la Carte Verte, avec un maximum d'une heure par jour dans la limite des disponibilités, accès gratuit au parcours d'entraînement, prêt du matériel pendant les cours, passage de la Carte Verte avec cocktail, relève pitch) plus accès à volonté au parcours "des Etangs" dès obtention du tee de bronze, et accès au parcours "La Jalle" dès l'obtention de la carte verte.		80,00 €uros par mois pendant 12 mois ou 931, 20 € comptant	82,00 €uros par mois pendant 12 mois ou 954,48 € comptant
* Stage Carte Verte (1/2 journée avec passage des tests permettant la délivrance de la Carte Verte avec au maximum 30 personnes)		32,00 €	32,00 €
* Cours collectif (1 heure avec 8 personnes maximum)		21,00 €	21,00 €
* Leçons à thèmes (10 leçons collectives de 1 heure avec au maximum 4 personnes)		160,00 €	162,00 €
* Leçons en duo (1 heure pour 2 personnes)		60,00 €	60,00 €
* Leçons en duo (5 x 1 heure pour 2 personnes)		270,00 €	270,00 €
* Forfait PERFORMANCE (30 heures de cours de perfectionnement, prêt du matériel pendant les cours, garantie de progression de 2 points de handicap si présence à 26 heures minimum ET participation à au moins 15 compétitions individuelles stableford de 18 trous comptant pour la gestion du handicap.) Maximum 6 personnes par groupe			
Tarif membre:			372 € comptant (ou 96 € + 9 prélèvements mensuels de 32 €)
Tarif non-membre:			744 € comptant (ou 192 € + 9 prélèvements mensuels de 64 €)

<p>* Stages : (avec au maximum 12 personnes) - jeunes moins de 18 ans (3 heures par jour pendant 5 jours) - jeunes moins de 18 ans (4 heures par jour pendant 5 jours) - adultes (3 heures par jour pendant 5 jours) - adultes (4 heures par jour pendant 5 jours)</p>	<p>155,00 € 185,00 € 190,00 € 225,00 €</p>	<p>Dispositions remplacées par nouvelles prestations ci-dessous</p>
<p>* Stages : (avec au maximum 8 personnes)</p>		
<p>Adultes (14 ans et plus)</p>		
<p>NGF initiation pour débutants :</p>		
<p>Objectif: Obtenion du tee de Bronze 10 heures pour 3 à 8 personnes, avec accès à volonté au parcours école, durant la durée du stage.</p>		<p>180,00 €</p>
<p>NGF accès aux Grands Parcours :</p>		
<p>Objectif: Obtenion de la Carte Verte 15 heures pour 3 à 8 personnes, avec accès à volonté aux parcours école et "Les Etangs", durant la durée du stage.</p>		<p>250,00 €</p>
<p>NGF Performance :</p>		
<p>Objectif: Obtenir ou améliorer son index 15 heures pour 3 à 8 personnes, avec accès à volonté aux parcours école, "Les Etangs" et "La Jalle", durant la durée du stage. Inklus la possibilité de jouer, chaque jour de stage, 1 compétition sur 18 trous en stableford comptant pour la gestion de l'index.</p>		<p>290,00 €</p>
<p>Jeunes (7 à 13 ans)</p>		
<p>INFINITEE KID initiation pour débutants:</p>		
<p>Objectif : Obtenion du tee de Bronze 10 heures pour 3 à 8 personnes, avec accès à volonté au parcours école, durant la durée du stage.</p>		<p>160,00 €</p>
<p>INFINITEE KID accès aux Grands Parcours :</p>		
<p>Objectif: Obtenion de la Carte Verte 15 heures pour 3 à 8 personnes, avec accès à volonté aux parcours école et "Les Etangs", durant la durée du stage.</p>		<p>220,00 €</p>

<p>PERFO KID :</p> <p>Objectif: Obtenir ou améliorer son index 15 heures pour 3 à 8 personnes, avec accès à volonté aux parcours école, "Les Etangs" et "La Jalle", durant la durée du stage. Inclus la possibilité de jouer, chaque jour de stage, 1 compétition sur 18 trous en stableford comptant pour la gestion de l'index.</p>		250,00 €
<p>* Ecole de golf pour les jeunes (avec au maximum 10 personnes) comprenant cours hebdomadaire hors vacances scolaires, hors licence FFGOLF et cotisation AS enfant de 3 à 6 ans enfant de 7 à 10 ans enfant de 11 à 18 ans 2^{ème} séance hebdomadaire pour groupes espoirs 2^{ème} enfant de la même famille</p>	<p>190,00 € 220,00 € 250,00 € 190,00 € Réduction de 10 %</p>	<p>195,00 € 225,00 € 260,00 € 195,00 € Réduction de 10 %</p>
<p>* Groupe hors scolaires (avec au maximum 15 personnes) * Scolaires : (avec au maximum 35 personnes) séance de formation d'une heure pour une classe ou un groupe d'enseignants pour les écoles élémentaires publiques de la Ville de Bordeaux séance de formation d'une heure pour les autres groupes</p>	<p>95,00 € 106,00 €</p>	<p>109,00 € 97,00 € 109,00 €</p>

GOLF DE BORDEAUX-LAC – TARIFS - SAISON 2008

LOCATION MATERIEL ET SERVICES

	TARIFS T.T.C. ACTUELS	TARIFS T.T.C. PROPOSES
- Seaux de 34 balles (quantité 2)	6,00 €	6,00 €
- Seaux de 34 balles (quantité 10)	21,00 €	22,00 €
- Seaux de 34 balles (quantité 20)	40,00 €	42,00 €
- Seaux de 34 balles (quantité 50)	95,00 €	100,00 €
- Seaux de 34 balles (quantité 100)	180,00 €	190,00 €
- Un Tee de practice (prestation nouvelle)		3,00 €
- Un club	2,00 €	2,00 €
- Sac club ½ série	11,00 €	11,00 €
- Chariot	5,00 €	5,00 €
- Voiturette (9 trous) (ancien modèle occasion)	10,00 €	Remplacé par :
- Voiturette (9 trous) (Nouveau modèle neuf)		15,00 €
- Voiturette (18 trous) (Nouveau modèle neuf)		25,00 €
- Carnet 10 locations (18 trous) (Nouveau modèle neuf)		225,00 €
- Carnet 10 locations (9 trous) (Nouveau modèle neuf)		135,00 €
- Carnet 5 locations (18 trous) (Nouveau modèle neuf)		119,00 €
- Carnet 5 locations (9 trous) (Nouveau modèle neuf)		71,00 €
- Voiturette Abonnement annuel (Nouveau modèle neuf)		50 € par mois pendant 12 mois
- Casier vestiaire (année)	20,00 €	27,00 €
- Casier vestiaire (journée)	3,00 €	3,00 €
- Vestiaire-douches	gratuit	gratuit
- Serviette de bain	gratuit	gratuit

M. LOTHAIRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est simplement une demande de la Société d'Exploitation du Golf de Bordeaux Lac pour une autorisation de modifications de tarifs à compter du 1^{ER} janvier.

M. LE MAIRE. -

Mme NABET.

MME NABET. -

Très rapidement, c'est une remarque que j'avais déjà exprimée et que j'exprime encore aujourd'hui. Il est dommage qu'il n'y ait plus la possibilité de prendre un abonnement en choisissant l'un des deux parcours, ceci permettrait à un plus grand nombre de personnes de pouvoir accéder au golf, parce que dans ce cas-là les tarifs seraient plus attractifs.

M. LE MAIRE. -

Sous bénéfice de cette observation est-ce qu'il y a des oppositions ?

Il n'y en a pas. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

***DELEGATION DE M. Jean-Marc GAUZERE
P/Mme Muriel PARCELIER***

D -20070662

Gestion du Centre de Loisirs des 2 Villes (CL2V). Convention de Partenariat. Répartition des charges entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac. Adoption. Autorisation

Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Adjoint au Maire, P/Mme Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'équipement à vocation sociale et culturelle, dénommé Centre de Loisirs des 2 Villes (CL2V), actuellement situé au 392 rue Pasteur, 33200 Bordeaux, a été reconstruit à l'adresse suivante : Rue Eric Satie, 33700 Mérignac.

La Ville de Mérignac en détient la pleine propriété.

Une convention de partenariat (ci-jointe) entre les deux Villes doit être conclue.

Elle précise que la Ville de Mérignac et la Ville de Bordeaux s'engagent à part égale financièrement, s'agissant des charges de fonctionnement et d'investissement liées à cet équipement.

Enfin, la convention prévoit qu'un Comité de Gestion est constitué et en fixe la composition.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES
REPARTITION DES CHARGES
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA VILLE DE MERIGNAC

ENTRE

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____, reçue en préfecture, le

ET

La Ville de MERIGNAC représentée par son Maire, Michel SAINTE-MARIE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____, reçue en Préfecture le.....

PREAMBULE

Dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble devant remodeler le quartier Montesquieu / Monséjour, situé sur les territoires communaux de Bordeaux et de Mérignac, la structure d'animation dénommée Centre de Loisirs des Deux Villes (CL2V), initialement sise au 392, avenue Pasteur à Bordeaux, a été reconstruite à Mérignac, Rue E. Satie.

La Ville de Mérignac en détient la pleine propriété.

Désireuse de conserver l'esprit du partenariat qui les réunit autour de cette structure d'animation, les deux villes ont décidé d'en partager les charges liées au fonctionnement et à l'investissement, comme elles avaient, par convention en date du 20 juin 2005, décidé de partager la charge de l'investissement à réaliser et prévu que les modalités de gestion de la structure seraient précisées par la présente convention.

Ceci étant rappelé, il est décidé et convenu ce qui suit :

ARTICLE I : Objet

La présente convention a pour objet de fixer la répartition des charges d'entretien du « Centre de Loisirs des Deux Villes » entre la Ville de Bordeaux et celle de Mérignac.

Il n'est pas fait ici de plus ample désignation du bien, les deux parties en ayant une parfaite connaissance.

ARTICLE II : Comité de Gestion

Les deux villes créent un Comité de Gestion composé à parité de 4 membres (2 représentants désignés parmi les membres du Conseil Municipal de chaque commune).

Le Comité se réunit au minimum une fois par an, et chaque fois que de besoin à la demande de l'un de ses membres.

A ce Comité participent les fonctionnaires des deux Villes responsables des services concernés par la gestion du site, ainsi que le gestionnaire de celui-ci.

ARTICLE III : Financement des travaux d'entretien du bâtiment

Les deux Villes ont retenu le principe de la parité financière, tant sur le programme d'investissement que sur le budget de fonctionnement de la structure.

Pour le fonctionnement, les dépenses seront financées à parité par les deux Villes, sur la base d'un budget prévisionnel annuel proposé par le Comité de Gestion.

Les dépenses imprévues devront – sauf urgence exceptionnelle – faire l'objet d'une validation par le Comité de Gestion avant d'être engagées.

La Ville de Mérignac s'engage à faire l'avance des dépenses afférentes, qui seront refacturées à la Ville de Bordeaux sur la base d'un état annuel de fin d'exercice faisant apparaître les dépenses réelles, conformément au principe de parité retenu.

ARTICLE IV : Modalités de gestion de la structure

La Ville de Mérignac se charge des conditions relatives à la gestion de cet équipement.

ARTICLE V : Financement des grosses réparations

Les Villes s'obligent, quant à elles, aux grosses réparations, en application des articles 605 et 606 du code civil.

ARTICLE VI : Assurance

La Ville de Mérignac assure l'ensemble de l'équipement pour les risques « dommages aux biens ».

ARTICLE VII : Avenant

Si l'une ou l'autre des parties souhaite apporter des modifications aux présentes dispositions, elles pourront le faire sous la forme d'un avenant aux présentes.

Article VIII : Durée

La présente convention est signée pour une durée de 15 ans à compter du jour de sa signature, sauf résiliation par l'une ou par l'autre des parties, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de deux ans.

La présente convention pourra faire l'objet d'une reconduction à son terme si telle est la volonté des parties après que les conseils municipaux en aient délibéré ainsi.

ARTICLE IX : Litiges

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE X : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, sis Place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- à l'Hôtel de Ville, sis 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny pour la Ville de Mérignac.

Fait à Mérignac, le.....

Et à Bordeaux, le

La Ville de MERIGNAC

La Ville de BORDEAUX

Le Maire
Michel SAINTE-MARIE

Le Maire
Alain JUPPÉ

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit du partenariat qui vient d'être signé entre la Ville de Mérignac et la Ville de Bordeaux pour la gestion d'un équipement à vocation sociale et culturelle.

M. LE MAIRE. -

J'invite les collègues qui ne l'ont pas encore fait à aller visiter les nouveaux locaux du CL2V qui sont vraiment très gais, très adaptés.

C'est une très très belle réalisation entre la Ville de Mérignac et la Ville de Bordeaux. Encore un centre d'animations de quartier qui fonctionne très bien.

Pas d'oppositions je pense.

MME PALVADEAU. -

Ne participent pas au vote MM. LOTHAIRE et DAVID.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MM. LOTHAIRE ET DAVID NE PARTICIPENT PAS AU VOTE

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20070663

Piscine Judaique. Remise en état étanchéité, carrelage, plafond tendu. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Appel d'offres restreint. Commission composée comme un Jury. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis l'ouverture de la piscine en 2001, des problèmes sont apparus notamment des fuites d'eau dans les sous sols ainsi qu'une glissance anormale du carrelage occasionnant des chutes de personnes sur les plages autour du bassin de 50 mètres.

La Ville a engagé deux procédures contentieuses en garantie décennale, la première relative aux infiltrations d'eau sous les bassins, la deuxième relative à la glissance du carrelage des plages

L'expert judiciaire a remis son rapport, ce qui autorise aujourd'hui la Ville à engager les travaux de réfection à ses frais avancés. Il préconise le remplacement d'une partie du carrelage, la mise en place d'une étanchéité sur les plages et les locaux sanitaires/douches.

A cette occasion, il est également envisagé de carreler le fond du demi-bassin de 50 mètres aujourd'hui peint afin de faciliter son entretien, de remplacer le pont mobile par une paroi fixe et de refaire le plafond tendu.

Le coût de l'opération est évalué à 3,42 M€ TTC, valeur juin 2007.

Ceci correspond :

- A concurrence de 3.19 M€ TTC, à des réparations couvertes par la garantie décennale, et qui seront remboursées à la Ville à l'issue du contentieux en cours. Sur ce total, l'expertise a conclu favorablement pour l'essentiel, un point restant encore en suspens.
- A concurrence de 0.23 M€ TTC, à des aménagements complémentaires qu'il est proposé de réaliser à l'occasion de cette fermeture, à savoir la réfection du plafond tendu, la suppression du pont mobile et la réalisation d'un carrelage sur le petit bassin

Afin de permettre la réalisation des travaux à partir de septembre 2009, il convient de procéder au choix du Maître d'œuvre qui conduira cette opération et en définira le calendrier. Un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction des Achats et Marchés.

La commission formée en jury conformément à l'article 24 du code des marchés publics, sera composée de la manière suivante :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Membres titulaires :

Président : M. Gauté, Adjoint au Maire,

Mme Darche,
Mme Massie,
Mme Pujo,
M. Simon,
Mme Mellier.

Membres suppléants :

Mme Jorda-Dedieu,
Mme Charras,
Mme Bon,
M. Bannel,
M. Rouveyre.

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet (5 maximum).

M. Quancard, Adjoint au Maire, chargé des Sports et de la Jeunesse
M. Duchêne, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, espaces publics, habitat, transports et démocratie locale,
Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
Le Directeur Général de la Vie Sociale et de la Citoyenneté ou son représentant,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou son représentant.

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la Commission)

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant,
2 architectes désignés par l'Ordre des Architectes,
2 représentants des sociétés d'ingénierie du bâtiment.

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur des Finances ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Concurrence, ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à désigner cette commission qui devra donner un avis,
à lancer l'appel public à candidatures,
à rémunérer les maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 202.79 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des tarifs en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes-conseils siégeant dans les jurys conformément à l'article 614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 413 (piscines), article 6226.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070664

Restauration du clocher de l'église Saint-Bruno. Phase étude préalable. Signature de la convention de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070024 du 29 Janvier 2007, vous avez validé la programmation annuelle relative aux restaurations des monuments historiques classés de Bordeaux.

Afin d'assurer l'étude préalable de la restauration du clocher de l'église Saint Bruno, contenue dans le programme, il convient de conclure une convention de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions du décret 87/312 du 5 mai 1987 relatif aux honoraires et vacations alloués aux architectes en chef des monuments historiques.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'oeuvre avec M. GOUTAL, Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour un montant de 15 094,32 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77-1 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 2031, 205, 2183, 2313, 232, 6156, 6184, 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070665

Grand Théâtre. Restauration du grand foyer. Salle des concerts.
Convention de maîtrise d'œuvre. Mission complémentaire
Ordonnancement Pilotage et Coordination. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2004-0577 du 13 décembre 2004, une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la salle des concerts du grand théâtre a été confiée au groupement suivant :

- M. Goutal (Architecte en Chef des Monuments Historiques)
- M. Léglise (Vérificateur des Monuments Historiques)
- ECCTA Ingénierie (Bureau d'études techniques)

pour un montant de 179 739.66 € HT.

Compte tenu de la spécificité de ces travaux mêlant des interventions techniques aux opérations de conservation des décors et de l'imbrication du remplacement de la centrale incendie sur les ouvrages existants et la continuité de fonctionnement de l'établissement, une mission complémentaire d'Ordonnancement Pilotage et Coordination s'avère nécessaire pour mener à son terme cette opération.

Un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre n°050012 doit être conclu dans les conditions suivantes :

Montant du marché :	179 739.66 € HT
Montant du présent avenant :	<u>18 604.00 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	198 343.66 € HT

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant à la convention précitée.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours (rubrique 313, article 2313).

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070666

**Eglise Saint-Michel. Restauration de l'orgue de tribune.
Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20050035 du 31 Janvier 2005 relative au programme annuel monuments historiques, la ville de Bordeaux a engagé la restauration du grand orgue de tribune de l'église Saint Michel pour un montant global estimé à 981 154,20 € T.T.C.

Cet orgue construit au XVIIIe par Jean Baptiste MICOT a été en grande partie reconstruit notamment par la maison MERKLIN en 1865 et GLOTON en 1935. Seul le buffet est resté d'origine.

Sa restauration, choisie par la Commission supérieure des monuments historiques, servira l'intérêt majeur pour la ville de Bordeaux et les élèves du conservatoire tout proche. Elle permettra d'ouvrir le répertoire de musique néo classique du XIXe et de la première moitié du XXe siècle, en parfaite complémentarité au répertoire baroque joué sur l'orgue de Dom Bedos.

La durée des travaux est prévue pour deux ans.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le maître d'œuvre, Monsieur Thierry SEMENOUX, Technicien-Conseil agréé.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : facture d'orgue : Groupement MANUFACTURE D'ORGUES ROBERT FRERES/ Atelier BERNARD HURVY pour un montant de 765 424,45 € T.T.C.

Lot n° 2 : restauration du buffet : a été déclaré infructueux et fera l'objet d'un nouvel appel d'offres ouvert.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant, sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 (entretien du patrimoine culturel), article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070667

**Eglise Saint-Michel. Restauration de la chapelle Saint Joseph.
Signature des conventions de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20060239 du 24 Avril 2006 vous avez autorisé Monsieur le Maire, dans le cadre du programme monuments historiques 2006, à signer une convention de maîtrise d'oeuvre avec Monsieur GOUTAL, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Monsieur LEGLISE, Vérificateur, en vue de leur confier une étude pour la restauration intérieure de la chapelle Saint-Joseph, notamment son retable, dans le but d'y réintroduire les albâtres.

Or, les premières investigations ont révélé, sous le plancher en partie vermoulu, l'existence d'un ancien caveau du XVI^e, de 3.20m de profondeur, au-dessous des deux tiers Nord de la chapelle, et communiquant avec l'escalier Nord Ouest du transept.

A la suite de cette découverte modifiant le projet initial, il a été jugé, en accord avec les services de la DRAC, qu'une étude préalable était nécessaire pour comprendre l'historique du lieu, faire des sondages, et définir un nouveau parti de restauration. Cette étude vient d'être rendue, elle porte le coût des travaux, initialement estimés à 213 127 € T.T.C. à la somme de 344 495 € T.T.C., valeur octobre 2007.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à résilier les deux conventions initiales :

- convention n° 060238 avec M. GOUTAL, conclue pour un montant de 21 845,57 € T.T.C.
- convention n° 060236 avec M. LEGLISE conclue pour un montant de 3 367,41 € T.T.C.

à signer les nouvelles conventions de maîtrise d'oeuvre, calculées sur le nouveau montant des travaux et définies comme suit :

Michel GOUTAL, Architecte en Chef des Monuments Historiques :

* Montant total H.T.	24 380,78
* TVA 19,6 %	4 448,63
* Montant TTC	29 159,41

Dominique LEGLISE, Vérificateur des Monuments Historiques :

*	
* Montant H.T.	3 735,31
* TVA 19,6 %	732,12
* Montant TTC	4 467,43

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 (entretien du patrimoine culturel), article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070668

Ecole Stéhélin - lot n°4 charpente métallique. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la défaillance de l'entreprise AF Métal, titulaire du lot charpente métallique concernant la restructuration de l'école élémentaire Stéhélin estimée à 258 336 € TTC, la direction des Achats et Marchés a lancé un marché négocié avec avis d'appel public à concurrence. Les sociétés qui ont fait acte de candidature ont été consultées par écrit sur la base d'un dossier élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre JH KOCKEN/Atelier Provisoire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société SOBLACO pour un montant de 246 304,24 € TTC (TF + TC)

Des travaux de voirie et de réseaux qui n'ont pas pu se faire en tranche ferme ont ainsi été différés sur la tranche conditionnelle sans modifier la répartition des travaux entre les deux tranches. Il est nécessaire de prolonger la tranche ferme jusqu'au 28 février 2008 sans modifier la répartition des prestations du lot VRD.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer :

- le marché avec la société précitée en application de l'article 35-I-5° du code des marchés publics.

- l'avenant au lot VRD prolongeant la durée d'exécution de la tranche ferme jusqu'au 28 février 2008.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 212 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070669

Aménagement du Parc Bastide Séquence 1. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le territoire de la Bastide va devenir, grâce aux différentes opérations d'aménagement en cours ou projetées, avec le nouveau franchissement de la Garonne d'ici 2012, accompagné d'un transport en commun en site propre un espace central d'agglomération, tant en terme de densité qu'en terme de mixité des fonctions (habitat, emplois, équipements et services...).

Dans ce contexte de forte évolution urbaine, le Plan Local d'Urbanisme a prévu la création d'un important parc urbain d'agglomération sous la forme d'une large bande paysagère sur l'ensemble des berges de la rive droite, du pont Bacalan Bastide au futur franchissement J.J. Bosc. Le transfert de gestion à la Ville des terrains gérés par le Port Autonome de Bordeaux, effectif depuis le 1er janvier 2007, constitue une étape importante dans l'engagement du processus d'aménagement de la Bastide.

La constitution progressive de cet ensemble paysager vise à répondre à différents enjeux :
- à l'échelle de l'agglomération bordelaise, en constituant un parc de niveau d'agglomération afin de structurer et organiser le développement urbain futur,
- à l'échelle de la ville et des quartiers afin de développer un système d'espaces de proximité connectés aux quartiers limitrophes et offrant un meilleur cadre de vie.

La mise en œuvre progressive de ce parc, selon les principes définis par le paysagiste Michel DESVIGNE, va concerner d'ici 2010 les terrains compris entre la Petite Gironde et la nouvelle station de pompage de la Communauté Urbaine. Pour 2008, un budget d'intervention est réservé pour l'engagement, dès le mois de février, de la séquence n°1 qui concerne le parking et les terrains libres autour de « la Petite Gironde ».

Dans cette optique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Verts et du Paysage.

Le coût de l'opération est estimé à la somme de 1 364 332 € T.T.C. (tranche ferme + tranches conditionnelles).

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Voirie , assainissement et maçonnerie Tranche Ferme : Parc des Berges – Quai de Queyries :

Groupement SOTRAP/TECHNIVERT pour un montant de 137 561,53 € T.T.C.

Lot 2 : Aménagement paysager

Tranche Ferme : Parc des Berges – Quai de Queyries

Tranche Conditionnelle A : Aménagement Parc des Berges – Petite Gironde en amont

Tranche Conditionnelle B : Aménagement Parc des Berges – Petite Gironde en aval :

Société BERNARD PAYSAGE pour un montant de 854 749,02 € T.T.C.

Lot 3 : Eclairage Parc des Berges – Quai de Queyries
Tranche Ferme : Parc des Berges – Quai de Queyries :
société STTP pour un montant de 82 068,32 € T.T.C.

soit un coût total HT de 898 310,10 €.

Compte tenu de ses caractéristiques, cet aménagement est susceptible de bénéficier du soutien financier de l'Union européenne (FEDER 2007-2013), du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général de la Gironde (COP 2008) et de la Communauté urbaine de Bordeaux (plan Garonne) selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant	%
Union européenne / FEDER	251.526,83 €	28%
Conseil régional d'Aquitaine	179.662,02 €	20%
Conseil général de la Gironde / COP 2008	179.662,02 €	20%
Communauté urbaine de Bordeaux / Plan Garonne	76.225,00 €	8,49%
Ville de Bordeaux	211.234,23 €	23,51%
TOTAL HT	898.310,10 €	

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.
- à solliciter les cofinanceurs ci-dessus
- à signer tout document relatif à ces cofinancements
- à encaisser ces cofinancements.

La dépense, qui s'élève à la somme de 1 074 378,87 € T.T.C., sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 (espaces verts urbains), article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070670

Réhabilitation du marché de Lerme. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation du marché de Lerme et suite à la délibération D20070049 du 29 Janvier 2007, un concours de maîtrise d'œuvre sur APS a été lancé.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 17 octobre 2007, des négociations ont été menées avec le groupement 50/01 STUDIO D'ARCHITECTURE (Anne-Gaël CABILLIC et Julien JOUGLET) avec ECCTA.

A l'issue de cette procédure, nous vous proposons de lui attribuer le marché dans les conditions suivantes :

part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	557 000,00 € H.T.
taux de rémunération	12,013 %
forfait provisoire de rémunération	66 912,50 € H.T.
OPC	10 600,00 € H.T.
montant total de la rémunération	<u>77 512,50 € H.T.</u>
SOIT	92 704,95 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application des articles 70 et 74-II du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 31 (expression artistique), article 2031.

Réhabilitation du Marché de Lorme et des locaux annexes Ville de Bordeaux

Note développement durable

L'intégration d'une démarche environnementale au sein du projet de réhabilitation du Marché de Lorme se traduit ci-dessous dans le formalisme de la démarche HQE® au travers de 6 cibles prioritaires.

❖ Relation harmonieuse du bâtiment dans son environnement (cible 1)

Le Marché de Lorme occupe une position stratégique dans le quartier. Isolé sur un îlot, il est au centre d'un plan rayonnant. Les principes de réhabilitation du Marché de Lorme se déclinent selon les termes suivants :

- Requalifier la place de Lorme par la valeur fédératrice du marché ;
- Pérenniser et protéger la voirie ;
- Conserver l'identité architecturale actuelle en conjuguant l'ancien et le moderne ;
- Créer une polyvalence, une simplicité, une efficacité et un confort de fonctionnement.

❖ Chantier à faibles nuisances (cible 3)

L'un des véritables enjeux dans cette démarche environnementale se situe au niveau du confort des riverains en phase chantier et notamment au travers des actions suivantes :

- Optimiser la gestion du chantier via la mise en application d'une charte chantier ;
- Mise en place du tri sélectif et suivi des déchets ;
- Gérer les nuisances acoustiques et du trafic via une concertation préalable avec les résidents du quartier pour optimiser le planning ;
- Limiter l'impact visuel par la mise en place de palissades éducatives à la démarche.

❖ Economie d'énergie, maintenance associée et confort hygrothermique (cibles 4, 7, 8)

La limitation de la consommation d'énergie et du confort associé s'explicitent de part les choix ci-dessous :

Le concept architectural et bioclimatique

- Création d'une surface utile inférieure à 300m², le désenfumage devient non obligatoire ;
- Création et dimensionnement de protection solaire passive via la toiture du fait du retrait des façades limitant les rayonnements directs ;
- Renforcement de l'isolation du bâti au niveau du plancher et du plafond couplée à des menuiseries argon ;
- Mise en œuvre au niveau du dôme de menuiseries ouvrantes pour accentuer le tirage thermique et le renouvellement d'air.

Les équipements

- Monter en température de la pièce rapide via des panneaux rayonnants apportant alors un confort instantané ;
- Privilégier des équipements d'éclairage basses consommations (blocs autonomes en leds, luminaires fluocompact...) ;
- Apport de confort via une ventilation double flux permettant aussi un préchauffage de l'air.

La régulation

- Limitation des dérives des consommations via un système de programmation des équipements (chauffage, ventilation, éclairage...) en fonction des besoins identifiés au préalable.
- Pilotage de ce système depuis un site déporté et en temps réel.

❖ Apporter un confort acoustique (cible 9)

L'acoustique sera traitée au niveau :

- Des parois périphériques par un double vitrage toute hauteur (indice 35 dB/route), des rideaux d'occultation ainsi que par les sas sur toutes les issues ;
- De la couverture par une laine minérale faisant également office d'isolant ;
- De la verrière par l'obturation des aérations périphériques en vitrages
- Des équipements (pièges à sons, réseaux à vitesse lente en gaines insonorisées, ...) ;
- Du choix du mobilier (assise textiles).

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070671

Bornes interactives Internet et Intranet. Maintenance et évolution. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le 28 octobre 2004, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville de Bordeaux a signé avec la société CYBERDECK le marché M040414 concernant la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de bornes interactives Internet et Intranet, pour un montant total sur trois ans de 70 000 € T.T.C. minimum et 270 000 € T.T.C. maximum.

Organisées autour d'un serveur de supervision implanté à l'hôtel de ville dans les locaux de la DOI, seize bornes ont été installées dans les principaux points d'accueil de la Ville de Bordeaux.

Destinées au public le plus large, elles sont livrées avec le logiciel de navigation sécurisé ISurf qui assure notamment :

- les fonctions de coupe-feu, d'antivirus, de filtrage,
- le paramétrage de la page d'accueil,
- la confidentialité de la navigation,
- l'accès aux dispositifs de paiement électronique,
- l'aide en ligne

Afin de répondre aux impératifs de disponibilité de service et d'adaptation aux évolutions technologiques ou réglementaires, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société CYBERDECK, compte tenu des droits d'exclusivité qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est une prestation de maintenance évolutive et corrective des équipements fournis, ainsi que, suivant les besoins, la fourniture de bornes supplémentaires ou de prestations associées.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008 et pour un montant total de 50 000 € TTC minimum et 150 000 € TTC maximum.
Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8^e et 77-1 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 2031, 205, 2183, 2313, 232, 6156, 6184, 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070672

**Achat de micro-ordinateurs, serveurs, éléments actifs, périphériques et divers additifs en micro informatique.
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le parc informatique de la Ville de Bordeaux se compose aujourd'hui de 2554 postes de travail répartis dans 190 sites. Ces micro-ordinateurs sont connectés à 90 serveurs qui abritent les 180 applications de gestion utilisées par les différentes directions de la mairie. La modernisation des services et le développement de l'e-administration sont des enjeux de la stratégie municipale qui exigent une adaptation constante des matériels et des logiciels.

Aussi, la politique d'évolution du parc matériel, définie dans le schéma directeur du système d'information et de télécommunications de la Ville de Bordeaux, prend en compte les besoins croissants des services mais aussi la démarche de renouvellement régulier des matériels afin que l'obsolescence des matériels ne soit ni un facteur de contrainte dans l'évolution des solutions déployées dans les services, ni une cause d'augmentation des coûts de maintenance.

C'est ainsi que 450 stations de travail sont renouvelées chaque année dans les services administratifs. Les postes libérés sont redéployés dans les écoles de la Ville de Bordeaux. Concernant les serveurs et les dispositifs de stockage de données, les logiques de consolidation et de virtualisation nécessitent le déploiement continu d'équipements de forte puissance, à très haute disponibilité et rigoureusement sécurisés.

Sur le plan budgétaire, cette politique s'appuie à la fois sur une logique d'investissement pour les nouvelles opérations d'informatisation et de location des matériels en crédit-bail pour le renouvellement du parc matériel existant.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction Organisation et Informatique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société COMPUTACENTER pour un montant minimum de 500 000 € T.T.C. et maximum de 2 000 000 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu pour 3 ans selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics. Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

La dépense sur le précédent marché s'élève à la somme de 1 471 759 € T.T.C.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 2183, 205 et 6156.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070673

Jouets destinés aux crèches et aux écoles et jeux de sociétés pour les clubs seniors. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat de jeux, jouets, petits matériels d'EPS hors compétition, structures de motricité intérieures, petits cycles & porteurs, petits matériels de motricité, psychomotricité, aménagement de l'espace intérieur pour les Crèches, les Écoles & les Clubs Seniors, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les services concernés.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT 1 : Jeux et jouets pour les Crèches, les écoles et les Clubs Séniors.

Librairie Charles ROBERT pour un montant minimum annuel de 100 000 € TTC et maximum annuel de 400 000 € TTC et une remise sur catalogue de 6 %.

La dépense pour 2007 sur le précédent marché s'élève à ce jour à la somme de 92 305 € TTC.

LOT 2 : Petit matériel d'EPS (hors matériel de compétition) et tapis de gymnastique pour les Ecoles et les Crèches

Librairie Charles ROBERT pour un montant minimum annuel de 22 000 € TTC et maximum annuel de 88 000 € TTC et une remise sur catalogue de 6 %.

La dépense pour 2007 sur le précédent marché s'élève à ce jour à la somme de 19 791 € TTC

LOT 3 : Petits cycles & porteurs pour les Ecoles & les Crèches :

Librairie Charles ROBERT pour un montant minimum annuel de 30 000 € TTC et maximum annuel de 120 000 € TTC et une remise sur catalogue de 6 %.

La dépense pour 2007 sur le précédent marché s'élève à ce jour à la somme de 26 882 € TTC

LOT 4 : Structures de motricité intérieures pour les Ecoles & les Crèches :

DAILLOT pour un montant minimum annuel de 28 000 € TTC et maximum annuel de 112 000 € TTC et une remise sur catalogue de 15 %.

La dépense pour 2007 sur le précédent marché s'élève à ce jour à la somme de 86 394 € TTC.

LOT 5 : Petits matériels de motricité, psychomotricité, modules mousse et tapis d'évolution pour les Crèches & les Ecoles :

Librairie Charles ROBERT pour un montant minimum annuel de 25 000 € TTC et maximum annuel de 100 000 € TTC et une remise sur catalogue de 6 %.

La dépense pour 2007 sur le précédent marché s'élève à ce jour à la somme de 19 583 € TTC

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles une fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 (Administration Générale de la Collectivité), 211 (écoles maternelles), 212 (écoles primaires), 213 (classes regroupées), 61 (services en faveur des personnes âgées), 64 (crèches et garderies), article 2188.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070674

Construction du Groupe Scolaire Barbey. Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20060562 du 27 Novembre 2006 vous avez autorisé Monsieur le Maire, à signer un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Groupe Scolaire Barbey avec le groupement Hondelatte – Laporte, architectes, et Séchaud Bâtiment dans les conditions suivantes :

Estimation prévisionnelle des travaux :	5 275 920 € HT, valeur Août 2006 soit 6 310 000 € TTC, valeur Août 2006
Taux de rémunération	11.87 %
Montant de la rémunération, y compris les missions complémentaires (OPC + SSI)	626 125.08 € HT, valeur Août 2006, soit 748 845.59 € TTC, valeur Août 2006

L'ensemble du projet s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale et correspond à un coût global d'opération (hors mobilier) de 8 330 000 € TTC valeur janvier 2006 actualisé à 9 024 722 € TTC valeur Septembre 2007.

Le maître d'oeuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif qui aboutit à un montant de travaux de 5 932 923 € HT, valeur septembre 2007, soit + 3.77 % par rapport au coût prévisionnel des travaux du programme estimé à 5 717 014 € HT, valeur septembre 2007.

De plus, il a été demandé au maître d'oeuvre d'étudier plusieurs variantes techniques permettant d'améliorer sensiblement le projet, en particulier pour la cible HQE «Gestion de l'Energie » qui fait l'objet d'une étude spécifique de simulation thermique dynamique.

Ces études conduisent à proposer d'intégrer au programme initial les travaux suivants :

• Intégration d'une ventilation double flux avec récupérateur de chaleur (valeur Septembre 2007)	61 470 € HT
• Intégration de la gestion de l'éclairage par zonage en fonction des apports naturels (Valeur Septembre 2007)	30 000 € HT
• Intégration de panneaux solaires pour la production d'eau chaude du logement du gardien (valeur Septembre 2007)	<u>6 500 € HT</u>
Total	97 970 € HT

Ces prestations complémentaires portent le montant de l'Avant Projet Définitif à 6 030 893 € HT, valeur septembre 2007.

Séance du lundi 17 décembre 2007

Aussi, suite à ces améliorations techniques, le marché de maîtrise d'œuvre M060482 est modifié comme suit :

- Marché de base (OPC + SSI)	626 125.08 € HT
- Honoraires correspondant aux travaux complémentaires (11.87 %) sur 97 970 € HT	11 629,04 € HT
- Mission complémentaire pour l'étude de simulation thermique dynamique (forfait) :	<u>18 500.00 € HT</u>
Total	656 254,12 € HT
Nouveau taux de rémunération global :	11,062 %

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter l'Avant Projet Définitif incluant les améliorations et le nouveau coût des travaux validés par les services municipaux compétents,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions précitées.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 (classes regroupées), article 2313.

GROUPE SCOLAIRE BARBEY DEMARCHE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Cibles HQE prioritaires

Cible n°1 : Relation harmonieuse avec l'environnement

La volumétrie du projet est économe en emprise au sol grâce à sa compacité, assure un bon éclairage dans toutes les pièces, s'oriente en fonction des expositions solaires et son implantation conserve les arbres existants.

Les plantations dans les patios procureront un apport de fraîcheur.

Cible n°4 : Gestion de l'énergie - Cible n°8 : Confort hygrothermique

Ventilation :

Le projet a évolué en phase APD vers une ventilation double flux pour toutes les salles principales, avec une gestion régulée de l'éclairage des salles en fonction des apports lumineux extérieurs.

La solution du puits canadien avec un débit de 13 500 m³ a été abandonnée. Les études ont démontré le faible gain thermique et le surcoût important.

Le double flux représente donc le meilleur compromis en coût global, avec un coût de maintenance sensiblement égal à celui du simple flux.

La vitesse de soufflage sera lente < 0,20m/s.

Les Centrales de Traitement d'Air seront pilotées par la Gestion Technique Centralisée en fonction des occupations scolaires.

Thermique :

Le bâtiment prévu initialement avec une isolation intérieure, a évolué vers une isolation extérieure aux étages pour une meilleure prévention des ponts thermiques et une meilleure inertie.

Les calculs menés montrent que le projet est plus performant de 20 % que les objectifs fixés par la Réglementation Thermique 2005.

Chauffage :

Le chauffage sera assuré par une chaudière à gaz à haut rendement.

Le double flux avec récupérateur de chaleur permet 18% d'économies d'énergie.

Les intermittences et relance de chauffage seront pilotées par la GTC en fonction de l'inertie du bâtiment et de la température.

Vitrages :

Les vitrages sont à basse émissivité 6 + 16 + 6 avec lame d'air.

La solution initiale proposait de grands vitrages toute hauteur sur les façades Est et Ouest du R+1 et R+2. Afin de gérer les apports solaires importants, le projet évolue et propose une bande de fenêtres périphériques de 1m70 de hauteur avec une allège pleine de 1m. Des protections solaires fixes sont prévues, en sus de stores extérieurs pour contrôler les apports lumineux.

Eau chaude :

La maison du gardien possèdera des panneaux solaires pour la production d'eau chaude.

Photovoltaïque :

L'option d'utilisation de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité est possible compte tenu des espaces disponibles de toiture en R+1 et R+2 et éventuellement de façade.

Eclairage :

Les luminaires seront équipés de fluorescents à faible consommation et de ballast électronique.

L'éclairage sera individualisé par locaux avec détection de présence.

Une gestion de l'éclairage en variation de lumière en fonction des apports lumineux extérieurs sera prévue. Les différents circuits d'éclairage seront asservis à des détecteurs identifiant le niveau d'éclairage en fonction de l'éloignement des vitrages.

L'éclairage extérieur sera sur horloge.

Cible n°9 : Confort acoustique

Le bâtiment est sur une zone classée en zone Hors Bruit Dntw = 30 dB par les services de la DDE de la Gironde, l'environnement est relativement silencieux.

Un isolement acoustique satisfaisant par salle a été calculé pour chacune des pièces principales.

L'isolement acoustique aux bruits d'impacts Lntw sera traité par la mise en œuvre de sols souples et sous couches résilientes dans les carrelages.

L'isolement aux bruits d'équipements sera traité à la source par la mise en place de pièges à sons.

Les panneaux d'absorption acoustique nécessaires pour les pièces qui doivent recevoir une correction acoustique ont été intégrés dans le projet.

Cible n°13 Qualité sanitaire de l'air

La ventilation double flux satisfait pleinement aux conditions d'hygiène de l'air.

Les peintures intérieures des classes sont acryliques sans solvant, les peintures glycérophtaliques présenteront un faible taux de COV et de formaldéhyde.

Les fiches de données environnementales et sanitaires seront transmises par les entreprises

Cible n°5 : Gestion de l'eau:

Les terrasses végétales ne nécessitent aucun arrosage et abaissent le taux d'imperméabilisation du site.

L'arrosage des plantations des patios sera assuré par un dispositif intégré type goutte à goutte.

Les robinetteries seront à fermeture automatique temporisée. Les WC seront équipés de double commande chasse.

Il est prévu un comptage pour les cuisines, et un comptage pour les deux écoles et le logement. Des compteurs divisionnaires permettront de suivre les consommations de chaque secteur.

Une citerne de 16 000 litres de récupération des eaux de pluies de toitures permettra de couvrir 98% des besoins de lavage des deux cours d'écoles.

Cibles HQE complémentaires :

Cible n°7 : Entretien et maintenance

La conception simple du bâtiment doit permettre un entretien et un accès aisé. Les espaces techniques sont suffisamment dimensionnés pour permettre la maintenance du matériel.

Toutes les terrasses sont équipées de garde corps de sécurité.

L'ensemble des faux plafonds acheminant les courants seront démontables.

Les sols seront en PVC métallisé à vie et en revêtement caoutchouc. Ces types de revêtements de sols sont recyclables à 100%.

Une GTC est prévue pour la programmation, la régulation, le contrôle des défauts de fonctionnement des équipements de chauffage et de ventilation ainsi qu'un pilotage des éclairages et un suivi des consommations.

Cible n° 2 : Choix intégré des procédés et des produits de constructions

Traitement de la façade du logement du gardien par bardage bois.

Les huiles de décoffrages seront remplacées par des huiles végétales.

Les matériaux issus du recyclage et les produits utilisés portant la marque NF Environnement seront favorisés.

Cible n° 10 : Confort Visuel

La plupart des grandes pièces principales bénéficient d'une double orientation.

On échappe ainsi à la contrainte de devoir éclairer les classes uniquement selon une exposition Est – Ouest qui est la plus défavorable pour la thermique et pour l'éblouissement lumineux (surtout à l'ouest), puisque le système permet d'ouvrir en alternance d'un côté ou de l'autre.

Un système de contrôle de modulation des éclairages en fonction des apports lumineux a été ajouté en phase APD. Un système de store extérieur est prévu pour éviter les éblouissements. Les coefficients de transmission lumineuse pour tous les vitrages sont de 80%.

Cible n°3 : Chantier à faibles nuisances

Une organisation spatiale stricte du chantier sera mise en place afin de limiter les nuisances visibles, auditives et olfactives subies par les riverains. Des clôtures opaques seront mises en place pour protéger les zones hors chantier.

Des mesures seront prises pour limiter les gênes occasionnées lors du chantier (réduction des poussières, nettoyage régulier des chaussées, réduction des émissions sonores des engins, recours à la préfabrication, bétons auto-plaçants, gestion des déchets, protection des arbres...).

Une procédure stricte de suivi des déchets avec bordereau de suivi depuis la production jusqu'au traitement sera mis en place pour toutes les entreprises y compris celle du lot démolition. Les entreprises devront identifier dans leur offre les coûts de ces prestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D -20070675

Antennes Sportives de Bordeaux-Lac. Création de deux terrains de football en gazon synthétique. Avenant au lot éclairage. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D20060624 du 18 décembre 2006, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés concernant la création de deux terrains de football en gazon synthétique situés aux antennes sportives de Bordeaux-Lac pour un montant de 1 256 001,40 € T.T.C.

Les travaux prévus au cahier des charges sont terminés à l'exception du remplacement des câbles de télécommandes anciens.

Cette prestation n'a pu se faire comme prévu à cause d'incidents survenus dans le temps et non connus. Les anciens réseaux gainés ont été posés en 1984 et l'entreprise ne peut donc terminer cette prestation sans modifier leur tracé sur une partie de leur parcours et les réparer en certains endroits afin de pouvoir commander correctement le fonctionnement de l'éclairage des terrains des Antennes.

Le marché d'éclairage MO60542 conclu avec la société CEPECA, doit être modifié dans les conditions suivantes :

* montant initial du marché	129 736,69 € T.T.C.
(TF + TC terrains n° 25 et 14)	
* avenant	3 225,91 € T.T.C.
* nouveau montant du marché (TF + TC)	132 962,60 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412 (stades), articles 2315 et 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070676

Stade Chaban Delmas. Renforcement des structures des miradors. Avenant au marché de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070490 du 24 septembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant qui a porté le montant du marché de travaux « haubanage-serrurerie » attribué à la société Freyssinet de 320 303.15 € TTC à 353 205.11 € TTC.

En cours de chantier, suite au montage de l'échafaudage d'accès au mât d'éclairage Nord Est, il a été constaté, au moment de la mise en tension des câbles de haubanage, la corrosion très importante d'une traverse métallique. Le contrôle effectué à partir des échafaudages a montré que ce désordre ne concernait pas les trois autres mâts.

Il convient de prévoir le remplacement de l'élément défectueux par un profil acier galvanisé de type HEB 120 mm.

Pour cela, une modification de l'échafaudage en place sera nécessaire ainsi que la dépose et repose des haubans avec mise en place d'éléments provisoires sur la structure centrale pour assurer son maintien durant la phase travaux.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant n° 2 au marché n°070074 d'un montant de 26 290,47 € TTC.

Montant initial du marché :	320 303.15 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	32 901.96 € TTC
Montant de l'avenant n°2 :	26 290,47 € TTC
Nouveau montant du marché :	379 495,58 € TTC

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412 (stades), article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070677

Gymnase des Chartrons. Indemnités consécutives à l'arrêt de chantier. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après travaux de démolition, il a été constaté que le mur mitoyen présentait un dévers important nécessitant un arrêt de chantier et des travaux de confortement.

Aussi, par délibération n°2007-0148 du 5 mars 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour assurer les études complémentaires indispensables à la poursuite du chantier.

Un appel d'offres a ensuite été lancé pour désigner une entreprise pour réaliser les travaux de confortement et vous avez autorisé Monsieur le Maire, par délibération n°2007-0410 du 9 juillet 2007, à signer le marché correspondant avec la Société COFEX pour un montant de 342 717.99 € TTC.

Ces travaux ont pu démarrer en août 2007 et s'achèveront début décembre 2007. Le chantier de construction du gymnase a donc été arrêté pendant 13 mois du 9 octobre 2006 au 3 décembre 2007.

Cet arrêt de chantier et les sujétions qui en découlent ont amené certaines entreprises à demander des compensations financières afin de couvrir les frais liés à cet arrêt. Par ailleurs, la nouvelle structure construite pour conforter le mur mitoyen conduit à adapter certaines prestations techniques prévues aux marchés initiaux.

Après analyse par la maîtrise d'œuvre et la direction des constructions publiques, il est proposé de modifier les marchés des entreprises de la manière suivante :

1 – Compensations financières liées à l'arrêt de chantier :

Lot 1 – Démolition – Gros œuvre – Maçonnerie (Marché 060121 – Entreprise SNEGSO)

- Frais de personnel	11 037,32	€ TTC
- Frais de démontage des installations de chantier	10 166,00	€ TTC
- Frais d'immobilisation du matériel	9 568,00	€ TTC
- Frais de réinstallation des installations de chantier	15 488,20	€ TTC
Total	46 259,52	€ TTC

(Pour mémoire montant réclamé par l'entreprise 233 094,92 € TTC)

Lot 2 – Charpente métallique (Marché 060122 – Entreprise DLO)

- Frais de déplacement engins de levage	3 133,52	€ TTC
- Frais de remise en état des structures métalliques laissées sur site durant l'arrêt	18 466,24	€ TTC
- Frais de stockage d'une partie de la charpente	4 688,32	€ TTC
Total	26 288,08	€ TTC

(Pour mémoire montant réclamé par l'entreprise 80 027,60 € TTC)

Lot 3 – Couverture tuiles (Marché 060123 – Entreprise SECB)

- Frais de transport et de stockage de matériel	17 528,88	€ TTC
---	------------------	--------------

(Pour mémoire montant réclamé par l'entreprise 89 288,88 € TTC)

Lot 4 – Façade - Bardage (Marché 060124 – Entreprise DLO)

- Frais de personnel	2 392,00	€ TTC
----------------------	-----------------	--------------

(Pour mémoire montant réclamé par l'entreprise 76 203,59 € TTC)

Lot 11– Chauffage / ventilation (Marché 060131 – Entreprise FORCLIM)

- Frais de personnel	3 231,66	€ TTC
----------------------	-----------------	--------------

(Pour mémoire montant réclamé par l'entreprise 3 231,66 € TT)

Lot 12– Electricité (Marché 060132 – Entreprise SANTERNE)

- Frais de location des installations électriques de chantier durant 13 mois	8 963,71	€ TTC
--	-----------------	--------------

(Pour mémoire montant réclamé par l'entreprise 8 963,71 € TTC)

2 – Adaptation des prestations techniques :

Lot 1 – Démolition – Gros œuvre – Maçonnerie (Marché 060121 – Entreprise SNEGSO)

Suppression partielle du mur coupe feu
Reprise du mur en partie, protection aux intempéries et mise en sécurité du site avant les travaux de confortement.
Démolition et évacuation d'un mur effondré lors de la tempête du 3 octobre 2006
Remise en état de longrines
Montant des travaux 21 131,50€ TTC

Lot 2 – Charpente métallique (Marché 060122 – Entreprise DLO)

Réfection des taraudages sur tiges d'ancrage des IPE de charpente

Montant des travaux 4 186,00€ TTC

Lot 3 – Couverture tuiles (Marché 060123 – Entreprise SECB)

Modification des 4 descentes eaux pluviales et du chéneau côté mitoyen

Montant des travaux 12 043,72€ TTC

Lot 4 – Façade - Bardage (Marché 060124 – Entreprise DLO)

Remplacement bardage simple peau par bardage double peau (lié à la suppression du mur coupe feu)

Montant des travaux 19 680,18€ TTC

Ces modifications nécessitent de passer les avenants correspondants aux marchés de travaux dans les conditions suivantes :

Lot 1 – Marché 060121 – Entreprise SNEGSO	
Montant initial du marché	915 040,85 € TTC
Montant avenant N° 1	<u>67 391,02 € TTC</u>
Nouveau montant marché	982 431,87 € TTC

Lot 2 – Marché 060122 – Entreprise DLO	
Montant initial du marché	149 821,03 € TTC
Montant avenant N° 1	<u>30 474,08 € TTC</u>
Nouveau montant marché	180 295,11 € TTC

Lot 3 – Marché 060123 – Entreprise SECB	
Montant initial du marché	317 443,99 € TTC
Montant avenant N° 1	29 572,60 € TTC
Nouveau montant marché	347 016,59 € TTC

Lot 4 – Marché 060124 – Entreprise DLO	
Montant initial du marché	216 916,91 € TTC
Montant avenant N° 1	22 072,18 € TTC
Nouveau montant marché	238 989,09 € TTC

Lot 11 – Marché 060131 – Entreprise FORCLIM ARTAL	
Montant initial du marché	187 647,46 € TTC
Montant avenant N° 1	<u>3 231,66 € TTC</u>
Nouveau montant marché	190 879,12 € TTC

Lot 12–Marché 060132 – Entreprise SANTERNE	
Montant initial du marché	74 076,02 € TTC
Montant avenant N° 1	8 963,71 € TTC
Nouveau montant marché	83 039,73 € TTC

Le montant total des modifications proposées s'élève à 161 705,25 € TTC portant le coût total des travaux à 2 485 932,61 € TTC, hors consolidation du mur mitoyen.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 411 (salles de sports, gymnases), article 2313.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 663, il s'agit d'un appel d'offres restreint pour la remise en état de l'étanchéité et pour des problèmes de carrelage occasionnant des chutes de personnes.

Je vous rappelle que nous avons lancé un contentieux.

Le coût de cette opération évalué à 3,42 ME sera pris en charge à concurrence de 3,19 ME TTC par la garantie dommage ouvrage décennale.

Nous lançons un appel d'offre dit restreint parce qu'il ne s'agit pas d'une création architecturale mais de la réhabilitation d'un bâtiment existant.

Sur la 664, rien de particulier. Il s'agit de la signature de la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques M. GOUTAL...

M. LE MAIRE. -

Monsieur l'Adjoint, vu l'heure on ne va pas les prendre une par une.

M. GAUTE. -

Alors je réponds aux questions.

M. LE MAIRE. -

Sur la 663, je peux simplement souhaiter qu'un jour on trouve des carreleurs qui savent carreler, parce que les malfaçons dans les piscines, que ce soit Judaïque ou Tissot, sont monnaie courante. J'espère que sur le Grand-Parc on n'aura pas le même problème.

Je voudrais simplement préciser sur la 670 que les plans de réhabilitation du marché de Lerne sont exposés dans le vestibule de la mairie. Vous les avez sans doute déjà vus en entrant ici.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

M. GAUTE est un type formidable, il a toujours l'unanimité sur tous ses dossiers.

M. GAUTE. -

Pas toujours...

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Henri PONS

D -20070678

Compte rendu annuel pour l'exercice 2006. Concession du parc de stationnement des Grands Hommes. Information

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 14 juin 1988, vous avez délégué à la SNC du Parc des Grands Hommes, l'exploitation du parc de stationnement de la Place des Grands Hommes.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

Conditions générales d'exploitation

La capacité totale de l'ouvrage est de 459 emplacements, répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont
415 places publiques et 44 places privées.

Localement, l'exploitation est assurée par un responsable assisté de 5 agents d'exploitation et d'un technicien de maintenance.

Les services fonctionnels du siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation. Ils apportent également leurs concours et compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant sur Bordeaux.

L'exploitation du stationnement payant a généré en 2006 une recette globale collectée de 1 654 207 € TTC, en hausse de 1,7% par rapport à l'exercice 2005 (1.625.938 € TTC).

La recette collectée se décompose comme suit :

	2006 en € TTC	2005 en € TTC	Ecart en %
Recettes horaires	1 562 357	1 536 702	1,7%
Recettes Abonnés	60 069	42 796	40,4%
Recettes Diverses	31 781	46 440	-31,6%
TOTAL RECETTES	1 654 207	1 625 938	1,7%

Tab. 1 – Répartition du chiffre d'affaires

Une augmentation tarifaire qui améliore l'excédent brut d'exploitation en 2006

En K€ HT	2006	2005
PRODUITS K€ HT		
Horaires	1335	1323
Abonnés	50	36
Autres produits	24	17
TOTAL PRODUITS K€ HT	1409	1376
CHARGES K€ HT		
Frais de personnel	228	228
Impôts et taxes	74	76
Entretien - Maintenance	26	43
Charges de gros entretien	0	0
Fluides	44	41
Assurances	7	12
Actions commerciales	1	6
Frais divers de gestion	55	53
Charges de copropriété	39	26
Frais généraux	146	145
TOTAL CHARGES K€ HT	620	590
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	789	785

Tab. 2 - Principaux éléments de l'exploitation

Le changement du plan de circulation autour du parc des Grands Hommes entraîne une saturation des rues de dégagement et l'engorgement de la sortie du parc. Cette gêne pour les usagers a une incidence directe sur la fréquentation.

La fréquentation horaire est en baisse de 3,10 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la difficulté d'accès unique par la rue Buffon qui capte le flux des véhicules uniquement dans le sens Gambetta/Verdun. Cette difficulté d'accès profite directement au parking concurrent Jean Jaurès, situé à proximité. Le chiffre d'affaires progresse sous l'effet des augmentations de tarifs au delà de la première heure. A titre de comparaison, 3 h de stationnement étaient facturées 5 € en 2004 et 5,5 € en 2006.

La recette abonnés est en hausse de 40,4 % en un an pour 61 abonnés en moyenne sur l'année (60 en 2005). C'est également l'augmentation tarifaire ces deux dernières années, de l'ordre de 10 € pour un abonnement trimestriel, qui est à l'origine de cette hausse.

Dix sept ans après le lancement de la concession, le délégataire s'est acquitté de sa tâche et a conduit l'activité du parking des grands hommes à maturité. L'exploitation dégage un excédent brut d'un montant stable depuis deux ans, qui devrait perdurer à ce niveau dans les exercices à venir.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070679

**Société Gestion Electronique de Régulation en Temps Réel pour l'Urbanisme les Déplacements et les transports (GERTRUDE).
Rapport d'activité et financier de l'exercice 2006. Information**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

INFORMATIONS GENERALES

La SAEML GERTRUDE a pour objet la régulation des feux de circulation.

La Ville de Bordeaux détient 7 % du capital de cette société. L'actionnaire majoritaire est la Communauté Urbaine de Bordeaux qui possède 51 % des actions.

1. Un exercice 2006 en très nette amélioration

L'exercice 2006 présente une amélioration substantielle de l'ensemble des indicateurs de gestion.

Le chiffre d'affaires est en progression de 57 %, à 5 199 K€. Cette bonne performance est à mettre au crédit des nombreux appels d'offres et études organisés lors des trois derniers exercices, ainsi que de la vente de matériels pour les principaux chantiers.

Sur la ville de Morelia au Mexique, Gertrude a réalisé son principal chiffre d'affaires, avec des commandes pour un montant total de 526 000 euros. Une difficulté rencontrée sur les transmissions radios installées par le partenaire SEMEX a nécessité la dotation d'une provision pour créance douteuse de 134 000 euros. Le règlement est intervenu courant 2007 et cette provision n'a plus d'objet.

Gertrude est restée présente au niveau de la CUB (460 000 euros de chiffres d'affaires) ou de Montpellier (280 000 euros) pour ne citer que les affaires les plus rémunératrices.

Le développement de l'activité se traduit par un renforcement des achats de matières premières, multiplié par 3.5 par rapport à 2005, et par le déploiement des équipes sur le terrain. La masse salariale est donc impactée à la hausse par la croissance des activités à l'export, puisque Gertrude doit employer des salariés sur place. Entre 2005 et 2006, la masse salariale a progressé de 22 % pour s'établir à 2 631 433 euros fin 2006. Gertrude emploie 49 salariés (38 salariés fin 2005).

Le résultat d'exploitation reflète le dynamisme commercial de Gertrude et passe de 116 440 euros en 2005 à 281 743 euros en 2006.

Après intégration des résultats financiers et exceptionnels, la société dégage un résultat net de 203 101 euros, en progression de 60 % en un an.

La situation patrimoniale profite de cette forte croissance : la situation nette est largement positive, à 797 643 euros et couvre largement les besoins d'investissement de la société. L'endettement s'élève à 524 543 euros et concerne un emprunt contracté auprès de la Semex dans le cadre du partenariat pour Morelia. Cet endettement étant directement lié à l'activité, son amortissement est compensé par la hausse du chiffre d'affaires.

2. Des prévisions pour 2007 encourageantes

Le chiffre d'affaires 2007 devrait tourner autour de 4.3 – 4.4 M€. La baisse par rapport à 2006 (5.2 M€) s'explique par l'absence de vente de matériels. Le chiffre d'affaires baisserait mais la rentabilité pourrait augmenter.

Les appels d'offres suivants pourraient générer de l'activité en 2007 ou 2008 :

- L'étude pour le Maroc (Agadir et Marrakech), en phase de pré qualification
- En Pologne, la ville de Gdansk pourrait être intéressée.

Un risque subsiste sur la dissolution de Gertrude Portugal. Le salarié en poste n'a jamais réellement travaillé pour Gertrude mais demande des arriérés sur ses commissions. Aucune provision n'est envisagée mais cette position pourrait changer selon les suites, judiciaires ou non, données à ce dossier.

A moyen terme, les ressources humaines vont rencontrer un problème majeur : les cinq « pionniers » de Gertrude, dont le directeur, vont tous partir à la retraite d'ici trois ans. Pour fidéliser ses ingénieurs, Gertrude met en place un intéressement pour les salariés dès 2007.

Séance du lundi 17 décembre 2007

	2004	2005	2006
Capital social	594 551	594 551	594 551
réserves	114 290	114 290	114 290
report à nouveau	203 261	241 610	114 300
résultat de l'exercice	38 349	127 310	203 101
SITUATION NETTE	467 231	594 541	797 643
provisions pour risques & charges	480 879	485 678	468 989
dettes > à 1 an	11 364	5 249	-
RESSOURCES STABLES	959 474	1 085 468	1 266 631
Immo incorporelles	2 445	872	-
Immo corporelles	32 699	20 067	33 210
Immo financières	7 027	6 296	2 789
EMPLOIS STABLES	42 171	27 234	36 000
FR	917 303	1 058 234	1 230 632
stocks & en-cours	17 387	20 483	22 805
avances et acomptes versés	-	219 018	572 818
créances clients & EENE	2 411 723	2 202 468	3 126 329
charges constatées d'avance	13 980	9 834	70 743
autre	-	-	12 685
EMPLOIS D'EXPLOITATION	2 443 090	2 451 803	3 805 380
dette fournisseur	209 344	165 240	368 727
dettes fiscales & sociales	740 420	735 676	1 212 993
autres dettes	224 847	445 796	391 450
produits constatés d'avance	260 364	235 478	307 878
RESSOURCES D'EXPLOITATION	1 434 975	1 582 190	2 281 048
BFR	1 008 115	869 613	1 524 332
trésorerie active	141 119	337 402	230 843
trésorerie passive	231 931	148 782	524 543
TRESORERIE	- 90 812	188 621	- 293 700
FR-BFR	- 90 812	188 620	- 293 700

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070680

Bâtiment communautaire quai Richelieu. Convention de mise à disposition de la Ville. Autorisation. Décision.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2007 0499 du 24 septembre 2007, vous avez décidé de prendre en location le bâtiment communautaire dénommé BCMO, situé quai Richelieu. Cette mise à disposition consentie pour une durée de 20 ans s'effectue à titre gratuit.

La version définitive de la convention d'occupation précaire et révocable adoptée par la Communauté Urbaine de Bordeaux mentionne un délai de préavis de 3 mois pour toute résiliation motivée par l'intérêt général.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention aux conditions sus indiquées.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BCMO ENTRE
LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET LA VILLE
DE BORDEAUX**

Entre les soussignés :

La communauté urbaine de bordeaux représentée par M. Vincent Feltesse, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du conseil de communauté du ci-après dénommé « La Communauté Urbaine »

D'une part,

Et :

La ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ci-après dénommé « la Ville »

D'autre part,

Exposé des motifs :

La Communauté Urbaine de Bordeaux dispose d'un bâtiment dénommé BCMO, ancien centre d'embauche des dockers, situé Quai Richelieu, à la suite d'un transfert de gestion en date du 22 octobre 1999 consenti par l'Etat sur des emprises appartenant au Domaine public Fluvial comprises entre les allées de Bristol et la rue de la Seiglière. Le projet d'y implanter une guinguette destinée à animer cette partie des quais n'ayant pas abouti, la Ville de Bordeaux a émis le souhait de le transformer en Maison de l'Environnement.

C'est pourquoi la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de le mettre à la disposition de la Ville de Bordeaux par une convention à titre précaire et révocable, sachant qu'une partie de bâtiment est occupée par des installations électriques appartenant à EDF, des équipements de signalisation et des équipements d'assainissement appartenant à la Communauté Urbaine.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

1-1 : La présente convention a pour objet de mettre à disposition un bâtiment appelé BCMO situé Quai de Richelieu au profit de la **Ville**.

1-2 : Cette autorisation est consentie par la **Communauté Urbaine** à titre gratuit moyennant l'engagement de la **Ville** de réaliser la réhabilitation du bâtiment.

1-3 : S'agissant d'un bâtiment appartenant au domaine public fluvial, l'autorisation est consentie à titre précaire et révocable et ne peut être constitutive d'un bail commercial. Elle peut être retirée à tout moment pour un motif d'intérêt général dans les conditions fixées à l'article 7.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'EMPRISE

Le bâtiment mis à disposition est de 580 m² (ci-joints plan des façades et plans des terrasses et des murs porteurs du bâtiment).

Il ne comprend pas la partie avancée du bâtiment située au sud qui est occupée de façon permanente par des équipements techniques: installations électriques appartenant à EDF, équipements de signalisation et d'assainissement appartenant à la CUB.

Par ailleurs, il est prévu de déplacer les équipements de gestion de carrefour à feux appartenant à la **Communauté Urbaine** et occupant actuellement dans le bâtiment une superficie de 9 m² (plan ci-joint), dans l'angle nord-ouest du bâtiment une fois que les plans d'aménagement définitifs du bâtiment seront connus.

La **Ville** le prend dans l'état où il se trouve sans recours possible contre la **Communauté Urbaine**. Un procès verbal constatant l'état des lieux sera établi contradictoirement entre la **Communauté Urbaine** et la **Ville** lors de l'entrée en jouissance et sera annexé aux présentes. Sous réserve de l'accord préalable de la **Communauté Urbaine**, la **Ville** pourra occuper un espace à l'extérieur du bâtiment.

ARTICLE 3 : DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

Compte tenu de l'ampleur des travaux de réhabilitation à réaliser, la présente convention est consentie pour une durée de 20 ans à compter de sa notification, sous réserve d'une résiliation anticipée pour un motif d'intérêt général indiquée à l'article 7.

ARTICLE 4 : AFFECTATION

Le bâtiment mis à disposition sera affecté au fonctionnement de la Maison de l'Environnement. Toutefois, cette affectation pourra être modifiée si cela s'avère nécessaire avec le consentement préalable de la **Communauté Urbaine**.

ARTICLE 5 : CHARGES ET CONDITIONS

5-1 : changement des caractéristiques architecturales du bâtiment

La Ville ne pourra changer les caractéristiques extérieures du bâtiment décrites dans les plans figurant à l'annexe 1 sans avoir préalablement obtenu l'accord écrit de **la Communauté urbaine**.

5-2 : entretien des locaux

La Ville s'engage à maintenir le domaine occupé dans le plus parfait état d'entretien et de propreté tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur.

Elle sera tenue d'assurer à ses frais les réparations locatives mais également tous travaux d'entretien, y compris les grosses réparations incombant normalement au propriétaire en vertu de l'article 606 du code civil.

5-3 : fluides, abonnement et consommation

La Ville fera son affaire personnelle des branchements, des abonnements auprès des compagnies de l'eau et de l'assainissement, du gaz, de l'électricité et du téléphone.

En outre, elle en paiera les frais, les consommations ainsi que les redevances si nécessaire.

ARTICLE 6 : REDEVANCE ET ASSURANCES

6-1 : redevance

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit moyennant l'engagement de réaliser la réhabilitation du bâtiment.

6-2 : responsabilité - assurances

La Ville sera responsable de la réparation de tous les dommages tant matériels qu'immatériels qu'ils soient accidentels ou constitutifs de troubles de voisinage.

Si par impossible, la responsabilité de **la Communauté Urbaine** venait à être recherchée, pour quelque cause que ce soit, **la Ville** la garantirait de toute condamnation, y compris des frais de procédure y exposés.

Il lui appartiendra de souscrire toutes les assurances nécessaires auprès d'une compagnie notoirement solvable.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Pour des motifs tirés de l'intérêt général, **la Communauté Urbaine** pourra résilier, par lettre envoyée en RAR, la présente convention moyennant un préavis de 3 mois.

La résiliation donnera lieu au versement par **la Communauté Urbaine** à **la Ville** d'une indemnité égale à la valeur des investissements non amortis, la durée d'amortissement étant présumée être égale à la durée de la présente convention.

Pour cela, dès l'achèvement des travaux de réhabilitation, **la Ville** devra adresser à **la Communauté Urbaine** les justificatifs établissant le coût des travaux accompagnés des plans d'exécution ainsi que les tableaux d'amortissement.

ARTICLE 8 : FIN DE LA CONVENTION

Aux termes de la convention que ce soit par l'expiration normale ou pour résiliation, la **Communauté Urbaine** deviendra propriétaire du bâtiment dans l'état où il se trouve.

ARTICLE 9 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre les parties relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 10 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

A savoir :

- Monsieur Vincent Feltesse, ès qualités, en l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex

- Monsieur Alain Juppé, ès qualités, en l'hôtel de ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux-cedex

Fait à Bordeaux, en double exemplaire, le

Vincent Feltesse
Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Alain Juppé
Maire de Bordeaux

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070681

Immeuble 67 rue Brun. Bail emphytéotique avec la société DOMOFRANCE. Autorisation. Décision.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'une maison d'habitation cadastrée EN-174 d'une superficie de 61 m², située à proximité du stade Brun, 67 rue Brun, actuellement sans affectation.

La Société DOMOFRANCE envisage de reloger dans cet immeuble une famille en difficulté dans le cadre d'un loyer en P.L.A.I.

Afin de réaliser des travaux de mise aux normes pour un montant de 106 000 €, la Société DOMOFRANCE a demandé à la Ville de Bordeaux de lui consentir un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans moyennant 1 €.

Le Service des Domaines a été consulté sur cette opération le 27 juin 2007.

Dans l'attente de la régularisation des actes et afin de ne pas retarder l'opération, une prise de possession anticipée sera accordée, à sa demande, à la Société DOMOFRANCE.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

La conclusion d'un bail emphytéotique de 55 ans à la Société DOMOFRANCE sur l'immeuble 67 rue Brun

L'encaissement d'1 € sur le budget 2008

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à cette opération.

M. PONS. -

Ces délibérations, Monsieur le Maire, ne posent aucun problème.

Il s'agit de deux comptes rendus annuels d'exercice, l'un pour le Parc de Stationnement des Grands-Hommes, l'autre pour GERTRUDE.

Puis ensuite ce sont deux dossiers techniques.

M. LE MAIRE. -

Si M. PONS dit qu'il n'y a aucun problème c'est qu'il n'y a aucun problème.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ?

Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Alexis BANAYAN

D -20070682

Service de désinfection, désinsectisations, démoustications, dératisations. Aménagement des tarifs 2008. Autorisation

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En sa séance du 27 novembre 2006, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux fixait, par délibération, les tarifs relatifs aux désinfections, désinsectisations, démoustications et dératisations effectuées par le Service Communal d'Hygiène et de Santé à la demande des administrations, des communes ou des particuliers, pour l'année 2007.

Les prix d'achat des produits utilisés pour l'ensemble de ces interventions et prestations de service, à caractère social, ont subi des augmentations. De ce fait, il est souhaitable de réactualiser certains tarifs pour prendre mieux en compte le coût des interventions. Les augmentations proposées se situent en moyenne entre 2 et 3 % par rapport à l'année précédente.

Désinfection des locaux & Désinsectisation

DESIGNATIONS	PRIX HT	PRIX TTC
Mètre linéaire pour un métrage supérieur à 30 m ⁽¹⁾	0.47	0.56
m ² pour une surface supérieure à 40 m ² ⁽¹⁾	0.36	0.43
m ³ pour un volume supérieur à 70 m ³ (pour un volume inférieur voir forfait)	0.22	0.26
Forfait pour une opération de désinsectisation contre les blattes germaniques pour un appartement à caractère social, type H.L.M. (dans le cadre des interventions systématiques au niveau de tous les appartements d'un ensemble immobilier, quelque soit le nombre de logements effectués)	4.75	5.68
Traitement contre les puces (volume compris) m ²	0.65	0.78
Forfait minimum pour toutes opérations de lutte contre les nuisibles de l'habitat (hors logement à caractère social)	13.38	16.00
Forfait minimum pour tous commerces de bouche et débits de boissons	41.81	50.00
Forfait minimum pour toutes opérations de lutte contre les insectes non identifiés ou ne représentant qu'une gêne visuelle	41.81	50.00

(1) pour tous métrages, surfaces et volumes inférieurs : forfait minimum

Dératisation

dératisation	PRIX HT	PRIX TTC
Tranche forfaitaire minimale pour toutes opérations n'excédant pas 30 mn et pour laquelle, la quantité de produit laissé sur place n'excède pas 1kg de raticide ou 300g de souricide ou 1 dizaine de blocs hydrofuges (au-delà nouvelle tranche)	13.38	16.00
Forfait minimum pour tous commerces de bouche et débits de boissons	41.81	50.00

Les recettes provenant des interventions de désinfection des locaux, désinsectisation et dératisation seront inscrites au budget, en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064.

dératisation (ventes)	PRIX HT	PRIX TTC
Kg de raticide simple, administrations ou particuliers	2.65	2.80
Kg de souricide, administrations ou particuliers	10.05	10.60
Kg de produit polyvalent contre tous rats et souris, administrations ou particuliers	3.22	3.40
Kg de rodenticide bloc hydrofuge	4.60	5.50
poste d'appâtage simple contre les rats	5.35	6.40
poste d'appâtage sécurité contre les rats	14.21	17.00
poste d'appâtage sécurité contre les souris	3.68	4.40
poste d'appâtage plastic souple contre les rats	1.17	1.40

Ces produits sont également à la disposition des entreprises et administrations ainsi que des communes de la Gironde pour leurs campagnes de dératisation et ce, aux mêmes prix.

Les recettes seront inscrites au budget : Rubrique 12 - Compte 7078.

La distribution de produits contre les rongeurs dans la Mairie et les Mairies de quartiers aux particuliers (2 à 4 sachets), est gratuite.

Frais de déplacement pour toutes interventions

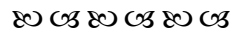
frais de déplacement	PRIX HT	PRIX TTC
Km pour tous les trajets hors Bordeaux	0.71	0.85

Les frais seront inscrits au budget en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064



Cas particuliers pour l'ensemble des tarifs

Dans le souci d'assurer le respect des règles générales d'hygiène et de santé publique, les prestations susvisées seront gratuites, lorsque les bénéficiaires seront dans des situations manifestement difficiles sur le plan social ou pécuniaire.



En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions de tarifs ci-dessus énoncées, pour application au 1^{er} janvier 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070683

Education à la santé. Thème 'prévention sur les risques des accidents domestiques'. Convention entre la Ville de Bordeaux, la Croix-Rouge Française et la Prévention MAIF.

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite développer à nouveau pour les élèves des grandes sections des écoles maternelles et des cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires de la ville, des séances de prévention sur les risques des accidents domestiques.

Je vous rappelle que la ville initie déjà une formation aux gestes de premiers secours auprès des élèves des cours moyens des écoles élémentaires à l'aide d'une formation animée par le S.D.I.S.

L'action projetée est basée sur un projet pédagogique soutenu par la PREVENTION M.A.I.F. à l'aide d'outils pédagogiques adaptés, mis gracieusement à notre disposition et laissés aux écoles. Cette action sera relayée par des intervenants de la CROIX ROUGE FRANCAISE.

Elle a pour objectif l'identification et l'explication des risques domestiques, la formation et l'enseignement aux enfants, voire aux parents, des gestes et comportements préventifs à avoir face aux risques d'accidents de la vie courante.

Pour ce faire, la Ville demande à la délégation locale de la CROIX ROUGE FRANCAISE de Bordeaux d'assurer par des personnels qualifiés, formés et habilités, la partie opérationnelle de cette action, moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération pour cette délégation locale.

A ce titre, une convention a été établie entre la Ville, la CROIX ROUGE FRANCAISE de Bordeaux et la PREVENTION M.A.I.F, définissant les modalités des interventions, ainsi que le financement attribué par la Ville de Bordeaux à la Croix-Rouge qui s'élèvera à 3000 € au titre de participation financière pour la bonne exécution de cette opération.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder au paiement de la somme de 3000 euros sur la rubrique 254 – compte 6228 – enveloppe 019279 sur le budget de l'année en cours.

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LA CROIX- ROUGE FRANCAISE ET LA PREVENTION MAIF

Entre :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, **Monsieur Alain Juppé**,

La CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation locale de Bordeaux - 50 rue Ferrère 33000 BORDEAUX

représentée par son Président le Colonel (er) Pierre Sinagra,

et:

L'antenne **PREVENTION MAIF de Bordeaux, Georges V**, représentée par Monsieur Alain Mounolou, son président.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Il est convenu que la Ville de Bordeaux, la CROIX ROUGE FRANCAISE et la PREVENTION M.A.I.F s'associeront dans une action de sensibilisation aux risques domestiques pour les grandes sections des écoles maternelles, les cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires de la ville de Bordeaux participant à cette opération.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ :

ARTICLE I : Objet

La Ville de Bordeaux souhaite continuer à développer pour les élèves des grandes sections des écoles maternelles, cours préparatoires et élémentaire 1ère année des écoles élémentaires de la ville, des séances de prévention sur les risques et accidents domestiques.

Pour ce faire, elle demande à la délégation locale de la CROIX-ROUGE FRANCAISE Bordeaux de continuer pour l'année scolaire 2007/2008 d'assurer par des personnels qualifiés, formés et habilités, la partie opérationnelle de cette action et à la PREVENTION MAIF de fournir les supports pédagogiques appropriés.

ARTICLE II : Objectifs et description de l'opération

Objectifs de cette opération pour l'année scolaire 2007/2008 :

Basée sur un projet pédagogique élaboré par la PREVENTION MAIF et auquel s'associe la délégation locale Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE, à savoir la visualisation et l'interprétation pratique de supports vidéo et papier (brochure pour distribution aux élèves et parents) sur la prévention et les risques des accidents domestiques, elle a pour objet :

- l'identification et l'explication des risques domestiques ;
- la formation et l'enseignement aux enfants, voire aux parents, des gestes et comportements préventifs à avoir face aux risques d'accidents domestiques.

La Mairie de Bordeaux souhaite cette année faire bénéficier en priorité de ce projet pédagogique les élèves des grandes sections des écoles maternelles et ceux des cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires.

Elle demande à la délégation locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE d'en être l'opérateur.

Les séances seront dispensées par des formateurs ou initiateurs CROIX-ROUGE FRANCAISE formés par ses soins et autres intervenants qualifiés (Brevet de secourisme européen, formation d'initiateur et pédagogique, formation au projet pédagogique élaboré par la PREVENTION MAIF).

ARTICLE III : Bénéficiaires de l'opération :

Les enfants scolarisés en grande section des écoles maternelles et cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires de la ville de Bordeaux participant à cette opération, soit environ 1500 à 1800 jeunes élèves.

ARTICLE IV : Période et effectifs détaillés

Les séances de formation seront effectuées durant le 2^{ème} trimestre 2008, la formation des initiateurs se déroulant au 1^{er} trimestre 2008.

Il est prévu qu'environ 60 séances, par groupe de trois classes pour les grandes sections des classes maternelles, les cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires, ou de quinze enfants pour les petites et moyennes sections des écoles maternelles, seront nécessaires afin de sensibiliser l'ensemble des élèves concernés.

ARTICLE V : Evaluation de l'action

La délégation locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE communiquera à la Mairie de Bordeaux une évaluation quantitative et qualitative de son action.

ARTICLE VI : Communication sur l'opération

Toutes publications, communications avec les médias faites par l'une des trois parties sur l'opération citée dans l'article 2 devra mentionner le partenariat entre la Mairie de Bordeaux, la PREVENTION MAIF et la délégation locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE

Toutes publications, articles de presse devront être adressés aux partenaires non initiateurs de cette communication pour information.

ARTICLE VII : Financement

Une allocation de Trois mille Euros (3000€) sera attribuée par la Ville de Bordeaux à la délégation locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE à titre de participation financière.

Le versement de cette contribution sera effectué en une seule fois avant le 30 juin 2008. La remise de cette allocation pourra, si les 3 parties le souhaitent, faire l'objet d'une cérémonie officielle en présence des médias.

ARTICLE VIII : Obligations des 3 parties

Ville de Bordeaux

- Versement de l'allocation sus mentionnée
- Communication de la liste des écoles, des interlocuteurs, des effectifs et du nombre de séances par école dans des locaux bien identifiés ainsi que la coordination des relations avec les services concernés de l'Education Nationale.
- Approvisionnement par la PREVENTION M.A.I.F et la Mairie en cassettes vidéo, brochures et autres matériels en temps et heures dans toutes les écoles concernées par l'opération.

Délégation locale de la CROIX-ROUGE de Bordeaux

- Réalisation de l'opération telle que décrite dans l'article II de cette convention et pour laquelle une allocation lui est attribuée.
- Conduite des séances par des formateurs, initiateurs diplômés et autres intervenants qualifiés de la CROIX-ROUGE FRANCAISE.
- Edition d'un rapport d'activité adressé à la Mairie tel que décrit dans l'article V de la convention.
- Les bénévoles CROIX ROUGE, délégation locale de Bordeaux, intervenant dans l'action, sont pris en charge par l'assurance de l'association CROIX ROUGE FRANCAISE.

PREVENTION MAIF

La PREVENTION MAIF s'engage à fournir gracieusement les matériels pédagogiques adaptés (cassettes vidéos, brochures, expositions, dépliants) nécessaires au bon déroulement de l'opération, dont certains resteront aux écoles de la Ville de Bordeaux ou aux élèves.

Selon la disponibilité des membres de l'Antenne, elle s'engage à soutenir les actions organisées par des interventions personnelles et à répondre aux demandes des écoles.

ARTICLE IX : Sanctions

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention par la délégation locale de la CROIX-ROUGE de Bordeaux, la Ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de l'allocation versée, sans préjudice pour elle de tout recours de droit commun et/ou de ne pas renouveler le financement lors de l'exercice suivant.

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention par la Ville de Bordeaux, l'allocation prévue par la Ville de Bordeaux pour la CROIX-ROUGE FRANCAISE, délégation locale de Bordeaux , restera acquise à celle-ci, sans préjudice pour elle de tout recours de droit commun.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires, le

Pour la
CROIX-ROUGE FRANCAISE
Délégation locale de Bordeaux
Le Colonel(er) Pierre SINAGRA
Président de la délégation locale

Pour la
PREVENTION MAIF
Monsieur Alain MOUNOLOU
Président de l'antenne

Pour la
Ville de Bordeaux
Le Maire Alain Juppé

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070684

Santé scolaire. Initiation aux gestes de premiers secours.
Convention entre la Ville de Bordeaux et l'Union
Départementale des sapeurs Pompiers 33. Signature.
Financement. Autorisation.

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au cours des quatre dernières années scolaires, la Ville de Bordeaux a mis en place une initiation aux gestes de premiers secours dans les écoles élémentaires.

Devant la parfaite réussite de l'opération, nous vous proposons de renouveler cette action.

Comme les années passées, les formations seront assurées par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Gironde (UDSP 33).

A ce titre, une convention a été établie entre la Ville et l'UDSP 33, définissant les modalités des intervenants, ainsi que le financement qui s'élèvera à 4 000 euros TTC, pris en charge par la Ville, ouvert au compte 6228 – rubrique 254 – enveloppe 019279.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.



CONVENTION DE FORMATION
INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS
Réf. INI 08/01

Entre d' une part :

La Ville de Bordeaux,
Représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE,

Et d' autre part :

Monsieur le Président de l' Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la
Gironde
56 cours du Maréchal Juin – Entrée 1 – Apt 17 – 33000 BORDEAUX
SIREN : 410 997 936 – N° Agrément DRTEFP : 72 33 0520833

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Conformément au décret n°91 834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours,

À l' arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d' habilitation ou d' agrément pour les formations aux premiers secours,

L' UDSP 33, affiliée à la FNSPF, est agréée pour dispenser les formations aux premiers secours (arrêté préfectoral du 28 septembre 1993 n°1154/ADMG/MTL/PC).

Article 2 :

Destinée aux élèves de CM2 des écoles de Bordeaux, la formation « initiation aux gestes de premiers secours » a pour objet l' acquisition des techniques suivantes : l' alerte, comprimer un saignement, apprécier la conscience, libérer les voies aériennes, apprécier la respiration, mettre en position latérale de sécurité, nettoyer une petite plaie, refroidir une brûlure, conduite à tenir face à une atteinte traumatique, reconnaître les produits dangereux et identifier les dangers qui nous entourent.

Article 3 :

La durée de la formation est fixée à 4 heures qu' il est impératif de répartir dans le temps pour des raisons pédagogiques et ce, à la convenance du contractant et du moniteur.

Article 4 :

La formation donnera droit à une attestation de réussite.

Article 5 :

Le contractant s'engage à mettre à la disposition du moniteur les locaux où se déroulera la formation. L'UDSP 33 s'engage pour sa part à fournir le matériel spécifique à la formation « initiation aux gestes de premiers secours ».

Article 6 :

La présente convention est établie pour :

21 classes (150,00 € / classe).....3 150,00 € TTC

Livre enfant (IPS) remis à chaque élève en fin de prestation : 1,70 € TTC (tarif dégressif)

500 livres.....850,00 € TTC

Soit un total de4 000,00 € TTC

Une facture sera adressée par l'UDSP 33 à la Mairie de BORDEAUX.

Le délai de paiement est fixé à 60 jours maximum à réception de la facture.

Article 7:

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde et ses formateurs déclinent toute responsabilité pour tout événement survenant en dehors des séances de formation.

Article 8 :

Pendant toute la durée de la formation, la couverture des accidents ou dommages survenant au(x) participant(s) ou provoqués par eux à des tiers, incombe à celui dont la responsabilité civile est engagée.

Fait à BORDEAUX, en cinq exemplaires, le

Le Maire de Bordeaux

Le Président de l'UDSP 33

Alain JUPPE

Lieutenant Colonel FRANZON

M. BANAYAN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 682 concerne une réactualisation de certains tarifs pour prendre en compte le coût de nos interventions.

Les 683 et 684 peuvent être regroupées. Il s'agit simplement de signer une convention dans le cadre de l'action éducative auprès des élèves des écoles.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

***DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL
MUNICIPAL A M. LE MAIRE***

D -20070685

. Compte rendu de monsieur le Maire. Décisions prises entre le 1er juin et le 31 octobre 2007

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

OBJET	DATE	OBSERVATIONS
Terrain situé rue Bertrand de Goth en façade sud de l'église Sainte Geneviève – convention consentie à la Ville de Bordeaux destinée à un jardin ouvert au public	7 juin 2007	Superficie : 1 000 m ² Redevance : gratuite Durée : 10 ans
Bail ordinaire consenti à Mr et Mme LUCAS d'un garage au sein de la résidence « Le Jardin de la Visitation »	8 juin 2007	Lot 10 de la copropriété Loyer 700 € Durée 8 juin 2007 au 31 juillet 2008
Convention de mise à disposition de France 3 Aquitaine des locaux situés 1 place Bardineau	16 juin 2007	Tournage du film « Le Lien » Redevance : 1 500 € Durée : 28 mai au 4 juin 2007
Immeuble 95/97 boulevard Albert Brandenburg autorisation d'implanter une sirène dans le cadre de la couverture sonore	18 juin 2007	Durée : 10 ans Autorisation accordée à la Ville à titre gratuit
Immeuble 142 rue Carle Vernet convention de mise à disposition de l'Association ASTROLABE	3 juillet 2007	Relogement de l'Association suite à la restructuration de l'école Beck/Buisson Superficie : 103,50 m ² Redevance 1 € prise en charge des fluides Durée 3 ans
Immeuble 30 cours de Luze autorisation d'implanter une sirène dans le cadre de la couverture sonore	11 juillet 2007	Durée : 10 ans Autorisation accordée à la Ville à titre gratuit
Bail d'habitation consenti à la Ville de Bordeaux d'une maison d'habitation située 17 bis rue des Rosiers	11 juillet 2007	Logement de fonction de 150 m ² Durée de 3 ans renouvelable à compter du 10 juillet 2007 Loyer : 1 242 €/ mois
Convention de mise à disposition de l'Association OCEAN des locaux situés 9 rue Saint –Rémi	1 ^{er} août 2007	Relogement de l'Association suite à la restructuration de l'école Beck/Buisson Superficie : 83 m ² Loyer : 152,45 € Durée : 5 ans

Séance du lundi 17 décembre 2007

Bail d'habitation consenti à la Ville de Bordeaux d'un appartement situé au sein de la résidence « La Commanderie » 8 – 18 rue de macau	1 ^{er} septembre 2007	Logement de fonction T5 : 147,85 m ² Durée 3 ans renouvelable à compter du 1 ^{er} septembre 2007 Loyer : 2 000 €/mois
Immeuble 164 avenue Charles de Gaulle autorisation d'implanter une sirène dans le cadre de la couverture sonore	5 septembre 2007	Durée : 5 ans renouvelable 1 fois Autorisation accordée à la Ville à titre gratuit
Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de divers immeubles à l'Association Petite Enfance Enfance et Famille	25 septembre 2007	Mise à disposition de locaux supplémentaires situés au 1 ^{er} étage de l'immeuble 51 rue de Nuits et d'un cellier dans la cour
Convention de mise à disposition de la Ville de Cenon d'un passage appartenant au domaine du Loret à Cenon à l'arrière des terrains de sport	1 ^{er} octobre 2007	Redevance gratuite Durée 9 ans
Convention de mise à disposition de France 3 Aquitaine d'un immeuble situé 21 rue Poquelin Molière	15 octobre 2007	Tournage du film « Duel en Ville » Durée 15 octobre 2007 au 15 décembre 2007 Redevance : 7 500 €
Bail d'habitation consenti à la Ville de Bordeaux d'une maison d'habitation située 33 rue Théodore Gardère	30 octobre 2007	Logement de fonction superficie 350 m ² Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} novembre 2007 Loyer : 1 845 €/mois

M. LE MAIRE. -

La dernière délibération vous est soumise. Je vous rends compte des décisions que j'ai prises en vertu des délégations que vous m'avez consenties.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

(Aucune)

Je vous rappelle que ce Conseil est suivi d'un pot amical de fin d'année.

Si je ne peux le faire individuellement je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, un bon repos, avant d'attaquer une période qui sera particulièrement intéressante, stimulante et joyeuse j'en suis sûr.

Merci.

(La séance est levée à 19 h 30)

TABLE DES MATIERES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
M. LE MAIRE	4
D -20070616 BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008. ADOPTION.....	5
D -20070617 CONTRAT D'ACTION FAMILIALE ET SOCIALE TERRITORIAL (C.A.F.S.T.) ET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J.) ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE. DECISION. AUTORISATION	76
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN	84
D -20070618 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. ADHESION A L'ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL (OVPM). DECISION. AUTORISATION.	85
DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE	87
D -20070619 1ERE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX - AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT...88	
D -20070620 2EME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX. AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT. ..90	
D -20070621 MISSION DE COMMUNICATION. PROJET D'AMENAGEMENT DE BORDEAUX-LA BASTIDE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION.....	99
D -20070622 ETUDES URBAINES SUR LE QUARTIER ST AUGUSTIN	101
D -20070623 AGORA 2008. CONVENTION DE MECENAT. SIGNATURE. ENCAISSEMENT DES RECETTES. AUTORISATION.	109
D -20070624 ALIENATION PAR LA SA D'HLM DOMOFRANCE D'UN IMMEUBLE A USAGE DE BUREAUX 88-89 QUAI DES CHARTRONS. ACCORD DE LA COMMUNE. DECISION.....	114
D -20070625 ALIENATION PAR LA SA D'HLM CLAIRSIENNE DE L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE ANTOINE MONIER, 50-54 RUE ANTOINE MONIER. ACCORD DE LA COMMUNE. DECISION.	115
D -20070626 ALIENATION PAR L'OPAC GIRONDE HABITAT DE PARCELLES DE TERRAIN SUR L'LOT ARMAGNAC. ACCORD DE LA COMMUNE. DECISION	116
D -20070627 ZAC DE LA BERGE DU LAC. REALISATION, GESTION ET ENTRETIEN FUTUR PAR LA VILLE DES EQUIPEMENTS RELEVANT DE SA COMPETENCE. DECISION DE PRINCIPE.	117
D -20070628 ELABORATION D'UN PROJET URBAIN SUR LE QUARTIER AUBIERS-CRACOVIE. DEMANDE DE SUBVENTIONS. AUTORISATION	120
D -20070629 BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT (BMA). RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2006. INFORMATION.....	122

D -20070630 IN CITE RAPPORT D ´ ACTIVITE ET FINANCIER DE L ´ EXERCICE 2006. INFORMATION.	124
DELEGATION DE M. JEAN-PAUL JAUFFRET	129
D -20070631 GOLF DE BORDEAUX LAC. COMPTE RENDU DE L ´ EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006. COMPTE RENDU D ´ ACTIVITE.....	130
D -20070632 SOCIETE BORDELAISE DES EQUIPEMENTS PUBLICS D ´ EXPOSITION ET DE CONGRES (SBEPEC). RAPPORT D ´ ACTIVITE ET FINANCIER DE L ´ EXERCICE CLOS LE 31/12/2006. INFORMATION	133
D -20070633 COMPTE RENDU ANNUEL D ´ ACTIVITE 2006. EDF SERVICES GIRONDE. INFORMATION	136
D -20070634 BUDGET ANNEXE REGIE SPORTS ET LOISIRS. REFORME DE L ´ INSTRUCTION M4 APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2008. MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS. ADOPTION PAR LA VILLE DE BORDEAUX DU SYSTEME DE PROVISIONNEMENT SEMI-BUDGETAIRE.....	140
D -20070635 PROVISIONS POUR RISQUE DE DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS. DECISION. ADOPTION.....	141
D -20070636 CREANCES IRRECOURVABLES. ADMISSION EN NON VALEUR. AUTORISATION	142
DELEGATION DE MME FRANÇOISE BRUNET	144
D -20070637 VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN CHARGE DE STRUCTURES D ´ ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS OU DU SOUTIEN DE FAMILLE.....	145
D -20070638 PETITE ENFANCE. ACTIONS DE FORMATIONS POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES DANS LE CADRE DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ALBERT BARRAUD ET BASTIDE. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.	154
D -20070639 PETITE ENFANCE. ACTIONS D ´ EVEIL CULTUREL POUR L ´ ANNEE 2008. AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS.....	157
D -20070640 AVENANT N ° 1 A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET L ´ ASSOCIATION PITCHOUN POUR LA RESERVATION DE PLACES D ´ ACCUEIL A DES ENFANTS DE FAMILLES EN DIFFICULTES.....	170
DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU	174
D -20070641 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE DES BEAUX-ARTS. EXPOSITION : LE NOUVEAU MONDE. CONVENTION DE DEPOT VENTE DES CATALOGUES. PRIX DE VENTE. SIGNATURE. FIXATION. AUTORISATION	175
D -20070642 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE DES BEAUX-ARTS. EXPOSITION : CHAVAL, HUMOUR LIBRE. CATALOGUES. PRIX DE VENTE. AUTORISATION. CONVENTION DE DEPOT VENTE. SIGNATURE.....	179
D -20070643 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. ANNEXE DE L ´ ECOLE DES BEAUX-ARTS. EXPLOITATION DES LOCAUX DE LA CAFETERIA. CONTRAT D ´ OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC. SIGNATURE. AUTORISATION.....	182

Séance du lundi 17 décembre 2007

D -20070644 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. PARTENARIAT DU CIC SOCIETE BORDELAISE. CONVENTION. SIGNATURE. ENCAISSEMENT. AUTORISATION	190
D -20070645 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EXPOSITION BRIAN WILSON. SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE. ENCAISSEMENT. AUTORISATION	194
D -20070646 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE D'AQUITAINE. ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL : PEINTURES HAITIENNES D'INSPIRATION VAUDOUE DES 10 ET 11 MAI 2007. DIFFUSION D'UN CD. TARIF. AUTORISATION	195
D -20070647 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE D'AQUITAINE. MODIFICATION DU STOCK DU CATALOGUE : PEINTURES HAITIENNES D'INSPIRATION VAUDOUE. AUTORISATION.....	196
D -20070648 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD. INDEMNITES ACCORDEES AUX MEMBRES DE JURYS. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SEJOUR ET DE TRANSPORT. AUTORISATION	197
D -20070649 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION ET DESTRUCTION DE DOCUMENTS. AUTORISATION.....	199
D -20070650 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. ARCHIVES MUNICIPALES. ACQUISITION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX. PARTICIPATION DE LA SOCIETE DES AMIS DES MUSEES. ENCAISSEMENT. AUTORISATION	200
D -20070651 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. BASE SOUS MARINE. CONVENTION DE LOCATION. EXPOSITION : MAI 68. SIGNATURE. AUTORISATION.....	201
D -20070652 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE ARIADONE. SIGNATURE. AUTORISATION.....	213
D -20070653 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. REALISATION D'UN CD-ROM SUR L'EXPOSITION MARITIME INTERNATIONALE ET UNIVERSELLE DE 1907. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MONSIEUR GUICHOUX. SIGNATURE. AUTORISATION.....	224
DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK	230
D -20070654 DELEGATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE. PROJET DE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET ELECTRICITE DE FRANCE POUR LA VALORISATION DE L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR SON TERRITOIRE. AUTORISATION.	231
DELEGATION DE M. JEAN-MARC GAUZERE	232
D -20070655 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION. ETABLISSEMENT DE LA SUBVENTION ELEVE POUR L'ANNEE 2007-2008. DECISION. SIGNATURE D'UNE CONVENTION. AUTORISATION.	233
D -20070656 TARIFS DES REPAS SERVIS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE DE BORDEAUX. ANNEE SCOLAIRE 2007-2008.	244

D -20070657 PROJET ECOLES ET CINEMA. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BORDEAUX. AUTORISATION	246
DELEGATION DE M. CLAUDE BOCCHIO	248
D -20070658 RESTRUCTURATION DU POLE INTERMODAL DE LA GARE SAINT-JEAN. SUPPRESSION D'UNE TERRASSE OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC. PARTICIPATION DE LA VILLE AU DEMONTAGE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LA CUB ET MME REBILLARD. AUTORISATION DE SIGNER.....	249
DELEGATION DE MME ELISABETH VIGNÉ.....	254
D -20070659 JARDIN BOTANIQUE. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE. AUTORISATION	255
D -20070660 ADHESION DE LA VILLE DE BORDEAUX-JARDIN BOTANIQUE A DIVERS ORGANISMES DE DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET MUSEALE.	257
DELEGATION DE M. PIERRE LOTHAIRE P/M. JOËL QUANCARD .	259
D -20070661 GOLF DE BORDEAUX LAC. MODIFICATION DES TARIFS. AVIS. AUTORISATION ...	260
DELEGATION DE M. JEAN-MARC GAUZERE P/MME MURIEL PARCELIER.....	267
D -20070662 GESTION DU CENTRE DE LOISIRS DES 2 VILLES (CL2V). CONVENTION DE PARTENARIAT. REPARTITION DES CHARGES ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA VILLE DE MERIGNAC. ADOPTION. AUTORISATION	268
DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTÉ	273
D -20070663 PISCINE JUDAÏQUE. REMISE EN ETAT ETANCHEÏTE, CARRELAGE, PLAFOND TENDU. MAITRISE D'OEUVRE SANS CONCOURS. APPEL D'OFFRES RESTREINT. COMMISSION COMPOSEE COMME UN JURY. AUTORISATION.....	274
D -20070664 RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-BRUNO. PHASE ETUDE PREALABLE. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION.	276
D -20070665 GRAND THEATRE. RESTAURATION DU GRAND FOYER. SALLE DES CONCERTS. CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE. MISSION COMPLEMENTAIRE ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION. AUTORISATION	277
D -20070666 EGLISE SAINT-MICHEL. RESTAURATION DE L'ORGUE DE TRIBUNE. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.	278
D -20070667 EGLISE SAINT-MICHEL. RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT JOSEPH. SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION.....	279
D -20070668 ECOLE STEHELIN - LOT N°4 CHARPENTE METALLIQUE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION	280
D -20070669 AMENAGEMENT DU PARC BASTIDE SEQUENCE 1. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.....	281

D -20070670 REHABILITATION DU MARCHE DE LERME. DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	283
D -20070671 BORNES INTERACTIVES INTERNET ET INTRANET. MAINTENANCE ET EVOLUTION. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	285
D -20070672 ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS, SERVEURS, ELEMENTS ACTIFS, PERIPHERIQUES ET DIVERS ADDITIFS EN MICRO INFORMATIQUE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	286
D -20070673 JOUETS DESTINES AUX CRECHES ET AUX ECOLES ET JEUX DE SOCIETES POUR LES CLUBS SENIORS. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.....	288
D -20070674 CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BARBEY. APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION.	290
D -20070675 ANTENNES SPORTIVES DE BORDEAUX-LAC. CREATION DE DEUX TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE. AVENANT AU LOT ECLAIRAGE. AUTORISATION.....	295
D -20070676 STADE CHABAN DELMAS. RENFORCEMENT DES STRUCTURES DES MIRADORS. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX. AUTORISATION.	296
D -20070677 GYMNASSE DES CHARTRONS. INDEMNITES CONSECUTIVES A L'ARRET DE CHANTIER. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.....	297
DELEGATION DE M. HENRI PONS	302
D -20070678 COMPTE RENDU ANNUEL POUR L'EXERCICE 2006. CONCESSION DU PARC DE STATIONNEMENT DES GRANDS HOMMES. INFORMATION.....	303
D -20070679 SOCIETE GESTION ELECTRONIQUE DE REGULATION EN TEMPS REEL POUR L'URBANISME LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS (GERTRUDE). RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2006. INFORMATION.....	305
D -20070680 BATIMENT COMMUNAUTAIRE QUAI RICHELIEU. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA VILLE. AUTORISATION. DECISION.	308
D -20070681 IMMEUBLE 67 RUE BRUN. BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE DOMOFRANCE. AUTORISATION. DECISION.....	313
DELEGATION DE M. ALEXIS BANAYAN.....	314
D -20070682 SERVICE DE DESINFECTION, DESINSECTISATIONS, DEMOUSTICATIONS, DERATISATIONS. AMENAGEMENT DES TARIFS 2008. AUTORISATION	315
D -20070683 EDUCATION A LA SANTE. THEME 'PREVENTION SUR LES RISQUES DES ACCIDENTS DOMESTIQUES'. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET LA PREVENTION MAIF.	318
D -20070684 SANTE SCOLAIRE. INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 33. SIGNATURE. FINANCEMENT. AUTORISATION.	323

**DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE
MAIRE..... 327**

D -20070685 . COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE. DECISIONS PRISES ENTRE LE 1ER JUIN ET
LE 31 OCTOBRE 2007328